

Paradoxe

BERNARD CERQUIGLINI

UNE LANGUE ORPHELINE



Les Éditions de Minuit

Publié avec l'aide
du Centre national du Livre

© 2007 by LES ÉDITIONS DE MINUIT
7, rue Bernard-Palissy, 75006 Paris
www.leseditionsdeminuit.fr

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

ISBN : 978-2-7073-1981-4

À dire vrai, interrompit Ariste, voilà une étrange origine pour une langue aussi noble que la nôtre.

Dominique Bouhours,
Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène (1671)

INTRODUCTION

On pourrait sans préjudice rapprocher les *Recherches sur la France* d'Estienne Pasquier des *Essais* auxquels se consacre un de ses bons amis. Curieux de tout, ayant beaucoup lu, avide de faits et d'hypothèses, mais ne s'en laissant pas compter, le grand juriste met sa culture, sa réflexion et son esprit critique au service d'une enquête qu'il mène, parallèlement à ses lourdes charges, à partir de 1560 et pendant plus d'un demi-siècle. Elle n'a pas pour objet, il est vrai, le portrait d'une âme, mais celui d'une personne morale : la France. Ses *Recherches* désirent en faire apparaître la grandeur et la singularité, fondées sur ce que cet avocat éclairé pratique et sur ce qu'il affectionne : le droit, la littérature et la langue.

Pasquier a conscience qu'après Villers-Cotterêts et avec la Pléiade, cet idiome peut enfin se mesurer au latin, et le disputer aux langues européennes, en premier lieu à la rivale transalpine. Les modalités et les causes d'une telle promotion, qu'il estime récente, figurent au nombre de ses préoccupations. Comme pour tous les penseurs de son temps, la question des origines est certes au cœur de sa réflexion ; mais Pasquier ne s'embarrasse guère de grandes hypothèses sur les sources lointaines (gauloise, grecque, etc.) de notre idiome : il tient sagement, mais confusément, pour une forte influence latine puis germanique sur le substrat gaulois. Lecteur professionnel de chartes et de traités, amateur, comme son autre ami Claude Fauchet, des vieux romans et de chroniques, connaisseur (ils sont rares en son temps) de l'ancienne langue, c'est sur le sol

national qu'il fait porter son enquête, et son étonnement. Car en peu de siècles un prodige semble s'être accompli. Comment concevoir en effet que la langue d'un Ronsard fut précédée de cet idiome émouvant sans doute, délié et naturel à tout le moins, mais certainement grossier, rustique et sans règles ? L'érudit demeure perplexe : la confusion des innovations advenues depuis (« mais de les vous représenter, il est mal aisé ») se complique de l'« obscurité » dont fait preuve l'état de langue de départ. La langue médiévale frappe en effet par une inconsistency qui, pour Pasquier, tient à deux causes principales. Elle n'est pas encore unifiée par un parler curial : chacun « écrit dans le ramage de son pays » :

Parce qu'anciennement nous n'eusmes point une langue particulièrement courtizane, à laquelle les bons esprits voulussent attacher leurs plumes. (...) De là vint que ceux qui avoient quelque assurance de leurs esprits, escrivoient au vulgaire de la Cour de leurs Maistres, qui en Picard, qui en Champenois, qui en Provençal, qui en Tholozan, tout ainsi que ceux qui estoient à la suite de nos Rois, escrivoient au langage de leur Cour¹.

Les documents, ensuite sont rien moins que fiables. La plus grande instabilité y règne, due à l'insouciance irrespectueuse des scribes :

Et ce qui nous oste encore d'avantage la cognoissance de cette ancienneté, c'est que s'il y eust un bon livre composé par nos ancestres, lors qu'il fut question de le transcrire, les copistes les copioient non selon la naïfve langue de l'Auteur, ains selon la leur. Je vous le représenteray par exemple : entre les meilleurs livres de nos devanciers, je fais estat principalement du Roman de la Roze. Prenez en une douzaine escrits à la main, vous y trouverez autant de diversités de vieux mots, comme ils sont puisez de diverses fontaines. J'adjouteray que comme nostre langue prenoit divers plis, aussi chacun copiant changeoit l'ancien langage à celui de son temps (pp. 1516-1517).

1. Etienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, éd. par Marie-Madeleine Fragonard, François Roudaut et alii. Paris : Champion, 1996, tome III, p. 1516. Nos autres citations proviennent des pp. 1516 à 1518.

Une telle perception laisse insatisfait. Elle ajoute aux origines obscures de la langue la confusion de ses enfances médiévales ; à la latinité gâtée par le mélange des influences a succédé la profusion fâcheuse des idiomes et des formes. Chaos et excès : notre langue mérite, à l'évidence, d'autres « antiquités ».

C'est ce à quoi l'érudition va s'employer, selon un programme qui paraît avoir été tracé par l'auteur des *Recherches*. Purifier la source, ou bien en désigner une autre que latine ; à défaut, réhabiliter la langue médiévale, en reconstruire l'unité et la cohérence, critiquer les textes, montrer enfin l'hégémonie précoce d'un prestige central. L'histoire de la langue devient linéaire et cohérente, estimable et gratifiante. Elle prouve que le français, dès longtemps, a révoqué sa bâtardise ; elle témoigne d'une grandeur primitive et comme constitutive ; elle rasure une identité linguistique nationale en l'enracinant. La science va nous offrir le tableau flatteur d'une perfection trans-historique, les preuves et la doctrine de cette perfection. Une belle légende, en vérité, propre à congédier les doutes, en fortifiant la superbe d'un idiome à vocation universelle ; mais c'est une légende.

CHAPITRE I

MISÈRE DE LA FILIATION

Que le français soit issu du latin, nul n'en disconvierait aujourd'hui. Les partisans d'une autre origine, celte en particulier (notre ancêtre, le gaulois), ont rangé les armes ou rejoint le magasin des fous littéraires. La latinité du français en fait la noblesse, et sans doute la raison ; elle est un argument de poids en faveur des études classiques qui fondent une connaissance éclairée de notre langue, dans son déploiement séculaire : le latin que l'on enseigne vient du français.

La quête de l'origine

Une telle évidence ne s'est pourtant imposée qu'après plusieurs siècles d'hésitations et de débats ¹. Bien qu'un lien génétique entre les langues latine et française ait été perçu dès le Moyen Âge (le clerc médiéval, bilingue, employant la langue vulgaire dans la vie courante, mais travaillant en latin, est incité à poser en filiation le va-et-vient qu'il opère), la question de l'origine ne fut examinée qu'à la Renaissance. La langue française devient alors « illustre », idiome poétique, juridique (Villers-Cotterêts), que l'on étudie enfin, et que l'on enseigne (Louis Meigret publie en 1550 la première grammaire du français rédigée en cette langue) : on comprend que l'« antiquité »

1. Bernard Cerquiglini, *La Naissance du français*. Paris : Presses Universitaires de France, 1991.

du français soit l'objet de nombreuses enquêtes². Celles-ci, toutefois, suivent la pente du préjugé, d'un préjugé il est vrai favorable : les origines que l'on propose pour la langue française sont les quartiers de noblesse qu'on lui suppose. Plus que le latin, trois ancêtres fort éminents sont avancés. *L'hébreu*, tout d'abord, langue première et divine, matrice de toutes les langues ; donc du français également, que plusieurs auteurs attachent indirectement ou directement (par quelque primauté gracieuse) à la langue hébraïque. *Le grec*, ensuite, dont la supériorité culturelle est éclatante aux yeux des humanistes. Dériver le français du grec ne laisse pas de l'ennoblir, tout comme Lemaire de Belges promeut la nation française au travers de son héros éponyme, Francus, fils de Priam, dont il rapporte les aventures en parallèle à l'Odyssee. *Le celte*, enfin. Si le mythe gaulois prend naissance au XVI^e siècle, c'est curieusement sous des habits grecs : Astérix porte cothurne. On pense en effet que les Gaulois, plus vieux peuple d'Europe, ont légué aux Grecs leur civilisation : étudier ces derniers, c'est donc revenir aux sources. Celtophilie habile et des plus politiques : le celthellénisme, réponse à la filiation latin-italien, détache résolument la nation française de l'Empire romain et de ceux qui, au XVI^e siècle, s'en disent les successeurs ; réponse valoisienne, en somme, aux Habsbourg.

On doit juger qu'il y a bien peu de sciences dans tout cela ; il n'y en a guère plus que chez ceux qui prônent l'origine latine. Leur hypothèse repose sur le seul sentiment d'appartenance ; issue du bilinguisme de l'activité intellectuelle, elle prouvait moins une genèse qu'elle ne revendiquait une grandeur. Une filiation directe était posée, en effet, entre le français et le latin *classique* : le latin écrit, beau latin de Virgile et de Cicéron que, mise à part la presque interruption due aux invasions barbares compensée par la renaissance carolingienne, on n'avait pas cessé d'enseigner. Un latin qui s'était quelque peu gauchi depuis l'Antiquité (latin médiéval, scolastique, etc.), mais que, d'Alcuin à Érasme, d'Érasme aux collèges jésuites, on n'avait pas non plus cessé de corriger et de purifier. C'est le latin,

2. Claude-Gilbert Dubois, *Mythe et langage au seizième siècle*. Bordeaux : Duclos, 1970.

véhicule noble de la culture légitime, que les lettrés des XVI^e et XVII^e siècles pratiquaient avec la plus intime familiarité, et auquel ceux d'entre eux qui tenaient pour l'origine latine rattachaient tout naturellement le français³. Il n'y avait pour eux pas d'autre latin. L'obstacle, cependant, était de taille : il était évident que la langue de Ronsard, puis de Vaugelas différait notablement de celle de Cicéron. Les partisans d'une autre origine n'avaient aucune peine à faire valoir que la langue latine, au rebours du français, possédait une déclinaison, riche et complexe, qu'elle était dotée d'une syntaxe reposant sur des principes nettement distincts, que son lexique était sur bien des points très spécifique. Le celte, par exemple, semblait dans cette perspective beaucoup moins éloigné du français. Les défenseurs de l'origine latine avaient à la fois raison (le français provient effectivement du latin) et tort (il ne peut être issu du latin classique). Il leur fallait donc composer avec les faits, et rechercher comment ce latin avait pu se corrompre. Une réponse dominante jusqu'au milieu du XVIII^e siècle consistait à voir dans le français le résultat d'une mise en contact de langues : à savoir la corruption du latin (du latin classique) par les envahisseurs germaniques. Thèse intéressante dont l'inspiration politique est évidemment nobiliaire (la germanisation du latin reproduisant, au plan de la langue, l'imposition sociale du féodalisme et l'instauration de ses droits), mais qui avait le défaut de postuler une double origine. On comprend que cette thèse ait été avancée de façon moins éclatante que les origines hébraïque, grecque ou gauloise, qui avaient pour elles l'éléance de la monogenèse.

Dès lors qu'il fallait bien admettre que quelque idiome était venu corrompre le latin classique, la langue celte, le gaulois considéré cette fois dans une perspective polygénétique, pouvait facilement venir à l'esprit. C'est la position de celui qui le premier développa explicitement la thèse de l'origine romane, Claude Fauchet qui, dans son *Recueil des Antiquités gauloises et françoises* (Paris : Du Puys, 1579) puis dans le *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise* (Paris : Patisson, 1581)

3. Françoise Waquet, *Le Latin ou l'empire d'un signe*. Paris : Albin Michel, 1998.

émit l'idée d'un substrat celtique en français, sans d'ailleurs en préciser le rôle ni l'effet. Idée juste, car le celte fut réellement un substrat (mais d'une incidence assez faible), et fautive. Car d'une part la celtisation du latin n'était pas pensée, faute d'une théorie du contact linguistique ; la nature du latin considéré, d'autre part, n'était pas interrogée : pour Fauchet, une autre origine que le latin de Cicéron, dont il était éminemment familier, n'était pas envisageable. Double faiblesse dont font preuve ses successeurs, tel Du Cange au XVII^e siècle, qui ne passe guère loin de la vérité, en proposant une synthèse en termes de substrat celtique et de superstrat germanique, mais affectant le latin classique. Cette thèse, polygénétique, partagée au XVII^e siècle par de nombreux tenants de l'origine latine, tel Gilles Ménage, avait pour elle de balancer les influences qu'elle énonçait entre celte et germanique (le peuple et les nobles), la vertu d'évoquer un équilibre des pouvoirs propre à satisfaire l'idéologie parlementaire. Mais, pas plus que la monogénèse latine, l'appel aux influences gauloise et germanique ne pouvait répondre aux critiques faisant valoir les différences profondes séparant la langue latine classique du français. L'objet de la réflexion n'était pas construit.

Cette construction, solide et décisive, proviendra d'une tout autre perspective, des plus difficiles à concevoir puis à admettre pour les éminents latinistes qu'étaient ces érudits. Elle consiste à supposer que le français, et les langues romanes (portugais, espagnol, catalan, occitan, italien, etc.) en général, ne proviennent pas du latin classique, c'est-à-dire du latin écrit, appris à l'école, socialement et scolairement normé, mais du latin effectivement parlé, voire d'un latin « rustique » et populaire. Ce qui revient à dire qu'il existait en fait deux latins ; que le second, bien vivant et largement pratiqué dans tout l'Empire romain, présentait avec arrogance les fautes et barbarismes (irrespect de la déclinaison, ordre des mots fixe, vocabulaire familier et concret, etc.) que les régents de collège traquaient avec la dernière énergie. Ce qui revient à supposer, ensuite, pensée scandaleuse au moment où le français et les autres langues romanes acquéraient enfin statut, éminence voire universalité, que ces langues provenaient en fait du second latin, inférieur, rustique et vulgaire. Cette thèse est

certes douloureuse à concevoir ; mais elle résout le problème des différences fondamentales entre le latin et les langues romanes (celles-ci proviennent d'une latinité tout autre, plus proche d'elles), et pose correctement la question de l'origine.

Cette idée avait été émise, pour l'italien au début du XVII^e siècle⁴ ; si elle reçut en Italie quelques soutiens par la suite, elle fut rejetée partout ailleurs. Pour que cette thèse fût proposée en France, il fallut attendre le XVIII^e siècle, et les effets de la polémique. La furie celtomane, au début des années 1700, menée par quelques hobereaux érudits, ne pouvait s'accommoder de voir la langue gauloise servir de force d'appoint à une théorie polygénétique de la langue française. Les mémoires se multiplient, qui ramènent le français au seul gaulois ; ils trouvent un écho dans les cercles savants. En 1742, Pierre-Alexandre Levesque de La Ravalière présente à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un mémoire intitulé *L'Histoire des révolutions de la langue française depuis Charlemagne jusqu'à Saint Louis*⁵ ; il y soutient que la langue parlée en Gaule (*romance rustique*) jusqu'aux Carolingiens était fondamentalement celte, et ne devait au latin que des influences superficielles : un peu de latinité, en somme, s'était infiltrée dans le gaulois, pour le corrompre. Cette thèse paradoxale, très aristocratiquement monogénétique ne convainquit cependant pas les académiciens ; en ce milieu du XVIII^e siècle, l'origine latine polygénétique était bien admise par les savants ; restait à lui donner une assise scientifique. Dans sa réponse à La Ravalière, le bénédictin Dom Rivet s'emploie à réaffirmer l'essence romane du français ; il ne met pas en cause toutefois l'idée que c'est au latin classique que commence une évolution qui, par le contact du celtique et du germain, aboutira au français.

Il convient de rendre hommage à Pierre-Nicolas Bonamy, autre académicien, protégé de Turgot qui, répondant égale-

4. Celso Cittadini, *Trattato della vera origine e del processo e nome della nostra lingua* (1601), éd. Gerd Schlemmer, Hambourg : Buske, 1983. « Furono in Roma due sorti di lingua. L'una rozza, e mezzo barbara, della gente bassa... », p. 47.

5. *Mémoires de littérature de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres* 24 (1756), pp. 24-102.

ment à La Ravalière, sut dégager la bonne perspective (qu'avait esquissée Cittadini), faisant avancer de façon décisive la question de l'origine. Dans un premier mémoire présenté à l'Académie des Inscriptions le 20 décembre 1750, *Sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules*⁶, Bonamy affirme, face à La Ravalière, la romanité du français qu'il prouve de façon lexicale : le plus grand nombre de mots français sont issus du latin, « pour ne pas dire presque tous ; ainsi c'est cette langue qu'il faut regarder comme notre langue matrice » (p. 584). Cependant, il reproche à Dom Rivet de croire que c'est du latin « conforme aux règles de la Grammaire » qu'il convient de partir. La question cruciale est celle de la nature de ce latin :

On laisse toujours subsister des difficultés si l'on ne commence par attacher une idée nette et précise à ce que l'on entend par ces mots : la langue latine (p. 583).

On doit à Pierre-Nicolas Bonamy le geste épistémologiquement judicieux et fondateur : critiquer d'une part l'origine que ses prédécesseurs, bons latinistes, ont présupposée : le « latin des livres » ; construire d'autre part un concept de latin qui, tout en légitimant la romanité du français, justifie la spécificité de cette langue par rapport à celle des auteurs classiques. Il avance dès lors la thèse que l'origine de notre langue « n'est autre chose que la langue latine parlée et employée dans les discours familiers » (p. 586). Il faut donc admettre qu'il y avait à Rome deux latins, et que l'originaire fut aux antipodes des habitudes de la connaissance érudite : un latin des rues et du peuple, étranger au livre et à l'école, appris « en l'entendant prononcer aux Romains soldats, marchands, artisans, esclaves qui n'avaient pas plus fréquenté les écoles d'Italie que les Gaulois celle des Gaules » (p. 594). C'est du latin oral, de la conversation pratique, qu'est issu le roman, devenu plus tard le français. On imagine l'émotion Académique... Le 9 mars 1751, Pierre-Nicolas Bonamy revient sur la question en présentant un second mémoire⁷, qui cette fois apporte des preuves. Son

6. *Mémoires de littérature de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres* 24 (1756), pp. 582-670.

7. *Réflexions sur la latine vulgaire, pour servir d'introduction à l'explication des serments en langue romane prononcés par Louis de Germanie...*,

auteur en profite pour rappeler, très fermement, les idées qu'il a proposées quelques mois plus tôt. Critique d'une part des préjugés en faveur du latin classique.

La plupart des personnes qui entendent dire que la langue française vient de la latine s'imaginent qu'il faut prendre les ouvrages de Cicéron, de Tite-Live, de Térence, et des autres auteurs de la bonne latinité pour faire une comparaison des mots et expressions qu'ils ont employés avec les nôtres (p. 607).

Proposition d'autre part, d'attribuer une origine latine différente à la langue française :

Ce que je crois pouvoir regarder comme une nouveauté dans le système que je propose, c'est de faire venir notre langue du latin vulgaire des provinces (p. 649).

Un latin populaire, « vulgaire » au sens étymologique comme au sens commun, sans inversion syntaxique, pourvu de déclinaisons minimales, et usant abondamment de prépositions (toutes propriétés des langues romanes) : « Je ne puis trop le répéter : c'est de la langue parlée des Romains que les Gaulois ont appris à parler latin » (p. 640). Originier le français dans le latin de la vulgarité est une audace, presque un sacrilège ; les savants qui défendent cette idée « ne voient pas qu'ils donnent à notre langue une source très bourbeuse et très ignoble », comme l'écrit avec morgue Levesque de La Ravalière, quelques années plus tard. Mais il s'agit désormais d'un combat d'arrière-garde : l'origine est établie. Il aura fallu plusieurs siècles pour faire éclater la vérité, qui tient en un adjectif : le français provient certes du latin, mais du latin *parlé*.

Il n'est pas sans importance d'exhumer cette polémique oubliée. Outre qu'elle concerne l'origine de notre langue, elle traduit en ce domaine particulier l'esprit général des Lumières. Avec Pierre-Nicolas Bonamy, la question de la genèse est enfin posée de façon correcte et réfléchie ; on peut y voir à bon droit l'approche scientifique initiale de l'histoire de notre langue, première pierre d'un édifice que le XIX^e siècle élèvera avec superbe : la grammaire historique du français. Une seconde

contribution de Bonamy à la pensée de son temps se laisse apercevoir. Moins évidente, elle présente plus d'intérêt car elle concerne, sinon la face sombre des Lumières, du moins la pensée conservatrice et nostalgique, l'ubac du progrès des savoirs. Ses adversaires ne s'y sont pas trompés : la découverte de Bonamy est une catastrophe. Elle justifie en effet un sentiment qui, s'il était déjà perceptible au siècle précédent, prend véritablement son essor, car il devient un discours d'autorité : la mélancolie grammairienne. Dans la préface du volume (opportunément intitulé : *La Langue postclassique*) qu'il a préparé pour *L'Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot⁸, Alexis François note un fait remarquable. Alors qu'au cours du XVIII^e siècle la langue connaît une vie intense, un développement considérable dans le lexique et la syntaxe (la phrase moderne s'invente alors), que la philosophie du langage se donne les moyens de son ambition intellectuelle (que l'on songe aux belles synthèses de *l'Encyclopédie*) que tout bouge et conquiert dans la langue et le langage (le français jouit de son « universalité »), le discours grammatical quant à lui se montre singulièrement tatillon, de fort mauvaise humeur, et pour tout dire réactionnaire. La raison en est générale : on pense au XVIII^e siècle que la langue française a connu son apogée durant le classicisme. Effet du travail de Malherbe, de Vaugelas et des autres *remarqueurs*, influence profonde, surtout des grands écrivains classiques qui ont hissé la langue à son sommet, jugé indépassable. Le siècle de Louis XV en recueille l'héritage qu'il fait connaître au monde entier ; mais c'est un héritage. La norme a été fixée, la perfection atteinte ; tout changement est décadence. Le contraste est frappant entre une langue dont l'expansion géographique, le développement interne sont considérables, et une pratique grammaticale normative qui se penche sur son passé, et n'aime point trop son présent. Il ne s'agit plus, comme à l'époque classique, de dégager une norme en taillant dans l'idiome foisonnant issu de la Renaissance ; il s'agit moins encore d'établir un point controversé de l'usage en se référant à une pratique innovante, celle

8. Alexis François, *La Langue postclassique*, tome VI, 2^e partie de F. Brunot, *Histoire de la langue française*, Paris : Colin, 1932.

de la conversation moderne (Claude Favre de Vaugelas, reçu dans les meilleurs salons, participe à la genèse de la norme) : la grammaire post-classique a pour mission de dénoncer ce qui s'éloigne fâcheusement d'une norme dont elle n'est plus l'auteur. Naît alors, intimement mêlé au discours prescriptif et qui ne le quittera plus : le purisme. « Aujourd'hui que la langue semble commencer à se corrompre, et qu'on s'étudie à parler un jargon ridicule... » Maurice Druon ? Non, Voltaire.

On mesure ce que la découverte de Pierre-Nicolas Bonamy a de choquant. Si l'aval contemporain de l'illustre français classique n'est pas pour plaire aux tenants du bel usage, son amont très ancien est calamiteux. Une source bien bourbeuse, en effet, en lieu et place du meilleur latin. C'est avec une langue sortie du ruisseau, il est vrai, que Corneille et Racine, mais aussi Jean de Meun, François Villon auparavant, Montesquieu et... Voltaire ensuite, ont écrit leurs chefs d'œuvre ; on devrait admirer une telle promotion, et n'être point trop chagrin de ces racines plébéiennes. Cela n'est cependant pas propre à convaincre les mélancoliques ; l'on sent chez les érudits comme un profond regret, pour deux raisons. Après la juste intuition de Bonamy, restait à attester ce latin vulgaire, parlé et disparu. Cela ne pouvait se faire, paradoxalement, qu'en recherchant les traces écrites d'une expression enfuie. Ce fut un beau terrain d'enquête pour les successeurs de Bonamy, et surtout pour les savants du XIX^e siècle, qui exhumerent, avec les précautions de la critique textuelle, les attestations équivoques du latin non conventionnel. Il pouvait s'agir d'échos : citations d'un parler bas, à effet réaliste, comme Pétrone le pratique dans le *Satiricon*. Mais le plus souvent il s'agissait de fautes venant altérer un texte que son auteur, de bonne foi, pensait rédiger en latin correct. Cette archéologie du latin décadent se fit attentive par suite aux marges de la production littéraire, hors des chemins que la connaissance savante battait depuis toujours : inscriptions (épitaphes, textes votifs, voire graffitis), traités techniques (médecine, art vétérinaire, cuisine, etc.). Parachevant et confirmant la découverte de 1750, un corpus de latin vulgaire fut ainsi constitué, faisant montre d'une langue dont ni la parenté génétique avec la nôtre, ni la latinité rugueuse (décli-

naisons détruites, adoption *d'outils* grammaticaux, inventions lexicales privilégiant le *concret*, etc.) n'étaient plus niables. Il fallait, désormais, s'en accommoder.

Du coup, se trouvait confirmée la thèse polygénétique, à laquelle les meilleurs esprits s'étaient ralliés. Mais par déplacement : c'est le latin populaire (et non pas classique) qui se mêla d'un peu de celte d'abord, de beaucoup de francique ensuite, pour aboutir au protofrançais puis au français. Ce savoir positif, que la grammaire historique au XIX^e siècle énoncera d'abondance, est toutefois une seconde cause de chagrin. Si le latin vulgaire a pu se développer sans trop de mélange en Italie, en Castille, il convient de reconnaître qu'il n'en fut pas de même en Gaule. Le français résulte d'influences diverses : une source bourbeuse, à nouveau. L'histoire de cette langue est décidément bien décevante.

Un créole qui a réussi

On comprend que les hobereaux aient mené bataille en faveur de l'origine gauloise : le français est issu de l'immigration. Certes, cette immigration est en fait une double occupation militaire (romaine puis franque) ; mais la langue qui servit de souche (le latin parlé) fut importée, et subit en Gaule deux apports principaux qui la spécifièrent. Elles l'éloignèrent, plus que tout autre langue romane, de la latinité primitive. À la perte première (l'origine n'est pas le latin des bons auteurs, mais celui des rues) s'ajoute une seconde, qui n'est pas moins cruelle : le fond latin, tout grossier qu'il fût, a été si recouvert et modifié, que le français est sans aucun doute la moins romane des langues néo-latines.

L'influence celte ne fut pas décisive : des habitudes de prononciation, sans doute, (tendance à palataliser les consonnes), du vocabulaire certainement : toponymes (*Paris, Reims, Lyon*, etc.) et noms communs (*alouette, bec, bouc, chemin, mouton*, etc.). Vers la fin du IV^e siècle, quand le gaulois s'éteignit en Gaule, pour des raisons qui tiennent plus au prestige de la culture romaine (routes, administration, écoles, puis christianisme), qu'à une quelconque coercition, le contact avait cepen-

dant été tel que l'on peut à bon droit nommer *gallo-roman* le latin évolué que l'on y entendait, et qui différait sans doute de ce que l'on parlait au-delà des Alpes et des Pyrénées. À partir du V^e siècle, ce gallo-roman subit une influence autrement plus forte, qui acheva de caractériser le français, et de l'éloigner du latin. On a certainement minoré cette influence. Les recherches scientifiques sur l'histoire de la langue française furent le plus beau fleuron du positivisme grammairien, à la fin du XIX^e siècle. Et cela, dans une ambiance de rivalité intellectuelle avec la Prusse victorieuse : après la perte de l'Alsace et de la Lorraine, pouvait-on admettre que le français était une langue fortement germanisée ? Cette empreinte, due au bilinguisme de l'aristocratie franque jusqu'au IX^e siècle (Hugues Capet, en 987, est le premier roi unilingue de langue romane), est cependant telle que l'on peut parler de *créolisation*, c'est-à-dire de formation d'une langue maternelle (celle du peuple, celle de l'aristocratie après le IX^e siècle) par fusion d'éléments issus de plusieurs idiomes : le protofrançais du X^e siècle résulte de la créolisation du latin parlé, au contact du gaulois d'abord, de la langue germanique franque ensuite et principalement.

La germanisation de la langue romane fut considérable ; elle peut être décrite sous deux aspects. D'un point de vue externe, elle délimita le français. L'influence franque n'ayant pas dépassé la Loire, le gallo-roman parlé au sud fut moins atteint, demeura plus près du latin et des autres langues romanes ; il devint un idiome roman autonome, que l'on nomma d'après la façon dont on y affirmait : langue d'*oc*. Au nord, on parlait la langue d'*oïl* (ancêtre de *oui*), c'est-à-dire le français. Selon une approche interne, l'inventaire est vaste de ce qui, dans cette nouvelle langue romane, tient à l'influence franque. L'apport lexical est bien connu : des centaines de mots ont infusé le vieux fond roman. Nous insisterons sur la prononciation : c'est elle qui fait bien entendre la différence du français d'avec les autres langues romanes (langue d'*oc*, italien, castillan, etc.). Prononcé à la franque, le gallo-roman reçut un accent tonique très appuyé, au double effet contraire sur les voyelles atones et sur les toniques. Les premières devinrent encore plus faibles, et finirent par tomber. Toutes les voyelles atones furent touchées : devant et après l'accent tonique, en

finale⁹, etc. : le français fut victime d'une véritable érosion phonique. Si l'on feuillette les textes rédigés aux XII^e et XIII^e siècles, avant l'introduction de néologismes savants, on constate combien cette ancienne langue est grêle. Les syllabes toniques, de leur côté, non seulement se maintinrent mais, davantage accentuées, leurs voyelles tendirent à se transformer. En termes techniques : le français est la seule langue romane dont toutes les voyelles toniques (en position libre) se soient diphtonguées¹⁰. En résulte une coloration particulière du français, langue romane septentrionale ; en découle un plus grand éloignement de l'origine latine. On peut s'amuser à écrire une phrase en italien moderne qui se lise également en latin ; un tel exercice est impensable en français.

La fortune d'une « langue de fortune »

Il y a dans la langue française comme un manque. Le paradis de la latinité a été perdu ; de cette perte on reste inconsolable. Une origine longtemps obscure, qui s'est finalement éclaircie dans la déception (le latin des rues comme ancêtre), une créolisation longue et inavouable (la germanisation) ont placé le français dans une relation frustrée avec la langue de prestige, le latin classique des écoles et des savants. Cela explique sans doute que le purisme, cette forme supérieure de la nostalgie, soit en français si fort et si présent. Certes, bien des facteurs confortent le sentiment puriste : les noces anciennes de la langue et de la nation, le rôle que l'État a joué en faveur d'une langue qui l'a en grande partie constitué, l'éminence des organismes de protection. On désire d'autant plus ardemment distinguer, préserver, voire immobiliser cette langue qu'elle touche intimement à son identité. Langue maternelle du désir et du sens, le

9. Ainsi, au latin *tela* correspondent l'italien et le castillan *tela*, l'occitan *telo* où s'entendent une voyelle finale, au rebours du français, prononcé /twa/. Dans l'écriture (*toile*) toutefois, un *e* final graphique montre qu'une voyelle sourde fut prononcée quelque temps ; on l'entend encore aujourd'hui dans le Midi, grâce au substrat occitan.

10. Ainsi, l'*e* long latin, resté tel quel partout, est passé en français à /wa/ (écrit *oi*) : le pronom personnel latin *me* s'est globalement conservé dans les langues romanes ; le français dit *moi*.

français est également langue paternelle de l'École et de l'État ; y porter atteinte, par quelques réformes (réfections orthographiques, féminisation des noms de métier), ou par la tolérance de mots étrangers n'est pas seulement offenser l'usage, c'est dénouer les fils du moi. La nouveauté induit déclenche une réaction dont la régularité quasi prédictible, dont la sincérité sans doute, dont la violence parfois, montrent que la correction grammaticale n'est pas seule en cause. À l'inverse, aimer et défendre la norme, même incohérente, vaut brevet de citoyenneté, gage d'adhésion à la communauté nationale ; s'attacher à une irrégularité orthographique est la communion des saints laïcs, au vert paradis des dictées enfantines.

Insistons cependant sur une autre source du purisme, dont le paradoxe est d'apparence : il tient à l'inquiétude et au manque. Cette langue qui file entre les doigts, que la jeune génération « massacre », que les snobs « prostituent aux puissances d'outre-atlantique », cette langue menacée et dont on s'émeut, n'a connu que des victoires précaires. Son beau temps est toujours passé : on s'exprimait mieux avant, la langue n'était point déparée comme aujourd'hui. Le gazetier qui tance de sa morgue vindicative le langage relâché qu'il entend est le successeur pathétique de la superbe Académie des Lumières, qui plaçait pourtant la langue de Racine plus haut que la sienne. Un âge d'or toujours, a précédé la parlure actuelle, éclairant l'usage de ses derniers rayons. La nostalgie d'une école à la Jules Ferry, « qui savait enseigner la grammaire et l'orthographe » (au dixième de la population, il est vrai) est la forme moderne du culte des Anciens. Étrange sentiment d'insécurité linguistique des francophones, respectueux d'une norme dont ils ne sont jamais assurés. Danielle Trudeau a fort bien montré la genèse du bon usage à la Cour, où elle n'est pas sans rapport avec le dressage du courtisan. Convient-il de dire *ce que l'on treuve* (comme Alceste) ou bien *ce que l'on trouve* (comme Célimène) ? Est-il admissible de porter encore des rubans verts ? Inquiétude et désir de plaire¹¹. La norme est un Graal à la quête incertaine ; la belle latinité, irrémédiablement per-

11. Danielle Trudeau, *Les Inventeurs du bon usage (1529-1647)*. Paris : Minuit, 1992.

due, est le manque premier qui, par-delà les effets sociaux et historiques, fragilise l'amour du bien dire. La littérature prescriptive est certes une valeur sûre de la librairie, mais elle est désespérée. La liturgie flamboie, les desservants redoublent de zèle ; mais Dieu reste caché.

Une langue orpheline, en somme, que l'Histoire a chassée de la terre de ses ancêtres ; une langue bâtarde, pauvre créole du latin vulgaire et du grossier german ; une langue à laquelle il importe de rendre honneur et dignité. Le purisme, pensée du déclin, est racheté par un désir ancien de promouvoir la langue française, de l'anoblir et de l'égaliser pour le moins à cette latinité perdue. Ce volontarisme estimable ne se résout pas au malheur de la perte. Une rivalité, commencée dès avant François I^{er} et l'arrêt de Villers-Cotterêts, s'achève à l'époque classique par l'attribution au français d'une double légitimité, dans l'ordre du langage et dans celui des affaires publiques. Victoire des Modernes : Dominique Bouhours, dans le deuxième *Entretien d'Ariste et d'Eugène*, note que si la langue italienne a plus de conformité avec la langue latine, le français, par son « génie », son naturel, sa clarté, par son rayonnement européen et « dans la perfection où elle est », n'est comparable qu'à la langue qu'on parlait « en temps d'Auguste, dans le siècle de la belle Latinité »¹². Cette pensée des Modernes est d'inspiration politique ; l'éloge du français est une apologétique royale. En un sens, la Fronde qui faisait carillonner les clochers parisiens a sonné le glas de la légitimité latine : la Monarchie nouvelle requiert une langue qui lui soit propre, à la fois jeune et sublime, tel le Prince. Le français s'attache à la personne royale, et définitivement à l'État. Le Roi, dont la parole est parfaite (« Il n'y a Personne dans le Royaume qui sache le Français comme il le sait », p. 180), illustre la langue, comme il la répand par les armes dans tout l'univers (« Les Rois doivent apprendre de lui à régner ; mais les peuples doivent apprendre de lui à parler », p. 181). Le manque initial est toutefois certain. Le Père Bouhours qui tient, comme les meilleurs esprits de son temps, pour l'origine polygénétique de la langue (mais à base de latin *classique*), fait expli-

12. Dominique Bouhours, *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, éd. Bernard Beugnot et Gilles Leclercq. Paris : Champion, 2003, p. 127.

quer les choses par Eugène : « Ce n'était dans son origine qu'un misérable jargon, demi-Gaulois, demi-Latin, et demi-Thudesque » (p. 152) :

À dire vrai, interrompit Ariste, voilà une étrange origine pour une langue aussi noble que la nôtre. Je ne trouvais pas fort bon, poursuivit-il, qu'un savant critique l'eût appelée un avorton de la langue Latine. Mais, à ce que je vois, il n'a rien dit qui ne soit fondé ; & il aurait pu dire même, que dans sa naissance c'était un horrible monstre (p. 154).

Mais c'est la grandeur de la langue française, portée par un génie incomparable, célébrée par de grands auteurs, favorisée par un prince exceptionnel, d'avoir compensé le défaut initial, anoblissant après coup une naissance des plus obscures :

C'est-à-dire interrompit Ariste en riant, que nous avons fait comme ces hommes de fortune, qui cachent aux autres, & à eux-mêmes ce qu'ils sont, en déguisant le nom de leur famille ; parce qu'il leur reproche la bassesse de leur naissance (p. 156)¹³.

Cette « langue de fortune » a su acquérir le statut d'un latin moderne ; elle a emprunté à la langue ancienne ses plus nobles vertus : clarté, rigueur, universalité, y ajoutant celles d'une vitalité conquérante et d'un naturel gracieux. Destinée édifiante, et bien digne des éloges d'un jésuite grammairien, précepteur du fils de Colbert.

Le prestige dans la langue

Le désir de compenser une naissance obscure ne se reconnaît pas seulement dans l'anoblissement de l'idiome vernaculaire ;

13. Ce qui ouvre la voie à une relecture gratifiante des particularités historiques de la langue française. Ainsi, la chute des voyelles finales est réhabilitée : l'italien et l'espagnol, qui conservent la terminaison latine, se conduisent comme des esclaves « qui portent toujours la marque & les livrées de leur maître ». Au rebours, « en ôtant à notre langue cette ressemblance sensible que nos voisins ont avec le Latin, nous nous en sommes fait en quelque sorte une langue qui a plus l'air d'avoir été formée par un peuple libre, que d'être née dans la servitude » (*ibid.*).

il est au travail dans la langue elle-même. Le processus de latinisation participe d'une entreprise d'édification où l'on verra l'un des fils rouges de l'histoire du français. Le vocabulaire et la graphie en portent témoignage.

L'édification d'une langue de même stature que le latin est manifeste dans le domaine lexical. À partir du XV^e siècle, et particulièrement durant la Renaissance, la langue française prend de l'ampleur ; le lexique se renouvelle et s'étoffe. Cette création lexicale, qui ne cessera pas, adopte plusieurs voies : dérivations, premiers emprunts, mais surtout création néologique par calque du latin. Cette dernière, qui est massive, forme par transposition et copie des termes techniques ou abstraits : elle marque une allégeance. Elle produit un domaine lexical autonome, fort différent du vocabulaire ancien et populaire. Car le calque ainsi formé, image fidèle de l'étymon latin, est dissemblable du terme français traditionnel issu de ce même étymon, qui résulte des lois phonétiques et de leur érosion¹⁴. Apparaissent ainsi les prémices d'une scission qui va affecter durablement le vocabulaire français, opposant le fond ancien (issu de l'évolution phonique) et le fond moderne (calqué) : *entier/intègre, livrer/libérer, frêle/fragile, grimoire/grammaire*, etc. L'influence germanique, en accroissant la distance phonétique du français au latin, a suscité cette disjonction lexicale. Les érudits seuls savent la consanguinité de ces deux séries, issues du même mot latin, perçues comme distinctes. La seconde, constituée de termes ayant signification et forme propres, constitue un nouveau vocabulaire français, qui va s'accroître, acquérant légitimité et valeur. Il porte habit savant.

Le processus d'édification s'aperçoit également dans l'orthographe du français ; elle participe de ce travail sur la langue opéré par les écrivains et les hommes de l'écrit. Elle accompagne une mise en écrit précoce dont nous reparlerons : dès le IX^e siècle, les clercs ont fait accéder l'idiome des échanges quotidiens à la permanence mémorable du manuscrit. Ce faisant, ils lui ont donné une première forme stable, un semblant

14. Ainsi, l'adjectif *délicat* fut formé au XV^e siècle par copie de *delicatus*, que les lois de la phonétique historique avaient par ailleurs transformé depuis longtemps en *delgié*.

d'orthographe, l'ordonnance alerte que l'on voit aux romans du XII^e siècle. L'examen des textes rédigés à la fin du Moyen Âge, et particulièrement à partir du XV^e siècle, fait apparaître cependant une évidente complication de la graphie. Des premiers contempteurs de cette orthographe, dès le XVI^e siècle¹⁵, jusqu'à nos réformateurs contemporains, en passant par les grands Maîtres de la grammaire républicaine (Ferdinand Brunot : « l'absurde graphie du XV^e siècle »), tous convaincus que la lettre doit suivre étroitement le son, se sont gaussés de cette langue écrite qui s'embarrasse fâcheusement, ont moqué ces consonnes à la hampe (*p*, *b*, *f*, etc.) jetées à la traverse de mots qui endossent avec maladresse un habit latin (*ennuyeulx*, *peult*, *congnoistre*, *scavoir*, *compte*, *chevaulx*, *soubdain*, *escrire*, *nuict*, etc.). Une orthographe en vérité gothique, encombrée de consonnes superflues et de références étymologiques, comme les tours de Notre-Dame sont hérissées de gargouilles ; une graphie qui sent le grimoire et les officines ténébreuses. Car c'est au monde grouillant de la basoche que les historiens attribuent cette complication, petit personnel augmentant ses gains en tirant à la ligne, demi-savants étalant leur science illusoire¹⁶. Il n'en est rien. La production écrite de la fin du Moyen Âge ne montre pas l'essor conflictuel d'une graphie basochienne latinisante en quête de légitimité, s'imposant graduellement à l'écriture limpide des manuscrits littéraires. L'ordre administratif n'a pas dicté sa loi graphique, la chartre n'a point perverti le poème. L'écrit dans son ensemble présente la même évolution, qui ne doit rien au demi-savoir pompeux ni aux astuces des gagne-petit. Cette orthographe « hirsute » de la fin du Moyen Âge est le fait de tous ceux qui se servaient alors de l'écriture : officier de la chancellerie, copiste d'atelier, moine au scriptorium ; elle résulte d'un mouvement de fond. Les scribes semblent percevoir que la graphie possède un ordre propre, opaque à la parole, qu'elle obéit à une mission et jouit d'un statut. Qu'ils se détournent, par suite, d'une simple trans-

15. Louis Meigret, *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise, fait par Loys Meigret Lyonnois, auquel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres*. Paris : Denis Janot, 1542.

16. Charles Beaulieu, *Histoire de l'orthographe française*. Paris : Champion, 1927, t. I, pp. 143.

cription de l'oral peut avoir ses raisons. Techniques, tout d'abord : la cursive gothique est plus rapide que la caroline, mais elle tasse les mots sur la ligne en un tracé quasi continu ; elle requiert dès lors une intervention plastique, qui donne au lexème une forme reconnaissable : allongement des boucles et des jambages, apparition de consonnes diacritiques élancées, hastes et queues offrant à la linéarité graphique leur verticalité distinctive. Raisons grammaticales, ensuite : les copistes perçoivent que la graphie n'est pas une simple gaze légère recouvrant et dévoilant la parole vive ; elle est une forme de la langue. Forme savante, qui s'adresse à l'œil autant qu'à l'oreille, et véhicule des informations grammaticales : appartenance morphologique et lexicale, ébauche de description grammairienne, empirique et plastique : la langue se replie sur elle-même, pour saturer l'espace écrit, dans l'ordre et la cohérence. Raisons morales, enfin. Les copistes de la fin du Moyen Âge ont tiré les conséquences de la perception ancienne que la graphie est la forme permanente de la langue, offerte à la contemplation ; elle requiert du volume, de l'élégance voire de l'apparat. La graphie étymologisante arbore une allégerance, elle expose une filiation obscurcie par le temps ; hyperbole nostalgique du tracé, elle noue sur le parchemin ce que la parole a défait. Figure monumentale de la langue, cette orthographe « gothique » si décriée et dont nous avons gardé bien des aspects, assume dans l'excès sans doute mais non sans grandeur, son rôle et sa charge. On ne peut oublier qu'elle accompagne l'expansion du français écrit, stabilisé, pérennisé par la référence latine. L'opacité à la parole vive, mais changeante, l'inscription lettrée dans l'espace humaniste sont dès lors un progrès.

Cette érection d'un idiome écrit transcendant la mouvance des paroles participe d'une émulation avec le latin des livres, dont la grandeur protectrice est à jamais disparue. L'orthographe française inscrit la filiation latine : ses consonnes « superflues » sont ses lettres de noblesse, son circonflexe un accent du souvenir¹⁷. Forme stable de la langue, elle tire sa force de l'arbitraire et de la convention : elle est un latin graphique,

17. Bernard Cerquiglini, *L'Accent du souvenir*. Paris : Minuit, 1995.

insensible aux inflexions particulières. Appendue à une langue morte, l'orthographe acquiert une stabilité que ne lui procurerait pas une base phonétique ; c'est, en ce domaine, le seul argument sérieux des conservateurs, face à des réformateurs qui, depuis le XVI^e siècle, ont pour objet commun de déterminer la graphie par le son. Si l'orthographe se déduit de la parole, toujours mobile dans les lieux et les temps, sa transcription sera sans doute aisée et naturelle, mais elle ne se fixera pas en norme. Comme Dante le rappelait en substance dans son *De vulgari Eloquentia*, la supériorité indépassable du latin tient au fait qu'il est mort ; sa rigueur est désormais immuable. L'ambition lettrée est d'élever les langues vulgaires vivantes au rang d'un latin moderne, de les rendre « illustres ». On peut penser que dès longtemps la France s'est attachée à une telle illustration.

La primauté du français.

Ce culte de la graphie, qui célèbre les mystères de la lettre et les vertus de l'anomalie, ce privilège accordé à l'orthographe, dont la maîtrise vaut garantie de distinction, de culture et d'amour vrai de la langue ne sont point ridicules. Ils traduisent l'attachement à un substitut, le désir obsessionnel d'éteindre la douleur de l'abandon. La latinisation à outrance de l'idiome est émouvante dans ses causes, éminente dans ses effets. Enfant bâtard d'une mère insouciant et volage, le français est un latin de désespoir.

C'est aussi un latin de dépit. Car la mère fut également marâtre, qui osa donner naissance, en Gaule même, à deux fils : le français et l'occitan. La conscience linguistique commune en France est des plus sensibles à l'évolution temporelle de la langue, qu'elle tient pour une déperdition ; acharnée à bâtir un idiome stable et noble masquant l'absence première, elle voit dans le changement une altération : on comprend la violence des querelles que toute réforme suscite. On ne doit pas s'étonner que la langue « illustre » répugne également à la variation spatiale, altérité perverse instillée dans le même, trouble de l'identité linguistique, spéculaire et sécurisante. Accents

régionaux, vocabulaires spécifiques attentent à l'unité fragile, conquise ou plutôt rêvée de haute lutte : l'autre est fautif en ce qu'il diffère. Mais il devient dangereux quand il se distingue : on sait le sort fait en France aux langues régionales ou minoritaires. Cet effroi devant la diversité linguistique (variation diatopique du français, ou plurilinguisme national) tient à des causes politiques, au nombre desquelles l'obsession unitaire ; elle doit beaucoup également au manque premier, dans la mesure où celui-ci fut doublement cruel : l'abandon s'est accompagné d'une trahison. Il était douloureux de penser que le français était issu d'une variété seconde de latin, ignoble et vulgaire, grossièrement germanisée ensuite ; les progrès du savoir, à la fin du XVIII^e siècle, firent ensuite apparaître que *deux* langues étaient sorties, en Gaule, de cette variété latine : la langue *d'oïl* (oui) au nord, la langue *d'oc* au sud. On pensa quelque temps avec Raynaudard que la seconde, sentie dès l'abord comme plus proche du latin, était une forme antérieure de la première : l'unité était sauve. Il fallut toutefois se rendre à l'évidence : l'influence franque, la féodalité distinguèrent la variante septentrionale du gallo-roman et l'établirent en une langue autonome et singulière : le français. En outre, le chagrin s'accroissait des mérites que la forme méridionale pouvait à bon droit faire valoir : une romanité plus évidente, due à un moindre éloignement du latin, une illustration talentueuse (littérature prestigieuse dont le rayonnement, jusqu'au XIV^e siècle, fut européen), une pratique ancienne de l'écrit (chartes en occitan antérieures de plus d'un siècle à la première rédigée en français) : la langue d'oc tenait son rang ; elle était apte à régner. La dualité linguistique se constitua par suite comme une rivalité douloureuse. Dans les représentations associées à la langue française, la diversité langagière ne renvoie pas à l'abondance, mais à l'abandon ; elle est liée à l'origine défaillante et au déclassement.. Le mépris des parlers régionaux, les réactions autoritaires, la « nécessité d'exterminer les patois » tiennent à des circonstances historiques ou politiques connues ; cette tradition glossophobe trouve ici un motif profond, obscur mais des plus puissants. La langue d'oc constitue une figure emblématique de l'altérité linguistique, fondant le sentiment de rejet que cette altérité suscite : un soupçon qui le dispute

à l'aigreur et se nourrit d'un secret dépit. Comme nous le verrons, à la fin du XIX^e siècle les grands romanistes de la République (Paul Meyer, Gaston Paris) tentèrent de nier l'existence même de la distinction oc/oïl, posant en thèse l'unité fondamentale de l'idiome issu du gallo-roman. Leurs arguments scientifiques masquaient à l'évidence des motivations morales (union recherchée pour une France mutilée et meurtrie). Ces dernières toutefois formulaient dans les termes d'une politique jacobine l'ancien trouble devant la diversité linguistique : les mêmes linguistes se révélaient à l'idée d'une troisième langue romane présente sur le sol national (le *franco-provençal*, découvert par le romaniste italien Graziado-Isaia Ascoli). En ce sens, le mépris du parler méridional a ouvert la voie à la haine des patois ; en ce sens également, il convenait que ce parler fût précocement délégitimé, que fussent écartés, dans les représentations mais aussi dans les faits, ce jumeau et ses prétentions. L'occitan, c'est un peu le *Masque de Fer*.

L'émulation latine, clairement observable dans le corps de la langue, explique aussi l'expansion de la variante septentrionale, au-delà des raisons historiques. C'est un français écrit, conventionnel et stable que l'administration royale diffuse à partir du XIV^e siècle : un « latin du roi ¹⁸ ». Politique qui impose (lentement il est vrai, et dans le seul ordre administratif) un idiome et ses valeurs aux dépens du latin, médium traditionnel de l'Église, des praticiens et du Midi ; rivalité fratricide, dès lors que ce français juridique emprunte au latin sa vocation monumentale, comme il adopte ses tournures, son lexique et ses consonnes. Mais à ce latin du roi il fallait une nouvelle Rome. L'inscription géographique accompagne dès lors et fonde la revendication linguistique. La primauté du français se soutient de son enracinement central, face à une romanité maternelle que l'on découvre toujours plus lointaine et trompeuse, vis-à-vis de l'infini chatoïement des parlures dialectales. La prééminence de l'idiome royal puis national tient à la géographie insigne qu'on lui suppose. Si le français trouve dans

18. Serge Lusignan, *La Langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*. Paris : Presses Universitaires de France, 2005, p. 20.

le latin une source « bien bourbeuse », on se vante que sa variété élégante a en France la plus honorable des extractions.

Nous avons vu comment la réflexion linguistique naissante avait résolu, au cours du XVIII^e siècle, la question de l'origine de la langue française : en posant le problème de façon enfin correcte, situant la souche non dans la Romanité lettrée, mais dans celle des rues. Cette découverte remarquable était cependant des plus décevantes, d'autant qu'elle précédait le difficile aveu de l'influence germanique. La volonté consécutive de bâtir un idiome illustre émule du modèle incomparable, jetant dans l'oubli la naissance ignoble traverse, nous l'avons dit, plusieurs siècles de l'histoire du français : elle en est sans doute le ressort le plus profond. À cette construction la réflexion linguistique a fourni sa pierre, en déplaçant à nouveau la problématique. Il s'agissait d'établir la provenance non plus de la langue dans son ensemble (celte, hébreu, grec, latin ?), mais de sa variante légitime : le français de l'émulation, écrit de convention mémorable, idiome d'usage et de distinction que, de la chancellerie de Charles V aux salons que fréquentait Vaugelas, on s'est employé à fixer et à polir. Pour cette enquête plus sereine on restait dans le domaine français, qu'il convenait seulement de scruter et d'évaluer (la Cour/le Parlement ; la Province/Paris). La genèse du français de bel usage s'annonçait rassurante ; elle combla. La réflexion sur l'origine de la langue standard, commencée dès les années 1530, reçut une réponse définitive à la fin du XIX^e siècle, alors que la linguistique historique était dans sa plus grande gloire. Balbutiante avec Pierre Nicolas Bonamy, celle-ci avait vu juste, mais elle avait contrarié ; triomphante avec Gaston Paris, elle accordait au français des élites, grâce au *francien*, les armoiries qu'il attendait. Si la source latine s'était révélée corrompue et boueuse, la source française apparaissait dans la fraîcheur, dans sa pureté loyale, dans sa transparence. Grâce à la science, la langue, desservie par une romanité bâtarde, acquérait une francité irréprochable et anoblissante. Ontogenèse gratifiante : la fortune linguistique de l'Île-de-France était faite.

CHAPITRE II

ÉPIPHANIE PARISIENNE

Que le meilleur français s'entende à Paris, nul académicien n'en disconviendrait aujourd'hui ; bon nombre de manuels prennent pour norme le parler du « bourgeois parisien cultivé ». L'on en pourrait aisément produire l'explication. C'est dans la capitale que résident les instances de constitution et de diffusion de la norme : académies, ministères, conseils, centres prestigieux de recherche et de formation, sièges des grands médias écrits ou audiovisuels. En contrepartie on sait l'insécurité que peuvent ressentir les locuteurs des divers français « régionaux » (c'est-à-dire non parisiens) : il n'est pas accidentel que les meilleurs grammairiens contemporains soient belges ; à rebours, mais confirmant la thèse, on notera chez certains linguistes québécois la revendication et la promotion d'une forme spécifique et autonome de la langue, ne devant rien au « français international » jugé trop parisien. La « précellence » du parler parisien est si certaine qu'elle ne saurait nous arrêter, sauf à rappeler que, comme toute évidence, elle est historiquement construite.

L'apparition d'un tropisme central dans le discours sur les sources de la langue s'est faite en deux temps. Tout d'abord il s'est agi, de façon synchronique pourrait-on dire, de savoir si l'excellence langagière était assignable à un lieu, et de déterminer lequel ; résoudre cette question fut l'affaire du XVI^e siècle : la prééminence parisienne fut assez rapidement acquise ; nous lui consacrons ce chapitre. Il fut plus délicat de résoudre le problème que la linguistique historique, dans son essor au XIX^e siècle.

cle, avait formulé. Question diachronique cette fois, et liée à la pensée des origines qui oriente alors la réflexion scientifique (reconstruction et classement des langues, considérées comme des espèces) ; étant donné le morcellement dialectal supposé du très ancien français et l'unité actuelle du français national, comment penser la continuité, forcément évolutive, de l'un à l'autre ? Le français devait résulter d'une sélection naturelle. À quelle parlure régionale ancienne (par principe unique et identifiable) attribuer alors le prestige langagier, la paternité ensuite de la variété légitime de la langue ? Au grand combat des dialectes pour leur survie, qui avait triomphé ? La réponse à la question génétique provenait alors de la géographie : il importait de cartographier avec assurance les dialectes anciens, puis de scruter la carte, afin d'y localiser, comme d'autres recherchaient Alésia, le parler vainqueur. Comme on le verra aux chapitres suivants, à la fin du XIX^e siècle, la région d'Île-de-France reçut la palme ; elle acquit par la même occasion une spécificité dialectale dont personne n'avait jamais entendu parler.

« Où puiser l'Idée et vraye naïveté de nostre langue ? »

La genèse de la primauté parisienne est contemporaine de la première réflexion en français sur cette langue ; elle lui est jointe de manière essentielle, dès lors que la question de la norme est en jeu¹ : du moment que l'on recherche, pour régler la langue, non plus la référence latine, mais un usage autochtone de qualité, la question se pose d'originer cet usage. Faut-il le chercher en un lieu ou en attribuer la maîtrise à un groupe social (ou bien combiner les deux options) ? Cette dialectique du spatial et du social, qui attribue la prééminence tantôt à une géographie naturelle, tantôt à une sociologie élective articule la réflexion linguistique pendant le demi-siècle (1530-1580) de sa formation.

Et pourtant, dès l'abord tout semble clair, car vu de l'extérieur. La grammaire française, on le sait, est née en Angleterre,

1. Nous suivons à ce sujet les analyses de Danielle Trudeau, *Les Inventeurs du bon usage*, op. cit.

dans une situation, diraient nos pédagogues, de « français langue seconde ² ». Un extérieur tout relatif, d'ailleurs, quand on se souvient que les deux pays furent liés non seulement par un très long conflit armé, par la rivalité sur le territoire continental, mais par le partage d'une culture savante (latine et française). L'anglo-français fut la langue officielle en Angleterre, de la Conquête de 1066 à la fin des années 1400 ; il n'était cependant plus vernaculaire depuis au moins le XIII^e siècle. Situation singulière ; on peut considérer que c'est outre-manche que le français pour la première fois prit rang d'une sorte de latin : langue écrite des textes administratifs officiels, outil de communication internationale. D'où la floraison, dès le XIII^e siècle, de manuels pratiques, de deux ordres : traités orthographiques pour les rédacteurs d'actes des chancelleries locales, guides de conversation destinés à ceux qui devaient voyager (commerçants en particulier). Cette production empirique précoce se nourrit d'une conviction : c'est en France que se parle le « bon français ». Ainsi, une *Manière de langage* de 1396 annonce qu'elle « enseigne bien a droit parler et escrire doulz François selon l'usage et la coustume de France ». Procédé commercial, en somme, qui met en avant la qualité « continentale » du français enseigné ; nous verrons que, depuis longtemps, les écrivains continentaux installés en Angleterre (Marie « de France », Garnier de Pont Sainte Maxence, etc.) avaient fait valoir par contraste le mérite original de leur langue. Les choses se précisent toutefois, en ce tournant du XV^e siècle : le français devient véritablement « langue étrangère » outre-manche, et l'on perçoit mieux la source de son rayonnement. Dans son *Donait François* (vers 1400), qui inaugure sans doute la réflexion grammaticienne sur cette langue, John Barton indique qu'il va initier son lecteur au « droit langage de Paris et de pais la d'entour ³ ». L'ouvrage qui suit,

2. Serge Lusignan, *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1986 ; Douglas A. Kibbee, *For to Speke French Treweley. The French Language in England, 1000-1600 : its Status, Description and Instruction*. Amsterdam-Philadelphie : Benjamins, 1991.

3. Pierre Swiggers, « Le Donait François : la plus ancienne grammaire du français », *Revue des langues romanes*, 89 (1985), 235-251.

dans l'histoire de notre discipline, est publié un siècle plus tard ; il prouve que la pratique du français s'est éteinte en Angleterre, au profit d'un apprentissage savant par les élites cultivées : *L'éclaircissement de la langue françoise* de John Palsgrave (1530) est rédigé en anglais et constitue, par ses dimensions et par son ambition, une véritable grammaire⁴ ; on est loin des manuels pratiques. Il est aussi plus explicite : destiné aux fils des grandes familles de la cour de Henry VIII, il entend enseigner à la noblesse anglaise la langue qu'emploient de préférence leurs cousins de France : un « parfait français » qui est très précisément localisé :

Dans l'ensemble de cet ouvrage, je suis la plupart du temps le parler des parisiens et celui des contrées qui sont contenues entre la Seine et la Loire (...). Car c'est dans cette région qu'on trouve le cœur de la France, là où la langue est de nos jours la plus parfaite (fol. 13 vo ; trad. S. Baddeley).

Palsgrave, jugeant « superflue » toute allusion aux variantes dialectales, ne se préoccupe que de la langue de prestige, celle qu'affectionnent les écrivains :

Il n'y a personne, dans quelque partie de la France qu'il soit né, s'il désire que ses écrits soient tenus en quelque estime, qui n'écrive pas la langue que l'on parle dans les limites du territoire que je viens de décrire. (*Ibid.*)

Celle qu'emploient professionnellement ceux qui occupent des emplois administratifs importants ; c'est là une des clés de leur réussite :

Et il n'y a que ceux qui savent le faire qui soient tenus en quelque estime, et se voient confier des charges importantes. (*Ibid.*)

L'intention sociale est donc claire, mais son objet est curieusement laissé à l'état de nature. Le français de bel usage, qui distingue et qualifie celui qui l'utilise, est simplement le parler d'un territoire, entre Seine et Loire. La grammaire française, dans sa genèse continentale, va compliquer un peu les choses.

4. John Palsgrave, *L'Éclaircissement de la langue française*. Texte original, traduction et notes par Susan Baddeley. Paris : Champion, 2003.

Vers 1530, dans un contexte d'expansion (culturelle, littéraire et administrative) de la langue, le discours grammatical prend son essor en France. Mais il ne retient pas dès l'abord la conception naturelle d'une primauté langagière de l'Île-de-France que les Anglais avaient adoptée pragmatiquement (et que retrouvera l'idée tardive du *francien*). Tout d'abord, parce que la pensée de la langue est tragique. En Angleterre, français et latin, langues étrangères, aucunement maternelles, se situent sur le même plan ; ici un lien génétique est perçu, dans un doute inquiet, qui teinte de nostalgie le discours sur la langue, quelque apologétique qu'il se veuille. Ainsi Geoffroy Tory, dans son *Champ Fleury* (1529)⁵, admirable manuel de typographie renaissante, traite-t-il de la langue (par le biais de la prononciation des caractères d'imprimerie), de sa diversité préjudiciable, de ses transformations (trop) rapides ; il appelle de ses vœux une action concertée, qui la « réduise en art », en la coulant dans le moule rigide d'une grammaire. Père de l'« aménagement linguistique » Tory est aussi, malgré lui, l'initiateur du thème de la décadence langagière : la corruption guette un idiome sans loi. L'action nécessaire est heureusement possible : latin et grec eux-mêmes « ont esté quelque temps incultes et sans Reigle de Grammaire, comme est de present la nostre » (fol. Iv vo). Mais par suite aucune variété de français ne peut servir de modèle : toutes sont incultes, et il convient de les cultiver également. Le grec sert d'archétype, jusque dans la vision d'une langue que forme l'addition de cinq dialectes :

Nostre langue est aussi facile à reigler et metre en bon ordre que fut iadis la langue Grecque en laquelle y a cinq diversités de langage (...). Tout ainsi pourrions-nous bien faire de la langue de Court & Parrhisienne, de la langue Picarde, de la Lionnoise, de la Lymosine & de la Prouvensalle (fol. V).

Cette curieuse typologie dialectale qui simule le grec attribue à la variété parisienne (bien qu'également parlementaire : ébauche du thème social) l'imperfection imputée aux autres ; elle

5. Geoffroy Tory, *Champ Fleury ou L'Art et science de la proportion des lettres*, éd. Gustave Cohen, Kurt Reichenberger et Theodor Berchem. Genève : Slatkine, 1973.

requiert les mêmes soins. Ce désaveu parisien, dans le premier XVI^e siècle, tient ensuite au fait que les grammairiens qui répondirent à l'appel de Geoffroy Tory étaient latinistes, et picards⁶. En 1531, le médecin amiénois Jacques Dubois fait paraître la première grammaire du français publiée en France⁷. Non seulement cet ouvrage est rédigé en latin, mais cette langue fonde l'entreprise de restauration qu'est la grammaire sylvienne. L'idiome vernaculaire en effet, dégradé, éparpillé en dialectes, a perdu la pureté et l'unité qu'il devait posséder au sortir du latin ; loin cependant de se lamenter, comme d'autres, le chirurgien Dubois opère. Animé par une belle ardeur rationnelle, désireux de ramener la langue à la régularité élégante qu'il lui suppose lors de sa naissance romane, il sélectionne les formes, en rebâtit d'autres, taille dans le vif d'un idiome corrompu et malade pour en dégager la saine pureté originelle. Il restaure la langue, comme on le fait d'un bâtiment que le temps a rendu disparate et difforme, comme on revient à un régime politique antérieur. L'émulation latine prend chez Dubois l'aspect d'un retour dans ses droits (*postliminium* : le droit du citoyen romain quand il revient dans sa patrie) :

En vérité, j'aurai l'impression d'avoir dans ce temps réalisé mon vœu si j'ai quelque peu décapé la langue française, en lui rendant son éclat natif déjà terni et comme recouvert de rouille et si je l'ai, en partie, rétablie dans son antique pureté comme on fait rentrer quelqu'un dans son droit (*velut postliminio*) (p. 200 ; trad. Colette Demaizière).

Cette entreprise de restauration privilégie par suite les formes restées les plus proches du latin ; ce sont souvent, pur hasard, les variantes normandes et picardes⁸ :

6. Colette Demaizière, *La Grammaire française au XVI^e siècle : les grammairiens picards*. Paris : Didier-Erudition, 1983.

7. Jacques Dubois (Sylvius), *Introduction à la langue française suivie d'une grammaire*. Texte latin, traduction et notes de Colette Demaizière. Paris : Champion, 1998.

8. Elles conservent, par exemple, le / k / initial latin devant / a / (*keval* pour *caballus* ; la prononciation française *cheval* est donc fautive) ; de même les pronoms normand *me* et picard *mi* reflètent leurs homologues latins (*me* et *mibi*), au rebours de l'aberrante évolution française en / wa / (*moi*).

Que les Français cessent de se moquer des Picards, qui conservent avec plus d'intégrité la pureté et l'antiquité de la langue (*ibid.*, p. 226).

Ce fondamentaliste latinolâtre ne saurait reconnaître une prééminence parisienne ; il est vrai qu'il est également amiénois. Picard et latiniste tout comme lui, Charles de Bovelles publie en 1533 chez le même éditeur, Robert Estienne, un *Traité sur les langues vulgaires*⁹, où il se montre toutefois moins optimiste sur la possibilité d'une restauration anoblissante des idiomes romans : réponse savamment pessimiste à Geoffroy Tory. Son traité, qui n'est pas une grammaire (il doute que l'on puisse en écrire une), s'étend sur la double catastrophe dont le français a été victime : l'éloignement radical de la source latine a ouvert la voie à une fragmentation irrémédiable :

Nous nous efforcerons ici d'approfondir rapidement et de dévoiler les raisons pour lesquelles la langue française, notre langue maternelle, est si diverse et changeante à l'intérieur des limites du territoire français. En effet, de même que cette langue issue de la langue latine s'écarte de l'homophonie [= la structure uniforme de la prononciation antique], par suite de la non observance des règles, de la distance et des défauts de prononciation, de même elle admet aussitôt, en elle-même, une très grande diversité, à tel point que l'expérience nous montre qu'il y a actuellement en France autant de coutumes et de langages humains que de peuples, de régions et de villes (trad. C. Demaizière, p. 77).

Sa description, fine et précieuse, de la variation dialectale autour de 1530 ne conduit cependant pas à une reconstruction (l'évolution est allée trop loin), ni à l'établissement d'une norme transdialectale (la fragmentation est trop poussée), encore moins à la promotion d'une variété particulière :

Chapitre XLVIII : *La recherche d'un archétype sera superflue et vaine dans toute langue vulgaire.*

Où donc et dans quelle région de la France placerons-nous

9. Charles de Bovelles, *Sur les langues vulgaires et la variété de la langue française. Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate* (1533). Texte latin, traduction et notes par Colette Dumont-Demaizière. Paris : Klincksieck, 1973.

l'archétype de la langue française dans son ensemble ? Où rechercherons-nous son véritable modèle ? Nulle part, assurément (*Ibid.*, p. 121).

Bouvelles vante certes le conservatisme phonétique picard, injustement moqué, mais il ne hiérarchise ni les fidélités ni les mérites : la parfaite synchronie de l'émiettement égalise les parlars, où se mêle celui de Paris.

La reconnaissance d'une suprématie régionale parisienne, enfin, au sein de la première réflexion savante sur la langue vulgaire, est desservie par le progrès même de cette réflexion. L'abandon de l'autorité référentielle latine, façon Sylvius, donne essor, liberté et statut à la langue française ; mais se pose alors la question de la norme. La variété des parlures, faute d'être réduite par alignement sur le latin, requiert d'être étalonnée. Où puiser, comme dit Estienne Pasquier, « l'Idée et vraie naïveté de nostre langue » ? L'Île-de-France peut certes fournir la réponse ; mais celle-ci est plus complexe que l'idyllique éloge francilien des manuels anglais : le bel usage n'est pas le fait des naturels d'Île-de-France, mais des honnêtes gens. La plupart d'entre eux vivent certes à Paris ; mais il en est d'ailleurs. La norme se délocalise, pour se socialiser. Comme l'a bien montré Danielle Trudeau, une dialectique du spatial et du social pénètre la pensée prescriptive ; elle la conduira longtemps. Les prémices en sont visibles chez Louis Meigret, qui publie en 1550 sa *Grammere Françoeze*¹⁰ (la première rédigée en français), remarquable en ce qu'elle refuse toute allégeance latine, et entend décrire la langue vulgaire en elle-même et pour elle-même. À ceux qui recommandent un alignement néo-latin :

Il faot repondre, qe nou' deuons dire, come nou' dizons, puis qe jenerallement l'uzaje de parler l'a reçu einsi : car ç'et celui q' don' aothorité ao' vocables (p. 35).

Cet usage possède en outre sa logique propre (sa « congruité ») ; la science grammaticale (que Meigret inaugure en cela) a pour mission de la décrire. Quelle est toutefois la source de

10. Louis Meigret, *Le Tretté de la Grammere Françoeze*, éd. par Wendelin Förster. Heilbronn : Henninger, 1888.

cet usage ? Adeptes de la raison (et donc par ailleurs véhément réformateurs de l'orthographe ; on le voit par sa graphie), Meigret y répond de façon théorique et abstraite : la « nayve Françoëze » qu'il décrit n'est assignable à aucune province ; elle est la pratique éclairée (et par suite formalisable) des « homes bien apris en la lange Françoëze » (p. 35). Le « lionoes » Meigret (dont la graphie réformée trahit la prononciation régionale ¹¹) n'ignore cependant pas que le bel usage qu'il a en vue, échappant par la correction et le savoir à la variation dialectale, est le fait d'une minorité, et que cette minorité se concentre à Paris : elle s'incarne dans le « courtizan François » (p. 73). Pas celui de Castiglione il est vrai, mais le serviteur de l'État. La *cour* désigne alors, outre les proches et les familiers du roi, le Conseil ainsi que les diverses chambres administratives et juridiques ; elle inclut donc le Parlement. Une bourgeoisie de robe et d'érudition, habituée des grandes affaires, témoin d'une tradition, porteuse des valeurs humanistes, pratiquant et diffusant en province la belle langue parlementaire : la famille de Meigret y a trouvé de nombreux emplois.

« Nous donnons tellement le premier lieu au langage de Paris »

Comme le dit Christian Schmitt, « la discussion de la norme géographique est terminée à partir de 1550 ¹² ». L'option retenue procède d'un resserrement, de l'Île-de-France vers son centre rayonnant, Paris. Henri Estienne résume la nouvelle donne, dans la préface de ses *Hypomneses* ¹³ :

Mais quelle est donc la région de France (*Gallia*) que l'on peut recommander à cet égard ? À coup sûr c'est celle qu'on appelle proprement l'Île-de-France (*Francia*). Mais de même que l'Île-de-France mérite cet éloge plus que les autres régions,

11. Bernard Cerquiglini, *La Genèse de l'orthographe française (XII^e-XVII^e siècles)*. Paris : Champion, 2004.

12. Christian Schmitt, « La grammaire française des XVI^e et XVII^e siècles et les langues régionales », *Travaux de linguistique et de littérature* 15 (1977), pp. 215-225.

13. Henri Estienne, *Hypomneses* (1582). Texte latin, traduction et notes par Jacques Chomar. Paris : Champion, 1999.

en particulier ses voisines, de même parmi les villes de l'Île-de-France qui entourent Paris (*Lutetia*) certaines le méritent plus que d'autres, je le reconnais, mais elles sont surpassées par Paris. Car j'affirme que la capitale de la vraie langue française (comme de la France elle-même) c'est Paris. (...) Elle est la métropole non moins de la langue française vraiment pure que de la France elle-même (pp. 260 et 261 ; trad. J. Chocharat).

La référence à la situation dialectale de la Grèce, qui justifiait chez Tory un traitement égalitaire des dialectes (au nombre de cinq), prend dès lors une tournure élitiste : pour Estienne, le parler athénien était directeur, tout comme celui de Paris :

À moins que, comme Athènes fut appelée la Grèce de la Grèce, on ne préfère appeler Paris, en ce qui concerne la langue, la France de la France (*ibid.*, pp. 262-263).

La réponse est établie et ne fait plus débat ; elle est cependant complexe. L'option nouvelle est autant sociale que spatiale, et d'un social dont l'évidence ne s'impose pas ; c'est désormais Paris, mais... À la géographie naturelle d'un espace prédestiné (l'Île-de-France, entre Seine et Loire) succède en effet la sociologie sélective d'une construction. Ce recentrage sur une ville introduit le social et ses effets (capitale, elle regroupe l'élite qui donne le ton, le savoir qui valide, le politique qui diffuse) ; il invite à en examiner les tensions. L'objet de la réflexion sera dès lors, dans l'espace clos du champ social parisien, la mise au jour des enjeux linguistiques : rivalités et conflits, hégémonies précaires. La pensée grammairienne, tenant la suprématie parisienne pour acquise, en sera d'autant plus occupée que deux accidents viennent susciter la réflexion.

La perception, tout d'abord, que la langue parisienne n'est point homogène. Pour Ramus¹⁴, porteur d'une conception abstraite de l'usage (une sorte de meigreitisme appliqué à Paris), c'est, dans le droit fil de la grammaire antique, le *populus* qui détient la norme (*consuetudo*), et la possède de plein droit :

14. Pierre de La Ramée, *Grammaire* (1572), éd. Colette Demaizière. Paris : Champion, 2001.

Le peuple est souverain seigneur de sa langue, & la tient comme un fief de franc alleu, & nen doit recognoissance a aucun seigneur (p. 30).

Un *populus parisiensis*, maître d'un parler que les savants ont mission de décrire, mais non de normer :

Lescolle de cette doctrine nest point es auditoires des professeurs Hebreus, Grecs & Latins de l'Université de Paris (...); elle est au Louvre, au Palais, aux Halles, en Grève, à la Place Maubert. Ainsi Cicéron a déclaré quil sest réservé la Science, mais touchant lusage, quil la doné au peuple (*ibid.*).

N'en déplaise à ses collègues du Collège de France, Ramus remet l'autorité langagière dans les mains des locuteurs parisiens. Il faut noter que si cet abandon de l'interventionnisme aménageur des grammairiens qui l'ont précédé, de Tory à Meigret, autonomise et promeut la notion d'usage, l'opposition simple des « savants » et du « peuple » conduit à l'unanimité. L'usage, comme pratique consensuelle de la langue, est aussi bien celui de la cour (le Louvre), du parlement (le Palais), que celui des milieux populaires (Halles, Grève, place Maubert). Position de principe, qui ne peut tenir : le social va cliver bien vite cette belle harmonie, dévalorisant le parler populaire, – et ceci définitivement, malgré la provocation malherbienne au sujet des crocheteurs du Port-au-Foin : il n'est que de lire le destin funeste de la place Maubert dans le discours grammatical, à partir des années 1580... Ce clivage s'accompagne de la perception neuve qu'il est à Paris un langage populaire, presque un dialecte, qui se distingue de l'usage ; commence à poindre la figure d'un Paysan de Paris, dont le parler n'est pas celui de l'Honnête Homme¹⁵. Estienne, dans ses *Hypomneses*, prend soin d'exclure le langage populaire de son objet :

La région de France où, vulgaire mis à part (*excepto vulgo*), on parle le meilleur français. (...). Ceux qui sont nés dans les principales villes d'Île-de-France (toujours en excluant le vulgaire (*vulgus semper excipio*)). (*Ibid.*, pp. 260 et 261).

15. R. Anthony Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French*. Cambridge : Cambridge University Press, 2004, pp. 124-147.

Ce qui conduit à préciser la comparaison avec la Grèce :

Car comme on n'eust par receu au langage Attique tous les mots qui estoient du creu d'Athenes, encore que ce fust la ville où on parloit le mieux : ainsi ne faut-il pas estimer que tout ce qui est du creu de Paris soit recevable parmi le pur et nayf langage François¹⁶.

La bienveillance ramiste cède la place à l'action grammairienne, qui fait retour, et à l'épuration normative : le « langage Parisien » est certes privilégié, mais « il faut premierement (en) oster toutes les corruptions et depravations que luy fait le menu peuple » (*ibid.*, p. 170). La norme linguistique est affaire de distinction sociale : l'idée est d'une évidence si universelle qu'on ne s'étonne pas d'en voir la prompte installation au sein de la première réflexion française sur la langue. Toutefois, si la « bonne société » donne le ton, encore faut-il s'entendre sur le contour social des prescripteurs ; en d'autres termes (ceux de l'époque) : à quelle source « puiser le pur et nayf langage François » ? On touche alors au second accident, dont les conséquences furent plus importantes que l'exclusion du « menu peuple » du champ linguistique : cette élimination, durant plusieurs siècles, ne troubla personne.

Dans une lettre à Claude de Kerquefinen, Etienne Pasquier, vers 1560, énonce avec vigueur son opinion sur la source de l'usage :

Vous n'estes pas le premier qui estes de ceste opinion, & y en a une infinité en France, qui estiment avec vous, qu'il faut puiser l'Idée & vraye naïfveté de nostre langue de la cour de noz Rois, comme sejour & et abord general de tous les mieux disants de la France. Si vous me disiez que c'est là où il faut aller apprendre à bien faire ses besongnes, je le vous allouerois franchement : mais pour apprendre à parler le vray françois, je le vous nie toue à plat. Au contraire (voyez, je vous prie, combien je m'eslongne en cecy de vous), j'estime qu'il n'y a lieu où nostre langue soit plus corrompue¹⁷.

16. Henri Estienne, *La Précéllence du langage françois*, éd. Edmont Huguet. Paris : Colin, 1896, p. 186.

17. Etienne Pasquier, *Choix de Lettres sur la Littérature, la Langue et la Traduction*, éd. Dorothy Thickett. Genève : Droz, 1956, p. 88.

Le jugement sévère du grand parlementaire est représentatif de la perte de prestige de la Cour chez les intellectuels de la seconde moitié du siècle. Le modèle n'est plus le « courtizan François » de Louis Meigret. Il convient certes d'y voir un aspect du puissant courant anti-aulique qui inspire alors les esprits : critique acerbe des mœurs de la Cour, rejet de l'italianisation des élites, mise en cause générale de l'influence (politique, économique et culturelle) italienne en France¹⁸. Le discours sur la langue y prend sa place, adoptant à l'occasion deux traits dont il ne se défera guère. La nostalgie, tout d'abord. Par principe c'est à la Cour que s'entend le meilleur usage ; mais ce principe ne fut vérifié qu'à l'époque de François I^{er} :

En quoy la chance est bien tournée, veu que la Cour a eu cest honneur autrefois (et principalement au temps de ce tant admirable roy François premier) de donner loy à la France universelle touchant le bon usage¹⁹.

Louis Meigret, Jacques Peletier du Mans, Théodore de Bèze, qui fréquentèrent la Cour de François, transmettent à leurs successeurs une image idyllique, celle d'un bonheur langagier disparu. Après 1560, la grammaire a le sentiment de décrire quelque ruine ; l'idée de la langue s'empreint de regrets. Car le parler mondain de l'heure invite à la *laudatio temporis acti* ; Henri Estienne ne s'en prive pas :

Il y eut un temps [fuit enim tempus] où c'est là qu'il fallait chercher la pureté de la langue... (*Hypomneses*, p. 262).

Autrefois il faloit chercher le meilleur langage entre les courtisans... (*Deux Dialogues*, p. 79).

Fuit tempus, autrefois : la grammaire, sous les derniers Valois, porte le deuil de la cour du grand monarque ; elle acquiert une inflexion mélancolique qui deviendra la marque du purisme, pensée nostalgique et pessimiste de la langue. Moment singulier. De la sensation de manque, de perte et

18. Pauline M. Smith, *The Anti-courtier Trend in Sixteenth Century French Literature*. Genève : Droz, 1966.

19. Henri Estienne, *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps* (1578), éd. P.M. Smith. Genève : Slatkine, 1980, p. 119.

d'abandon très généralement associée à la langue française, et comme inhérente à cet idiome, les grammairiens des années 1560-1580 donnent une traduction concrète et raisonnée : à la figure paternelle d'un roi protecteur du bien dire, à la Cour policée, à l'harmonie des ordres du langage ont succédé bouleversements et corruption. La source du beau langage est devenue fangeuse, car la prérogative mondaine est dépravée :

MM. les courtisans se donnent le privilege de legitimer les mots bastards françois, et naturalizer les estrangers²⁰.

La mélancolie grammairienne n'est cependant pas un désespoir. Elle a son remède, l'appel à une autre instance. La haute administration (les chambres administratives et juridiques, sous les noms de *Parlement* et de *Palais*, se distinguent désormais de la *Cour*) offre une société éprise de bon usage, de rigueur et de savoir. Ce corps de grands serviteurs érudits de l'État, auquel Meigret pensait car c'était son milieu, est désormais l'objet de tous les espoirs prescriptifs. Si Pasquier, qui en est et connaît ses confrères, émet quelques réserves (*op. cit.*, p. 89), l'imprimeur et philologue Henri Estienne se montre des plus enthousiastes :

Vraiment il est juste que cette ville (Paris) occupe le premier rang aussi pour ce mérite, non point parce que la Cour (*aula*) y réside (car s'il y eut un temps où c'est là qu'il fallait chercher la pureté de la langue, aujourd'hui sur ce point comme sur d'autres elle fait preuve d'une licence extraordinaire et tout à fait corruptrice), mais parce qu'elle possède l'assemblée (*curia*) qu'on nomme en langage vulgaire Parlement, où le langage incorrect est aussi rare qu'il est fréquent à la Cour, et applaudi dans celle-ci, il est chassé de celui-là. (*Hypomneses*, trad. J. Chomar, p. 262).

Paris doit sa primauté en matière de bon langage au monde parlementaire. Ce privilège n'a plus rien de naturel, car deux dépositaires traditionnels ont failli : le peuple écorche le français, les mondains le corrompent. La précellence est une conquête des robins éclairés, c'est-à-dire des hommes du

20. Henri Estienne, *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* (1565), éd. Léon Feugère. Paris : Delalain, 1853, p. 14.

savoir. L'opposition entre Henri Estienne et Pasquier est un trompe-l'œil ; tous deux partagent le goût de l'érudition, une approche rationnelle de la langue, la conviction qu'en fixer l'usage est affaire de professionnels ; ils appartiennent au même monde, celui, nourri de grec et de latin, des pentes de la montagne Sainte-Geneviève. Les grammairiens de ce temps sont certes nostalgiques, peignant des plus vives couleurs l'heureuse harmonie langagière et sociale des « années François I^{er} » ; ils combattent cependant cette nostalgie (ou en prennent prétexte) en revendiquant une autorité justifiée sur la langue. Le corporatisme des clercs, second trait du discours sur la langue après 1560, va s'installer durablement. Henri Estienne, qui n'ignore pas que le Parlement jargonne, lui attribue cependant la palme de l'usage, au nom de la solidité de son savoir. Les juristes ont pour métier de dire le droit, en l'asseyant sur la fréquentation des textes établis et anciens ; leur mission et leur pratique sont en cela comparables à celles du grammairien. Ainsi Estienne, qui partage avec Claude Fauchet et Estienne Pasquier le commerce des romans médiévaux et de leur langue, tient-il que la « cognoissance du vieil langage » est le plus sûr moyen d'identifier et de corriger « la dépravation qui est aujourd'huy » (*Traicté de la conformité*, p. 157). Tradition, savoir, rigueur : se dessine ainsi une figure du clerc décidé à ôter au mondain le monopole de la norme. La Monarchie a besoin de savants : Paris, pour que soit fondée en raison l'excellence de son usage, la Cour elle-même pour en réformer la langue. Le pamphlet d'Estienne contre les italianismes « gaste-françois » entre en fait dans les vues de Henri III, soucieux de ramener sa Cour à des valeurs morales, à la noblesse des conduites, au respect du patrimoine culturel et linguistique national²¹. Ce conflit parisien de la Cour et du Parlement recouvre une rivalité profonde entre le mondain et le savant pour la maîtrise de l'usage. Celle-ci ne prendra fin, officiellement, qu'en 1635 avec la fondation de l'Académie française (dont le Parlement de Paris bloquera les statuts pen-

21. Bernard Cerquiglini, « La révolte des clercs. Estienne, Gourmont, Etiemble contre l'« invasion » lexicale », in Michèle Lenoble-Pinson et Christian Delcourt (éds.), *Le Point sur la langue française. Hommage à André Goosse*. Bruxelles : Timperman, 2006, pp. 55-72.

dant plus d'un an) ; l'autorité sera rendue alors à l'élite mondaine, au travers d'un dispositif complexe mais solide de production, de filtre et d'enregistrement (la Cour, les Salons, l'Académie). Cette victoire de Vaugelas sur Ménage, la science depuis ne l'a jamais acceptée.

En attendant, la capitale règne sans partage sur le bien dire et donne le ton. Suprématie d'autant plus assurée que la rivalité normative prend place en son sein, opposant les snobs de la Cour, qui gazouillent allègrement leurs italianismes mignards, et les érudits ronchons qui compulsent leurs vieux livres. « Nous donnons tellement le premier lieu au langage de Paris », comme dit Estienne (*Précellence*, p. 170), que les autres parlers perdent toute légitimité. Le parallèle gratifiant avec la situation dialectale grecque, qui justifiait l'égalitarisme bovellien, achève de tourner à l'avantage du dialecte de Paris : il est à la France ce que l'attique était à la Grèce. Par suite, de même que ce dernier a emprunté aux parlers ionien et dorien, la langue commune française, d'inspiration parisienne, ne doit pas craindre de puiser au besoin dans les ressources provinciales. C'est le fait d'un Prince, qui prélève la taille et jouit de ses biens. Henri Estienne reprend le thème de l'enrichissement sélectif de la langue par emprunt dialectal, que la Pléiade (Ronsard, *Abrégé de l'art poétique françois*) avait recommandé, mais si peu pratiqué :

Et comme ceci luy est commun avec la langue Grecque, aussi en reçoit-il une mesme commodité. Car ainsi que les poetes Grecs s'aidoyent au besoin de mots peculiers à certains pays de la Grece, ainsi nos poetes François peuvent faire leur prouffit de plusieurs vocables qui toutesfois ne sont en usage qu'en certains endroits de la France (*Précellence*, p. 168).

La cueillette lexicale des plus jolis fruits provinciaux n'est pas pour rien qualifiée de « commodité ». Estienne développe à l'occasion la métaphore bourgeoise de la villégiature campagnarde (le charme des mœurs simples et le bon air) :

Tout ainsi qu'un homme fort riche n'ha pas seulement une belle maison et bien meublée en la ville, mais en ha aussi es champs, en divers endroits : desquelles il fait cas, encore que le bastiment en soit moindre et moins exquis, et qu'elles ne

soyent si bien meublées, pour s'y aller esbatre quand bon luy semble et changer d'air : ainsi nostre langage ha son principal siege au lieu principal de son pays : mais en quelques endroits d'iceluy il en ha d'autres qu'on peut appeler ses dialectes. (*Précellence*, pp. 167-168).

Le français central a ses dialectes comme le riche Parisien a sa maison de campagne, dont il rapporte des poumons assainis, du beurre et des fromages :

De même que dans la langue grecque c'est surtout le parler attique qui est loué, mais que chaque dialecte mérite sur tel ou tel point un éloge particulier, de même assurément, bien que la langue française ait son siège surtout dans la région de France que j'ai dite, les dialectes sont cependant pour elle une parure et un enrichissement ; et si elle a sa demeure ici, il lui est parfois très agréable de faire des promenades dans ceux-là, comme des propriétés de campagne, et de ramener chez elle quelques-uns des mots qui leur sont propres (*Hypomneses*, trad. J. Chomarat, p. 262).

Paternalisme discret envers des parlers rustauds, charmants néanmoins et délicieux ici ou là. Cette commisération traduit le déclassément irrévocable des parlers régionaux ; sous des formes diverses (de la haine jacobine à l'embaumement dialectologique) elle a de beaux jours devant elle. Le triomphe de la langue parisienne réduit désormais toute autre parlure au statut d'un patois.

CHAPITRE III

LA FABRIQUE DE L'ORIGINE

Au XIX^e siècle, l'étude de la provenance du français se fait plus savante, et plus myope. La question n'est plus de rechercher les sources lointaines de l'idiome, dans la romanité, le celte ou dans l'hébreu ; l'origine latine est fermement établie, ainsi que la génétique des idiomes romans. La linguistique se fonde comme science en réduisant les langues à des ensembles de sons, dont elle décrit l'évolution régulière et mécanique. La loi phonétique, découverte immense et quasi newtonienne, permet d'établir, à partir du système phonique de l'indo-européen primitif et en calculant les transformations successives, la filiation, les rapports et le développement des idiomes indo-européens, et notamment des parlers issus du latin. S'inspirant des travaux de Franz Bopp sur le sanscrit et surtout de Jacob Grimm sur les langues germaniques, Friedrich Diez publie en 1836-38 sa *Grammatik der romanischen Sprachen*. Elle ouvre la voie à une grammaire historique de chacune des langues néo-latines : historique parce qu'en ce temps il n'est de pensée du langage que dans l'évolution (la langue est une espèce), nationale de par la répartition compétitive du champ scientifique. Grâce également au vent de nationalisme qui souffle en Europe, exprimant les aspirations patriotiques, le désir des peuples à disposer de leur destin, provoquant ce « dallage » langue-nation qui sera l'œuvre et la marque du XIX^e siècle¹.

1. Daniel Baggioni, *Langues et nations en Europe*. Paris : Payot, 1997, pp. 201 *sq.*

Chacun chez soi à creuser l'histoire de l'idiome qui dépeint son peuple. La France n'est pas en reste ; pourvue dès longtemps d'une langue officielle, d'institutions et de documents, elle prend son rang parmi les pionniers de ce qu'on nomme alors « l'archéologie nationale ». Il s'agit d'établir la genèse locale, l'essor pour ainsi dire immanent de l'idiome devenu l'emblème de la Nation, expression de sa culture, outil de son rayonnement. Pour la France, le berceau de la communauté nationale, le creuset des représentations et des solidarités est désigné depuis longtemps : c'est le Moyen Âge². Mais, une fois de plus, l'origine se révèle décevante et trompeuse.

Si le Moyen Âge fait rêver les Romantiques, il plonge les historiens de la langue dans la stupeur. Pour reconstituer les états anciens de l'idiome, ils ont en effet pour seul matériau un ensemble de textes littéraires (vies de saint, chansons de geste, romans) dont le trait commun est une instabilité substantielle, jointe à une étonnante disparate des formes. Copiés et recopiés à la main, sans grand soin pense-t-on, ces textes offrent entre eux d'innombrables et d'indécidables variantes ; en outre, chaque manuscrit présente une langue dont l'incohérence et l'hétérogénéité paraissent systématiques. Cette « monstrueuse exubérance », comme dira Fallot, est-elle propre à la langue ancienne ? Dans ce cas, celle-ci n'est guère plus qu'un latin vulgaire avancé, un idiome grossier et sans règles³. Son étude est bien décevante, qui met au jour, en lieu et place de l'enfance princière recherchée, la bâtardise et la corruption. Mais peut-être sont-ce les documents qui trompent, masquant de confusion un parler régulier ? Il importe alors d'en faire la critique, de les établir solidement, de reconstituer enfin, en deçà de la « confusion inextricable des textes » (Fallot), la langue ancienne dans sa pureté et, si possible, dans sa rigueur. Anoblir l'ancienne langue, c'est donner enfin au français une ascendance avouable, l'ancêtre légitime et gratifiant qui lui fait défaut⁴.

2. Colette Beaune, *Naissance de la nation France*. Paris : Gallimard, 1985.

3. Sonia Branca, « Les débats sur la variation au milieu du XIX^e siècle », *Recherches sur le français parlé*, 5 (1983), pp. 263-290.

4. On comprend l'importance que prennent alors les études médiévales. Ursula Bähler note qu'au XIX^e siècle la « philologie romane » en France

Reductio ab origine

L'enjeu est de taille ; on y répond de deux façons, particulière et générale. Si les manuscrits des œuvres littéraires sont suspects, une ressource est disponible : les actes de chancellerie originaux. Strictement datés et surtout localisés, porteurs d'un contenu qui ne laisse rien à l'imagination, copiés par des professionnels peu enclins à la fantaisie, ils sont tenus pour fiables, et représentatifs du parler quotidien local :

Je persiste à croire que des textes ayant une origine certaine de temps et lieu fourniront les meilleurs éléments d'une grammaire de notre ancienne langue. Hâter la publication exacte de ces textes, c'est déjà rendre service à la science ; et un recueil qui réunirait un choix suffisant pour tous les dialectes de la langue d'oïl susciterait tant de travaux qu'il ne serait peut-être pas indigne de l'Académie de l'entreprendre elle-même⁵.

On accorde donc aux chartes une attention durable : fondation en 1821 d'une École préparant les spécialistes des documents anciens, création par Guizot en 1843 du *Comité pour la publication des documents relatifs à l'histoire de France* (placé plus tard sous l'autorité de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), début des publications soignées et études savantes de documents de chancellerie à compter des années 1870 (en France à l'École des Chartes, à Halle autour d'Hermann Suchier), un siècle plus tard, impression systématique par le Centre national de la recherche scientifique (dans le cadre du V^e plan), des plus anciennes chartes originales (avant 1270), sous l'impulsion de Jacques Monfrin⁶. La confiance placée dans la fiabilité des documents diplomatiques, témoins sûrs de l'ancienne langue, est telle que Wailly, éditant la *Vie de saint*

fut principalement une médiévistique, se distinguant ainsi de la conception allemande, davantage généraliste. (*Gaston Paris et la philologie romane*. Genève : Droz, 2004, p. 301).

5. Natalis de Wailly, « Observations grammaticales sur les chartes françaises d'Aire en Artois », *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, XXVIII (1874), p. 135.

6. Voir son introduction au volume I, *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département de la Haute-Marne*, éd. Jean-Gabriel Gigot. Paris : éd. Du CNRS, 1974, pp. xi-lix.

Louis, récrit le texte dans la langue des chartes expédiées par la chancellerie du sire de Joinville. Le moindre doute est par suite hérétique et déclenche des réactions violentes : en 1888, Charles Bonnier paiera son incrédulité d'une exclusion des Chartes et d'une carrière médiocre ; nous y reviendrons. Le malheur est que, à date très ancienne, ces documents se dérobent. Dans les années 1830, on pensait qu'ils reposaient encore dans les dépôts d'archives ; il fallut plus tard se rendre à l'évidence : l'apparition du français dans les documents privés et publics est tardive (première charte en français : Douai 1204) et périphérique (notariats urbains, puis chancelleries seigneuriales du nord et de l'est ; rien à Paris avant 1249). Ces chartes sont donc fort précieuses ; elles focalisent pour un temps sur ce siècle de leur apparition les études de l'ancien français : un ancien français tardif certes, mais pensable. Pour la période antérieure, il faut s'accommoder des écrits littéraires. Quelque florissante qu'ait été la littérature de langue vulgaire au XII^e siècle, elle laisse méfiante une science attachée à l'archéologie du français national. Troublée par la mouvance des formes et des vocables, elle craint de relever dans la langue de ces textes, non pas la pureté de l'expression originelle, mais un idiome primitif et inconsistant.

Le salut provient alors du recours systématique aux procédures rigoureuses de l'édition philologique des textes : l'œuvre première et sa langue, dans leur perfection antérieure aux altérations, sont observables, dès lors qu'on les reconstitue savamment. Pratique ancienne et vénérable, la philologie prend une figure scientifique dans la première moitié du XIX^e siècle. Formée à l'édition des œuvres latines et grecques, copiées avec respect (qu'elles fussent religieuses ou profanes), mais avec un soin et une compétence variables, la philologie est une pratique, mesurée et patiente, de comparaison ; elle rapproche des manuscrits que sépare (c'est l'axiome) la seule altération de la copie. Quand la tradition (l'ensemble des manuscrits qui nous sont parvenus) offre en un point du texte des leçons (*lectio* : ce qu'on lit) distinctes, il y a variante ; des procédés quasi mathématiques (ainsi la méthode proposée par Karl Lachmann) permettent alors de « s'assurer du texte » et de déterminer la bonne leçon. De proche en proche, il est

possible de reconstituer ainsi l'original de l'œuvre, tel que l'auteur le dicta au premier scribe. Éditeur du Nouveau Testament, du *De Rerum Natura* de Lucrèce, etc., Lachmann postule que leurs copistes se rendirent coupables des seules erreurs dues à l'incompréhension, à l'inadvertance, à la fatigue. Ces fautes sont néanmoins une dégradation. Toute copie est un déclin : la philologie lachmannienne partage avec les premières recherches indo-européanistes la méthodologie comparatiste, le désir de reconstruction, un sentiment de décadence⁷. Archéologie mécanique du lapsus, cette méthode commence par automatiser le scribe, auquel est déniée toute intervention positive et consciente. Sauf à s'effondrer, cette philologie ne peut concevoir par exemple qu'un scribe, confronté à une leçon douteuse, ait pu améliorer cette leçon, voire retrouver la leçon originale : la filiation linéaire, que désigne sa détérioration continuelle, serait alors obscurcie. Le scribe est une machine, laquelle doit fonctionner mal afin que la pluralité des variantes s'ordonne, laisse apparaître les pentes de l'adultération, dessine les branches généalogiques de la famille manuscrite. Pensée bourgeoise, paternaliste et hygiéniste de la famille, le lachmannisme chérit la filiation, pourchasse l'adultère, s'effraie de la contamination. Pensée de la faute, qui fonde une méthodologie positive. Lachmann postule en effet que les copistes ne commettent pas séparément la même erreur au même endroit (le moindre *Schbulmeister* ayant une bonne expérience des dictées eût peu fait remarquer à l'éminent recteur de l'université de Berlin que certaines séquences linguistiques prêtent à l'erreur). Ce qui a deux conséquences. Tout d'abord la « faute commune » ne peut qu'être héritée : elle traduit par la même une filiation ; l'accord ensuite de plusieurs manuscrits contre un seul indique avec sûreté la bonne leçon, car la faute est solitaire, ou plutôt la solitude désigne la faute. La méthode de Lachmann se donne ainsi les moyens de repérer les relations de dépendance entre les manuscrits, et de figurer ces relations en une arborescence généalogique (le philologue classe ses manuscrits sous forme d'arbre, comme d'autres le

7. Sebastiano Timpanaro, *La Genesi del metodo del Lachmann*. Florence : Le Monnier, 1963, pp. 36-42 et 56-68.

font pour les langues ou les espèces : la science au XIX^e siècle est une vaste forêt). Grâce à ce schéma hiérarchisé, montrant à la fois une origine (l'archétype) et les positions respectives des manuscrits conservés par rapport à cet archétype, on pouvait, par le procédé du « deux (au moins) contre un » reconstruire mot à mot (c'est-à-dire en puisant tour à tour çà et là) cet archétype, figure de l'origine : c'était la critique des leçons. Restait (critique des formes) à homogénéiser cet archétype, fait de pièces et de morceaux, et à le rapprocher de l'original simulé. Il convenait pour cela d'en unifier l'expression, grâce aux connaissances générales sur l'histoire du grec et du latin ; c'est-à-dire proprement de le *récrire* dans la langue que l'on supposait avoir été celle de l'auteur. Telle est la « méthode » de Lachmann, qui contrôle la rigueur par l'érudition, mêle science et finesse au service d'une ruse de vieux limier. On sait que dans l'espace romanesque la figure du philologue peut doubler celle du détective : que l'on pense à *Lokis* de Mérimée.

La « monstrueuse exubérance » des manuscrits médiévaux français peut donc être réduite : il suffit pour cela d'importer le lachmannisme ; on s'y emploie dans la seconde moitié du siècle. Nous avons montré ailleurs le singulier contresens qu'est l'emprunt d'une méthodologie conçue à d'autres fins et pour d'autres textes⁸. L'œuvre médiévale de langue vulgaire, tout d'abord, appartient à une culture de l'écrit proche encore de l'oralité, dont les concepts ne sont point ceux du lachmannisme : la notion d'auteur, et encore moins d'autorité, n'y a aucun sens ; énonciation absolue, l'œuvre est variation perpétuelle, invite à l'intervention, à la glose : chaque copie est un remaniement, chaque copiste un créateur. La mouvance de l'œuvre médiévale romane est telle, ensuite, que l'automate lachmannien s'emballe et se bloque. La variabilité des leçons en nombre, en étendue et en nature fait que le travail est immense, la réussite aléatoire, l'entreprise désespérante et comme humiliée⁹. Face à une complexité inextricable, où la

8. Bernard Cerquiglini, *Éloge de la variante. Histoire critique de la philologie*. Paris : Seuil, 1989.

9. « En fait, et sans toucher à la question de principe, il est indiscutable qu'aucun érudit n'est jamais parvenu à classer sans contestation possible les manuscrits d'une œuvre médiévale française, dès que ces manuscrits

« méthode » épuise ses procédures, on se résout à choisir. On choisit en effet, et l'on intervient, tant dans la critique des formes que dans celle des leçons. Un interventionnisme massif, et qui s'est poursuivi jusque tard dans le ^{xx}^e siècle, est le troisième trait fâcheux de l'édition « savante » des œuvres médiévales françaises ; il fait d'elle une entreprise générale de reconstruction. Ou plutôt de construction : au rebours en effet des textes anciens latins et grecs, rédigés en une langue dont la tradition grammaticale est presque ininterrompue, on ne sait rien du plus ancien français, dans lequel on suppose que fut écrit l'original simulé. Et c'est bien pour connaître cette langue des ^x^e-^{xii}^e siècles que l'on interroge les manuscrits disparates et tardifs (en général du ^{xiii}^e siècle pour le moins) dont on dispose. Dans l'espoir de dépasser, en la réduisant, la décourageante hétérogénéité linguistique qu'ils offrent. La philologie, censée par principe et par étymologie aimer les textes, a en fait peu de goût pour les objets qu'elle manipule. Ce furent pourtant des œuvres dont le statut ni la qualité ne sont discutables : un manuscrit médiéval est un coûteux objet d'art et de commerce ; commandité par un riche amateur, il fut réalisé collectivement dans un atelier (réglage, copie, rubrication voire enluminure), soumis ensuite à la contemplation et à la lecture ; il ne saurait être n'importe quoi¹⁰. L'éditeur se détourne cependant de l'ouvrage tangible qu'il examine, tout comme il en ignore délibérément la langue. Un même processus de dégradation lui semble en œuvre, qui touche à la substance textuelle et à l'expression ; critique des leçons et critique des formes constituent une même activité ; elles traduisent un semblable soupçon. Se détournant par méfiance constitutive de la

sont quelque peu nombreux. » (Félix Lecoy (éd.), *Jean Renart. Le Lai de l'ombre*. Paris : Champion, 1979, p. vii).

10. La haine pour le copiste étonne par suite, et ne peut se comprendre que par la pensée du déclin dont la philologie est empreinte, et par la passion qu'elle voue à l'auteur singulier. « Les scribbles », comme aimait à dire un de nos maîtres de la Sorbonne, en roulant bien les r de son Morvan natal, « ne font que des conneries ». Pour une réévaluation de la matérialité du manuscrit, voir les travaux de la Nouvelle Philologie : Marina S. Brownlee, Kevin Brownlee, and Stephen G. Nichols, (éds.), *The New Medievalism*. Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1991 ; R. Howard Bloch and Stephen G. Nichols (éds.), *Medievalism and the Modernist Temper*. Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1996.

multiplicité des formes qu'il observe, l'éditeur s'attache à un ailleurs qu'il ne possède pas, mais qu'il postule. La thèse de la copie comme dégénérescence présuppose un original sans faute : l'auteur n'a pas droit au lapsus. De même l'idée de la dégradation langagière implique un début impeccable : on dénie à l'auteur le droit à l'incorrection, à la paraphrase, à la diversité de son expression (une langue parfaite est homogène). La philologie lachmanienne, ce faisant, s'adjoint subrepticement la notion romantique du génie ; amont incomparable l'auteur tranche, par l'unicité de sa conception et la qualité de sa langue, avec la diversité scribale, ignorante et sans dessein, qui pluralise l'œuvre, en banalise et appauvrit l'expression. L'éditeur contemple des épaves, et rêve. Le procédé le plus efficace pour réduire l'hétérogénéité dont s'entache l'ancienne langue est le fantasme d'une perfection révolue. Il fut une langue plus ancienne ; elle était irréprochable ; on pouvait la lire dans l'original. Il importe donc de la retrouver, en déblayant les couches d'altération apportées par les scribes, puis en rebâtissant la version primitive telle qu'on l'espère. La critique des formes donne à l'archétype et à son manteau d'Arlequin langagier, la pureté de la bure originelle. La philologie, appliquée aux œuvres médiévales françaises des X^e-XII^e siècles (connues seulement par des copies postérieures) rêve d'une élégance primitive, objet de son désir ; elle l'invente¹¹. Elle donne à lire par suite un âge d'or de la langue, à l'ordonnance régulière et paisible. Grâce à elle, le français possède enfin l'origine qu'il mérite.

Exemplaire de cette invention, l'édition que Gaston Paris donne du *Saint Alexis*, vie de saint composée au XI^e siècle (et connue, fait rare, par trois manuscrits du XII^e siècle), une des premières œuvres de la littérature française. Nommé en novembre 1869 directeur d'études à l'École pratique des hautes études, quelque mois après la fondation de cette école (31 juillet 1868), Paris consacre à la *Vie de saint Alexis* son premier cours (janvier-juin 1869). Dans un contexte de renou-

11. Entendant retrouver le geste du premier et du plus fidèle copiste de l'œuvre, l'éditeur moderne n'est donc que le plus récent de ses remanieurs.

veau intellectuel, scientifique et pédagogique (la nouvelle École est chargée de mettre en œuvre, de façon pratique, les sciences nouvelles), Gaston Paris prépare avec ses élèves l'édition de cette vie de saint. Retardé par la guerre de 1870, le dossier paraît en 1872 dans la « Bibliothèque des Hautes Études » : Gaston Paris édite la version du XI^e siècle, Léopold Pannier, « élève de l'École », s'est occupé des renouvellements du texte (XII^e, XIII^e et XIV^e siècles)¹². Cette édition majestueuse fonde la philologie médiévale française. Gaston Paris en est conscient, qui présente longuement (138 pages), avec des accents de manifeste, la méthode qu'il a suivie (en oubliant, il est vrai, de citer le prussien Lachmann). Cet « essai de restauration intégrale du poème » (p. vii) suit les procédures de la philologie positive, laquelle « a pour but de retrouver, autant que possible, la forme que l'ouvrage auquel elle s'applique avait en sortant des mains de l'auteur » (p. 8). Grâce à la comparaison des fautes et leçons communes, il est possible de classer la tradition manuscrite « travail délicat, compliqué et minutieux, mais indispensable, et sur lequel repose toute la critique scientifique » (p. 11). En effet sur ce classement arborescent la critique peut s'appliquer ; grâce à des procédés « pour ainsi dire mathématiques » (p. 23), elle reconstitue la lettre du poème original. Elle fait apparaître, dans le fouillis des lignes, la figure évanescence d'un archétype, deviné mot à mot, dans la convivialité patiente et industrieuse du séminaire. Cet archétype est dissemblable, par définition, des manuscrits dont l'éditeur dispose, parchemins que le regard traverse, ruines éparses que la main fouille. Il convient de le reconstituer, en s'aidant pour cela du manuscrit que la méthode a fait apparaître comme le plus proche de l'original, en l'occurrence le manuscrit conservé en l'église Saint Godoard d'Hildesheim (Hanovre) ; il fut copié en Angleterre au XII^e siècle ; c'est le manuscrit L :

Nous n'aurons égard pour ce travail, sauf cas exceptionnels, qu'au seul manuscrit L, qui nous offre évidemment une langue

12. Gaston Paris et Léopold Pannier, *La Vie de saint Alexis, poème du XI^e siècle, et renouvellements des XII^e, XIII^e et XIX^e siècles*, publiés avec préfaces, variantes, notes et glossaire. Paris : Franck, 1872 (« Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences philologiques et historiques », septième fascicule).

beaucoup plus ancienne que tous les autres. Mais ce manuscrit est loin d'être lui-même conséquent ; des formes anciennes et nouvelles, des systèmes orthographiques différents s'y côtoient et s'y confondent comme dans un grand nombre de manuscrits du Moyen Âge. Écrit environ cent ans après le poème dans un pays où le dialecte normand, importé en 1066, avait déjà commencé à s'altérer, *il a dû avoir pour original un très-bon texte*, notablement plus ancien, que le copiste a reproduit avec de louables efforts de fidélité, mais sans pouvoir s'empêcher de mêler à chaque instant aux formes de son modèle celles qui lui étaient familières. Notre travail consiste à retrouver les formes de ce modèle et par elles, autant qu'il est possible, celles qu'a dû avoir l'original lui-même (pp. 45-46 ; nous soulignons).

Toutefois, si l'on examine dans le détail cette reconstruction, on n'y relève pas toujours la rigueur « quasi mathématique » annoncée. Paris s'aide un peu de son savoir (notamment en phonétique historique), beaucoup de l'idée qu'il se forme de la version primitive et de sa langue. Ainsi, le quatrième vers du texte (qui énonce une plainte que l'on pourrait tenir pour le crédo philologique : « le monde est bien changé, il a perdu sa couleur ») se lit de la façon suivante dans les quatre manuscrits que l'éditeur compare¹³ :

L (XII^e, Angleterre) tut est muez perdu ad sa color
 A (XII^e, Angleterre) tut est muez perdu ad sa culur
 P (XIII^e, Angleterre) tot est muez perdue a sa color
 S (fin XIII^e, France) si est muez perdue a sa valour

La famille manuscrite est en ce point très unie ; elle conforte le manuscrit de base (L). Gaston Paris édite cependant :

GP (1872) Tot est mudez, perdude at sa color

On y lit un travail minutieux de vieillissement, de correction et de francisation des formes de L :

Tot	Substitution de la graphie française <i>o</i> à la graphie anglo-normande <i>u</i>
Est	Leçon maintenue

13. Il n'avait pas connaissance du manuscrit V (Bibliothèque vaticane, Vat. Lat. 5334, XII^e siècle), décrit et édité en 1929.

<i>Mudez</i>	Restitution d'un <i>d</i> intervocalique, que l'on suppose amuï ensuite (L, A, P, S)
<i>Perdude</i>	Idem ; accord du participe passé
<i>At</i>	Restitution d'un <i>t</i> final, que l'on suppose sonorisé ensuite (L, A) puis amuï (P, S)
<i>Sa</i>	Leçon maintenue
<i>Color</i>	Substitution de la graphie française <i>o</i> à la graphie anglo-normande <i>u</i>

Si l'on considère le texte procuré par l'éditeur, on note au total que deux de ses formes seulement (*est* et *sa*) sont attestées par les quatre manuscrits, que deux (*tot* et *color*) figurent dans une version seulement (P, tardive), que trois enfin (*mudez*, *perdude* et *at*) ne se relèvent nulle part. Ces dernières formes sont toutefois présentées au lecteur, aux étudiants et à leurs maîtres (ainsi qu'aux rédacteurs de grammaires de l'ancien français...) comme témoignant de la langue du XI^e siècle. Reconstituant la morphologie, l'éditeur a corrigé également la syntaxe, supposant qu'à cette date ancienne l'accord du participe était de règle dans cette position. L'original (un « très-bon texte ») devait également respecter fidèlement le fonctionnement de la déclinaison (voir plus loin) ; dans une réédition de 1903, reprise dans la série inaugurale des *Classiques français du Moyen Âge* (vol. IX, 1911) destinée aux Facultés, Gaston Paris, poursuivant la reconstruction, accorde le quantificateur initial *tut* qui porte sur le participe *muez* (les manuscrits L, A et P le traitent comme un ad-
verbe) :

GP (1903-1911) Toz est mudez, perdude at sa colour

Les six cent vingt-cinq vers du récit sont ainsi récrits dans une langue archaïsante unifiée. Travail méticuleux, qui peut sans doute prêter à la critique sur tel ou tel point, l'éditeur en convient, mais dont la portée ne se discute pas : il donne à lire la plus ancienne langue française :

Supposé même que çà et là je sois allé trop loin en attribuant à l'auteur de *l'Alexis* telle ou telle forme de langage à l'exclusion de telle autre, je pense qu'on voudra bien reconnaître que le texte de ce poème, tel que je le livre au public, offre un spéci-

men admirable de la bonne langue française telle qu'elle devait se parler et s'écrire au milieu du XI^e siècle (p. 135).

La philologie, de plus, ne se contente pas de mettre au jour une forme quasi originelle de la langue, elle en démontre avec science la pureté, l'élégance et la simplicité :

Et on ne disconvient pas non plus que c'était une belle langue, sonore et douce, forte et flexible, riche de mots expressifs et vivants, transparente dans ses formes, simple et claire dans ses constructions. Elle n'était pas encore embarrassée de cet insupportable attirail de particules oiseuses qui sont venues l'encombrer depuis ; elle avait gardé du latin une ampleur de mouvement qui faisait ressortir encore la grâce qu'elle avait en propre (*ibid.*).

Si l'on pose en effet avec Paris (pp. 40-41) qu'autour des IX^e-X^e siècles, se dégageant du latin, le français a pris son identité (scission oc/oïl, puis début de fragmentation régionale au Nord), on dispose avec le *Saint Alexis* d'un des premiers monuments de la littérature en langue vulgaire, un des plus sûrs monuments de cet idiome *in statu nascendi*. Et l'on voit par lui que le français est sorti du latin tout armé d'élégance et de charme, fort proche encore de la sobriété latine, participant en somme de sa lumineuse concision. L'« insupportable attirail de particules oiseuses » dont le français se serait encombré depuis désigne à l'évidence les articles, pronoms et prépositions ; l'« ampleur de mouvement » évoque la liberté de la syntaxe latine due à la flexion. Gaston Paris, ce faisant, oublie que notre langue est issue du latin vulgaire, que ce latin possédait dès longtemps de telles particules, et qu'il tendait à donner un tour régulier à ses phrases¹⁴. Grâce à cette fiction de langue primitive, Gaston Paris attribue au français une origine estimable et légitime. Il lui confère un lignage : la reconstruction de l'archétype est une recherche de paternité.

Cette langue du XI^e siècle arbore sa romanité : elle est romaine par l'aisance de sa syntaxe, romane par son esthétique dépouillée :

14. Veikko Väänänen, *Introduction au latin vulgaire*. Paris : Klincksieck, 1963.

La langue de cette époque me rappelle ces belles églises romanes construites sur le sol de la France et de la Normandie par les hommes mêmes qui la parlaient. Il est rare qu'elles nous soient parvenues dans leur intégrité et leur beauté naïve : d'ordinaire elles ont été plus d'une fois remaniées, mutilées et surchargées (*ibid.*).

La métaphore architecturale fait saisir et valorise la méthode philologique que Paris promeut par son édition-manifeste : les manuscrits des XII^e et XIII^e siècles furent de même marqués d'une empreinte gothique qui « en a détruit les proportions simples, en a multiplié les ornements » ; il convient d'en opérer le déblaiement. Elle autorise un aveu discret (quand il traite de sa philologie positive, l'éditeur n'évoque guère les délices de l'imagination !) :

C'est le travail lent et délicieux de l'imagination guidée par l'étude qui peut seul arriver à les reconstruire en idée (*ibid.*).

Elle suscite enfin la satisfaction sereine de la belle tâche accomplie. Georges Cuvier de la philologie médiévale, Gaston Paris en est également le Viollet-le-Duc :

J'ai essayé de faire ici pour la langue française ce que ferait un architecte qui voudrait reconstruire sur le papier Saint-Germain-des-Prés tel que l'admira le XI^e siècle (p. 136).

L'allusion à cette abbaye n'est pas innocente. L'édition de 1872 peut se lire aussi comme une entreprise de rapatriement du texte. Bien que ses manuscrits les plus anciens aient été confectionnés en Angleterre, Paris considère que la version primitive a été rédigée sur le continent : il va de soi que ce premier chef-d'œuvre de notre littérature fut composé sur le sol national. Gaston Paris opte pour l'Ouest de la France¹⁵, et attire l'attention sur un auteur possible, Tedbalt de Vernon, chanoine de Rouen¹⁶. Il prend soin toutefois de joindre l'Île-de-France (significativement désignée par ce qu'il pense son appellation ancienne : *France*) comme origine possible :

15. Option retenue depuis. L'éditeur le plus récent tient pour une origine basse-normande : Maurizio Perugi (éd.), *La Vie de saint Alexis*. Genève : Droz, 2000, p. 144.

16. Conjecture avancée sans enthousiasme, non retenue depuis.

Aux yeux de la critique sévère, la *Vie de saint Alexis* est anonyme, et on ne peut même dire si c'est en France ou en Normandie qu'elle a été composée (...). En résumé, la *Vie de saint Alexis* a été composée en France ou plus probablement en Normandie au milieu du XI^e siècle (p. 45).

L'hypothèse « française », certes pratiquement refusée, est néanmoins évoquée. Sans commentaire ; seul un curieux détour linguistique semble la justifier. Paris explique en effet qu'au XI^e siècle, un seul parler s'entendait dans la partie centrale et occidentale du pays :

La Neustrie, composée à peu près des provinces que j'ai énumérées tout à l'heure – et spécialement de l'Île-de-France et de la Normandie – *a eu originairement un seul et même dialecte* : ce n'est qu'à une époque qui n'est pas antérieure au XII^e siècle que ce sont manifestées entre le langage des Français et celui des Normands certaines différences... (p. 42 ; nous soulignons).

Or, dans sa leçon inaugurale de *Grammaire historique*, prononcée un an auparavant (1868), Gaston Paris avait souligné avec force l'autonomie (et la supériorité) du dialecte de l'Île-de-France : « il se sépare d'assez bonne heure du Normand ¹⁷ ». La leçon de 1868 ayant pour l'histoire de la langue la même autorité fondatrice que l'édition de 1869-72 pour la philologie, on voit que Paris adopte ici une approche « pré-scientifique » : selon lui trois vastes (et imprécis) parlers seulement se partagent le domaine d'oïl vers 1050. Mais cet archaïsme est commode : la continuité langagière centrale supposée permet de pousser subrepticement toujours plus vers l'est la genèse du *Saint Alexis*, au cœur de la France. L'allusion à Saint-Germain-des-Prés prend alors tout son sens. Cette abbaye ne fut pas seulement un joyau roman ; elle était au XI^e siècle le foyer intellectuel parisien, seul centre réellement productif et de quelque renom ¹⁸. Gaston Paris suppose-t-il que l'on ait pu y composer des vies de saint en langue vulgaire ? Dont une

17. « Grammaire historique de la langue française », in *Mélanges linguistiques*, éd. Mario Roques. Paris : Champion, 1906, t. II, p. 157.

18. « L'école de Saint-Germain des Prés faisait donc assez bonne figure », Jacques Boussard, *Nouvelle Histoire de Paris : De la fin du siècle de 885-6 à la mort de Philippe Auguste*. Paris : Hachette, 1976, p. 109.

Vie de Saint Alexis ? Rien de tel n'est certes affirmé, ce genre d'hypothèse n'ayant sa place dans ce manuel de philologie savante et de « critique sévère » ; il n'est cependant pas interdit au docte d'avoir un cœur et une patrie. À l'évidence, notre éditeur pense à la ligne bleue des coteaux franciliens. Car cette « belle langue » originaire, « sonore et douce, forte et flexible », il importe d'achever de l'originer, en la localisant. Où prit-elle sa source ? Où l'entendait-on dans sa plus grande pureté ? La réponse est à portée de main : il suffit à Gaston, fils de Paulin, de contempler son patronyme.

Un premier « moyen de débrouillement »

L'archéologie nationale de la langue française s'est heurtée dès l'abord, nous l'avons dit, à l'hétérogénéité langagière des documents. Avant le XIII^e siècle il s'agit d'œuvres littéraires manuscrites qu'au cours du XVIII^e siècle et au début du XIX^e les amateurs et les érudits découvrent, lisent et copient dans les bibliothèques. La langue en est vénérable et précieuse, qui témoigne de l'état initial de notre idiome ; mais elle est déroutante. Cet état premier semble des plus primitifs : syntaxe incertaine, morphologie abondante, graphie erratique. Le français des origines paraît à peine moins inconsistant, guère plus valorisant que le latin vulgaire dont il est issu. Certains en prennent leur parti, tel François Guessard, qui donne aux Chartes un enseignement fort rétif aux idées nouvelles, à Lachmann et à Diez ; Guessard renvoie avec paternalisme le très ancien français au babil enfantin :

Histoire éternelle et bien connue de la langue de l'enfance ou d'une langue en enfance, ce qui est à peu près la même chose¹⁹.

Les vrais savants, quant à eux, relèvent le défi. Il leur revient de réduire la diversité intrinsèque de cette langue originelle, de révéler son ordonnance singulière, de lui rendre sa noblesse.

19. François Guessard, « Examen critique de *l'Histoire de la formation de la langue française* par Ampère », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, II (1840-41), p. 79.

Si la philologie positive opère une réduction par l'origine, édifiant un archétype improbable mais harmonieux, la recherche grammaticale s'attache à la langue elle-même, s'employant à en découvrir les ressorts et les principes, la régularité inaperçue. Un des traits les plus troublants de l'ancienne langue est la morphologie du substantif (et des termes qui le qualifient). Rien de plus assuré en français moderne que la règle de l'*s* du pluriel, qui ne souffre d'autre exception que les pluriels en *-aux* ; principalement graphique (cet *s* ne s'entend pas), traduisant le soin et la correction apportés à l'écrit, on comprend qu'elle soit au fondement de cette grammaire scolaire d'inspiration orthographique que les écoles primaires fondées par Guizot commencent à répandre²⁰ ; elle sera l'un des fleurons de la dictée du certifié et de ses « moutonss ». Or non seulement l'ancien français paraît ignorer cette règle (ce qui peut se concevoir), mais il semble distribuer un *s* désinentiel (alternant avec *z* ou *x*) de la façon la plus aléatoire, avec un grand dédain du pluriel et une propension pour son emploi au singulier (*li chevaliers vient ; li chevalier viennent*). Cet *s* nomade est le propre de l'ancienne langue et l'emblème de son incohérence. Quand il compose sa *Ballade en vieil langage françois*, Villon ne manque pas de parsemer son poème d'*s* (et de *z*) ; cet exotisme grammatical lui paraît fournir (avec l'emploi de l'article défini masculin sujet *ly*, du démonstratif masculin sujet *cilz*) une opportune couleur locale (ou plutôt temporelle) de la langue des XII^e-XIII^e siècles :

Car ou soit ly sains appostolles,
 D'aubes vestuz, d'amys coeffez,
 Qui ne seint fors saintes estolles
 Dont par le col prent ly mauffez
 De mal talant tous eschauffez
 Aussi bien meurt que cil servans,
 De ceste vie cy buffez :
 Autant en enporte ly vens !²¹

20. André Chervel, *Histoire de la grammaire scolaire*. Paris : Payot, 1977.

21. *Le Testament Villon*, éd. Jean Rychner et Albert Henry. Genève : Droz, 1974, t. I, p. 48. « Car, même s'il s'agit du pape, revêtu de l'aube, coiffé de l'amict, recouvert de la seule sainte étole, qui prend par le cou le diable tout écumant de mauvaises intentions, il meurt aussi bien

François Villon compose vers 1460 ; sa langue présente encore toutefois des traces de cette singularité. Clément Marot, qui l'édite deux générations plus tard, cite dans sa préface ses locutions surannées : *li roys pour le roy, homs pour homme, compains pour compagnon*

Aussi force pluriels pour singuliers, et plusieurs autres incongruités dont estoit plain le langaige mal lymé d'icelluy temps²².

Au XVIII^e siècle encore, l'incompréhension reste totale. Dans son *Mémoire sur l'Origine et les Révolutions des Langues Celtique et Française*, Charles Pineau Duclos note :

On peut faire une remarque sur nos anciens écrivains, soit en vers, soit en prose ; c'est qu'ils écrivent presque toujours les pluriels sans s, et qu'ils en mettent au singulier²³.

La même année, Jean-Baptiste de La Curne de Sainte-Palaye, amateur de l'ancienne langue, dont il rédige le premier dictionnaire, tente de sauver la mise : « Le pluriel pour le singulier étoit alors une élégance²⁴. »

La lumière est venue de l'occitan. Un grammairien méridional du XIII^e siècle, Hughes Faidit (*Donat provençal*) avait entraîné l'emploi de l's désinentiel que pratiquaient les troubadours²⁵. François Raynouard, illustre provençaliste (il tenait alors le « roman », langue d'oc, pour un ancêtre de la langue d'oïl), ayant lu Faidit, eut le talent de formaliser cet emploi, et le génie de montrer qu'il était à l'œuvre, de façon régulière, en ancien français également (langue qui n'avait jamais eu de

qu'un enfant de chœur, chassé loin de cette vie : autant en emporte le vent ! ».

22. Clément Marot, *Les Œuvres de François Villon...*, revues et remises en leur entier. Paris : Galiot du Pré, 1533, avant-propos.

23. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, partie historique, 17 (1741), p. 186.

24. *Le Mercure*, juin 1741, p. 1358. Cité par Lionel Gossman, *Medievalism and the Ideologies of the Enlightenment. The World and Work of La Curne de Sainte-Palaye*. Baltimore : Johns Hopkins Press, 1968, p. 191.

25. *The 'Donatz Proensals' of Uc Faidit*, éd. par J.H. Marshall. Londres : Oxford University Press, 1969, pp. 92 sq.

grammairien)²⁶. Tout s'éclairait alors, et s'ordonnait avec rigueur : les substantifs de l'ancienne langue se *déclinaient*, selon une flexion à deux cas :

Au singulier, l'*s* final, attaché à tous les substantifs masculins et à la plupart des substantifs féminins qui ne se terminent point en *e* muet, avertit qu'ils sont employés comme sujets ; et l'absence de l'*s* désigne le régime direct ou indirect.

Au pluriel, les sujets ne reçoivent pas l'*s*, que prennent les régimes directs ou indirects²⁷.

Singulier

<i>Sujet</i>	terminé en <i>s</i>	hom – s
<i>Régime</i>	sans <i>s</i>	hom

Pluriel

<i>Sujet</i>	sans <i>s</i>	hom
<i>Régime</i>	terminé en <i>s</i>	hom – s

Élégance (une seule marque, croisée, discrimine quatre cas) et paradoxe (l'*s* est une marque de *singulier*, pour le sujet !) : la règle de Raynouard a tous les traits de la belle découverte scientifique. Elle n'emporte certes pas la conviction de la vieille école. François Guessard, aux Chartes, s'étonne de cet engouement pour une langue bâtarde et inconsistante :

Aujourd'hui, tout au contraire, on est idolâtre de cette langue et de cette littérature fraîchement exhumées (...) Comme on aime à justifier tout, même ses caprices, il a fallu trouver des beautés dans la littérature du Moyen Âge, et cela se pouvait ; découvrir des merveilles et des perfections dans la langue de cette époque, et ceci paraissait moins aisé²⁸.

26. François Raynouard, *Observations philologiques et grammaticales sur le « Roman de Rou » et sur quelques règles de la langue des trouvères au douzième siècle*. Rouen : Frère, 1829, pp. 48-80.

27. François Raynouard, *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine, dans leurs rapports avec la langue des Troubadours*. Paris : F. Didot, 1816-1821, p. 71.

28. François Guessard, « Examen critique de l'histoire de la formation de la langue française par M. Ampère », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3 (1841-1842), p. 72.

La découverte de Raynouard est donc venue à point :

D'une ruine sans beauté, presque sans intérêt, il fit un pompeux édifice. Dans une imitation grossière et machinale, il trouva un ingénieux et savant procédé. (...) La découverte, ou plutôt l'exhumation de cette règle fut une bonne fortune pour beaucoup d'amateurs passionnés de l'ancien français (p. 73).

Nulle réalité grammaticale dans cette « règle de l's, misérable lambeau arraché à la toge romaine » (p. 88). En revanche, les premiers véritables grammairiens de l'ancien français ne mesureront pas leurs éloges :

Ici j'ai rendu un complet hommage à la découverte de M. Raynouard touchant les deux cas de l'ancienne déclinaison française (...). M. Raynouard a mis dans une lumière éclatante cette règle qu'avaient méconnue tous ceux qui, avant lui, s'étaient occupés de notre ancienne langue²⁹.

Sa découverte nous a rendu l'intelligence trop longtemps perdue de la grammaire de notre ancienne langue³⁰.

La description minutieuse de la déclinaison bicasuelle de l'ancien français est le fil rouge du romanisme en plein essor. On en comprend l'importance ; de nombreuses raisons surdéterminent l'attention portée à cette question de morphologie nominale. La notion de flexion permet d'abord, et concrètement, de mettre de l'ordre dans la pluralité déconcertante des formes : l's final dont s'ornent curieusement certains substantifs singuliers ne tient pas à la graphie primesautière d'un idiome juvénile ; il traduit le fonctionnement régulier d'une morphologie. Éclairé par la science, cet s d'une extravagance exemplaire est rendu l'icône de la régularité, des vertus et de la valeur du français originel. C'est un signe d'élection. La déclinaison, ensuite, démontre avec clarté l'appartenance latine : elle est la trace visible qu'a laissée la structure latine dans le français ; elle figure de façon simple et comtable une évolution

29. Jean-Jacques Ampère, *Histoire de la littérature française au Moyen Âge comparée aux littératures étrangères. Introduction : Histoire de la formation de la langue française*. Paris : Tessier, 1841, pp. LVII et 50-51.

30. Georges Frédéric Burguy, *Grammaire de la langue d'oïl, ou Grammaire des dialectes français aux XII^e et XIII^e siècles*. Berlin : Schneider, 1853, p. 64.

historique (six cas en latin, deux en ancien français, aucun aujourd'hui), exprimant aisément la situation singulière du français ancien, langue légèrement flexionnelle, intermédiaire. La mère latine n'a donc pas déshérité sa progéniture. De la romanité, l'ancienne langue a retenu l'essentiel : une déclinaison. Cette flexion est certes réduite, mais elle rappelle le domaine majeur de la grammaire latine depuis l'Antiquité, le chapitre premier des manuels, la leçon initiale de son enseignement. « Rosa, rosae, rosam », comme on l'a chanté, c'est depuis toujours ce qui fait le latin. Ensuite, la morphologie nominale rendue transparente permet de penser la syntaxe. Si l'ordre des termes semble libre (et il l'est en grande partie), ce n'est pas un effet de l'insouciance, mais la conséquence de la flexion : les fonctions syntaxiques sont en effet discriminées substantiellement. Le sujet et les régimes étant désignées sans ambiguïté par les désinences, la phrase peut adopter une ordonnance non seulement flexible, mais également propice aux effets rhétoriques et stylistiques. L'ancienne désinvolture syntaxique devient un modèle d'élégance et de clarté :

Cette industrie grammaticale, pour me servir d'une expression de Raynouard, avait de grands avantages sur notre méthode actuelle : les changements de la forme des mots donnaient au discours une harmonie qu'il n'a pas aujourd'hui ; ils le rendaient clair et précis, puisque les désinences permettaient de discerner sur le champ les sujets des régimes, et ces régimes les uns des autres : enfin ils favorisaient les inversions. Quand l'ordre direct n'est pas nécessaire (...), le déplacement des divers mots de la phrase, loin de nuire à la clarté, ajoute quelquefois à la clarté même, en permettant de les disposer de manière qu'ils présentent une gradation de nuances ; alors leur place, habilement assignée, concourt à la perfection et à l'effet de l'image (Burguy, *op. cit.*, p. 64).

On ne saurait pousser plus loin l'éloge de l'ancienne langue. Rendu euphorique par la découverte de Raynouard, Georges Burguy en vient à donner la palme à cette syntaxe originelle, plus équilibrée et plus claire que la nôtre. La place des termes dans la phrase, « habilement assignée », relève d'un ordre supérieur à la syntaxe mécanique du français moderne : celui de la gradation harmonieuse du sens. Observons que, célé-

brant cette syntaxe qui « favorise les inversions », Burguy tourne le dos à une tradition qui, issue de la réflexion des Lumières et claironnée par Rivarol, assigne officiellement la clarté (et la supériorité) du français à la rigueur de son « ordre direct » (sujet – verbe – complément). On sait le poids de cette doxa (elle fonde l'éloge ordinaire de la langue française) et la bravoure que requiert sa légitime mise en cause³¹. Cette apologie paradoxale de la syntaxe médiévale fait saisir de quel enjeu fut la réhabilitation du français des origines. On montrait ainsi que, grâce à la flexion bicasuelle, son ordre des mots participait pleinement de la disposition latine, qu'il égalait en élégance et en précision ; on en venait à lui trouver des vertus supérieures aux qualités reconnues du français contemporains. La très ancienne langue n'était pas un latin vulgaire : le manque intrinsèque était comblé, l'ascendance anoblie, la généalogie pacifiée.

L'idée de déclinaison justifie enfin l'activité philologique. Si l'on s'accorde peu sur la date à laquelle cette flexion a cessé de fonctionner, on soutient qu'elle est antérieure aux manuscrits dont on dispose. On considère par suite que ceux-ci sont déparés par d'innombrables « fautes de déclinaison » commises par des scribes qui n'en avaient plus la pratique. La perfection morpho-syntaxique de l'ancienne langue est donc préalable à toute attestation ; il convient de la reconstruire : on s'y emploie. Comme Gaston Paris le fait (en s'en justifiant) dans son édition de 1872, l'édition scientifique des œuvres médiévales françaises, qui met son point d'honneur à procurer des textes irréprochables, s'attache avec constance à restituer la morphologie nominale flexionnelle dont par principe l'original devait être pourvu. Pendant plus d'un siècle la langue des textes livrés à l'impression sera systématiquement corrigée. Curieux destin d'une morphologie et d'une langue qui, jusque récemment, ne furent aucunement considérées en elles-mêmes et pour elles-mêmes ; rappelons que ces manuscrits, qui circulèrent et furent lus, constituent une production linguistique effective, voire estimable. Éditant le *Roman de la Rose* en 1529,

31. Henri Meschonnic, *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*. Paris : Hachette, 1997.

Clément Marot supprime des *s* désinentiels qui le troublent ; quatre siècles plus tard, donnant une édition monumentale (*Société des Anciens Textes Français*, 5 volumes, 1914-1924) de ce même texte, Ernest Langlois en distribue à tout-va.

Ce faisant, la philologie participe à l'entreprise d'archéologie nationale, contribue à ses succès, et se qualifie dans l'ordre académique. Le français qu'elle met au jour force l'admiration ; il conforte le patriotisme de la langue et console de bien des déconvenues quant à sa genèse ; digne qu'on l'estime, il vaut qu'on l'enseigne : l'ancien français pénètre dans les enseignements supérieurs (chaires, revues, etc.) et secondaire (programmes des lycées ; épreuve d'agrégation)³². Restait à lui conférer l'autorité primordiale d'une extraction incomparable. On y vient.

CHAPITRE IV

LA RAISON DIALECTALE

Arrêtons-nous un instant sur une figure attachante et oubliée. Gustave Fallot était né à Montbéliard en 1807, d'une famille protestante établie dans le commerce. Il n'échappa au négoce auquel on le destinait que par les études et un travail acharné : accumulant les prix au lycée, il passait le plus clair de son temps à la bibliothèque publique de Gray. Majeur, la tête exaltée par le romantisme et passionné d'érudition, Fallot vint à Paris, après la Révolution de Juillet, chercher fortune dans les Lettres ; il y vécut mal, d'articles dans les petits journaux. Fort opportunément, il fut nommé en 1832, par l'Académie de Besançon, le premier titulaire d'une pension fondée par une riche veuve bisontine « en faveur des jeunes Francs-Comtois sans fortune qui se destinent à la carrière des Lettres ». Ayant pu revenir à ses études, Gustave Fallot entra à l'École des Chartes, dont il sortit sous-bibliothécaire à l'Institut et secrétaire du Comité historique fondé par Guizot ; il en était en fait le véritable animateur. Ainsi promu au sein du monde savant et d'une grande bibliothèque, il travaillait alors sans relâche. Bernard Guérard, son ancien professeur aux Chartes, donne de lui un portrait qu'on croirait lire dans la *Comédie humaine* :

Ami passionné de l'étude, il s'y livrait avec tant d'ardeur et si peu de ménagement, que sa constitution, quoique naturellement assez robuste, en reçut de bonne heure une fâcheuse atteinte. Une fois absorbé par le travail et plongé dans la méditation, il restait immobile et comme insensible au milieu du

mouvement et de l'agitation du dehors ; on eût dit alors que la vie s'était chez lui retirée au siège de la pensée. Il n'aimait pas à sortir de son cabinet, et n'apportait d'ordinaire dans le monde, où d'ailleurs il allait rarement, qu'un esprit sérieux et préoccupé. Son maintien était grave et décent, son air réfléchi, spirituel et honnête ; ses manières simples mais animées ; son parler posé, un peu lent, mais ferme et net. (...) Son genre habituel était une bonhomie fine et railleuse, et quelquefois une ironie amère. Personne n'avait moins que lui de goût pour les riens qui se disent dans les salons ; les discours frivoles le réduisaient promptement au silence et tardaient peu à le rendre maussade ¹.

On imagine ce Louis Lambert de la philologie rentrant le soir à la pension Vauquier. Le génie juvénile n'est cependant pas à l'abri de la rougeole, qui le terrasse en trois jours ; il avait vingt-neuf ans. Il meurt dans les bras de son fidèle ami Paul Ackermann, qu'il charge de publier son œuvre inachevée ².

Esprit curieux, plutôt enclin aux grands systèmes de la philosophie, Gustave Fallot avait restreint son intérêt à la science du langage, et plus particulièrement à l'étude historique du français, dont il voulait « relever les études grammaticales ». Son activité scientifique est représentative de cette linguistique française des années 1830-1860, reléguée dans l'ombre en amont par la *Grammaire générale* du XVIII^e siècle, dont la Révolution avait poussé les derniers feux, en aval par la linguistique positive conduite après 1860 par de vrais professionnels (Gaston Paris, Paul Meyer et leurs disciples) : souvent formés en Allemagne, ils instaurent un champ scientifique (chaires, revues, méthodologie canonique et dogme théorique) dont il s'assurent la maîtrise ³. Les meilleurs érudits de la période précédente se montrent ouverts à la science allemande (grammaire comparée des langues indo-européennes, dont romanes) mais ils restent sensibles aux idées de la grammaire générale ; épris de science désin-

1. Bernard Guérard, « Notice sur Gustave Fallot », *op. cit.*, note suivante, p. xxi.

2. Gustave Fallot, *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIII^e siècle*, publiées par Paul Ackermann et précédées d'une notice sur l'auteur par M. B. Guérard, membre de l'Institut. Paris : Imprimerie royale, 1839.

3. Gabriel Bergounioux, *Aux origines de la linguistique française*. Paris : Pocket, 1994, pp. 7-47.

téressée, ils participent cependant à cette archéologie de la nation unie et pacifiée que souhaite la Monarchie constitutionnelle et que soutient l'historien-ministre François Guizot⁴ ; par là, ils tendent la main aux érudits locaux, collecteurs du passé rural et des dialectes⁵. Ils partagent un goût pour le Moyen Âge, l'amour des vieux textes, l'ambition de leur déchiffrement. L'ouvrage posthume de Fallot concentre les traits de ce romanisme français première manière : philosophie des langues et rigueur germanique, érudition chartiste et passion du terroir, médiévisme romantique et patriotique. L'aspiration de Gustave Fallot est des plus élevées ; comme il le résume dans une note, il entend proposer quelque jour un « Essai d'une théorie générale de la linguistique – Des lois de la formation des langues, de leur décadence et de leurs rapports entre elles » (p. 423). On voit que pour lui, comme pour son temps, la linguistique est d'abord la science de l'évolution des langues, et que cette évolution obéit à des lois. Fallot propose une théorie cyclique sous forme de séquence ternaire (variation – fixation – désagrégation), qu'il dit avoir vérifiée dans les langues de l'Europe :

Ainsi, sans aucune exception, dans toutes les langues dont il nous peut être donné de suivre l'histoire et la durée pendant quelques siècles, nous voyons trois époques fort distinctes : un premier temps de mobilité et de variation continuelle dans les thèmes des mots et dans leurs formes ; puis une seconde époque qui est celle de la fixité, pendant laquelle les formes et les thèmes des mots demeurent invariables, et qui dure plus ou moins longtemps ; puis enfin une troisième époque, où le mouvement recommence, s'accélère, va s'accroissant sans cesse jusqu'à ce que le langage ou périclisse ou cesse d'être parlé, ou se renouvelle et fasse comme une nouvelle langue (pp. xxix-xxx).

On comprend que le chartiste, secrétaire du Comité historique, se soit appliqué à l'archéologie du français ; on voit

4. Voir les remarques pénétrantes de Jacques-Philippe Saint-Gérard, « Figures d'une renaissance : philologues et philologie au XIX^e siècle », in Simone Bernard-Griffiths et alii (éds.), *La Fabrique du Moyen Âge au XIX^e siècle*. Paris : Champion, 2006, pp. 127-166.

5. Daniel Baggioni, « De Coquebert de Montbret et Raynouard au duo G. Paris/P. Meyer : aux sources de la linguistique et dialectologie romanes françaises », *Revue des langues romanes*, 100 (1996), pp. 135-162.

précisément ce que le jeune linguiste attend d'une étude historique de cette langue : prouver d'une part que le français obéit exemplairement à la loi d'évolution, restaurer d'autre part l'image de la période médiévale, en montrant, au rebours des idées reçues, qu'elle inaugure une phase de fixation.

Le premier, Fallot a vue la raison du mouvement des langues, et débrouillé notre vieux langage qui avait toujours passé pour être un chaos sans lois (Ackermann, *préface*, p. x).

Triple contribution décisive : à la linguistique générale, à la préhistoire nationale, à l'apologie de nos origines médiévales. Fallot s'attache il est vrai à une période point trop ancienne ; il choisit le XIII^e siècle, pour des raisons factuelles et qui tiennent à sa formation : se méfiant des œuvres littéraires, dont on ne sait, dit-il, la date ni le lieu que par conjecture, il s'est procuré un ensemble de chartes, parmi les premières rédigées en français (elles sont du XIII^e siècle). Il reproche à son unique (outre Raynouard) prédécesseur, Conrad von Orell, dont il estime la grammaire de l'ancien français (en fait, une morphologie verbale⁶), de s'être fondé sur des matériaux essentiellement littéraires et pris entre les XII^e et XVI^e siècles. Fallot, contrôlant ses sources, privilégie les chartes « copiées sur l'original » et se restreint à la langue du XIII^e siècle, en donnant une étude que l'on peut qualifier de synchronique. Sans s'occuper de ce qu'elle fut aux époques antérieures et postérieures, il s'emploie à dégager ses structures et à décrire les règles qui la gouvernaient :

Voilà mon travail : rechercher dans les textes écrits en langue française dans la première moitié du XIII^e siècle, les lois grammaticales qui s'y laissent apercevoir ; exposer au lecteur la grammaire française de cette époque, en justifiant les règles que je croirai pouvoir indiquer par les exemples suffisants tout à la fois pour faire comprendre ces règles et pour leur servir de preuve (p. 2).

On mesure mal aujourd'hui l'audace de vouloir « exposer au lecteur la grammaire française » d'une langue que l'on

6. Conrad von Orell, *Alt Französische Grammatik, vorin die Conjugation vorzugsweise berücksichtigt ist*. Zürich : Füssli, 1830.

croyait livrée à l'anarchie des balbutiements, d'en présenter avec science les règles et les « lois ». Elle résulte de l'application au français de l'idée générale d'évolution cyclique, et du sentiment que la période de fixation a commencé très tôt, dès le Moyen Âge, dont la langue est par suite réhabilitée. Le bel ordonnancement, fait de clarté et de rigueur, qui distingue la langue française a pris naissance au XIII^e siècle, pour achever de se constituer au XVII^e ; les années 1200 forment donc « une époque de fixation provisoire de la langue » (p. 451), un premier équilibre, analysable en tant que tel, estimable. Certes, Fallot ne tombe pas dans le primitivisme élégiaque dont le positivisme va paradoxalement s'enchanter ; il ne croit pas, comme Gaston Paris, que la langue fut parfaite à l'origine, et qu'elle s'est encombrée depuis. À la simplicité originelle de carton-pâte dont rêveront tour à tour les romantiques et les savants austères, Fallot oppose avec intelligence l'idée d'une langue en formation ; il discerne une genèse normative durant la période médiévale, au sein même de l'ancienne langue :

De sa rudesse sauvage du XI^e siècle, elle passe à l'état de demi-formation que nous lui voyons dans le XIII^e siècle (p. xxxviii).

« Le premier », Gustave Fallot a rendu hommage et justice à la langue médiévale, en montrant qu'elle n'était point un chaos humiliant. La nation peut s'enorgueillir et se rassurer : sa langue trouve dans le Moyen Âge une origine gratifiante. Il a, de plus, conduit sa réhabilitation avec finesse, en supposant non pas une perfection primaire, mais un perfectionnement. La recherche d'un équilibre et de structures, propre à toute langue, a commencé fort tôt : le français peut tirer fierté de sa normalisation précoce.

Le débrouillement par les dialectes

Ayant constitué son corpus de textes du XIII^e siècle, Gustave Fallot s'attelle à en décrire la langue, et précisément à en faire apparaître la régularité. La « monstrueuse exubérance » (p. 13) de cette langue, la « confusion inextricable » (p. xxxviii) de

l'orthographe de ses textes (« qui donnent dix formes d'un mot équivalentes quant au sens », *ibid.*) peuvent être éclaircies. Fallot rend hommage à la découverte de Raynouard ; l'idée de flexion nominale a permis d'ordonner la pluralité des formes, de mettre au jour une régularité grammaticale, et d'esquisser une histoire interne de la langue :

Or s'il est vrai, comme l'a pensé M. Raynouard, que le *s* servant primitivement à marquer dans les substantifs le singulier sujet (...), il est évident que cet emploi de la flexion en *s* a été le premier essai des langues vulgaires, cherchant à se donner des règles au sortir du latin ; et cet emploi primitif marque une des grandes époques de notre langue, depuis son origine jusqu'aux temps où elle s'est fixée quant aux formes de ses substantifs, et où les derniers restes du latinisme étant abolis dans la déclinaison, sa flexion n'a plus servi qu'à distinguer uniquement le singulier du pluriel. Cette révolution qui mit fin aux tâtonnements les plus essentiels de notre langue, et qui marque en elle le commencement d'un second âge grammatical, s'est accomplie dans la deuxième moitié du XIV^e siècle (pp. 71-72) ⁷.

Cependant, ce qui vaut au jeune érudit franc-comtois l'honneur d'avoir « débrouillé notre vieux langage qui avait toujours passé pour un chaos sans lois », comme dit son ami Ackermann, ce qui constitue sa découverte propre et sa contribution la plus féconde au romanisme naissant : il explique et réduit la disparité formelle en la répartissant dans l'espace. La variation dialectale fonde pour lui la variété morphologique :

[Le sujet qui m'occupe] est des plus considérables et des plus importants dans l'étude du vieux langage français : la

7. Comme nous le verrons plus loin, la grammaire historique fera de la flexion, devenue pièce essentielle de l'ancien français, un caractère distinctif externe et interne de la langue : « L'existence d'une déclinaison dans le seul roman de la Gaule est un caractère excellent qui sert à deux fins : 1^o il permet d'établir deux catégories bien tranchées dans les langues néo-latines, celles qui ont des cas et celles qui en sont privées ; 2^o à n'envisager que le français, il sert à constater deux états différents de son existence : la période où il avait une déclinaison, et celle où il n'eut plus de cas », Paul Meyer, « Les études de M. Littré sur l'histoire de la langue française », *Bibliothèque de L'École des Chartes* 24 (1863), p. 205. Notons au passage la discrète valorisation du latin parlé en Gaule (dont sont issus provençal et français), seul héritier d'un système casuel.

classification des formes par dialectes est, si je puis m'exprimer ainsi, un premier fil directeur pour se reconnaître dans ce dédale, inextricable jusqu'à présent, de formes de mots que présentent les glossaires (p. 13)

On comprend la ferveur posthume de son vieux maître :

Il a conçu et exécuté sur les dialectes français un travail dont personne avant lui ne paraît avoir eu l'idée. Après avoir confirmé les fameuses règles découvertes par M. Raynouard, il en a signalé lui-même plusieurs autres qui ne sont pas moins remarquables (Guérard, *Notice*, p. xix).

Gustave Fallot, le Franc-Comtois, n'avait certes pas inventé la notion de variante dialectale ; il avait seulement pensé à la rendre historiquement explicative. Les années 1830 connaissent un regain d'intérêt pour les « patois ». Marginalisés depuis des siècles par le français de l'administration, de l'école, des villes et des Lettres, méprisés, pourchassés par la Convention⁸, ils étaient ignorés d'une science grammaticale qui se contentait de « corriger » les gasconnismes, wallonismes et autres barbarismes. On ne relève, au cours du XVIII^e siècle, aucun intérêt académique pour les variétés régionales, aucun travail scientifique, si l'on met à part les quelques glossaires et manuels rédigés par des prêtres de village, généralement dans un but de pastorale. L'article « Patois » de l'*Encyclopédie* est lapidaire :

PATOIS (*Gramm.*). Langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces : chacune a son *patois* ; ainsi nous avons le *patois* bourguignon, le *patois* normand, le *patois* champenois, le *patois* gascon, le *patois* provençal, etc. On ne parle la langue que dans la capitale⁹.

La sollicitude pour les dialectes, voire leur entrée dans le champ de la réflexion, tiennent à des causes multiples¹⁰, et

8. Henri Grégoire, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Paris : Imprimerie nationale, 1793.

9. Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Paris : Briasson, 1751-1765. Article « Patois », vol. XII, p. 174.

10. Sur cette préhistoire de la dialectologie française, voir les études remarquables de Guylaine Brun-Trigaud, *Le Croissant : le concept et le*

tirent profit d'un événement : une impulsion administrative est venue légitimer et rendre visibles des aspirations profondes. En 1806, Charles Etienne Coquebert de Montbret, diplomate nommé chef du bureau de la statistique sous l'Empire, lance une enquête de géographie linguistique, par questionnaire envoyé aux préfets ; ceux-ci devront fournir, pour chaque canton, une traduction en patois de la parabole de l'enfant prodigue, une chanson et un conte, assortis de commentaire sur la nature du patois considéré. L'intention impériale de cette enquête (le savoir ethnographique devant faciliter la gestion des hommes) s'accompagne toutefois d'un intérêt réel pour les usages et les parlers ; loin de la suspicion grégorienne, on est avec Montbret aux fondements d'une géolinguistique de la France. Ayant cessé toute activité politique, ce dernier poursuit d'ailleurs son ouvrage, dont les principaux résultats sont publiés à sa mort par son fils Eugène, orientaliste et linguiste¹¹. L'enquête de Montbret, qui a produit une abondante correspondance officielle, suscite des recherches particulières, donne lieu à quelques descriptions érudites¹², justifie l'attention portée aux patois. Celle-ci, après 1830, se renforce d'une triple aspiration. Littéraire (goût romantique pour le peuple en sabots, le passé rêvé et les brumes d'Ossian), régionalistes (question méridionale, revendications bretonnes) et politiques : une noblesse rurale oisive, malmenée par la Révolution, négligée par la Monarchie de Juillet, appauvrie par la baisse de la rente foncière, se tourne vers la terre (qui ne ment pas), réhabilitant les usages et parlers anciens, témoins de son autorité

mot. Contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIX^e siècle. Lyon : Université Lyon III, 1990 et de Gabriel Bergounioux, *Aux origines de la linguistique française.* Paris : Pocket, 1994.

11. C.M. (Coquebert de Montbret), « Essai d'un travail sur la géographie de la langue française », in *Mélanges sur les langues, dialectes et patois...* Paris : Bureau de l'Almanach du Commerce, 1831.

12. Jean-Jacques Champollion-Figeac, *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France et en particulier sur ceux du département de l'Isère.* Paris : Goujon, 1808. Frère aîné de l'égyptologue, Champollion-Figeac sera nommé en 1830 professeur de diplomatique et de paléographie française à l'École des Chartes. Il s'agissait principalement d'enseigner, sur documents, l'ancien français ; gageons qu'il traita également des dialectes et notons qu'il eut Gustave Fallot parmi ses élèves.

disparue. Cette dialectologie nobiliaire et nostalgique, qui tient en général pour des origines celtes de la langue française, donne du lustre aux érudits locaux (médecins, curés, notaires), artisans innombrables d'une archéologie provinciale empirique. Les travaux des sociétés savantes (*Antiquaires de France, de Picardie, Archéologues de Normandie, etc.*) participent à l'entreprise de restauration apaisée du passé national que souhaite Guizot ; ils ne leur manque que la caution scientifique. Il convient pour cela de reconnaître que les patois ne sont pas une corruption du langage, selon la définition de *l'Encyclopédie*, et que leur étude servira le savoir philologique. Charles Nodier apporte à cet *aggiornamento* théorique le poids de son autorité et de sa conviction :

Il n'est pas besoin d'avoir beaucoup exercé son esprit à la réflexion, pour comprendre que le patois, composé plus naïvement et selon l'ordre progressif des besoins de l'espèce, est bien plus riche que les langues écrites en curieuses révélations sur la manière dont elles se sont formées¹³.

Renversant les idées reçues, Nodier pose la primauté de la langue orale et libre, donc dialectale :

Le patois, c'est la langue native, la langue vivante et nue. Le beau langage, c'est le simulacre, c'est le mannequin (*ibid.*).

et la fiabilité du parler :

Il conserve le mot de la manière dont le mot s'est fait, parce que la fantaisie d'un faquin de savant ou d'un écervelé de typographe ne s'est jamais évertuée à détruire son identité précieuse dans une variante stupide. Il n'est pas transitoire comme une mode. Il est immortel comme une tradition (*ibid.*).

On en déduit l'impérieuse nécessité d'étudier les dialectes pour connaître l'histoire de la langue :

Je pose donc en fait, premièrement : Que l'étude des patois de la langue française, bien plus voisins des étymologies, bien

13. Charles Nodier, *Notions élémentaires de linguistique, ou Histoire abrégée de la parole et de l'écriture* (1834), éd. par Jean-François Jeandillou. Genève : Droz, 2005, p. 174.

plus fidèles à l'orthographe et à la prononciation antiques, est une introduction nécessaire à la connaissance de ses radicaux (pp. 178-179).

Pour paradoxal qu'il soit (et en cela il fera date), le chapitre de réhabilitation provocante que Nodier consacre aux patois (et non, on le notera, aux *dialectes*) a senti l'air du temps ; il s'inscrit dans ce vaste retour aux terroirs de la langue, et convie à une approche scientifique (ce que Nodier se garde de faire). Afin de devenir dialectologue, l'apprenti romaniste des années 1830 doit réviser son outillage mental.

Il doit rompre fermement, tout d'abord, avec le celtisme des nobliaux : la France est latine, et seule la solidarité romane est explicative. Mais il convient également de se défaire des idées de Raynouard, qui faisait du provençal l'ancêtre du français. Cette rupture a un double effet : si l'origine de la langue d'oïl n'est plus à chercher dans l'occitan, les conditions de son émergence du latin vulgaire restent donc à examiner, ce qui laisse largement ouverte la question de la naissance du français ; la substitution, d'autre part, du schéma latin → oc / oïl à la filiation latin → provençal → français introduit l'idée d'une scission fondamentale, et la notion de fragmentation au cœur de la théorie diachronique : elle est la pierre de touche du romanisme naissant. Il importe en effet d'adhérer aux principes et méthodes de la linguistique développée outre-Rhin (en particulier, lire en allemand la *Grammatik der romanischen Sprachen* de Diez (1836-1838), qui ne sera traduite qu'en 1874). Cette synthèse fondatrice présente une conception organiciste du langage, le tableau d'une évolution continue des langues, le postulat de leur morcellement constant. Par adaptation au sol et au climat, sous l'effet des influences diverses, selon un tropisme centrifuge inhérent, le latin de la Romania s'est fragmenté en langues romanes, lesquelles se sont émiettées en dialectes et sous-dialectes. Le « patois » n'est donc pas seulement l'essence même de la langue, il en est l'existence concrète ; historiquement il n'est pas une corruption du français, mais son état premier. On postule que le français ne sortit pas du latin sous forme d'idiome homogène et unique, mais suivant une segmentation dialect-

tale : la thèse porte les couleurs du progrès scientifique, elle est cependant quelque peu décevante. Reconstituer le plus ancien français implique que l'on restitue cette division première ; on s'avisera ensuite de la réduire.

Afin de se donner une idée des parlers médiévaux, le romanisme prend appui sur les dialectes modernes. Pour autant qu'ils soient encore vivants et observables. Champollion-Figeac¹⁴ invite à étudier les patois, que le français menace ; quand ils auront disparu (on est en 1809 : le thème est donc ancien) :

Il ne restera rien de ces antiques chartes des peuples, de ces monuments que réclament les premières pages de notre histoire (*op. cit.*, pp. 7-8).

Pour autant, aussi, que l'on mette de l'ordre rationnel dans les données empiriques qu'a fournies l'érudition locale. On s'aide pour cela de la science phonétique qui, réduisant la langue à sa structure phonique aisément formalisable, instaure la primauté théorique du son, comme critère distinctif et classificatoire ; c'est reconnaître que les différences dialectales sont principalement phoniques (et secondairement lexicales) ; c'est faire de la dialectologie, pour longtemps une phonologie appliquée. On reçoit également le secours de la carte : il importe de se donner une idée claire de la géographie des parlers. Projection spatiale de la langue, le dialectalisme requiert une topologie exacte : pour longtemps de même le philologue se fait cartographe. Non sans peine, d'ailleurs : l'isoglosse est nomade, la rupture fuyante, la transition s'étend outre mesure. Les difficultés se rencontrent au niveau le plus élémentaire : Guylaine Brun-Trigaud (*op. cit.*) rapporte éloquemment les débats, tout au long du XIX^e siècle, sur les limites des langues d'oc et d'oïl. Les hésitations à ce sujet présentent le double défaut de vicier la distinction dialectale (tel parler est-il d'oc ou d'oïl ?), et de faire apparaître une zone intermédiaire (le « croissant ») ne relevant véritablement ni de l'une ni de l'autre. Or la pensée dialectale est une conception totalisante

14. Son ouvrage est une commande du préfet de l'Isère, en vue de répondre à l'enquête de Montbret. Celle-ci peut donc s'interpréter également comme une ethnologie de sauvetage.

de la langue et de sa fragmentation, qui épuise son réel éclaté, sature sans reste la cartographie de son morcellement¹⁵. Bien qu'elle ne soit pas gravée dans le marbre, la carte des dialectes modernes, ou de ce qu'il en reste, peut néanmoins servir à restituer l'état dialectal primitif. Pour autant, enfin, que l'on s'assure qu'une continuité (substantielle et spatiale) existe entre les parlers anciens et contemporains. On la postule seulement, faisant de nécessité vertu. Considérer, selon la jolie formule de Jacques Chaurand, que « les patois sont des dialectes déchus, mais fidèles¹⁶ » permet de superposer les cartes, d'attribuer les faits de langue anciens, d'ordonner leur apparent chaos, voire d'apparier les méthodes. L'examen des actes de chancellerie, tenus pour les documents médiévaux les plus sûrs, est le pendant de l'enquête dialectale contemporaine : la charte est pour l'étude du Moyen Âge ce que seront les premiers enregistrements phonographiques réalisés sur le terrain par Ferdinand Brunot.

Cette vaste mise au point, qui n'est rien d'autre que l'ébauche en France d'un romanisme scientifique, se lit dans l'œuvre de Gustave Fallot. Certes ce dernier s'égare dans les systèmes, s'abuse dans le détail, court la poste et tranche d'autorité (tous défauts de jeunesse que le destin ne lui permit pas de corriger), mais il se comporte en remarquable linguiste. Sensible aux théories générales de l'évolution des langues, il adopte la technicité et les vues de la romanistique allemande, retient une génétique correcte (« le français est un dégagement naturel et régulier du latin, et du latin seul », p. 449), fait sienne la conception organiciste de la fragmentation, postule la dialectalisation constitutive de l'ancienne langue :

15. Des angoisses semblables se formeront à la découverte d'une troisième langue issue du gallo-roman, le (mal nommé) franco-provençal.

16. Jacques Chaurand, « Relectures et rétrospectives : comment on se représentait les dialectes médiévaux de langue d'oïl en France dans le deuxième quart du XIX^e siècle », *Cahiers de Civilisation médiévale* 18 (1975), p. 51. « [Les patois] répondent, autant que peuvent le faire des idiomes qui n'ont plus été cultivés ni écrits depuis le quatorzième ou le quinzième siècle, aux anciens dialectes de la langue d'oïl, qui furent jadis si productifs et florissants. Ils en tiennent la place, ils en occupent les circonscriptions et en ont gardé mainte visible trace » Émile Littré, *Journal des Savants*, septembre 1857.

Il ne faudrait pas que l'on crût que la langue française s'est formée, sur toute l'étendue des provinces où elle est parlée, d'une seule pièce et pour ainsi dire, d'un seul jet (pp. 7-8).

Il phonétise, enfin, cette dispersion dialectale :

On peut dire que c'est la prononciation germaine qui en France a dénaturé le latin (...). Il est arrivé de là que les différences dialectales qui, dès l'origine, ont marqué le langage de nos provinces, existent principalement dans la prononciation et dans la forme des mots (p. 12).

Par ailleurs, en synchronicien sérieux, Fallot s'applique seulement à la langue des textes de la première moitié du XIII^e siècle, s'employant « à retrouver et à faire connaître les règles grammaticales qui la régissaient alors » (p. 2). Il lui faut auparavant, ce qui est de bonne méthode, mettre de l'ordre dans les données, fournies en abondance mais dans la confusion par les empiristes. Ces derniers

ont entassé quelquefois à la suite les unes des autres, jusqu'à quinze ou vingt manières d'écrire le même mot, sans aucune variation ni dans sa signification, ni dans son emploi ; et l'on ne trouve rien, dans aucun livre, qui puisse expliquer cette monstrueuse exubérance (p. 13).

« Je vais donner, je crois, par la distinction des dialectes, un premier moyen de débrouillement », poursuit-il. Dès lors que la spatialisation différenciée de la langue orale est tenue pour évidente, il est rassurant de ne voir dans la profusion des formes écrites que la traduction graphique de variantes phoniques (et donc superficielles), et fort expédient de réduire cette disparate en la distribuant.

Encore convient-il d'établir, sur une base solide, la liste des dialectes de l'ancienne langue, c'est-à-dire de spécifier la typologie selon laquelle s'ordonnent les données. Insistons sur ce point : Fallot entend régulariser ses données, de façon synchronique et surtout interne. Il ne se préoccupe pas des idées reçues concernant l'histoire, en particulier externe, de la langue française. C'est un principe, au demeurant d'excellente école, qu'il impose à la description linguistique, laquelle doit être immanente et sourde aux déterminations extérieures. On le

voit par une note rédigée en vue de son *Introduction* ; elle concerne le classement des langues :

Il s'agit de rechercher les lois et les règles de leur dérivation, de manière à pouvoir, *en l'absence de tout secours étranger, historique, chronologique ou géographique*, déterminer avec certitude la nature, le genre et le degré de parenté entre deux idiomes donnés (p. 423 ; nous soulignons)

Fallot se montre peu sensible à l'histoire institutionnelle de la langue. Que le parler de la région parisienne, notamment, jouisse d'un prestige que les grammairiens ont reconnu dès 1550 n'est en rien pertinent pour son travail. Sa tâche est de mettre de l'ordre, de regrouper les particularités grapho-phoniques qu'il relève, d'en former des ensembles. Il remarque ainsi que les documents issus de Normandie emploient une voyelle – *e* – simple là où partout ailleurs on la trouve composée (*manger* pour *mangier* ; *rei* pour *roi* ; il *diseit* pour il *disoit*) ; le normand, de même, favorise la voyelle – *u* – simple (*flur* pour *flour* ou *flor*). Les textes picards, de leur côté, présentent un trait propre aux consonnes, initiales ou appuyées : absence de palatalisation devant *a* (*car* pour *char*), palatalisation devant *ie* (*chiel* pour *ciel*) ; on a ainsi en picard *cachier* pour *chacier* (« chasser »). Reste un vaste ensemble de textes qui offrent d'autres singularités, comme une tendance à diphtonguer le *e* (*peire* pour *père* ; *acheteir* pour *acheter*) : Fallot les rattache à la Bourgogne. Trois zones dialectales seulement lui permettent ainsi de classer les principales variations grapho-phoniques et de réduire la profusion des formes :

Je ne crois pas, après bien des comparaisons et des observations, qu'il soit nécessaire de diviser le vieux langage français en plus de trois dialectes principaux. Je les nommerai, non point du nom d'une province dans laquelle ils furent exclusivement parlés, mais du nom de celle dans le langage de laquelle leurs caractères se trouvent le plus saillants, le mieux réunis et le plus complètement en relief, normand, picard et bourguignon. (...) Les trois dialectes principaux étaient donc, au XIII^e siècle, le normand, le picard et le bourguignon ; toutes les provinces de langue d'oïl sans exception parlaient un de ces trois dialectes,

ou tout au moins un langage qui se rattachait, par ses caractères principaux, avec des différences secondaires, à l'un de ces trois dialectes (pp. 14-15).

Un tel partage appelle plusieurs remarques. Gustave Fallot, tout d'abord, postule la dialectalisation complète et sans reste de l'ancienne langue, laquelle ne possédait aucune unité. Il résout l'énigme de l'« exubérance », mais au profit d'une fragmentation essentielle, et que l'on peut juger fâcheuse, du français originel. Ce classement, ensuite, ne doit rien à l'histoire¹⁷ ; dissocié des anciennes provinces, il est défini par les seuls traits linguistiques. Cette géographie de l'ancien français (pour parler comme Montbret) n'est pas des plus précises. Le dialecte normand s'étend à l'ouest, de la Bretagne à la Saintonge ; le picard englobe le nord, de la Flandre à la Thiérache ; quant au « bourguignon », il concerne un grand centre-est regroupant : Nivernais, Berry, Orléanais-Touraine, Bas-Bourbonnais, Île-de-France, Champagne, Lorraine, Franche-Comté. Aucun privilège, on le voit, n'est accordé au parler francilien. Celui-ci, d'une part, n'est qu'une variété de bourguignon ; d'autre part Fallot semble le tenir pour assez composite, grignoté par le normand, qui a

étendu son influence jusqu'au cœur de cette dernière province [l'Île-de-France], et les formes qui lui sont propres se sont introduites jusqu'à la rive droite de l'Oise, et même jusqu'à Paris (p. 17)

et surtout par le picard, qui

embrassait ainsi, jusqu'aux confins du langage normand, à l'ouest, une vaste portion de l'Île-de-France ; on peut même dire que sur toute l'étendue de cette province, jusqu'à la rive septentrionale de la Seine et de la Marne, il se retrouvait plus ou moins atténué par le mélange des formes bourguignonnes (pp. 18-19).

On devait donc entendre à Paris, au XIII^e siècle, une sorte de picard aligoté. S'il accorde une faveur, c'est dans son ensemble au dialecte de l'est et du centre ; le jeune érudit franc-comtois donne en effet la palme au bourguignon :

17. Tout au plus peut-on y lire les influences diverses (scandinave à l'ouest, germaniques ailleurs) sur le fond gallo-romain.

C'est proprement le langage du cœur de France et le vrai langage français (p. 19). Je donne au dialecte de Bourgogne le pas sur les deux autres : ce sont proprement ses règles que j'expose, tant lorsqu'elles lui sont communes avec les autres, que lorsqu'elles en diffèrent (p. 33).

La raison en est que ce vaste parler oriental et central a su équilibrer les influences et minimiser les particularités ; cet avantage génétique ne lui donne cependant aucun droit, et ne lui ouvre aucun avenir. La répartition que présentent les *Recherches*, première tentative d'archéologie dialectale, n'est rien moins que conflictuelle. Ces trois dialectes étaient égaux entre eux, et cette égalité paraît essentielle à l'idée de fragmentation organique des langues : le romanisme strict, d'inspiration allemande, dont s'inspire Fallot s'accommode mal de considérations extérieures. Se pose néanmoins la question de l'émergence d'une langue commune, sinon nationale ; ce n'est pas l'objet de cette étude synchronique, Fallot l'évoque cependant. Le phénomène crucial est pour lui le passage à l'écrit, lequel n'affecte pas d'abord ces dialectes :

Lorsque l'on a commencé d'écrire, dans chacune de ces provinces, en langage vulgaire, on n'a pu écrire que dans l'idiome ou, pour mieux dire, dans le dialecte de la province. (...) Tous ces langages écrits, dans les diverses provinces, étaient égaux entre eux ; aucun n'avait encore acquis de prépondérance sur l'autre ; c'étaient de véritables dialectes d'une seule et même langue (pp. 10 et 11).

Puis (pas avant le XIV^e siècle), la stabilisation et le prestige inhérents à l'écriture ont entraîné la formation d'une langue commune, qui a emprunté à chacun des trois, mais l'a réduit à l'emploi oral, puis à la subsistance :

Ce n'est que plus tard que la langue française proprement dite est née du mélange et de la fusion de ces différents dialectes ; et ce n'est que bien plus tard encore qu'elle les a fait déchoir tous du rang de langages écrits, et relégués au rang de patois (p. 11).

La langue française d'aujourd'hui ne provient pas d'un triomphe, elle résulte d'une fusion. On reconnaît la notion

d'équilibre harmonique : sa recherche est pour Fallot le moteur de l'évolution cyclique des langues :

(...) lorsque celle-ci se forma en refondant, pour son harmonie propre, [les particularités] des différents dialectes dans lesquels elle puisait (p. 28).

Le jeune linguiste ne s'attarde pas ; mais cette idée d'une formation de la langue commune par croisement des différents dialectes, qui sera battue en brèche et ruinée pendant plus d'un siècle, vaut pourtant qu'on la médite. Malgré sa candeur juvénile, Fallot a vu juste dans bien des domaines ; il a établi la morphologie flexionnelle, fondé une archéo-dialectologie sur des critères purement formels, et donné un aperçu pénétrant sur la constitution de la langue nationale. Ce faisant, il a sorti la langue ancienne des ornières de l'incompréhension, du mépris affligé dans lequel on la tenait. Cette langue naissante, issue du chaos, s'ordonne ; elle participe d'un processus de normalisation qui s'achèvera à l'époque classique, et dont elle constitue l'aurore aimable. En cela, elle est bien *l'enfance* du français, non pas au sens du babil informe et sans loi qu'évoquait Guessard, mais selon l'emploi des chansons de geste : les premiers faits d'arme d'un prince. Après Fallot, on n'a plus à rougir de la langue des textes anciens, où se lit un idiome que l'on peut proprement *reconnaître* : identifier, examiner, admettre.

Ses successeurs directs (Burguy, Ampère) ne s'y tromperont pas, qui lui rendront hommage en poursuivant son œuvre. En revanche, les réticences de la vieille garde, fort dubitative devant ses efforts de rationalité et qui tient l'ancien français pour un parler déchu, sont nettes¹⁸ ; Guérard lui-même, dans la pieuse notice qu'il consacre à la mémoire de Fallot, ne peut taire ses préventions :

D'une part, s'il est difficile de rejeter l'existence des règles en question (...), de l'autre il ne faudrait pas en tirer des conséquences trop favorables à l'état de la langue. (...) Ne serait-on pas tenté plutôt de ne voir dans ce français d'une prétendue perfection qu'un latin défiguré ? (*Notice*, pp. xix et xx.)

18. « A quoi bon, je le demande, s'épuiser en vains efforts pour faire admirer les richesses grammaticales de nos ancêtres ? » *François Guessard, op. cit.*, p. 84.

Réactions anecdotiques, buttes témoins, car la page est tournée ; le progrès des idées est dans l'archéologie savante, l'exhumation solennelle et l'apologétique d'un idiome originel propre à racheter la perte initiale et à nourrir l'orgueil linguistique national. Gustave Fallot fut décisif mais incomplet ; c'est dans ce domaine que porteront les critiques les plus importantes.

Le retour de l'histoire

À première vue, on serait tenté de ranger François Génin parmi les vieilles barbes, particulièrement obtuses et véhémentes. Dans ses *Variations du langage français*¹⁹, il rejette en bloc le travail de Fallot. L'affiliation au romanisme germanique tout d'abord :

Aussi, pourquoi voulant approfondir les origines et les anciennes habitudes du français s'aller mettre à la suite d'un Allemand ? Qui ne sait que les Allemands ont des systèmes sur tout ? (p. xv).

En la matière, l'« instinct national » suffit, associé au bon sens gaulois, supérieur à l'esprit de système. Génin récuse les prétendues découvertes relatives à l'ancien français. Les flexions, tout d'abord, « une erreur bizarre et des plus graves » (p. 249) :

Ils ont imaginé de transformer ces différences [orthographiques] en vestiges d'anciennes déclinaisons françaises. (...) C'est un château en Espagne très-vaste, très-obscur, où il est à peu près impossible de se reconnaître et de se conduire. (*Ibid.*)

La répartition dialectale ensuite, dont il perçoit bien qu'elle fait couple avec l'idée de flexion :

Mais voici un autre embarras : la multitude des formes est telle qu'il en faudrait mettre six ou sept sur chaque cas ; pesant fardeau qui écraserait le fragile édifice de ces trois déclinaisons. Heureusement, on s'avisa des *dialectes*, c'est-à-dire des patois ;

19. François Génin, *Des variations du langage français depuis le XII^e siècle, ou Recherche des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation*. Paris : Firmin-Didot, 1845.

toute la surcharge des déclinaisons fut distribuée dans ces dialectes ; avec les dialectes et les déclinaisons, il n'est aujourd'hui plus rien qui réduise les savants au silence : ils expliquent tout ! (p. 250)

C'est donc tout l'ordonnement apporté par Fallot à l'ancienne langue qui se trouve contesté :

Mais c'est un spectacle curieux et pénible à la fois, de voir Fallot amonceler de toutes parts des mots différemment orthographiés et, sur ces bases chancelantes, reconstruire des déclinaisons, des genres, des dialectes, toutes sortes d'inventions subtiles et de visions grammaticales (pp. viii-ix).

Ces égarements navrent d'autant plus que François Génin propose en échange, afin de rendre compte des régularités médiévales, une « loi d'euphonie » consonantique d'une pauvreté insigne ; ils ne sauraient cependant nous détourner de le lire. Car il n'est pas Guessard, avec lequel, d'ailleurs, il polémiqua violemment. En un temps où le romanisme commence à se professionnaliser, Génin peut passer pour un amateur. Ce professeur de l'université de Strasbourg n'est pas chartiste ; éditeur de Condorcet et de Diderot, commentateur de Molière, il n'a pas, malgré une édition (contestée) de la *Chanson de Roland*, payé patente de médiévisme. L'École des Chartes défend son pré carré, avec une vigueur derrière laquelle Génin voit des motivations politiques : il n'a jamais fait mystère, en effet, de ses convictions républicaines (il aura des responsabilités en 1848) et anticléricales²⁰. Langue française, libre-pensée, République : François Génin est une sorte de Littré venu trop tôt et un peu brouillon ; c'est en tout cas un homme de progrès et de raison, qui ne peut se satisfaire de laisser l'ancienne langue dans le dédain et l'inconsistance. Il est au fond du côté de Fallot, mais différemment et mal. Comme lui il entend relever l'ancien français, en faire apparaître la cohérence, et rendre raison de la disparate des textes ; mais il considère que son maladroit prédécesseur s'est par trop accommodé

20. Son ouvrage *Les Jésuites et l'Université* (Paris : Paulin, 1844) dénonce dans le cléralisme une menace contre « nos libertés si chèrement conquises par deux révolutions » (p. 60). Génin va participer activement à la troisième.

de cette disparate, se contentant de la distribuer en paradigmes et en isoglosses. Il convient au contraire de la nier résolument, d'en dissoudre les faux-semblants au profit de l'unité primordiale de cet idiome originel.

Grâce à Gustave Fallot, l'idée que l'on se faisait de l'état de la langue à l'époque médiévale avait progressé d'un pas, décisif (du chaos à la dialectalisation), mais d'un pas seulement ; de bonne foi, au vu de ses données, il ne pouvait guère proposer qu'une tripartition systématique des graphies : le français d'alors était, selon les lieux, du bourguignon, du picard ou du normand. En d'autres termes, dans sa phase initiale, notre langue ne se présentait que selon des variétés régionales. De l'hétérogène, ainsi tabulé, on rendait compte ; à la variation constitutive (mais réglée) on accordait même un statut : elle était le propre de l'idiome ancien, l'imposition d'une forme commune viendrait plus tard. Idée intéressante et historiquement féconde, mais que le jacobin de Strasbourg ne peut accepter. Il ne sera pas le seul, d'ailleurs, le jacobinisme de la langue française étant la chose du monde la mieux partagée. Génin se préoccupe d'orthographe ; en bon républicain, il tient qu'une graphie normée est nécessaire, mais qu'elle doit être régulière et logique, fondée sur une relation biunivoque fidèle entre la lettre et le son (on se doute qu'il est réformateur !). La graphie médiévale est pour lui le contre-exemple parfait d'une orthographe conforme à ses vœux : elle est aléatoire, capricieuse, illogique ; l'écriture de ces textes est

un effroyable désordre, et il en résulte, pour nos yeux, l'apparence très exagérée d'une multitude de formes (p. vii).

Il faut garder la tête froide, ne pas se laisser prendre au piège de la multiplicité graphique, et se garder de s'astreindre, comme Fallot, à un dépouillement des plus vains :

Égaré dans un dédale de terminaisons, il a recueilli avec un labeur extrême toutes les formes d'un même mot (...). Il n'a pas vu que c'était supposer l'unité orthographique dans un temps où l'orthographe était livrée à l'arbitraire le plus complet (p. xiii).

Obnubilé par la variance superficielle on méconnaît la vérité de l'ancienne langue : son unité profonde :

Fallot s'est dit : les formes écrites étaient multiples, donc la langue parlée était multiple aussi. Mauvaise conséquence. Il faut tout au contraire poser en principe l'unité du langage, et ramener à cette unité la multiplicité des formes écrites, en les expliquant par les incertitudes de l'orthographe (p. xv).

On s'égare à bâtir sur ces graphies primesautières d'improbables tableaux de déclinaison ; mais vouloir en donner une lecture dialectale est un crime²¹. On pêche alors contre l'esprit national, mettant en cause l'unité d'une langue et de son peuple :

Il y avait un peuple français et une langue française, à laquelle le trouvère picard ou bourguignon se faisait une loi de se conformer, au mépris du ramage de son pays. De toutes parts on tendait à l'unité. Venez me dire ensuite qu'il était impossible au provincial d'éviter dans son style tout provincialisme, j'en demeure d'accord ; mais, de bonne foi, est-ce là ce qu'on peut appeler un dialecte ? C'est se moquer que de le prétendre, et parodier les Grecs à trop bon marché (p. 271).

L'allusion à la Grèce est significative. Ce pays fournit le modèle d'une nation pluridialectale sans parler directeur. Nous avons vu qu'il avait servi d'image, au début du XVI^e siècle, pour décrire la situation linguistique française : il justifiait l'appel de Geoffroy Tory à la constitution d'une langue commune, il illustrait l'égalitarisme désenchanté d'un Charles Bovelle ; nous avons noté toutefois que cette vision de la pluralité grecque avait été fortement contestée par le très philhellène (et parisien natif) Henri Estienne : il insiste, dans ses *Hypomneses* (1582), sur la prééminence du dialecte attique et le rayonnement de la capitale Athènes. À partir de la fin du XVI^e siècle, la dialectalisation grecque, de façon très générale, n'est pas reçue avec faveur. Homère « qui-a-puisé-dans-tous-les-dialectes » est laissé

21. Génin n'aura de cesse d'y revenir : « La question des dialectes demeure donc, jusqu'à nouvel ordre, un système, sans autre appui que des théories abstraites », in « Lettre à Monsieur A. Firmin-Didot sur quelques points de philologie française », en appendice à *Lexique comparé de la langue de Molière*. Paris : Firmin-Didot, 1846, p. 430.

à la singularité de son génie. Certes, les Modernes s'autorisent de son nom et de son usage pour proposer quelques audaces de versification :

Du temps d'Homère, c'était une grande merveille qu'un homme pût assujettir son discours à des mesures, à des syllabes longues et brèves, et faire en même temps quelque chose de raisonnable. On donnait donc aux poètes des licences infinies, et on se tenait encore trop heureux d'avoir des vers. Homère pouvait parler dans un seul vers cinq langues différentes, prendre le dialecte dorique où l'ionique ne l'accommodait pas, au défaut de tous les deux prendre l'attique, l'éolique, ou le commun, c'est-à-dire, parler en même temps picard, gascon, normand, breton et français commun. Il pouvait allonger un mot, s'il était trop court, l'accourcir s'il était trop long, personne n'y trouvait à redire²².

Certes, Fénelon, par exemple, accompagne son natalisme lexical hardi d'un appel à puiser, comme les Grecs, dans le vocabulaire de la province²³ ; l'effet esthétique d'un tel mélange est cependant blâmé. Il est si contraire aux exigences françaises d'harmonie et de clarté que la pratique hellène en devient incompréhensible. Ce que résume l'abbé d'Aubignac :

Parmi ces difficultés, il me semble que les cinq différents langages, nommés dialectes, qui avaient cours dans la Grèce, en font une autre pour comprendre la beauté de cette ancienne langue, surtout quand ces dialectes étaient fort mêlés ; ce que nos modernes considèrent comme quelque chose d'excellent me semble insupportable, si j'en juge par nous-mêmes. Nous avons en France des idiomes fort peu semblables, qui sont certainement des dialectes de notre langue, le gascon, le provençal, le picard, et beaucoup d'autres, et si l'on avait confondu dans un même ouvrage toutes ces façons de parler, que l'on y rencontrât tantôt un mot gascon, tant un terme provençal, tantôt une expression picarde (...) je suis assuré qu'une composition de cette sorte passerait pour baragouin, un discours barbare, insupportable et ridicule. C'est pourtant l'image de ce

22. Bernard Le Bouyer de Fontenelle, « Digression sur les Anciens et les Modernes », in *Entretiens sur la Pluralité des mondes*, éd. par Robert Shackleton. Oxford : Clarendon, 1955, pp. 172-173.

23. François de Salignac de la Mothe Fénelon, *Lettre à l'Académie*, éd. Ernesta Caldarini. Genève : Droz, 1970, pp. 32 et 68.

que font les poètes grecs, et surtout l'auteur de *l'Illiade*, où tous les dialectes de la Grèce sont indifféremment employés. (...) De sorte qu'il est, à mon avis, fort mal aisé de comprendre quelle est la beauté de cette confusion qui porte plutôt un caractère de langue corrompue que d'un idiome parfait ²⁴.

Cette « confusion » est la marque d'une langue « corrompue », ou plutôt primitive : d'Aubignac rappelle, après Estienne, qu'à la grande époque les orateurs parlaient tous athénien. S'émancipant de la confusion initiale par le choix d'une variété de référence, le grec a ainsi adopté une démarche française. C'est-à-dire latine : aux XVII^e et XVIII^e siècles le pluridialectalisme grec souffre d'une comparaison avec le monolinguisme romain. Au-delà d'un parallèle convenu entre les deux langues, leurs vertus et leurs traits, l'une plus féminine, l'autre plus virile ²⁵, la différence réside bien dans le statut politique de la variation au sein de l'idiome. Ce que Beauzée, rédigeant l'article « Langue » pour l'*Encyclopédie*, énonce avec vigueur :

Si une *langue* est parlée par une nation composée de plusieurs peuples égaux et indépendants les uns des autres, tels qu'étoient anciennement les Grecs, et tels que sont aujourd'hui les Italiens et les Allemans ; avec l'usage général des mêmes mots et de la même syntaxe, chaque peuple peut avoir des usages propres sur la prononciation ou sur les terminaisons des mêmes mots : ces usages subalternes, également légitimes, constituent les dialectes de la *langue* nationale. Si, comme les Romains autrefois, et comme les François aujourd'hui, la nation est une par rapport

24. François Hédelin, abbé d'Aubignac, *Conjectures académiques ou Dissertation sur l'Illiade* (1676), éd. Victor Magnien. Paris : Hachette, 1925, p. 23. Voir également l'article « Dialecte » de l'*Encyclopédie* : « Il n'y a rien de semblable parmi nous, et nous aurions été fort choqués de trouver dans la *Henriade* des mots François habillés à la normande, ou à la picarde, ou à la champenoise ; au lieu qu'Homère s'est attiré tous les suffrages en parlant dans un seul vers les quatre dialectes différents, et de plus la langue commune. » (Vol. IV, p. 933).

25. « Les Grecs, qui étoient gens polis & voluptueux, avaient un langage délicat et plein de douceur. Les Romains, qui n'aspiraient qu'à la gloire, & qui semblaient n'être nés que pour gouverner, avaient un langage noble, & auguste », Dominique Bouhours, *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, éd. Bernard Beugnot et Gilles Declercq. Paris : Champion, 2003 ; second entretien, p. 121.

au gouvernement ; il ne peut y avoir dans sa manière de parler qu'un usage légitime : tout autre qui s'en écarte dans la prononciation, dans les terminaisons, dans la syntaxe, ou en quelque façon que ce puisse être, ne fait ni une *langue* à part, ni un *dialecte* de la *langue* nationale ; c'est un *patois* abandonné à la populace des provinces, et chaque province a le sien. (Article « Langue », vol. IX, p. 249).

Dialecte et *patois* relèvent de deux types d'agencement national et traduisent des conceptions de la variété langagière, qu'ils contrastent fermement. Utiliser le terme de *dialecte*²⁶ pour désigner la disposition linguistique française, comme les linguistes le font depuis Fallot, c'est convoquer de fait un modèle politique et social qui n'est pas celui de la France, et auquel celle-ci n'aspire aucunement. L'idéal est la romanité du langage : le mépris des langues régionales, si ancien chez nous qu'il paraît constitutif, tient aussi à cet amour anxieux du latin, qui s'acharne à en imiter la grandeur et les travers.

Avec sa fougue et son à peu près, François Génin est exemplaire des réactions communes à Gustave Fallot et de son relatif échec. Fils des Lumières et de la Révolution, jacobin ombrageux (il doit soupçonner les Girondins d'être un peu grecs), Génin, qu'entraîne son amour de la Nation, en vient à mettre en doute la fragmentation médiévale. « De toutes parts on tendait à l'unité ». Affirmation des plus aventurées et fort anachronique à l'évidence, mais qui se conforme à la doxa générale en matière de langue française. Il va de soi en effet, depuis le milieu du XVI^e siècle, que cette langue chérie et protégée du pouvoir politique central a pour variété légitime le parler parisien ; considérer qu'il en fut toujours ainsi est une généralisation hâtive mais tentante. Et si vraisemblable qu'il n'est nul besoin de la justifier ; la remarque de Génin que nous avons citée commençait ainsi :

Même avant la centralisation moderne, il y eut toujours un centre ; dès avant Philippe Auguste, ce centre était Paris. Il y

26. « mot purement grec, et n'étant en usage que parmi les gens de Lettres, et seulement quand il s'agit de grec », *Encyclopédie*, article « Dialecte », vol. IV p. 933.

avait un peuple français et une langue française à laquelle le trouvère picard ou bourguignon se faisait une loi de se conformer, au mépris du ramage de son pays²⁷.

Inscrire la genèse de la langue nationale dans ce traditionnel privilège parisien est un pas que l'on franchit tout aussi aisément, sans précaution ni preuve, mais avec assurance. Ce faisant, toutefois, on développe à son insu une tout autre conception de l'histoire de la langue.

Triant ses fiches, Gustave Fallot, nous l'avons dit, adopte une posture de linguiste à la fois synchronicien et formaliste, appliqué à l'histoire interne de la langue (des sons et des formes). Toute préoccupation extérieure révoquée, les traits qu'il relève se classent en trois ensembles (qu'il nomme dialectes picard, normand et bourguignon) ; cette tripartition n'accorde aucune place particulière au parler d'Île-de-France²⁸. Épistémologiquement impeccable, ce point de vue est idéologiquement intenable. Si Georges Frédéric Burguy²⁹, en fidèle disciple de Fallot, reprend la tripartition dialectale de son maître, son égalitarisme synchronique et l'idée d'une formation commune tardive :

On se servira de *dialecte* quand il s'agit des différences de langage d'un pays où il n'y a pas de langue fixée officielle et généralement admise ; dans le cas contraire, on parle de telle ou telle langue et de ses *patois*. Ainsi, au XIII^e siècle, il n'y avait en France que des *dialectes* ; plus tard il y a une langue française et des *patois*. (p. 14)

Un autre érudit célébrant la mémoire de Fallot, Jean-Jacques Ampère, publiant deux ans après les *Recherches* une *Histoire*

27. « J'ai refusé de reconnaître, par rapport à l'étude de la vieille langue dans ses monuments, l'importance exagérée qu'on a faite aux patois sous le nom pompeux de dialectes. J'ai dit : Il y avait un centre du royaume, une langue française constituée ; les écrivains de la province visaient tous à écrire la langue du centre », *Lettre à Monsieur Firmin Didot...*, *op. cit.*, pp. 425-426.

28. Fallot est d'autant plus fondé à le faire que le « dialecte d'Île-de-France » que l'on va bientôt inventer a pour singularité de ne posséder aucun trait spécifique...

29. *Grammaire de la langue d'oïl, ou Grammaire des dialectes français aux XII^e et XIII^e siècles*. Berlin : Schneider, 1853.

de la formation de la langue française³⁰, avait, dans son chapitre « Dialectes et patois », exprimé une double réserve. Concernant tout d'abord l'importance et la pertinence théorique de la fragmentation médiévale :

Je ne prétends point par ces restrictions infirmer la réalité des distinctions que M. Fallot a reconnues entre les dialectes, mais seulement montrer que les divisions des dialectes n'étaient pas aussi tranchées, aussi absolues qu'on pourrait le croire d'après quelques affirmations que le jeune auteur aurait peut-être modifiées et restreintes (p. 351).

Il n'y a donc pas là matière à un travail historique, dont l'objet est davantage la grammaire fondamentale de la langue : « ces nuances, plus orthographiques que grammaticales, importent peu à l'historien de la langue française ». Ayant cité une remarque de Fallot sur les règles communes à tous les parlers, il en conclut :

C'est tout ce qu'il faut pour que l'historien de la langue puisse, sans nier la diversité des dialectes, ne pas leur accorder une grande place dans ses recherches. (pp. 352-353)³¹.

Ampère partage l'estime de Fallot pour la langue du XIII^e siècle, il en poursuit l'analyse rationnelle et l'apologie ; mais au rebours du « jeune auteur » il entend prouver la cohérence par la cohésion. On comprend qu'il s'étende sur les déclinaisons, dont il raffine la description à l'infini³², et que, presque seul en

30. *Histoire de la littérature française au Moyen Âge comparée aux littératures étrangères. Introduction : Histoire de la formation de la langue française*. Paris : Tessier, 1841.

31. Attaquant à front renversé, François Guessard, dans son éreintement de l'ouvrage d'Ampère (« Examen critique..., *op. cit.*, pp. 65 sq) reproche à ce dernier de minorer la dialectalisation de l'ancien français. Ce qui ne doit pas étonner : convaincu de l'inconsistance de l'ancienne langue, Guessard peut fort bien en admettre la fragmentation dialectale. Il fera une critique semblable à Génin.

32. François Génin percevra avec finesse la différence qui sépare les deux « découvertes » relatives à l'ancien français. Si la théorie de la flexion nominale unifie l'idiome, la thèse dialectale le segmente. Il fait reproche à Fallot d'avoir voulu construire « un beau monument d'architecture grecque, vis-à-vis de son palais de déclinaisons, qui était d'architecture latine » (p. 270).

son siècle, il n'ait pas l'amour des chartes³³. Publiant le premier ouvrage de synthèse consacré aux origines, au développement et à l'histoire du français jusqu'au XVI^e siècle, Ampère se fait l'écho des représentations qui lui sont associées. Il ne se restreint pas, comme Fallot, à l'étude synchronique de la langue du XIII^e siècle, mais, embrassant une temporalité longue, il entend dégager une dynamique, décrire la genèse d'une langue nationale, énoncer un destin. L'attachement identitaire à la langue nationale unifiée devient sous sa plume pulsion unitaire, tropisme de l'homogène. Si, à l'instar du jeune linguiste, il juge la langue médiévale plus cohérente et régulière qu'on le pensait, il l'estime pour sa part davantage unifiée, ou tendant à l'unification. C'est du moins cette tendance qu'Ampère souligne, car elle fonde et inaugure la cohésion à venir :

S'attacher surtout à ce qui était constant, ou du moins très-dominant dans l'ancienne langue, car cela seul a pu influencer d'une manière générale sur l'état de la langue qui a suivi (p. 352).

La langue commune n'apparaîtra pas « plus tard » ; elle est repérable, à l'état naissant, dans l'idiome du Moyen Âge. Ampère ne modifie pas la thèse des *Recherches* sur un point mineur de chronologie ; il la bouleverse. Il ne peut en effet, pour des raisons scientifiques mais aussi morales, accepter l'idée d'une unification postérieure, sans rien qui l'établisse ou la fonde : c'est compliquer à l'excès la théorie diachronique (comment passe-t-on d'une disposition grecque à l'agencement latin ?), c'est rejeter par trop l'ancienne langue dans l'altérité. Si le français des origines n'est certes plus ce désordre affligeant, Fallot ne l'inscrit pas pour autant dans une évolution linéaire et gratifiante. Exhibant son hétérogénéité, il est un objet formalisable mais irréductible. Afin de l'instituer pleinement en période fondatrice, il importe de majorer la flexion nominale (en tant que régularité supra-dialectale) et de minorer les parlures. L'ancienne langue dès lors est pleinement fran-

33. « Il y a un inconvénient, pour étudier les formes de l'ancienne langue française, à les chercher seulement dans les chartes, car celles-ci sont empreintes, souvent bien plus que les ouvrages littéraires, des habitudes particulières à une localité » (p. 352).

çaise, c'est-à-dire latine : déclinée, uniforme pour l'essentiel, pourvue d'une variété commune et légitime. Se pose alors la question de l'enracinement géographique de cet usage valorisé ; ou plutôt la question ne se pose pas.

En dehors de la recherche de pointe, qui nous intéresse présentement, il est en effet une *opinion* concernant l'origine du français. Elle est formée de bon sens et d'habitudes normatives (il fallait bien un modèle au parler légitime), elle se fonde sur le rôle que jouent, en matière de langage, la royauté et sa capitale : une influence que l'on juge fort ancienne, et constitutive. On en prend la mesure en feuilletant les réponses envoyées au concours ouvert, en 1783, par l'Académie de Berlin ; le sujet en était : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française la langue universelle de l'Europe ? ». Antoine de Rivarol, comme on le sait, remporta le prix. Son mémoire est brillant ; il rapporte avec une grâce légère les idées (parfois contradictoires) de son temps. Abordant brièvement la question des origines, Rivarol reprend l'idée d'une coupure oc / oïl (marquée par la Loire, ce qui est bien septentrional...), de la fragmentation dialectale due au féodalisme, du triomphe d'un dialecte nordique. C'est au picard qu'il attribue cette primauté :

Il seroit difficile d'assigner le moment où ces différens dialectes se dégagèrent du celte, du latin et de l'allemand : on voit seulement qu'ils ont dû se disputer la souveraineté, dans un royaume que le système féodal avoit divisé en tant de petits royaumes. Pour hâter notre marche, il suffira de dire que la France, naturellement partagée par la Loire, eut deux patois, auxquels on peut rapporter tous les autres, le *picard* et le *provençal*. (...) Si le provençal, qui n'a que des sons pleins, eût prévalu, il auroit donné au français l'éclat de l'espagnol et de l'italien ; mais le midi de la France, toujours sans capitale et sans roi, ne put soutenir la concurrence du nord, et l'influence du patois picard s'accrut avec celle de la couronne. C'est donc le génie clair et méthodique de ce jargon et sa prononciation un peu sourde, qui dominant aujourd'hui dans la langue française ³⁴.

34. Antoine de Rivarol, « Discours sur l'universalité de la langue française », in Académie de Berlin, *De l'universalité européenne de la langue*

On s'est plu à oublier, en France, que Rivarol avait partagé le prix. Il est vrai que le lauréat ex-aequo est allemand. La dissertation de Johann Christoph Schwab est sérieuse, un peu lourde, mais plus avisée. Elle donne au français national une origine parisienne ; son récit nous paraît refléter l'opinion commune :

Il ne pouvoit aussi manquer d'arriver que la langue en usage parmi les classes supérieures de Paris, où la cour et beaucoup de savans avoient leur résidence, ne se perfectionnât de bonne heure et que cette langue ne servît de modèle à toutes les autres provinces. Il y avoit, il est vrai, un dialecte parisien, un normand, un bourguignon, un flamand, et beaucoup d'autres sans doute encore ; mais il estoit naturel que toutes les provinces dont les princes étoient autant de vassaux de la couronne, formassent peu à peu leur dialecte sur une langue que l'on parloit de préférence à la cour du roi ; et qui devoit sans contredit se perfectionner plus promptement que ces dialectes³⁵.

Sans céder, certes, à la fougue jacobine qui emportera Génin quatre ans plus tard, Jean-Jacques Ampère, traduisant la doxa en un discours savant, exprime avec assurance la thèse centralisatrice. D'où la seconde réserve dont il nuance son adhésion aux *Recherches* : ces dernières ont commis l'erreur d'ignorer le Centre. On ne peut s'accommoder en effet d'un parler francilien tenu pour un sous-dialecte bourguignon :

Il y a d'abord quelque chose d'étrange à donner le nom de bourguignon au français parlé dans l'Île-de-France et au bord de la Loire... (p. 343).

française, éd. Pierre Pénisson. Paris : Fayard, 1995, pp. 130-131. Un siècle plus tard, c'est le « génie clair et méthodique » du *francien*, dialecte de l'Île-de-France, qui aura les faveurs de la Science. Mais l'idée de la primauté d'un dialecte nordique se lit encore. Ainsi, cette remarque de Léon Feugère, éditeur d'Henri Estienne : « En réalité, ce fut la langue *wallonne*, c'est-à-dire celle du nord de la France qui, après bien des débuts beaucoup plus modestes que la langue du Midi ou le provençal, prévalut entièrement parmi nous. » Henri Estienne, *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* (1565), éd. Léon Feugère. Paris : Delalain, 1853, p. 104.

35. Johann Christoph Schwab, « Dissertation sur la langue françoise », in Académie de Berlin, *De l'universalité européenne...*, op. cit., p. 298.

Il convient d'extraire et de distinguer ce parler car il a d'une part une destinée nationale :

... c'est-à-dire au français qui est devenu la langue de Paris et l'idiome littéraire de notre pays (*ibid.*).

Il était d'autre part, et dès cette époque, le parler noble :

Il est bien certain que, dès le XII^e siècle, on considérait le langage d'Île-de-France comme le meilleur (*ibid.*).

Ampère appuie son affirmation (« Il est bien certain ») d'une preuve du rayonnement linguistique parisien dès 1180. Cette citation, qu'il est le premier à procurer, mais dont il ne révèle pas qu'elle est curieusement quasi unique, passera imperturbablement (et sans examen) d'ouvrage en ouvrage, jusqu'à nos jours :

Coenes de Béthune, qui dit que
 Son langage ont blasmé li François,
 s'excuse sur ce qu'il est Artésien, et n'a pas été élevé à Pontoise :
 Ne cil ne sont bien appris ne cortois,
 Qui m'ont repris si j'ai dit mot d'Artois,
 Car je ne fus pas norriz à Pontoise.
 (Et ceux-là ne sont pas bien appris ni courtois qui m'ont repris si j'ai dit un mot d'Artois, car je ne fus pas élevé à Pontoise).
 Il y avait donc une langue dans laquelle il était de bon air de parler et d'écrire : et cette langue était celle de Pontoise ou, ce qui est la même chose, de Paris (...). On ne saurait donc confondre le bourguignon avec le français de France, en prenant ce dernier mot dans le sens restreint qu'il a eu longtemps (p. 344).

En quelques lignes tout est dit, reformulé par la science. Le français national, norme écrite, provient du parler d'Île-de-France, lequel jouissait autrefois d'un privilège reconnu. Se mettent en place, du même coup, une grande imprécision (désigne-t-on un vaste parler central, de la Seine à la Loire ? Ou celui de l'Île-de-France ? Ou de Paris ?), une fâcheuse amphibologie (l'Île-de-France se nommait-elle *France*, et son parler le *français* ? Qu'en était-il de la France ?), ainsi que de multiples incohérences. On ne peut certes, comme le fait Ampère, tenir les différences dialectales pour de simples variantes graphiques et imaginer un nouveau dialecte, distinct

et prestigieux. S'agit-il bien, ensuite, d'un parler supplémentaire et sont-ils désormais quatre (Fallot + 1) ? Mais alors comment peut-on reprendre la tripartition normand-picard-bourguignon, exposer les particularités de chacun d'entre eux, sans décrire le parler central, dont il n'est plus question après cette mise au point liminaire ? Quelles relations, enfin, entretiennent ces quatre dialectes : sont-ils de même espèce, de quel ordre est leur rivalité, quelle est l'histoire de l'autorité prise par l'un d'eux ? François Guessard a beau jeu de pointer ces contradictions :

Car enfin, quel est le titre du livre que j'examine : *Histoire de la formation de la langue française*. Ou je m'abuse, ou l'étude des dialectes était comprise dans ce titre, puisqu'elle a pour but de rechercher si la langue française a été primitivement une ou multiple dans sa *forme*, si elle s'est *formée* d'une ou plusieurs manières différentes (*op. cit.*, p. 93).

Nous serons moins sévère. Cette *Histoire* est un premier bilan des savoirs sur la genèse du français ; son imperfection résulte sans doute d'une ardeur excessive à réhabiliter le parler originaire, et certainement de la tension entre deux types contradictoires d'histoire de la langue. L'option formalisante et abstraite des *Recherches* n'était pas tenable ; elle ne fut d'ailleurs pas tenue longtemps. On sent chez Ampère une inaptitude à résister aux représentations et aux habitudes, aux aspirations et aux partis pris, à l'Histoire, qui fait pression et retour. Une autre thèse s'installe, de façon subreptice mais efficace et surtout durable ; c'est Ampère qui, si l'on ose dire, renverse le courant.

On s'est interrogé sur le retard dont, en matière d'étude du langage, la science française a souffert, au XIX^e siècle, par rapport à l'Allemagne. Georges Mounin a parlé du « long silence » de la linguistique française jusque dans les années 1860 et l'avènement des Paris, Meyer, Bréal, etc. Le terme est excessif, car les productions de qualité ne manquent pas, comme l'a montré l'intelligente anthologie rassemblée par Gabriel Bergounioux (*Aux origines de la linguistique française, op. cit.*). Il est vrai que la grammaire comparée des langues romanes, le reconstructivisme rigoureux et la phonétique articulatoire ne « prennent » guère auparavant. Les historiens des sciences du

langage en ont montré les causes diverses. Qualité médiocre, d'une part, de l'enseignement supérieur français, absence de réseaux professionnels (chaires, sociétés et revues), ignorance de la langue allemande, mépris un peu arrogant ; poids d'autre part de la tradition philosophique (grammaire générale) et surtout de la philologie, qui instaure une ancillarité inverse (la linguistique au service de la lecture des textes). On touche ici à une autre raison profonde. L'orientation germanique, en l'occurrence le romanisme comparé, est une théorie du développement organique et autonome des parlers ; conçue à l'imitation des sciences naturelles, elle se consacre à l'origine et à l'évolution des espèces du langage, les langues. Elle est véritablement une *linguistique historique*, c'est-à-dire l'une des variétés de la linguistique. Appliqués à l'archéologie de leur langue nationale les érudits français, au sein même de leur activité scientifique, ne peuvent se déprendre d'une tradition pluriséculaire, et laisser dans l'ombre la valeur institutionnelle, la dimension littéraire, la fonction sociale de leur objet. Dans la mutation des structures qu'ils examinent avec soin, ils voient l'émergence d'une identité. L'orientation française tient pour également pertinent et valorise l'emploi d'une langue, dont elle décrit non seulement l'évolution mais la fortune. Parente (pauvre) des sciences sociales alors embryonnaires, elle est une *histoire linguistique* (comme il en est d'économique, de culturelle, de sociale) ; et cette histoire est événementielle. Jusqu'aux années 1860 l'adhésion à la science germanique n'est pas réticente, elle est incomplète et surtout contradictoire. La recherche française importe la rigueur pour seconder son dessein, assujettit la structure à l'événement, tente de concilier des approches que tout distingue (les intentions, le type de scientificité, la méthodologie). La linguistique (historique) entend fournir la représentation formalisée, un *modèle* de ses données. Malgré ses maladresses, c'est ce à quoi s'essaie Fallot, qui répartit les traits selon trois vastes « dialectes » ; disposition cohérente, abstraite (elle ne doit rien aux anciennes provinces) et féconde (on en déduit l'idée d'une formation ultérieure par sélection). L'histoire (linguistique) formalise moins qu'elle ne raconte ; elle subordonne la modélisation au *récit*. La réhabilitation de l'ancienne langue devient relation d'une genèse,

chronique d'une marche heureuse vers l'idiome national. L'ouvrage d'Ampère cède à l'opinion et révèle le retour de l'histoire ; il privilégie le narratif. L'érudition a désormais pour tâche malaisée d'explicitier la dynamique d'une élection, de donner substance et forme à un récit convenu.

CHAPITRE V

LES RÉCITS DE LA GENÈSE

La contradiction qui traverse la pensée française, au cours du XIX^e siècle, quand elle se préoccupe des origines de sa langue nationale, a pour conséquence fâcheuse qu'il n'est point, avant l'extrême fin des années 1860, de vérité scientifique énoncée et admise par tous ; on conviendra, étant donné l'importance du sujet, que c'est tard. Il est en effet bien des façons d'accommoder le grand récit de l'émergence unitaire de l'idiome ; deux au moins nous paraissent scander la période. Une première approche reste fidèle sur le fond à Gustave Fallot, en reprenant (Burguy, 1853) ou en adaptant sa théorie : c'est ce que fait Émile Littré dans une série d'articles (1855-1860), proposant une thèse que vulgarise Auguste Brachet (1867). C'est la plus savante, la plus intégrée également ; elle soutient et justifie une dialectalisation égale de l'ancien français, et tient l'uniformisation pour tardive. Dans la seconde approche le récit l'emporte ; elle oppose à la thèse des *Recherches* la précocité d'une prééminence centrale, voire une unité de fait. On peut suivre, d'Ampère (1841) à Génin (1845) puis à d'Abel du Chevallet (1853) le développement de cette idée, son orchestration narrative, mais aussi sa disjonction croissante d'avec l'étude des structures. Donnant en 1868 sa leçon inaugurale consacrée à la « Grammaire historique de la langue française », Gaston Paris ouvre l'ère des professionnels ; offrant une synthèse de ces deux approches, il établit le dogme et ramasse la mise.

Pourquoi ne fut-ce pas la chance d'Émile Littré peu d'années auparavant ? On est frappé, à la lecture de sa série

d'articles dans le *Journal des Savants*¹, par la pénétration, la culture, l'élégance d'un exposé qui est celui d'un Maître. La revue de haute vulgarisation où il s'exprime lui offre la meilleure des tribunes ; prenant prétexte de comptes rendus (grammaire de Burguy, glossaire du comte de Jaubert, éditions de textes médiévaux, etc.), ses substantielles interventions constituent de fait un bilan des savoirs, leur organisation cohérente, l'affirmation d'une autorité en matière d'histoire de la langue. La filiation avec Gustave Fallot (qu'il ne cite pas ; Littré ne converse qu'avec Diez) est évidente. Comme pour lui, les postulats scientifiques sont clairs, l'origine gauloise révoquée², la romanité du français posée en principe, la fragmentation continue des idiomes instituée en loi :

Maintenant qu'il est bien constaté que, semblablement à la division primaire du latin en italien, espagnol, provençal et français, des divisions secondaires s'établirent dans nos provinces au nord de la Loire et que la même cause qui produisait les uns produisit les autres, on sait se reconnaître (I, p. 125).

Cette segmentation peut donner de l'ancien français une impression fâcheuse ; elle est au contraire la clef de son ordonnance :

Mais quand la distinction n'était pas faite entre les dialectes, quand l'érudit qui lisait les textes croyait que les formes dissemblables qu'il rencontrait étaient des irrégularités (...), alors il ne put s'élever aucune voix pour réclamer contre l'opinion qui attribuait une épaisse barbarie aux âges de formation et de culture de notre vieil idiome, et la langue d'oïl ainsi aperçue et jugée, ne parut démentir en rien sa grossière origine (*ibid.*).

À l'instar du jeune linguiste franc-comtois, Littré attend de la Science qu'elle réhabilite ce français primitif :

1. D'avril 1855 à octobre 1860. Articles repris dans *Histoire de la langue française. Études sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification et les lettres au Moyen Âge*. Paris : Didier, 1863, 2 vol. (Édition à laquelle nous nous référons.)

2. Rappelons, afin de donner une juste image des enjeux intellectuels, que cette provenance est encore défendue imperturbablement. Hippolyte Cocheris publie en 1881 son très celtophile ouvrage *Origine et formation de la langue française* (Paris : Dumoulin).

La tradition avait été rompue ; l'érudition la renoue. Car c'est la renouer que de dissiper des ombres et des préjugés et de faire rentrer dans le vrai domaine de l'histoire la langue, aussi bien que les gestes de nos ancêtres (*ibid.*).

Son ambition est toutefois plus haute (il vise, au travers de l'idiome, à louer la grandeur nationale) et son horizon plus vaste, car c'est celui de l'Histoire :

Qui ne croirait vraiment, comme on l'a cru longtemps, que la France, ayant été sous Charlemagne le centre de la résistance contre les musulmans et de la conquête sur la Germanie, a pu donner le branle aux croisades, jouer un rôle dans les plus grandes affaires de l'Europe, durer ainsi plusieurs siècles, et ne bégayer pourtant qu'un jargon misérable, qui n'avait jamais été ni parlé ni écrit correctement ? (*ibid.*).

Il ne s'agit plus seulement de montrer que le français des origines est une langue véritable, ayant sa cohérence et digne de procédures d'analyse rationnelles ; il importe d'en faire un éloge quasi gaullien. À cette fin, Littré dispose des deux « découvertes » cruciales en ce domaine : la flexion et les dialectes ; elles nous sont familières désormais, il est fructueux d'examiner comment il en use.

Littré s'attarde longuement sur la déclinaison médiévale ; non pas, comme Ampère, afin d'en raffiner la description, mais pour en souligner la valeur, en dévoiler la signification et en fournir la raison historique. L'idée de flexion nominale n'a pas en effet pour unique vertu de « débrouiller » les vieux textes³ ; elle entre pour quelque chose dans la grandeur d'un pays. Car seules les langues d'oc et d'oïl ont conservé, certes réduite (deux cas), certes pendant un temps (jusqu'au XIII^e siècle pour la seconde), la déclinaison latine :

Elles sont le temps d'arrêt dans la dissolution, l'étape qui en marque le degré, la transition dont nous avons besoin (II, p. 359).

3. « Ce fait grammatical a été longtemps méconnu ; et pourtant il est tellement essentiel que, quand on ne le soupçonne pas, la langue ne paraît plus qu'un tissu d'irrégularités et de barbarismes » (pp. 244-245).

Révélaient opportunément une filiation, cette « empreinte de demi-latinité » constitue une singularité remarquable. Elle donne du prix à l'ancienne langue, non seulement par rapport aux autres idiomes romans :

Dans ce développement, c'est la langue d'oc et la langue d'oïl qui ont l'antécédence, contre l'opinion vulgaire qui attribuait l'antécédence à l'italien (I, p. xxxviii).

mais, ce qui est plus notable, en comparaison du français moderne. Le rapprochement avec le latin est en effet révélateur :

Si l'on donne au latin en face du français, de l'italien ou de l'espagnol, le nom de langue savante à cause de la complication de ses cas, n'est-ce pas une singulière aberration d'avoir donné le nom de patois grossier à un idiome qui se plaçait dans un terme moyen, non aussi compliqué que le latin, non aussi simple que les langues modernes ? (II, p. 360).

La morphologie flexionnelle vaut brevet de latinité ; elle témoigne d'un mérite :

Rien n'est plus décisif que cette double comparaison, l'une en arrière avec le latin, l'autre en avant avec le français, pour montrer le caractère véritablement grammatical et, dans une certaine mesure, véritablement savant de la langue d'oïl (suite).

C'est à dessein que Littré souligne cette prérogative de l'ancienne langue. Non seulement elle la rétablit définitivement dans ses droits :

Arrière donc tous les préjugés qui ont si longtemps obscurci des origines enfoncées dans le haut Moyen Âge (suite).

mais elle sert une intention délibérée : instaurer la latinité du français, renouer l'appartenance :

Le vrai point de vue est, après avoir fait la part de l'immixtion germanique et de la rénovation des choses, de donner aux langues d'oïl et d'oc plus d'affinité avec le latin (suite).

Ce qui singularise et donne tout son prix à l'ancien français face aux formes ultérieures de l'idiome :

et, par conséquent, plus de grammaire et de syntaxe dites classiques que n'en ont les langues décidément modernes (suite et fin).

Telle est bien la tâche de la science : renverser l'opinion commune, révéler les liens profonds, dissiper le chagrin et les doutes. Demi-latine, demi-savante. presque grammairienne, l'ancienne langue, bien loin d'offrir un chaos informe, fait preuve de rigueur, recèle une fidélité et des vertus qui la rendent singulière et sans doute incomparable. Comme chez Burguy il y a peu, comme chez Paris plus tard, soudain illuminés, la pensée un instant vacille, la nécessaire réévaluation se fait extrême, l'éloge devient dithyrambe. La vieille langue ne serait-elle pas le joyau du français ?

Tout ce jugement hypothétique et préconçu a été, à la révision, trouvé faux : la source est plus pure que le ruisseau (I, p. 252).

On est bien loin des origines bourbeuses. La semi-latinité perçue dans l'apparente mouvance des formes, l'ordre grammatical exhumé de la disparate confèrent à l'idiome primitif un mérite qui n'est plus niable, une précellence qu'il n'est pas audacieux de supposer. Écho fugitif d'une émulation séculaire avec le latin : Émile Littré dévoile en ce point que l'érudition la plus positive a pour ressort ultime l'appropriation d'une identité. La langue française n'a point à rougir de sa provenance ; l'ancêtre a su recueillir quelque héritage du latin, en s'employant à le faire fructifier ; notre langue a procédé à sa propre fondation, puis à sa refondation. Littré remarque en effet que le déclin de la flexion au XIV^e siècle a transformé l'idiome en profondeur⁴ ; le français (dernière singularité) est ainsi, de toutes les langues romanes, la plus ancienne (de par sa demi-latinité médiévale) et la plus moderne, car reconstruite sur de tout autres principes à partir du XV^e siècle. Il faut

4. Voir ces lignes, que l'on croirait tirées des *Recherches* : « On la voit prendre au douzième une régularité qu'elle n'avait pas dans l'âge précédent, régularité qui se conserve dans le treizième, qui se corrompt dans le quatorzième. L'altération se consolide dans le quinzième et devient le départ d'une nouvelle élaboration qui, grandissant durant le seizième, arrive à son plein dans le dix-septième » (I, pp. 109-110).

toutefois compléter description et analyse d'une interprétation, laquelle est nécessairement historique :

L'histoire d'une langue est intimement liée à l'histoire littéraire du peuple qui la parle et, de la sorte, à son histoire sociale (I, p. ix).

L'italien, l'espagnol ont sans doute connu une période flexionnelle, mais celle-ci n'a pas laissé de trace écrite ; précocement pourvues d'une littérature, les langues d'oc et d'oïl ont pu mettre en œuvre une déclinaison nominale, ou plutôt elles l'ont mise à profit. Littéré échappe au truisme : l'écriture atteste la flexion, mais surtout la révèle ; elle résulte comme elle d'une vigueur culturelle, qu'en sa compagnie elle illustre :

Je ne veux pas dire que [oc et oïl] eurent l'avance parce qu'elles étaient langues à deux cas, je veux dire au contraire qu'elles furent langues à deux cas parce qu'elles eurent l'avance (I, p. xxxvii).

C'est un contexte historique porteur qui justifie, en dernière instance, le maintien d'une morphologie flexionnelle :

Cette organisation d'une demi-latinité, tandis qu'ailleurs la latinité continuait à se désorganiser, est le témoignage d'un état social qui prend les devants sur le reste de l'occident (suite).

Ce qui a fait défaut aux autres langues néolatines ? Des œuvres anciennes attestant une flexion, une haute poésie animant cette littérature, un régime politique protecteur et puissant qui la suscite, un dynamisme social qui fonde ce régime :

Mais pourquoi n'eurent-elles pas elles aussi cet arrêt qu'ont rencontré la langue d'oc et la langue d'oïl ? Pourquoi cette phase qu'elles ont traversée inmanquablement n'a-t-elle point pris chez elles une stabilité provisoire sans doute, mais suffisante ? C'est à l'histoire de répondre à cette question, et l'histoire dit : Ce n'est pas en Italie et en Espagne que se réorganisèrent d'abord les forces de l'Occident après l'absorption définitive des barbares, mais en Gaule ; ce n'est pas en Espagne et en Italie, mais en Gaule que se consolida d'abord le régime féodal qui fut la forme politique et sociale de ces temps, et qu'il trouva la poésie concordante à ses mœurs, à ses goûts, à ses aspirations (II, pp. 363-364).

Au rebours de Gustave Fallot, Littré, on le voit, se situe pleinement dans une perspective historique. On peut juger aujourd'hui sa thèse un peu courte, et lui apporter bien des nuances ou des critiques ; ce n'est pas notre propos. Étant donné l'incertitude saisissante où l'on reste, en ce milieu du XIX^e siècle, concernant l'origine autochtone de la langue française, la nature et la qualité de la forme primitive de cet idiome, cette thèse n'est pas indigne d'éloges : elle est de grande ampleur et cohérente. Faisant tenir ensemble l'instauration du féodalisme, l'essor des littératures vulgaires et l'usage d'un fait de langue, elle a pour conséquence la réhabilitation complète de l'ancienne langue.

C'est dans les mêmes dispositions que Littré aborde la question des dialectes. Loin d'en contester l'existence, il les place au fondement du français ancien ; ils résultent en effet, tout comme les langues romanes, de la « loi de dégradation géographique du latin » (I, p. XLIV). Les dialectes médiévaux, toutefois, sont désormais au nombre de quatre :

On y reconnaît quatre dialectes principaux : le bourguignon ou langue de l'est ; celle du centre ; celle de l'ouest ou normand ; celle du nord ou picard (I, p. XLIII)

Si le parler du centre est reconnu et distingué du bourguignon (influence d'Ampère), il n'est pas pour autant favorisé (fidélité à Fallot) : ces idiomes sont des dialectes, et non des patois :

C'étaient des dialectes, c'est-à-dire des idiomes non pas seulement parlés, mais encore écrits ; aucun n'avait sur l'autre une primauté qui en fit par excellence la langue commune (I, p. XLII). Tel était l'état du français aux douzième et treizième siècles : partage entre des dialectes égaux de naissance et égaux en droits (I, p. XLV)

Le dialecte central est seulement une variante locale :

Alors Paris et la langue de cour ne dominaient pas ; il ne s'était pas formé un idiome plus cultivé au nom duquel on déclarât que les autres étaient des patois. La culture était égale partout : la Normandie, la Picardie, les bords de la Seine produisaient, à l'envi, trouvères, chansons de geste ou d'amour,

fabliaux. Il est manifeste, en lisant ces textes, que les auteurs ne se conformaient pas à une langue littéraire commune et qu'ils composaient chacun dans le dialecte qui lui était propre (I, p. 127).

Littré se garde bien de citer ces textes qu'il « lit » ; en particulier des œuvres que l'on aurait composées, à date ancienne, sur « les bords de la Seine », ainsi que des écrits rédigés en purs normand, bourguignon ou picard : il serait certes fort en peine de le faire⁵... Cette vision idyllique d'une paisible floraison médiévale, jusqu'au XIV^e siècle, des Lettres et des idiomes, emprunte au romanisme, pour qui l'évolution linguistique procède d'abord par segmentation, ainsi qu'à la synchronie pacifique décrite par Fallot. À date ancienne, le français n'était qu'une abstraction, le nom que l'on donne à la ressemblance des dialectes ; en aucun cas il ne constituait une forme commune. Génin (pour qui Littré, par ailleurs, ne cache pas sa tendresse) s'est lourdement trompé :

Il ne fallait pas en conclure, comme a fait Génin, que dès lors régnait en France une langue commune consacrée aux livres, aux lettres, à la poésie ; il n'en est rien (I, p. 249).

Le français médiéval n'avait d'existence que dans le morcellement égalitaire des idiomes. Fidèle en un sens à Diez et à Fallot, cette conception provient en fait du cadre théorique personnel de Littré, lequel est à nouveau fondamentalement historien. Le féodalisme, qui partagea le territoire, a ordonné la segmentation dialectale : « ce fut ce qui soutint, non pas créa les langues locales ou dialectes » (I, p. XLIII) :

[À la différence du patois] le dialecte appartient à un ordre politique dans lequel de grandes provinces ont des droits égaux et une égale culture. Ainsi était la France féodale (I, p. 249).

L'organisation politique en provinces équivalentes et décentrées fut propice à la fragmentation dialectale, qui s'épanouit dans la France du premier Moyen Âge ; elle justifie la dispo-

5. Notons, une fois pour toutes, qu'aucun philologue n'a jamais produit de manuscrit médiéval de langue vulgaire qui fût clairement et uniquement rédigé en picard, normand, etc.

sition quaternaire des XII^e et XIII^e siècles⁶ ; elle en explique le déclin. Le développement de la royauté et la centralisation qui l'accompagnait abrogèrent la division féodale ; la mise sous tutelle progressive des grands féodaux eut pour contrepartie l'asservissement des parlures. Plaçant au XIV^e siècle la « dissolution du régime féodal », Littré, comme Gustave Fallot, date de cette époque la montée en puissance du dialecte central. Rappelons que la période marque également pour lui la fin du régime flexionnel. Littré s'arrête en chemin ; il est cependant aisé de poursuivre son argument : la déclinaison, que la féodalité soutenait, a disparu avec elle ; la réorganisation de la langue rendue nécessaire s'est opérée par sélection d'un parler directeur. On obtient ainsi une théorie élégante des propriétés de l'ancienne langue et de la genèse du français moderne :

ancien français		français moderne
féodalité		royauté
morphologie flexionnelle		marquage syntaxique des fonctions
synthèse		analyse
dialectes		patois
égalité dialectale		prédominance du parler central

-----> XIII^e XIV^e XV^e ----->

Cette vue implique toutefois que l'on contraste à l'extrême les deux états de langue, ramenés de fait à des modèles grec et latin se succédant abruptement. Rien dans le premier ne porte les germes du second, on n'y relève pas en particulier de faveur quelconque accordée au dialecte du centre. La concep-

6. Littré, il est vrai, est un peu court dans son explication : « Ce fut ensuite l'affaire des centres politiques de créer des centres de langue littéraire » (I, p. xliii).

tion qu'a Littré du féodalisme, comparable en cela au synchronisme formel de Gustave Fallot, lui fait négliger la doxa parisienne et les réticences d'Ampère ; il ignore avec superbe Conon de Béthune.

Une telle théorie, pour explicative qu'elle soit, n'est cependant guère tenable ; on ne recourt impunément à l'histoire. Patrimoine commun de représentations qu'on ne saurait congédier, elle favorise, comme méthode explicative, les durées longues et les transitions, abhorre les ruptures. La forme commune du récit d'émergence ne peut être longtemps révoquée ; en témoignent ces lignes de l'article qu'il consacre aux patois, où Littré semble un instant se rallier à l'opinion. La maladresse de l'exposé est des plus significatives :

De tous ces dialectes ou, si l'on veut, de tous ces patois (...)

D'ordinaire, Littré ne veut pas : relever à époque ancienne de seuls *dialectes* est pour lui crucial ; passer de l'un à l'autre est déjà changer de perspective

quel fut celui qui devait avoir la fortune de devenir la langue des lettres et, par conséquent, la langue commune du pays ? (...)

La question n'est pas sans intérêt, d'autant plus qu'on en sait la réponse : le dialecte du centre, à la fin du Moyen Âge, par dissolution de la féodalité et de la flexion nominale. Mais pour une fois Littré adopte un autre angle :

Cela dépendit évidemment des événements politiques. Ce fut l'usurpation de Hugues-Capet qui en décida ; elle fixa la tête du système féodal à Paris (...)

Pour autant qu'une telle assertion soit factuelle (nous verrons que Paris, quasi inexistante au X^e siècle, ne devint un séjour royal constant qu'à la fin du XII^e), son arrivée soudaine, sans préparation ni commentaire, dans l'explication historique met en cause tout l'agencement des idées. Elle implique en effet, d'une part qu'un dialecte spécifique s'entendait à Paris en 987 (Littré n'avait rien dit de tel ; la répartition dialectale quaternaire lui semble au contraire tardive), que ce dialecte d'autre part avait reçu dès longtemps son bâton de maréchal : la structuration politico-linguistique était donc déjà ordonnée

en 987. Littré perçoit le danger qui menace sa thèse, qu'il sauve aussitôt dans les faits :

Tant que ce système fut en pleine vigueur et que la royauté n'eut, sur de grands vassaux aussi puissants qu'elle, d'autre prérogative que de recevoir d'eux foi et hommage, les langues d'oc et d'oïl florirent avec leurs dialectes (...)

Malgré le tropisme parisien latent, ou du moins en puissance, aucun signe évolutif donc, au sein d'une floraison pacifique et égale

et si, dans les onzième et douzième siècles, on eût annoncé aux troubadours que le moment approchait où leur brillant idiome perdrait, dans son propre pays, sa primauté, qui aurait ajouté foi à des prophéties si peu vraisemblables ? (...)

On ne peut cependant résister au mouvement de l'histoire :

Pourtant il en fut ainsi ; l'unité royale grandissant, la diversité provinciale diminua, et peu à peu le parler d'Île-de-France, de Paris et d'un rayon plus ou moins étendu prévalut. (...)

La nuance est subtile, mais elle importe : nous ne reconnaissons pas ici la thèse historique binaire formalisée plus haut. Littré se fait l'écho, un bref instant, du récit commun non scientifique ; il se fait surprendre. En témoignent les imprécisions temporelle (les choses changent semble-t-il, dès le XIII^e siècle) et spatiale (s'agit-il du parler de Paris, la capitale politique, ou de celui d'une région centrale « plus ou moins étendue » ?). On ne l'apprendra pas, car Littré, par réflexe de sauvegarde, revient soudain très en arrière, à Gustave Fallot et à la thèse de la fusion tardive (« il y eut fusion, et partant confusion ») :

Mais ce dialecte de la langue d'oïl, en devenant langue générale et en s'exposant ainsi à toutes sortes de contacts, fit à ses voisins des emprunts multipliés, ou plutôt en reçut des empreintes qui ne sont pas d'accord avec son analogie propre, et c'est ce qui les rend reconnaissables encore aujourd'hui (II, pp. 101-102).

Les oscillations, en cet instant de sa réflexion, sont significatives. Littré s'est refusé, pour des raisons explicites, à concé-

der une primauté précoce au dialecte central ; ce refus ne tient cependant pas devant les « évidences » de la doxa. Il a le tort d'y céder un instant, dans l'intention sans doute de pourvoir d'un dynamisme sa représentation par trop statique. Plaçant trop tôt le ver parisien dans le fruit du dialectalisme égalitaire de la féodalité, il gâte sa démonstration. Rendons-lui hommage néanmoins. Émile Littré a tenté de plier la rigueur romaniste à l'interprétation historique, avec intelligence et courage, mais sans succès : sa thèse sera balayée. Il ne sera pas le Maître de l'histoire de la langue, mais seulement de son dictionnaire, ce qui n'est pas rien. Ses idées constituaient pourtant un rempart assez solide contre la marée du « francien », la certitude de sa précellence séculaire, la croyance naïve en sa mission presque divine. Il a pensé qu'il était de l'honneur de la Science et de la Raison d'articuler les savoirs linguistiques et historiques, de théoriser fermement la genèse de l'idiome national. Il rappellera ses idées dans la préface qu'il donne à la *Grammaire historique* d'Auguste Brachet⁷, puis dans l'introduction de son

7. Les historiens de la linguistique considèrent que la *Grammaire historique de la langue française*, qu'Auguste Brachet publie en 1867 (Paris : Hetzel) inaugure en France le romanisme scientifique. Certes, Brachet est cité avec faveur par Gaston Paris, en compagnie de qui il traduit la *Grammaire des langues romanes* de Diez ; mais pour ce qui nous concerne, il reste fort proche de son élogieux préfacier. Dans une introduction consacrée à l'histoire externe de la langue, Brachet résume les idées de Littré, avec le zèle simplificateur d'un disciple. Résumons les points essentiels. Tout d'abord, l'explication par l'histoire :

« On voit que la marche de la langue et celle de la nation sont parallèles (...). Il y a des dialectes tant que les grands fiefs subsistent ; il y des patois quand l'unité monarchique absorbe ces centres locaux » (p. 49).

L'affirmation, ensuite, d'une parfaite égalité médiévale, à la grecque, de quatre dialectes « égaux en pouvoir et en influence », et donc de quatre littératures. Brachet ne manque pas d'imagination :

« Au Moyen Âge, les quatre dialectes de la langue d'oïl (comme autrefois en Grèce les quatre dialectes ionien, éolien, attique et dorien) produisirent quatre littératures distinctes ; le moindre commerce avec les auteurs de ce temps nous permet de reconnaître s'ils sont Normands, Français, Picards ou Bourguignons, en un mot à quelle province et à quel dialecte ils appartiennent. La France littéraire du douzième siècle est, on le voit, profondément différente de la nôtre. Tandis qu'ici une langue unique s'offre comme un modèle de perfection aux efforts de tous les écrivains, nous voyons dans la France de Philippe Auguste quatre langues distinctes, offi-

Dictionnaire, mais en vain. La pression du sentiment convenu est trop forte ; entre-temps ses confrères auront vulgarisé et autorisé le récit de l'émergence, sans se soucier d'en résoudre les contradictions.

Comme Gustave Fallot, Albin d'Abel du Chevallet est provincial (d'une petite noblesse des Hautes-Alpes) et chartiste ; il meurt jeune. Il a le temps néanmoins de publier son *Origine et Formation de la langue française*⁸, qui fait autorité pendant plus de vingt ans. On mesure les progrès du savoir depuis les *Recherches* : ampleur des connaissances, solidité des conceptions, ambition théorique. En près de quinze cents pages, Chevallet s'emploie à montrer la chimie subtile dont résulte la langue française : examen des « éléments primitifs » (latins, celtes et germains) dont elle est formée, étude des modifications (phoniques, morphologiques et syntaxiques) que ces éléments subissent. Cette fort estimable synthèse de linguistique interne ne s'occupe que des formes, des structures et des sons. Elle est toutefois précédée de *Prolégomènes* (« Aperçu historique sur les langues qui ont été parlées successivement entre le Rhin et la Loire »), lesquels, selon un agencement discursif tout autre, traitent d'un objet fort différent. Chevallet y *raconte* le développement des langues au nord de la Loire, depuis l'arrivée des Celtes. Sa perspective est intégralement (et uniquement) historique. Ainsi, la (fine) dialectalisation médiévale de la langue d'oïl est pensée en termes politiques :

cielles, égales en importance, chacune ayant dans sa province une royauté absolue et un pouvoir sans partage » (p. 45).

Jusqu'à la fin du XIII^e siècle, le parler francilien n'a « au dehors aucune espèce d'influence » (Conon n'est pas cité), et il n'est point, au fond, de langue française. La conviction, enfin, que le changement s'opère au XIV^e siècle, et qu'il est profond :

« Le quatorzième siècle tout entier est employé à ce laborieux enfantement. (...) Le français du douzième siècle possédait une déclinaison à deux cas et des dialectes ; le quatorzième abandonne les uns et les autres : c'est ainsi que débarrassée de ses cas d'un côté, de ses dialectes de l'autre, notre langue arrive au quinzième siècle » (p. 55).

Alors, elle « naît à l'histoire ». De la thèse de Littré Auguste Brachet a fait le roman, édifiant et didactique ; il le publie chez Hetzel.

8. Paris : Imprimerie impériale, 1853-1857, 3 vol.

Si dans le XII^e, le XIII^e et le XIV^e siècle on eût voulu tenir compte de toutes les variétés que présentait la langue d'oïl, selon les divers pays où elle était en usage, on eût pu diviser cette langue en autant de dialectes qu'il y avait de bailliages dans la France septentrionale (pp. 32-33).

Politique également la réduction (toute relative) que l'on peut y opérer : des bailliages aux provinces.

Mais, en ne tenant compte que des caractères généraux les plus marqués, on arrivait à reconnaître autant de dialectes différents que l'on comptait de provinces en deçà de la Loire (...). De la sorte, chaque idiome provincial tendait à une certaine uniformité, et la langue d'oïl pouvait se diviser en dialecte de la Picardie, de l'Artois, de la Flandre, de la Champagne, de la Lorraine, de la Franche-Comté, de la Bourgogne, du Nivernais, de l'Orléanais, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, de la Haute-Bretagne, de la Normandie et de l'Île-de-France (pp. 33-34).

Par rapport à Fallot (et, parallèlement, à Littré-Brachet) il y a maintenant pléthore de dialectes. Cette profusion est affirmée sans autre motif que l'adéquation supposée des cartes politique et linguistique, ce que son prédécesseur chartiste s'était bien gardé de faire⁹. À l'évidence, ce morcellement excessif tient au désir de justifier, en la rendant nécessaire, l'hégémonie centrale. Le dialecte d'Île-de-France a l'avantage d'une prédestination patronymique :

Il est important de remarquer que celui-ci était spécialement désigné sous le nom de français, par opposition au picard, au normand, au bourguignon, au champenois, etc. (p. 36).

ainsi que d'une protection royale précoce :

Par l'avènement de la maison des ducs de France à la couronne des Carolingiens, le *dialecte français* partagea la fortune de cette maison, et prit de jour en jour une supériorité marquée sur les autres dialectes, comme la nouvelle royauté ne tarda pas

9. Oubliant qu'il se fera linguiste dans quelques pages, Chevallet reproche à Fallot d'avoir « sacrifié la vérité à des considérations purement systématiques ainsi qu'à un trop grand désir de simplification » (p. 34, note 1).

à établir sa suprématie sur tous les feudataires du royaume (*ibid.*).

L'imprécision chronologique est grande : si ce dialecte « prit de jour en jour » une supériorité, on peut penser que le processus commença très tôt, quasiment dès 987, de même que l'ascendant politique que prenaient les ducs de France (Littré soutiendra le contraire). Toujours est-il qu'au XII^e siècle, cette supériorité normative paraît acquise ; Chevallet en produit deux témoignages. L'inévitable Conon de Béthune, et une remarque d'Aymon de Varennes, que François Guessard vient de mettre au jour, dans un compte rendu peu amène du livre de Génin¹⁰. Aymon, qui est lyonnais, n'a pas souhaité rédiger son *Florimont* dans son parler natal :

Il ne fut mie fait en France
 Mais en la langue de François (...)
 Aux François veult de tant servir
 (Car ma langue leur est sauvage)
 Que j'ay dit en leur langage
 Tout au mieux que je ay sceu dire.

Chevallet en profite pour affiner sans preuve la prédestination lexicale :

Il est nécessaire de remarquer, pour l'intelligence de ces vers (...), qu'autrefois on appelait plus spécialement France, pays de France, la contrée qui fut nommée plus tard l'Île-de-France (p. 35).

Au XII^e siècle, la langue de la Cour et des Lettres est donc le parler francilien. Chevallet nous donne ensuite le récit sans heurt d'une propagation linéaire :

À partir de cette époque, l'idiome de l'Île-de-France se propagea de plus en plus, à l'aide des circonstances qui ne cessèrent de lui être favorables, et des moyens puissants que surent employer les rois pour fonder l'unité française. Au XIII^e siècle, ce fut par l'extension du domaine de la couronne ; au XIV^e par l'accroissement de l'autorité des Capétiens, l'organisation de la

10. « Examen critique de l'ouvrage intitulé *Des variations du langage français depuis le XII^e siècle* », *Bibliothèque de L'École des Chartes*, 7 (1845-1846), pp. 193-194.

justice royale, celle du parlement de Paris et de la grande chancellerie ; au XV^e, par l'établissement d'une administration fiscale, d'une organisation militaire.... (pp. 35-36).

En quelques pages, l'émergence médiévale de l'idiome central est clairement affirmée et décrite, le dogme fermement établi : morcellement féodal qui appelle à l'unité, déterminisme lexical (le *français*, parler de la *France*), haute protection précoce (Hugues Capet), statut légitime attestable dès le XII^e siècle, propagation rapide grâce au développement de l'appareil d'État. Si l'on excepte deux témoignages littéraires, aucune preuve historique n'est fournie¹¹. Le récit se soutient de sa consistance et de sa vraisemblance : la langue est en France affaire de l'État depuis longtemps ; pourquoi ne l'aurait-elle pas été depuis toujours ? À part quelques voix dont la dissonance est récente, ce récit passera, en substance, d'ouvrage en ouvrage jusqu'à nous. Tenu pour acquis, il est la plupart du temps condensé et figé à grands traits.

Prenons-en un exemple, parmi d'autres, et significatif par ce qu'il recycle. En 1866, Augustin Péliissier, professeur au lycée Chaptal (dont le directeur vient d'introduire un cours d'histoire de la langue française en classe de rhétorique) publie à cet effet un *Précis d'histoire de la langue française* (Paris : Didier, 1866). Le présentant avec audace comme « le premier essai d'une histoire complète de la langue française » (p. v), l'auteur se propose de « répandre et de rendre accessibles à tous les lecteurs les découvertes de l'érudition moderne sur cet intéressant sujet » (*ibid.*). C'est donc en vulgarisateur d'un savoir établi que Péliissier rapporte la genèse du parler national. Son propos se résume aisément en trois points. Tout d'abord, réhabilitation entière et assez chauvine (Fallot – Littré) de la très ancienne langue :

Au X^e siècle est né et s'est développé un fruit de la vie intellectuelle et morale de la France, qui se gâte et périt dans l'agonie générale du XIV^e siècle ; ce fruit, c'est la langue primitive de la vieille France (p. 84).

11. Le chartiste d'Abel du Chevallet tient pour acquis, par exemple, qu'au XIV^e siècle « la justice royale, le parlement de Paris et la grande chancellerie » prenaient leurs arrêts en français, et non pas en latin. Nous verrons plus loin ce qu'il en était.

La vie intellectuelle et morale, dont on apprend qu'elle était éclatante dans la France du X^e siècle, se poursuit aux XII^e et XIII^e, « époque brillante » qu'illustre un idiomme « constitué et complet » (grammaire, syntaxe, etc.) que l'Europe entière nous envie ; son étude, ajoute Pélissier, est « une œuvre tout à fait patriotique » (p. 87). Thèse romaniste ensuite (mais justifiée par la seule histoire événementielle) d'une fragmentation constitutive de la langue d'oïl : elle est due au « morcellement militaire et politique » de l'empire carolingien. Les « plus répandus de ces dialectes féodaux » (il en est d'autres mais Pélissier, conciliant Fallot et Chevallet, cite les principaux) sont au nombre de quatre : dialecte d'Île-de-France, picard, normand et bourguignon (p. 73). Conviction, enfin (Ampère – Génin – Chevallet), qu'un parler directeur fut choisi fort tôt. Si ces dialectes féodaux avaient en principe des « droits égaux », celui du centre prit « très vite le premier rang, à la faveur des circonstances politiques » (p. 73) ; cette « usurpation » est des plus précoces :

En cette même année 987, le dialecte de l'Île-de-France devient la langue commune du royaume, c'est le français proprement dit, et les dialectes de la veille descendent au rang de patois, comme les seigneurs deviennent les vassaux des Capétiens (pp. 73-74). (...) Paris, capitale du royaume, impose au royaume entier sa langue et son goût (p. 74).

On apprend décidément beaucoup à lire Augustin Pélissier : dès la fin du X^e siècle, il était donc une autorité centrale, une capitale politique, une langue officielle et commune qui en émanait. Perdant de vue les données linguistiques concrètes (faits de langue et textes), l'agrégé de grammaire du lycée Chaptal pousse assez loin la vision historique sans fondement historique. Il est temps que de vrais savants confèrent statut et conformation scientifiques à cette légende.

CHAPITRE VI

L'INVENTION DU FRANCIEN

Après 1870, les Républicains arrivent aux affaires, dans les sciences du langage comme en politique. Les historiens datent de cette époque en effet l'apparition en France d'une linguistique véritablement scientifique. Issus des grandes écoles, souvent formés en Allemagne, les Gaston Paris, Paul Meyer, Michel Bréal, Arsène Darmesteter, etc. sont des professionnels ; ils ont à leur main tout ce qui constitue une *discipline* : chaires prestigieuses (aux Chartes et au Collège de France), institutions (en particulier la nouvelle École pratique des hautes études), revues (*Revue critique*, *Romania*, etc.) et ... disciples (dont ils pourvoient les Facultés de province). Cette remarquable prise de pouvoir par des chercheurs de grand talent se traduit d'un côté par un investissement complet du champ scientifique. Gaston Paris en est l'exemple, qui établit sa maîtrise en linguistique française et romane (il découvre en particulier le rôle de l'accent latin), en philologie (édition-manifeste de la *Vie de saint Alexis*), en littérature médiévale latine et française (très abondants travaux), en folklore, etc.¹. Elle acquiert une visibilité, de l'autre, par les interventions que les linguistes multiplient dans le champ social : plans de réforme de l'enseignement, appels à simplifier l'orthographe, défense du capitaine Alfred Dreyfus, etc. Leur adhésion patriotique à

1. Joseph Bédier et Mario Roques (éds), *Bibliographie des travaux de Gaston Paris*. Paris : Société amicale G.P., 1904, 201 pages. Voir Ursula Bähler, *Gaston Paris et la philologie romane*, Genève : Droz, 2004.

la République est entière, leur participation à l'archéologie nationale clairement avouée². On peut donc attendre qu'ils jettent une lumière définitive sur une question qui n'est pas mineure : la genèse autochtone de la langue française. D'où provient cet idiome qu'ils étudient, qu'ils défendent et qu'ils illustrent ?

Après tout, ces jacobins eussent pu adopter la thèse d'une unité tardive, liée à la fondation d'un État central sur les ruines du féodalisme ; Littré, qui a développé ces vues avec rigueur et brio, n'est-il pas un des leurs ? De plus, il n'aurait sans doute pas déplu à ces professionnels du savoir de montrer comment la Science rompt avec les idées communes. C'est toutefois au discours convenu, à la conviction molle d'une unité ancienne fondée sur la prévalence d'un parler, qu'ils vont accorder le sceau de leur autorité. Le récit de l'émergence unitaire reçoit d'eux une cohérence théorique, la formulation qu'exige la science, une version vulgarisante autorisée ; mieux : il acquiert un nom.

Dans ce choix, on fera la part de la rivalité avec Émile Littré qui, bien que couvert d'honneurs et salué avec déférence, n'appartint jamais aux réseaux universitaires. En revanche, on ne croira pas que les rares preuves matérielles avancées (la fameuse remarque de Conon de Béthune, en particulier) emportèrent la conviction des linguistes de ce temps ; dans toute cette affaire, les témoignages textuels auront été traités avec la plus grande légèreté. Il est à l'option retenue par la Science officielle des raisons profondes et multiples. Le désir inconscient, tout d'abord, de donner à la langue une origine enfin gratifiante, digne d'elle et qui justifie sa destinée. Ces savants ont hérité de leurs prédécesseurs un projet de restauration : dès lors que la provenance première du français est établie et qu'elle est décevante (du latin vulgaire, celtisé puis fortement germanisé), il importe, déplaçant son intérêt, de reconstruire sur notre sol, dans le plus ancien Moyen Âge, une ascendance spécifique et distinguée. Il est rassurant par suite

2. Voir Charles Ridoux, *Évolution des études médiévales en France de 1860 à 1914*. Paris : Champion, 2001, en particulier le chapitre « Amour de la Patrie et amour de la Science », pp. 61-73.

de bercer l'idée qu'il y eut dès l'abord un parler légitime, reconnu comme tel et admiré ; une langue de qualité, régulière et (semi)déclinée, presque un latin : le français, qui masque d'arrogance son angoisse de la bâtardise, acquiert ainsi, grâce à la science, statut et dignité. L'émulation constante avec le latin trouve ici matière à s'exercer : la thèse de Fallot-Littré avait le mérite de réduire la disparate de l'ancienne langue, mais le défaut d'en maintenir un morcellement dialectal égalitaire. C'était voir du grec là où le sentiment national recherchait du latin (la réaction de Génin, par son excès, est révélatrice) : l'antiquité supposée de la primauté centrale achève de promouvoir l'ancien français, minore la rupture des XIV-XV^e siècles, unifie la théorie diachronique. La question de la norme, ensuite, joue un rôle dans l'option retenue. Certes, en tant que linguistes, ces érudits n'ignorent pas que l'usage est une construction historique, les préceptes normatifs souvent arbitraires, l'autorité académique récente. En bons républicains toutefois ils souhaitent que l'école (et celle de Jules Ferry comblera leurs vœux) diffuse une langue commune, celle de la République et du progrès : le français est à la fois vecteur de propagation des savoirs et creuset de l'aspiration nationale. Il convient pour cela de le pourvoir d'une normativité supérieure aux préceptes tatillons, prenant sa source dans une histoire pluriséculaire, tirant profit d'un rayonnement central précoce, illustrée par un cortège de grands auteurs. On enseignera aux enfants que le bon français n'est pas une invention aristocratique : il est l'usage du peuple de Paris. Cet usage fut apprécié depuis toujours, il eut depuis toujours la faveur des écrivains dont notre pays s'enorgueillit. La *Chanson de Roland* (qu'on inscrit alors opportunément dans les programmes scolaires, et à laquelle on trouve soudain une origine francilienne), entrant au Panthéon littéraire, offre la caution de sa langue vénérable à celle d'un Victor Hugo. Il importe également de faire la part des circonstances, professionnelles et politiques³. La primauté ancienne d'un dialecte d'Île-de-France singularisé

3. Voir à ce sujet l'étude pionnière de Gabriel Bergounioux, à laquelle nous sommes largement redevable : « Le francien (1815-1914) : la linguistique au service de la patrie », *Mots* 19 (1989), pp. 23-39.

conforte à l'évidence une conception jacobine de la science. Le pouvoir scientifique est à Paris, où se concentrent, de façon naturelle (c'est-à-dire depuis assez longtemps) les autres pouvoirs ; la capitale est supposée réunir en une même ancienneté, en un semblable prestige, l'État, la Science et la Langue⁴. L'idée en est douce à qui entend régir une discipline depuis son bureau parisien... Mais elle est impérative au patriotisme blessé. La précellence du dialecte parisien gagne en vigueur et en évidence après Sedan. La patrie humiliée et mutilée est à reconstruire, sur les bases solides d'un État démocratique, de l'École obligatoire, d'une Langue universelle. Dans l'attente de la revanche, on se console en valorisant ce que les Prussiens n'ont pas : un État centralisé, une capitale royale pluriséculaire, une langue officielle dont l'enracinement géographique est ancien. Si l'Alsace-Lorraine est perdue, l'affection se reporte sur le cœur exalté de la patrie blessée, une capitale qui procure le réconfort et tous les espoirs. Les Parisiens, durant le siège et pendant la Commune malgré ses excès (ces linguistes sont des républicains modérés...), ont fait preuve d'un patriotisme qu'il convient de récompenser : on dira que leur parler fut dès longtemps l'âme de la France et de sa résistance⁵. Face à l'adversité, la patrie doit rester unie ; la perte d'une province interdit que l'on accepte une quelconque fragmentation du territoire national, fût-elle dialectale. On adopte aisément dès lors la conviction que l'unité linguistique, reflet de l'aspiration nationale, est ancienne, le rayonnement central constitutif de la France et de son État, le parler d'Île-de-France aux origines de l'idiome commun. La science se doit d'imposer le modèle latin (un parler directeur et des patois) à la France médiévale, comme la politique se charge de le mettre en œuvre dans la France moderne. Hors de Paris, point de salut langagier : il n'est que des patois. Et cela, au XII^e siècle comme aujourd'hui.

4. Gabriel Bergounioux souligne l'intention finaliste : « La France devient une entité préconstruite par la civilisation gallo-romaine ; Paris, sa capitale naturelle ; le français, sa langue élue par le concours d'un peuple » (p. 38).

5. Ajoutons que la grammaire historique enseigne alors que le dialecte médiéval d'Île-de-France, parler « moyen », était moins germanisé que le normand, le picard ou le bourguignon.

La République ne reconnaît aucun dialecte, sinon au Moyen Âge, pour l'Île-de-France et en tant que parlure légitime ; tout le reste est patoisant. Le danger fédéraliste, dont s'angoissaient les grands ancêtres de la Convention, est écarté du champ scientifique. L'union des langages conforte celle des âmes ; elle prépare Rethondes. L'autorité scientifique apportée à la primauté francilienne est une victoire sur les forces obscures de la dissolution ; elle règle latéralement la question des patois.

On touche ici aux ultimes mobiles de la thèse officielle sur la genèse du français, telle que la linguistique va la formuler et la répandre. Il s'agit d'établir définitivement les principes théoriques de l'histoire de la langue, en articulant les visions interne et externe. La thèse retenue règle un conflit au sein de la discipline ; c'est en termes scientifiques que les précédentes raisons vont se formuler.

La synthèse de (Gaston) Paris

Nous avons vu comment, à la suite de Gustave Fallot et malgré les efforts de Littré, la description des premiers siècles de la langue française s'était progressivement et matériellement scindée. La description des formes et des structures, point de vue interne, faisait la substance des *Grammaires historiques*, que précédait le récit du développement externe de la langue. Le ton, les notions, la rigueur (faible dans le second cas) restaient fort dissemblables ; il y avait là un risque d'éclatement de la discipline (et de diffraction de l'objet), que Gaston Paris va s'employer à réunifier sous son autorité, à l'occasion de deux exposés magistraux, proposés à vingt ans d'intervalle.

La leçon d'ouverture qu'il donne à la Sorbonne, en 1868, au cours de « Grammaire historique de la langue française ⁶ » a des allures de manifeste. Les études sérieuses de la langue, déclare-t-il, « datent d'hier dans notre pays » ; il importe de

6. Gaston Paris, « Grammaire historique de la langue française », in Mario Roques (éd.), *Mélanges linguistiques*. Paris : Champion, 1906, pp. 152-173.

favoriser et d'accélérer « la fondation d'une école philologique française » (p. 172). Le jeune maître entend fonder une science du langage en France, en clarifier les concepts opératoires, fixer le cadre théorique d'une discipline qu'il place à l'avant-garde de l'analyse savante des langues : l'époque est à l'histoire et au savoir positif. S'il en profite pour rappeler l'organisation quadripartite de la grammaire (*phonétique*, la chimie du langage ; *formation des mots*, son anatomie ; *flexion*, sa physiologie ; *syntaxe*, le génie de la langue), Paris insiste sur la dimension constitutivement historique de l'analyse : le français n'a pas de plus juste définition que celle-ci : il est le latin parlé, tel qu'il a évolué en Gaule. Cette histoire est continue. Toutefois, afin de décrire « la longue route que le latin de Plaute a faite pour devenir le français d'aujourd'hui », la question de méthode est première. Faut-il privilégier l'examen des lois organiques et du développement interne de l'idiome, comme le fait le romanisme allemand, pour qui la linguistique relève essentiellement des sciences naturelles ? C'est oublier que « la part de l'action historique est considérable » (p. 165), que la langue est un objet social, soumis aux influences des modes, des pouvoirs et des lieux, qu'elle est le véhicule d'une culture qui en retour la façonne. Le caractère institutionnalisé de la langue finit par prendre le pas sur le développement organique. Ainsi la phonétique, dont les lois sont à ranger parmi les plus indépendantes des volontés humaines, subit-elle des influences arbitraires, dont celle aujourd'hui de l'orthographe, « qui est le produit d'une convention souvent bien peu raisonnable »⁷. On ne versera pas pour autant la linguistique dans les seules sciences historiques, pas plus que l'on maintiendra les deux approches en les disjoignant, comme on a pris la fâcheuse habitude de le faire. Gaston Paris en propose l'articulation dialectique, rattachant l'étude du langage à la fois aux sciences naturelles et aux sciences historiques, ou plutôt à leur articulation, en une formule qu'il emprunte au credo positiviste : « le développement du langage est *dirigé* par des lois qui lui

7. « C'est ainsi que nous nous sommes remis à dire des *mœurs*, des *ours*, *registre*, *promptitude*, quand le XVII^e siècle disait des *mœur'*, des *our'*, *regître*, *prontitude* » (p. 167).

sont propres, mais rigoureusement *déterminé* par des conditions historiques » (p. 165). Cette *détermination* rigoureuse n'est pas des plus amènes ; la dialectique est musclée. La création d'une langue littéraire, en particulier, « fait violence » aux tendances lourdes de l'idiome : celles-là mêmes qui, aux yeux du linguiste, en établissent la spécificité et en constituent l'agrément. Destinée à exprimer les idées d'une époque, la langue cultivée doit être mise en état d'énoncer le neuf et le complexe ; elle n'y parvient qu'en détruisant les structurations antérieures. À l'ordre naturel du langage s'impose une convention qui, pour être externe voire arbitraire, n'en est pas moins supérieure :

À la place de l'harmonie qui règne dans les idiomes laissés à eux-mêmes, la culture littéraire, qui manie la langue despotiquement, sans en connaître la nature et les lois intimes, introduit souvent l'arbitraire et le conventionnel. (...) La langue, ainsi violentée par la culture, peut même gagner en beauté, dans un certain sens ; car la variété des sons, l'usage précis des formes, la richesse de la syntaxe sont certainement des éléments de beauté ; seulement c'est une autre beauté que celle que nous admirons dans une langue qui s'est développée tout à fait spontanément (pp. 158-159).

Le linguiste, malgré qu'il en ait, doit se déprendre de ses habitudes, de ses goûts et de ses objets. Il lui faut considérer non plus seulement ses matériaux familiers (lois phonétiques, morphologie structurelle, etc.) mais aussi les effets nouveaux induits par le social, la destruction créatrice que la culture opère. Cet *aggiornamento* scientifique, qui induit une vision finalement dramatique de l'histoire de la langue (un conflit permanent et fécond de la structure et de l'événement), engendrant une conception dialectique de la discipline (un biologie voué à se faire historien) s'explique diversement. Il tient sans doute à la rivalité avec le romanisme allemand, organiciste dans ses principes, certainement à son objet (la langue française est l'exemple d'un idiome qui ne fut pas « laissé à lui-même ») et profondément à la description que Gaston Paris ressent le besoin de fournir.

On voit assez bien ce qui meut cet exposé à l'ambition magistrale et fondatrice. Se débarrasser une bonne fois du

celtisme, affirmer l'origine latine, souligner l'appartenance romane. Quelque impure qu'ait été la source latine, quelque distance qu'en ait prise la langue française créolisée, la continuité est indéniable, indéfectible et ininterrompue. Gaston Paris ne cessera de le rappeler : nous parlons latin. Cette filiation cependant n'est pas évidente, et la disparité des deux termes, on le sait, a égaré bien des observateurs. Se résoudre à concevoir quelque solution de continuité serait une impasse scientifique, doublée d'une démission culturelle et morale. De ce fil ténu qui nous rattache à la latinité, les brins pourtant s'effilochèrent anciennement. Paris adhère en effet à la thèse romaniste d'une fragmentation régulière des idiomes, du latin en langues distinctes, de ces langues en dialectes. Le plus ancien français était donc morcelé. Avant Paris, les descriptions de ce morcellement n'ont pas manqué ; nous pouvons donc apprécier celle qu'il en fournit. Moins prodigue que Chevallet, plus généreux que Fallot, il postule *cinq* groupes dialectaux, à l'est, au nord-est, au nord-ouest, au sud-ouest et au centre-nord :

On appelle généralement les trois premiers groupes les dialectes *bourguignon*, *picard* et *normand*. Le quatrième, encore mal reconnu, peut s'appeler le dialecte *poitevin*⁸. Entre ces quatre formes, de toute façon, se trouve la cinquième, dont le domaine comprend, à peu près, la Champagne et la Brie, l'Orléanais, le Bas-Maine, le Perche, et surtout au nord la province appelée Île-de-France, et plus anciennement France tout simplement (p. 156).

Paris reconnaît donc l'existence d'un parler central ; les informations qu'il fournit à son sujet manquent toutefois de précision ; elles traduisent un embarras (« Entre ces quatre formes, *de toute façon...* ») qui tranche sur l'assurance érudite du propos. Ce parler central, tout d'abord, ne jouit pas de contours nettement définis ; il regroupe « à peu près » quelques provinces rayonnant au sud de l'Île-de-France, dont la centralité est favorisée (« et surtout au nord la province appelée Île-de-France... ») ; on doit en conclure, par exemple, que le

8. Signalons que le privilège accordé au poitevin, ainsi promu au rang de dialecte médiéval majeur, ne survivra pas à cette conférence.

chamenois était sous la dépendance du parler parisien. La personnalité de ce dialecte, ensuite, n'est pas mieux précisée. Certes, « au commencement ce n'est, il faut bien le répéter, qu'un dialecte de la langue d'oïl » (p. 157) ; mais (phrase suivante) :

Ce n'est pas même un dialecte bien nettement défini ; il se rapproche, suivant la partie du domaine où on l'observe, de l'un des dialectes voisins ; (...)

Le fait n'est pas inhabituel : Paris énonce ici un thème auquel nous verrons qu'il donnera une grande ampleur, celui de la continuité dialectale. La caractéristique de ce parler, toutefois, est l'absence de trait spécifié :

dans son foyer propre, à Paris et dans le Parisis, il nous présente entre les sons et les formes des autres dialectes un intermédiaire ou plutôt un équilibre qui le rendait parfaitement propre à les supplanter par la suite ; (...)

Cette neutralité providentielle n'empêche par les influences diverses, pour ne pas dire confuses :

c'est cependant vers le Picard et le Bourguignon qu'il penche le plus ; il se sépare d'assez bonne heure du Normand, dont à l'origine il avait dû être peu distinct, et ne subit que bien plus tard une nouvelle influence de ce voisin (p. 157).

On n'est guère plus approximatif dans l'analyse d'un parler d'une telle importance historique... Ce dialecte, enfin, n'a pas de nom ; il n'en acquiert un que par un véritable tour de passe-passe. Il n'est pas, au départ, autrement désigné que comme une sorte de reste (« Entre ces quatre formes, de toute façon, se trouve *la cinquième..* »). Il se voit ensuite sommairement localisé, agrégat de provinces centrales gravitant autour d'un foyer nordique, « la province appelée *Île-de-France*, ou plus anciennement *France* tout simplement ». Ce savant n'ignore pas que le premier terme est tardif (il est attesté seulement en 1429) ; quant au second, il le commente aussitôt, lui consacrant (p. 156) vingt-cinq lignes d'une rare maladresse. Il explique tout d'abord qu'à date ancienne, *France* signifiait aussi bien une région centrale que le pays dans son ensemble,

la partie et le tout⁹ ; il en tire, sans preuve, une conclusion abrupte concernant la langue :

Le dialecte parlé dans cette province et dans les provinces voisines que j'ai énumérées s'appelait donc aussi¹⁰ *français*¹¹, et si ce terme, comme le nom de la contrée, s'applique par exception à l'ensemble de la langue d'oïl opposée à la langue d'oc, il veut proprement dire le dialecte central, et sert souvent, dans les textes anciens, à le distinguer du Normand, du Picard et du Bourguignon (pp. 156-157).

On regrette que l'auteur ne cite pas ces textes anciens qui opposent le *français* aux normand, picard et bourguignon (le « poitevin » a déjà disparu de son discours...) : pour notre part, nous n'en avons pas rencontré. *François*, nous le verrons, désigne régulièrement (et non pas *par exception*, comme le dit Paris) *la langue française*, en la distinguant du latin ou des autres langues vivantes (oc, anglais, etc.). Dans cette section de sa conférence, Gaston Paris ne s'encombre ni de précisions, ni de preuves, ni de scrupules ; mais son embarras est perceptible. Il donne le sentiment de forcer le passage à une thèse qui lui importe au plus haut point. Il lui est vital d'accorder toutes ses faveurs au dialecte du centre-nord. La prédisposition phonique (c'est un parler *moyen*) dont il fait preuve s'accorde en effet à la prédestination lexicale (c'est du *français*, depuis toujours) pour engendrer un destin.

Si, en ouverture, Gaston Paris rend un hommage nécessaire à Émile Littré (« illustre philologue », déclare l'éminent *linguiste*), il ne retient pas pour autant sa conception de la genèse du français. Soutenir en effet que cette langue s'est formée tardivement, par fusion des variétés locales, présente l'imperfection de maintenir l'ancienne langue dans un morcellement à la fois grec et brouillon. Cette thèse offre l'inconvénient d'obliger à concevoir la genèse en termes nouveaux (consti-

9. Ce qui est vrai, sous réserve de préciser que cette région, comme nous le verrons, n'avait ni contour précis ni réalité politique. Ce n'était pas une province, mais le cœur mythique du pays.

10. Paris n'a pas proposé jusqu'ici d'autre désignation.

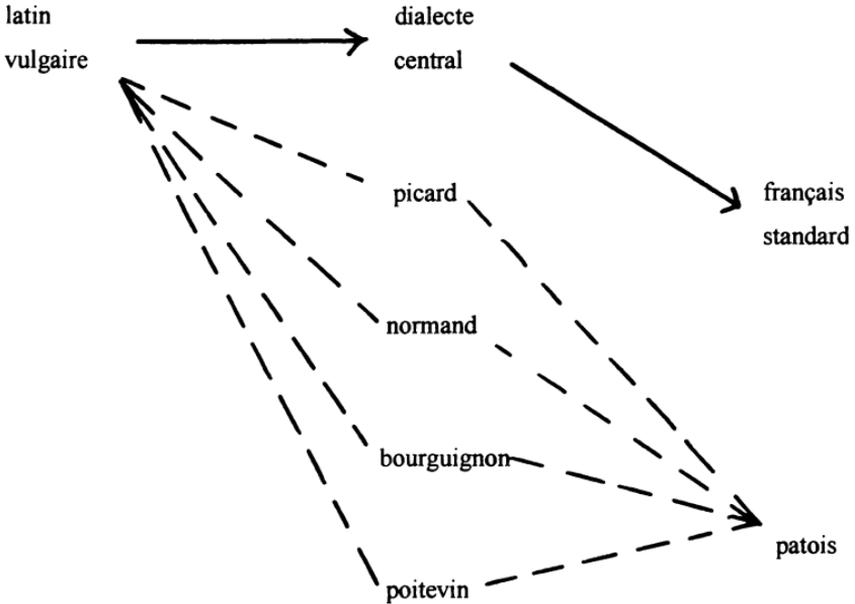
11. Concluons-en qu'en Champagne, dans le Perche, etc. on avait alors le sentiment de parler la langue de l'Île-de-France. C'est aller bien vite en besogne...

tution d'une *koiné* ; mais par qui et où ?) ; elle est enfin marquée d'un défaut majeur, car elle rompt la continuité biologique avec le latin. Certes, Paris rappelle que l'établissement d'une langue littéraire « fait violence » à l'évolution organique d'un idiome : s'il suivait Fallot-Littré, il en aurait ici un exemple d'école. Ses propres déterminations, toutefois, le retiennent de franchir le pas. Elles sont scientifiques : il entend fonder une école française de grammaire historique qui articule étroitement nature et culture (la thèse de la *koiné* tardive les disjoint par trop), usant de concepts homogènes au sein d'une vision unitaire. On verra dans l'option qu'il choisit, en outre, les échos d'autres motivations moins conscientes, décrites plus haut. Elles sont morales et politiques : appartenance romane continue, ancienneté éminente de la langue commune, union nationale autour d'un foyer central, rayonnement parisien. Si violence il y a, Gaston Paris la voit dans la transformation *dialectique* d'un parler régional en une langue commune. Une telle mutation, pour brutale qu'elle puisse être, est compatible avec la doctrine diachronique ; elle l'anime et ne l'excède pas. Paris retient donc l'opinion commune, à laquelle il confère un statut scientifique, et qu'il résume en une proposition qui fera fortune : « le dialecte français devint la langue française » (p. 159). Ce jeu sur les mots est révélateur. Si la thèse de l'origine francilienne de l'idiome national, en général (et chez Paris), ne frappe pas par sa précision, sa rigueur ni ses documents, elle offre des avantages théoriques qui la rendent souveraine. Elle permet tout d'abord de circonscrire un objet d'étude, restreint à l'histoire du dialecte central :

Il ressort déjà pour vous de la manière dont j'ai défini la langue française que je ne puis l'étudier qu'*historiquement*. Puisque je comprends sous ce nom le dialecte de l'Île-de-France depuis sa plus ancienne apparition jusqu'à nos jours, je dois embrasser dans mon examen toutes les périodes successives de ce dialecte (p. 168).

Elle traduit ensuite la filiation ininterrompue (nous parlons aujourd'hui le latin, *tel qu'il s'est développé en Île-de-France*), par généralisation aux dépens des autres d'une forme évolutive

de la langue-mère. La trajectoire dialecte → langue fait l'économie d'une étape de koiné, et induit la notion de patois. L'histoire du français est celle d'une élection.



De cette famille fantasque et déchue (mère marâtre, progéniture nombreuse et rivale), un bon fils assure la rédemption. La thèse francilienne fournit en outre une bonne illustration, intellectuellement gérable, des effets de l'histoire sur la langue. Son statut de langue littéraire puis nationale a profondément affecté le parler central :

Cette glorieuse destinée exerça sur le développement du dialecte de l'Île-de-France une influence considérable. Au point de vue strictement philologique, l'avènement d'un dialecte au rang de langue littéraire est un accident des plus graves, qui amène nécessairement de grandes perturbations dans l'organisme (p. 158).

La théorie d'une genèse de la langue nationale par rayonnement progressif à partir du centre ne manque pas d'élégance ; elle associe la continuité (le français que l'on parle

aujourd'hui en Île-de-France est, en son principe, le produit d'un développement latin continu) et la rupture (s'étendant hors de son domaine pour devenir idiome commun, le parler d'Île-de-France a connu les transformations habituelles des langues de culture). On comprend que cette théorie soit présentée comme une vérité, révélée par la Science, en Sorbonne, à l'aurore de la Grammaire historique enfin positive ; le récit de la genèse du français national sera de fait admis, enseigné et diffusé par tous, pendant plus d'un siècle, jusqu'à nous.

Il s'agit d'un récit : le parler central, qui n'est « au commencement qu'un dialecte de la langue d'oïl », a progressivement supplanté les autres dialectes, « jadis ses rivaux » (p. 157). Si l'on entend cependant, et pour une fois, confronter le narratif au réel, il conviendrait d'en connaître la chronologie, même élémentaire. On est en droit d'attendre quelques précisions : il s'agit de rien de moins que la situation linguistique de la France médiévale, entre les IX^e et XV^e siècles ; on aimerait pouvoir en connaître et dater les formes successives. Force est de constater que la thèse de l'émergence francilienne est aussi imprécise dans le temps qu'elle est floue dans l'espace. Le *terminus ad quem* ne pose pas de problème ; il est établi depuis Fallot :

À la fin du Moyen Âge il les [= les autres dialectes] a tous remplacés comme langue littéraire et s'est même imposé en cette qualité aux peuples qui avaient jadis donné à la langue d'oc une si riche littérature (p. 157).

Mais le *terminus a quo* n'est pas des plus clairs. Idéalement, on peut supposer la succession suivante : scission du gallo-roman en langues d'oc et d'oïl ; fragmentation dialectale de cette dernière ; phase d'égalité des dialectes (« rivaux ») ; début de la valorisation francilienne ; montée en puissance puis triomphe du parler central. Gaston Paris se contente d'affirmer :

À partir du XII^e siècle, cette ¹² prédominance du dialecte d'Île-de-France sur les autres devient de plus en plus sensible (p. 157).

12. Démonstratif étrange, rien de précis n'ayant été apporté jusqu'ici.

Si cette prévalence « devient de plus en plus sensible » à compter du XII^e siècle, elle a dû se faire sentir auparavant ; mais depuis quand ? En d'autres termes, comment dater la fragmentation dialectale (et les prémices du destin francilien) ? La seule indication que fournit Paris est la suivante, et elle surprend :

Vers le XII^e siècle, il devient visible que la langue d'oïl offre à son tour quelques grandes divisions ; on peut en distinguer cinq... (p. 156).

Cette date est non seulement tardive¹³, elle est contemporaine de la « prédominance de plus en plus sensible ». La séquence complète (fragmentation → égalité rivale → émergence) se serait-elle déroulée en peu d'années, au cours du XII^e siècle ? La confusion est extrême ; elle est signifiante. Gaston Paris entend montrer, de fait, qu'il n'y eut pas de morcellement égalitaire des dialectes ; dès l'abord, la disparate des parlures fut ordonnée autour d'un foyer légitime. Ce qui règle, de façon rétrospective, la question des patois.

Vingt ans plus tard, en 1888, Gaston Paris s'exprime à nouveau en Sorbonne. Ce n'est plus dans une petite salle de la rue Cujas, mais au grand amphithéâtre ; il n'intervient pas face à quelques étudiants, valeureux pionniers de la linguistique historique, mais devant le Congrès annuel des sociétés savantes ; ce n'est pas un jeune savant fondant une discipline, mais un Maître reconnu, s'adressant, en présence du ministre de l'éducation nationale, à la petite intelligentsia provinciale¹⁴. L'intention est claire, et elle est superbement mise en œuvre. Au prétexte de lancer une grande enquête dialectale, vaste « exploration linguistique de la France », il s'agit tout d'abord de prendre acte de la mort inéluctable des patois :

Mais si nous ne pouvons empêcher la flore naturelle de nos champs de périr devant la culture qui la remplace, nous devons, avant qu'elle disparaisse tout à fait, en recueillir avec soin les

13. Et contradictoire avec l'affirmation que le dialecte central « se sépare d'assez bonne heure du Normand, dont à l'origine il avait dû être peu distinct » (p. 157 ; nous soulignons).

14. « Les parlers de France », lecture faite à la Réunion des sociétés savantes, le 26 mai 1888, in Mario Roques (éd.), *op. cit.*, pp. 432-448.

échantillons, les décrire, les disséquer et les classer pieusement dans un grand herbier national (p. 440).

L'hégémonie de la langue nationale entraîne le déclin irrémédiable des autres parlures, que l'on traite au mieux avec condescendance, selon l'esprit du temps. Le questionnaire de l'abbé Henri Grégoire (auquel nous devons par ailleurs la notion de patrimoine culturel) avait pour objet de constituer un de ces cabinets de curiosités comme on les affectionnait au XVIII^e siècle ; la circulaire de Coquebert de Montbret, issue du bureau des statistiques impériales, entendait fixer sur la carte les limites de parlars déjà évanescents ; Gaston Paris, bucolique, serre « pieusement » quelques fleurs séchées. On n'est point criminel quand on recueille ce qu'on a su rendre inoffensif ; la collection absout et rassure : un bon dialecte est un patois mort. Cette conférence a pour deuxième intention de solenniser une autorité scientifique. L'étude des variantes régionales importe en effet à l'histoire scientifique de la langue :

Les parlars vulgaires sont, nous l'avons dit, le résultat de l'évolution spontanée, variée suivant les lieux, du latin importé en Gaule par la conquête romaine. Il est du plus haut intérêt de retrouver, quand on le peut, les étapes successives qu'ont parcourues, à travers tant de siècles, les sons, les formes, les mots, les constructions, en se transmettant de bouche en bouche jusqu'aux lèvres de nos paysans (p. 443).

Pour cela, il est nécessaire et urgent de rassembler le plus grand nombre possible de faits dialectaux : telle sera la mission des sociétés savantes. Celles-ci, on le sait, ont montré depuis le début du siècle un intérêt marqué pour les patois, qui forment avec les coutumes, les habits et les contes le patrimoine local ; mais leurs publications, empiriques, furent le plus souvent le fait d'amoureux de singularités linguistiques. Il convient de les conforter dans cet intérêt, de leur donner mission, en assujettissant ces amateurs aux vrais professionnels désormais en place. Que l'on imagine la scène : Gaston Paris à la tribune du grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous les allégories de Puvis de Chavannes, allégorie lui-même du Savoir solennel, s'adressant aux délégués (notaires, médecins, instituteurs, curés), qu'il qualifie à cinq reprises de « travailleurs ». Il les

met donc au travail, en leur prodiguant de paternels mais fermes conseils de méthode :

Les formes doivent être notées dans toutes leurs variations souvent assez considérables, suivant leur emploi. Il va sans dire que le relevé des mots doit être complet et que tous les sens de chaque mot doivent être donnés avec une exactitude minutieuse (p. 442).

Ces collecteurs bénévoles de données brutes ne doivent surtout pas jouer aux savants. Qu'ils creusent sur place :

Il faut d'abord se pénétrer de l'idée que plus on restreint le champ de son observation, plus on a de chances pour qu'elle soit non seulement exacte, mais féconde (p. 440).

et qu'ils se gardent de toute interprétation :

Il est donc prudent, si l'on n'a pas étudié profondément ces questions difficiles, de ne pas aborder la comparaison des patois avec le latin (...) ; mais il vaut mieux s'abstenir que de produire des conjectures sans base solide et, par là même, presque toujours inutiles (p. 446).

C'est quand ils s'enfoncent dans le localisme, à leur niveau modeste, descripteurs ancillaires de patois déchus, qu'ils concourent au progrès du savoir :

Ainsi conçue, une monographie purement descriptive rendra de réels services à la science et méritera à son auteur une juste estime (p. 442)¹⁵.

Il reviendra aux savants d'exploiter ensuite, à Paris, les données qu'aura assemblées la besogneuse simplicité provinciale¹⁶ :

15. Cette conférence n'est pas sans rapport avec le vaste mouvement pédagogique en faveur de l'étude et de l'enseignement des « petites patries », encouragé par le ministère, plus tard par la *Société des Études locales dans l'enseignement public* (fondée en 1911). Le local constitue le champ privilégié, et la monographie l'outil par excellence de l'érudition « primaire ». Voir Jean-François Chanet, *L'École républicaine et les petites patries* (Paris : Aubier, 1996), pp. 344-357 et Anne-Marie Thiesse, *Ils apprenaient la France* (Paris : Maison des Sciences de l'homme, 1997), pp. 10 sq.

16. « C'est J. Gilliéron dirigeant E. Edmont de son bureau parisien ; c'est G. Paris taçant les érudits départementaux réunis à la Sorbonne.

Ce sont des travaux d'exploitation de la récolte : ils ont pour condition nécessaire une moisson bien faite et soigneusement engrangée. Cette moisson est à peine commencée sur notre sol, et déjà pour plus d'un coin on a laissé passer la saison favorable : les épis sont arrachés ou au moins bien éclaircis. Que tous les travailleurs de bonne volonté se mettent à l'œuvre ; que chacun se fasse un devoir et un honneur d'apporter au grenier commun, bien drue et bien bottelée, la gerbe qu'a produite son petit champ (p. 448).

République champêtre, épis et moissons : cette France des dialectes est celle de Jules Méline. L'objectif ultime de la conférence est de diffuser, grâce au réseau des sociétés savantes, et parallèlement à l'École publique (présence et caution ministérielles), le discours officiel sur la langue. On sait enfin d'où provient le français, comment il s'est constitué en langue nationale, quelle est la situation linguistique du pays. Scénographie du savoir légitime, la réunion de la Sorbonne est propice à l'enseignement du dogme ; Gaston Paris officie, talentueux prédicateur de la Linguistique républicaine, avec une éloquente autorité. La Parole qu'il révèle est pourtant des plus paradoxales ; aux *missi dominici* de l'enquête dialectale, il annonce en effet qu'« il n'y a réellement pas de dialectes » (p. 434).

Gaston Paris se fait l'écho d'une polémique scientifique qui a opposé son *alter ego* Paul Meyer à Graziado-Isaia Ascoli, fondateur de l'école italienne de romanistique¹⁷. S'adressant à ce public peu spécialisé, Paris reformule la thèse de Meyer de façon plus simple, mais aussi plus dogmatique. Linguiste italien, Ascoli avait commis l'imprudence de s'intéresser aux langues parlées en France ; romaniste de stricte obédience diezienne, et s'appuyant sur les lois de la phonétique, il avait eu la légèreté de supposer l'existence d'une troisième langue romane, le franco-provençal et l'audace de proposer une déli-

Ce qui s'esquisse, c'est une conception jacobine de la science, comme domination méritocratique de l'espace », G. Bergounioux, *op. cit.*, p. 35.

17. Charles Ridoux, *Évolution des études médiévales...*, *op. cit.*, pp. 478 sq.

mitation isoglossique des dialectes de la langue d'oïl¹⁸. Paul Meyer lui répond vertement, refusant toute délimitation, voire toute notion de dialecte :

À mon sens, aucun groupe de dialectes, de quelque façon qu'il soit formé, ne saurait constituer une famille naturelle, par la raison que le dialecte (qui représente l'espèce) n'est lui-même qu'une conception assez arbitraire de notre esprit. (...) C'est que les phénomènes linguistiques que nous observons en un pays ne s'accordent point entre eux pour couvrir la même superficie géographique. Ils s'enchevêtrent et s'entrecoupent à ce point qu'on n'arriverait jamais à déterminer une circonscription dialectale, si on ne prenait le parti de la fixer arbitrairement¹⁹.

Il n'est donc pas de zone dialectale homogène, mais un enchevêtrement de faits particuliers ; on ne saurait cartographier les dialectes, seulement les traits dialectaux. Une telle affirmation prend à revers les acquis de la dialectologie, les cartes qu'elle a dressées, et l'idée reçue d'une fragmentation du français en dialectes identifiables ; elle s'oppose au sens commun comme à la romanistique européenne. Selon l'épistémé scientifique de l'époque, Ascoli avait à l'évidence raison ; il fallait que la blessure de 1870 fût profonde et douloureuse pour que le refus d'une France divisée œuvrât ainsi au sein de la théorie linguistique, et vînt en bousculer les principes. Gaston Paris, vulgarisateur de la doctrine à usage des érudits provinciaux, est on ne peut plus clair : « il n'y a pas deux Frances ». Il n'y en a pas plusieurs, et il n'y en a qu'une ; cette leçon sur les parlers de France est une apologie de l'unité linguistique. Elle est également un tour de force dialectique. Romaniste, Paris est en effet convaincu que la fragmentation est inhérente au développement des langues (on n'explique pas autrement le passage du latin au français) ; jacobin il aspire à l'unité ; exposant le nouveau credo de la linguistique historique française, il résout la contradiction. Pour cela, il met en

18. Graziado-Isaia Ascoli, « Schizzi franco-provenzali », *Archivio glottologico*, 3 (1873), pp. 61-130.

19. Paul Meyer, compte rendu de « Schizzi franco-provenzali », *Romania*, 4 (1875), p. 294.

avant trois notions. Celle de *continuum*, tout d'abord : le produit du latin en Gaule est un chatoisement de variantes glissant imperceptiblement de l'une à l'autre : « d'un bout de la France à l'autre les parlers populaires se perdent les uns dans les autres par des nuances insensibles » (p. 434). L'intercompréhension progressive rend caduque les limites tranchées ; elle répugne à l'isoglosse :

En faisant autour d'un point central une vaste chaîne de gens dont chacun comprendrait son voisin de droite et son voisin de gauche, on arriverait à couvrir toute la France d'une étoile dont on pourrait de même relier les rayons par des chaînes transversales continues (*ibid.*)²⁰.

Il refuse par suite la topologie anciennement admise de la France linguistique. Au plan général, l'opposition *oc/oïl* lui semble non pertinente : il moque sans les nommer « ces deux vaillants et consciencieux explorateurs » qui crurent relever la ligne de démarcation des deux langues²¹ :

Et comment, je le demande, s'expliquerait cette étrange frontière qui de l'ouest en est couperait la France en deux en passant par des points absolument fortuits ? Cette muraille imaginaire, la science, aujourd'hui mieux armée, la renverse, et nous apprend qu'il n'y a pas deux Frances, qu'aucune limite réelle ne sépare les Français du nord de ceux du sud, et que d'un bout à l'autre du sol national nos parlers populaires étendent une vaste tapisserie²² dont les couleurs variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées (pp. 435-436).

20. Notons que cette étoile a évidemment Paris pour centre.

21. Sur l'entreprise de Charles de Tourtoulon et d'Octavien Bringuier, voir Guylaine Brun-Trigaud, *op. cit.*, pp. 197-229. L'affirmation brutale de Gaston Paris n'est pas sans lien avec la rivalité qui oppose les romanistes parisiens et la (méridionale) *Société des Langues romanes*. Tourtoulon répondra d'ailleurs à Gaston Paris, avec vigueur, humour et bon sens, à l'occasion du premier Congrès de Philologie romane, tenu à Montpellier en 1890 : « La classification des dialectes », *Revue des langues romanes*, 34 (1890), pp. 130-178.

22. Gabriel Bergounioux (*op. cit.*, p. 35 *sq.*) relève justement dans ce texte des accents à la Péguy, celui des *Tapisseries*. Il note combien les métaphores viennent suppléer au manque d'arguments justifiant ce coup de force théorique.

Il récuse d'autre part l'idée de dialecte spécifié, au nom de la perception factuelle d'un continuum :

Chaque trait linguistique occupe une certaine étendue de terrain dont on peut connaître les limites, mais ces limites ne coïncident que très rarement avec celles d'un autre trait ou de plusieurs autres traits (...). Il s'ensuit de là que tout le travail qu'on a dépensé à constituer, dans l'ensemble des parlers de la France, des dialectes et ce qu'on a appelé des « sous-dialectes » est un travail à peu près complètement perdu (pp. 434-435).

Gaston Paris privilégie, ensuite, la notion de *trait dialectal*, et l'exploitation méthodologique qu'en a proposée Paul Meyer. Il invite les délégués à concourir à un « atlas phonétique de la France, non pas d'après des divisions arbitraires et factices, mais dans toute la richesse et la liberté de cet immense épanouissement » (p. 440). C'est bien le phénomène linguistique particulier que le dialectologue doit étudier, et dont il doit cartographier l'extension, pas le dialecte. La feuille de route est explicite ; elle ne suivra pas les isoglosses :

Étant donné une région, on choisit un certain nombre de traits, dont on constate et dont on marque sur de petites cartes spéciales la répartition respective dans les différents lieux habités de la région (p. 443).

La carte des « dialectes de la France », telle qu'on la dessine depuis Berghaus²³, qui divise le pays en un maillage plus ou moins serré de parlers distincts, est désormais une hérésie scientifique. Paris lui substitue un ensemble de cartes, consacrées à la géographie d'un son ou d'une forme²⁴. Ces cartes ne coïncident pas, et le fait est crucial. Elles constituent un espace non ordonné, non euclidien, dont on ne peut opérer la projection orthogonale en un plan ; le territoire national est ainsi sauvé du morcellement²⁵.

23. Heinrich Berghaus, « Sprachkarte von Frankreich », in *Physikalischer Atlas*. Gotha : Perthes, 1847, tome II, carte n° 11.

24. C'est bien ainsi que Jules Gilliéron et ses disciples mettront en œuvre les *Atlas linguistiques de la France*.

25. Cette « France des isoglosses », comme le dit joliment Sonia Branca, « ôte toute légitimité aux représentations régionales » ; elle empêche

Si pour les romanistes français (et parisiens) de la fin du XIX^e siècle la variation régionale est irréprésentable, l'unité linguistique l'est parfaitement. Car elle ne tient pas à la seule consistance d'un socle commun, qui rend secondaire et proprement superficiel le fouillis des variantes, mais à un accident historique. Gaston Paris fait usage à ce sujet de l'opposition *développement linguistique spontané / action concertée*, qu'il avait formulée vingt ans plus tôt et qu'il raffine ici. Le portrait linguistique de la France ne se réduit pas au vaste tapis infiniment nuancé qu'a tramé la libre évolution du latin ; ce tapis a été recouvert de la toile uniforme tissée en Île-de-France. L'« extension artificielle du parler de Paris » est fort utile à sa thèse. Outre qu'elle explique et justifie le déclin des patois, elle exemplifie la dialectique de nature et de culture qui est au cœur de sa théorie diachronique. Dire que cette extension a « fait violence » (pour reprendre l'expression de 1868) au développement naturel de l'idiome est un fait que chaque délégué peut constater chez lui ; elle permet ensuite de contraster à l'infini les produits du double effet historique, concerté et spontané : langue nationale et patois, ville et campagne, écrit et oral, « variété haute » et « variété basse », etc. ; elle est enfin représentable. Si l'enchevêtrement dialectal n'est perceptible qu'à celui qui feuillette un atlas spécialisé, l'essor de la langue nationale se figure aisément sur une carte de la France, de celles que le maître accroche aux murs de sa classe²⁶. Le temps

« d'opposer en fin de compte les petites patries à la grande ». « Espace national et découpage dialectal : deux étapes de la construction de la dialectologie au XIX^e siècle », in *Trames, Histoire de la langue : méthodes et documents*. Limoges : Presses universitaires, 1982, p. 53.

26. La thèse de l'émergence francilienne a bénéficié du goût des cartes et des progrès contemporains de la géographie (Vidal de la Blache, les frères Reclus, etc.). La contrainte bidimensionnelle du plan oblige à porter en un lieu une seule information (blé ou maïs, français ou patois), et à penser en termes d'expansion exclusive. Cette thèse n'est pas étrangère non plus à l'expansion coloniale : la carte unifie sous une même couleur française un vaste empire. La lente adoption en France d'une langue commune fut toutefois plus complexe et moins binaire, mettant en présence, *au même endroit*, des monolingues français et patois, ainsi que des bilingues à divers degrés (compréhension et production). Cette stratification plus sociale que spatiale requiert une représentation irréductible au plan.

s'inscrit dans l'espace, sous forme de cercles concentriques autour de Paris²⁷. Cela exige toutefois un processus précoce, le cercle de plus faible diamètre étant le premier : la prévalence parisienne est donc ancienne, quasi constitutive de la langue française. Ni *koiné*, ni fusion tardive à la Littré, mais dès l'abord un point séminal et illustre :

Le plus puissant de ces centres a été naturellement Paris, où était le foyer principal de la vie nationale ; il a constamment agi dès le Moyen Âge, il continue d'agir sans cesse : par les relations devenues bien plus faciles et plus nécessaires, par l'école, par le livre, par le journal, le français littéraire, qui est en somme la langue de Paris maintenue autant que possible à un état archaïque et perpétuellement accrue dans son vocabulaire par des emprunts faits au latin, au grec et à d'autres langues, gagne chaque jour du terrain sur les anciens parlers locaux et régionaux, réduits au rang de patois (pp. 439-440).

Ce faisant, Paris ne semble pas prendre garde à une contradiction, qui rappelle ces plaisanteries juives que rapportait à l'époque un célèbre médecin viennois : « Il n'y a pas de dialecte, mais l'un d'entre eux a vaincu ses rivaux ». Le réputé praticien de la Berggasse eût noté sans doute le travail de l'inconscient dans le texte de l'éminent professeur français. Ce dernier définit en effet le français littéraire, nous l'avons vu, comme :

la langue de Paris, *maintenue autant que possible à un état archaïque* et perpétuellement accrue dans son vocabulaire... (p. 439 ; nous soulignons).

Rien ne vient commenter ni justifier cette assertion aussi étonnante que furtive²⁸. Pourquoi suppose-t-il que l'on aurait

27. Notons qu'en 1888, le linguiste ne cite plus comme origine du français national un dialecte de Centre-nord, mais le « parler de Paris ». Le jacobinisme et l'amour de la capitale désormais républicaine viennent seconder la thèse du rayonnement concentrique, qui requiert une origine ponctuelle. Le français, en somme, est né non pas dans l'Île-de-France, mais dans celle de la Cité.

28. Rapprochons-la de cette autre affirmation, également non justifiée, à propos du latin vulgaire introduit en Gaule : « C'est cet usage, *qu'on peut regarder comme ayant été uniforme à un moment donné par toute la Gaule*, qui doit être pris comme point d'arrivée... » (p. 445 ; nous soulignons). Certes étant donné sa théorie romaniste de fragmentations successives, un *terminus a quo* unitaire lui est nécessaire pour l'engendrement,

diffusé un parler central conservé à dessein (« autant que possible ») dans son état le plus ancien ? Ce bref fantasme de l'origine préservée vient résoudre en fait l'inconsciente aporie. Vingt ans auparavant, le jeune professeur a donné du parler central une description qui n'a pas varié depuis, et qui est en passe de devenir canonique. On considère que dès qu'elle se constitue, à l'aube médiévale de la fragmentation dialectale, cette variété « n'est pas même un dialecte nettement défini » ; c'est un « intermédiaire », un « équilibre » (« Grammaire de la langue française », p. 157). Ne possédant en propre aucun trait linguistique, le parler francilien n'est pas une inflexion particulière et locale de l'idiome ; il est la langue française dans son essence. On comprend sa divine prédestination et son destin ; on conçoit son prestige et l'usage qu'on en fit : n'étant pas enraciné, il est acceptable par tous les parlers d'oïl, dont il est le commun dénominateur. Il n'est cependant ce truchement dialectal que pour autant qu'il perdure dans son non-être langagier ; le partage que l'on en fait requiert sa préservation, un maintien vigilant dans l'archaïsme transparent. Que le parler parisien ait acquis ensuite des traits particuliers est une évidence : l'illustre membre de l'Institut ne peut ignorer l'accent de sa concierge... Par une disposition inouïe, où l'on pourrait voir le signe de quelque prédilection céleste, l'ancien français possédait, parmi les variétés dont il était formé, un parler essentiel. Arborant les caractères de la langue mais aucun trait propre, il est à la fois un des dialectes, et leur négation. Si Dieu s'est fait homme, la langue française, également, a dû s'incarner dans une variété régionale ; elle n'a cependant trouvé ni obstacle ni retard à la Révélation. Le français est un Christ sans Golgotha.

« Le dialecte qui a réussi » n'en était pas un ; c'est pourquoi il a réussi. Dans cette conférence magistrale, se lisent une rêve-

par segmentation, de la langue d'oïl ; et autant le placer sur le territoire national, dans le latin importé. L'aversion pour la désespérante hétérogénéité du langage conditionne toutefois ce désir de rechercher l'unité dans l'origine, de ne pouvoir concevoir cette dernière que sous la figure de l'unique. Qu'il s'agisse d'une famille de manuscrits ou de la langue. Notons toutefois que si tous les idiomes sont hétérogènes, le latin de la Gaule l'était aussi, et particulièrement : colonisations successives, colons issus de plusieurs régions d'un vaste empire, etc.

rie originelle, un fantasme théologique, une ambition professionnelle, un dessein politique, mais peu de science. S'y discerne également une grande habileté. Aux délégués renvoyés chez eux avec mission de collecter modestement les restes de parlures vouées à l'extinction, on explique les raisons, supérieures et invincibles, de ce déclin. Les parlures qu'ils pratiquent et que sans doute ils affectionnent étaient dès l'abord, dans le temps de leur genèse, à l'aube de la langue, dépréciés déjà et invalidés par l'un d'entre eux. La langue de Paris surplombait celles des campagnes, comme le savoir parisien s'impose, de la tribune, aux demi-savants.

L'histoire de la langue française devient cohérente, mêlant, au sortir du latin, développement spontané (variété des parlures) et action concertée (promotion d'un dialecte comme langue commune) ; elle est honorable (la langue s'origine dans une essence immuable) et légitimiste (l'idiome, par son évolution historique, concourt à l'unité nationale). Tandis que la République et le Progrès éliminent les patois, le Savoir officiel les disqualifie. Si le « dialecte central » n'existait pas, il conviendrait de l'inventer. C'est d'ailleurs ce que la science vient de faire ; reste à le nommer.

Son nom est personne.

Si l'inconsistance linguistique du dialecte central fait sa force et sa fortune, le flou qui généralement l'entoure ne peut être compté au nombre de ses mérites. On peine à définir son territoire (une vaste zone de centre-nord, ou bien la province qui deviendra l'Île-de-France, ou bien Paris) ; on ne parvient guère à le désigner avec précision. Cette dernière faiblesse cache un vice constitutif, qu'on se garde bien de rapporter : au rebours du picard, du bourguignon, du normand, etc. aucun terme n'est attesté, anciennement et régulièrement, pour l'évoquer. Ce parler prestigieux n'avait pas de nom. Pire : s'il n'est pas désigné, c'est qu'on ne parle en fait jamais de lui ; apparemment, seul Conon de Béthune aurait, par dépit, brisé ce respectueux silence. Conon, qui avoue que sa parole n'est pas « française », suggère à Gaston Paris une échappatoire

métonymique. On se souvient qu'il explique assez laborieusement, dans son cours inaugural de 1868, que *françois* qualifiait alors à la fois le parler d'Île-de-France et la langue française en général ; cette homonymie (dont on ne nous dit pas si elle était fortuite, prémonitoire ou déjà révélatrice) a fourni au parler francilien l'ambition des synecdoques : égaliser progressivement le tout. Mais cette explication, outre qu'elle ne s'encombre pas de preuves, souffre de ne pas conférer au dialecte central la dénomination propre qu'exige et justifie sa « glorieuse destinée ». On va donc lui en forger une de toutes pièces.

Jacques Chaurand a fort bien débrouillé l'affaire²⁹. Comme de coutume, le progrès philologique va provenir d'Allemagne : l'importance du dialecte central pour l'histoire du français ayant été reconnue, la science allemande s'y intéresse, afin d'en traiter sérieusement. Il s'agit tout d'abord de décrire enfin ce dialecte, en lui-même et pour lui-même, comme on le fait des autres. Ernst Metzke y consacre sa thèse de doctorat, qu'il publie sous forme de deux articles³⁰. Désirant caractériser le dialecte en se fondant sur des documents précisément localisés, il retient un ensemble de documents juridiques, officiels ou professionnels. On sait que l'usage du français en ces domaines est tardif : c'est de fait le parler central de la fin du XIII^e et du XIV^e siècles qu'il étudie, beaucoup plus tard que ce que l'on pratique d'ordinaire avec le picard, le bourguignon ou le normand. Ce qu'il décrit, ensuite, n'est autre que le français commun : un seul trait (neutralisation de *e* et de *a* devant *r* : *darnierement* et *gendermes*) distingue positivement ce parler, dont la spécificité est dès lors négative. Ce sont principalement des caractères absents qui distinguent cette variété de français³¹ ; énoncer ce qui le spécifie revient à énumérer ce que

29. « Pour l'histoire du mot *francien* », in C. Deparis, F. Dumas et G. Taverdet (éds.), *Mélanges de dialectologie d'oïl à la mémoire de Robert Lorient*. Dijon : Presses universitaires, 1983, pp. 91-99.

30. « Der Dialekt von Ile-de-France im XIII. und XIV. Jahrhundert », *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 64 (1880), pp. 385-412, et 65 (1881), pp. 57-96.

31. « Wichtiger sind die negativen Characteristica, mittels deren man (...) Texte dem Gebiet der centralfranzösischen Mundart zuweisen kann » (*op. cit.*, p. 95).

les autres possèdent en propre : le *k* initial du picard (issu de *ca* latin), le *ei* tonique du bourguignon (issu de *a* latin), le *ei* tonique du normand (issu de *e* long et *i* bref latins), etc. La description de ce « dialecte français-central ou d'Île-de-France » par comparaison bilatérale circulaire va devenir canonique ; ce parler acquiert ainsi une consistance supposée ; il peut bénéficier d'une appellation.

Elle sera d'abord allemande. En 1888, Hermann Suchier participe au volumineux manuel collectif de romanistique préparé par Gustav Gröber ; il rédige le chapitre consacré au français et au provençal (ainsi qu'à leurs dialectes)³². Cette synthèse magistrale est aussitôt saluée par Gaston Paris³³. Le professeur de Halle donne pourtant de l'origine du français une description sensiblement différente de celle de son collègue parisien ; elle ne frappe pas, en outre, par sa cohérence : en ce domaine, la science la plus austère, malgré son assurance, joue avec des hypothèses, voire avec des rêveries (gratifiantes, du côté français). Suchier commence par affirmer qu'au Moyen Âge deux langues littéraires se sont formées au nord et au sud, qui « ne se confondent dans leur ensemble avec aucun dialecte ; elles résultent de la combinaison d'un certain nombre de différences dialectales isolées³⁴ ». Cette thèse d'une *koiné*, contraire à l'idée d'une progressive hégémonie d'un parler, ne l'empêche pas cependant de chercher une base dialectale à la langue littéraire nordique. Dans sa forme la plus ancienne, il la qualifie curieusement de « normande », toutefois « sans vouloir indiquer par là qu'elle correspond à un dialecte de la Normandie » ; il s'agit plutôt pour lui d'une sorte d'apparement dialectal à base centrale :

32. Hermann Suchier, « Die französische und provenzalische Sprache und ihre Mundarten », in Gustav Gröber (éd.), *Grundriss der romanischen Philologie*, vol. I, Strasbourg : Trübner, 1888, pp. 561-668.

33. « Le travail de M. Suchier est d'une importance exceptionnelle. Le plus historiquement conçu de tous, il est aussi le plus original et le plus neuf », *Romania*, 17 (1888), p. 685.

34. Trad. Pascal Monet, Paris : Bouillon, 1891, p. 22. (« Die Bildung dieser mit keiner Mundart sich total deckenden, sondern aus der Ausglüchung mehrerer mundartlicher Züge... », p. 572).

Elle a, semble-t-il, pour origine bien plus probable le dialecte du duché de France, dont elle ne s'éloigne qu'en peu de points, pour se rapprocher du dialecte de la Normandie (trad. Pascal Monet, p. 23-24).

On se souvient que pour Paris au contraire, le dialecte central s'est séparé « d'assez bonne heure » du normand. Dans un second temps, c'est le parler d'Île-de-France « sous sa forme purement locale, non altérée par une influence étrangère » qui a été employé dans la littérature du XII^e siècle. Suchier utilise alors le néologisme *francische Mundart* : *francisch*, formé sur *France*, se distingue de *frankisch* 'francique' ; il le reprend en résumant plus loin sa pensée (nous conservons le terme allemand) :

En France, la langue littéraire normande (que nous considérons comme un « francisch » légèrement modifié par des influences dialectales) fit place au dialecte « francisch » pur, celui dont s'est formée la langue française qui s'écrit encore aujourd'hui (trad. Pascal Monet, p. 49)³⁵.

L'exposé n'est pas des plus clairs ; il faut sans doute comprendre qu'à une phase ancienne de relative koinisation (le « normand à base francilienne ») succède, au XII^e siècle, l'émergence du parler central, qui devient à lui seul la langue littéraire. Ce que confirme la remarque suivante, qui introduit une comparaison bilatérale circulaire à la Metzke :

La langue littéraire étant sortie du dialecte « francisch », nous devons nous demander à l'intérieur de quelles limites se parle ce dialecte (trad. Pascal Monet, p. 85 ; texte allemand p. 601).

La langue écrite a donc puisé dans un parler vivant, doté de prestige, d'un espace, de traits particuliers (négatifs), et désormais pourvu d'un nom. En allemand du moins.

Gaston Paris a lu attentivement Hermann Suchier ; il y a trouvé ce qu'il cherchait et lui avait fait défaut, à quelques mois près, dans sa conférence sur les parlers de France : un

35. « In Frankreich macht die normannische Litteratursprache, die wir als ein durch mundartliche Einflüsse etwas temperiertes Francisch bezeichnet haben, der reinen francischen Mundart Platz, aus der sich die noch jetzt übliche französische Schriftsprache entwickelt hat » (p. 586).

terme commode et spécifique pour nommer le dialecte central. Il suffit de traduire *francisch*, heureusement inventé par le romaniste allemand. Une traduction vient très naturellement sous sa plume. L'année suivante, concluant un article consacré à l'œuvre de Hugues de Berzé, poète bourguignon, il résume son opinion sur la langue de l'écrivain ; notons que, pour évoquer le parler central, il emploie encore une périphrase :

L'examen des rimes de la *Bible* y révélerait peut-être un peu plus de particularités bourguignonnes qu'il y en a dans les chansons ; mais en somme tout ce que nous avons du châtelain de Berzé est écrit, non dans son parler local, mais en français de France³⁶.

Il fournit en note un exemple de trait bourguignon relevé dans la Bible, la rime *ou* (issu de *habui* 'j'eus') : *pou* (issu de *paucum* 'peu'), et ajoute :

le francien, comme le normand, dit *oi* (il est vrai qu'on pourrait changer *pou* en *poi*, mais *pou* est la forme francienne) (*ibid.* ; nous soulignons).

Cette modeste note philologique achève la construction pluriséculaire d'un mythe. Celui-ci rapporte que la langue française est issue d'un dialecte à la fois précis et pur, qu'elle résulte de sa régulière expansion, due à un prestige ancien qu'est venu seconder la protection royale. Paraphrasant Gaston Paris, on dira : le *francien* est devenu le *français*. Dès lors que son héros est pourvu d'un patronyme, l'édifiante histoire d'« un dialecte qui a réussi » est complète ; elle ne variera plus³⁷.

On comprend le succès du terme *francien*. Adopté par Pascal Monet pour sa traduction en un volume séparé du chapitre de Suchier (« La langue littéraire étant sortie du dialecte *francien*, nous devons nous demander (...), p. 85), il entre dans les manuels. Significative à cet égard est l'évolution de celui qui

36. « Hugues de Berzé », *Romania* 18 (1889), pp. 553-570, citation p. 570.

37. Ce récit figure dans la plupart des ouvrages historiques consacrés à la langue française publiés depuis ; on ne saurait les énumérer. Dans le domaine savant, voir le récent R. Anthony Lodge, *French, from Dialect to Standard*. Londres : Routledge, 1993 ; cet ouvrage a été traduit sous un titre éloquent : *Le Français : histoire d'un dialecte devenu langue* (trad.

devait succéder à Gaston Paris comme figure républicaine de la grammaire historique : Ferdinand Brunot³⁸.

Au début de sa carrière (il est alors chargé de cours à la Faculté des Lettres de Lyon, où il s'ennuie), il prépare une grammaire historique, destiné aux lycées de jeunes filles³⁹. Conformément à la tradition, il fait précéder le développement interne d'une « Histoire générale de la langue française », dans laquelle il n'innove guère. Sa description du dialecte de l'Île-de-France se fait l'écho de lectures en parties contradictoires : parfaite égalité ancienne des dialectes, productions littéraires régionales parallèles, faible spécificité du parler parisien, prédominance seulement politique de ce dernier ; c'est du Littré, que l'on aurait convaincu d'une hégémonie parisienne plus précoce :

Le dialecte de l'Île-de-France n'a alors aucun avantage sur ceux qui l'entourent, il ne s'étend pas au-delà du domaine qui lui est propre. Plus loin les documents, les œuvres littéraires même qui commencent à paraître sont écrites dans le dialecte local, normand, bourguignon, suivant les endroits. (...) Ce n'est qu'au XII^e siècle que le dialecte de l'Île-de-France commence à prendre le pas sur les autres. Non pas qu'il eût sur eux une supériorité marquée, qu'il fût ou plus riche, ou plus souple, ou plus harmonieux. Il n'a aucun caractère spécial bien distinct et, placé au centre, tient un peu de tous ses voisins. Ce qui lui assure l'avantage, ce sont les circonstances politiques. Il est la langue de la cour et de la capitale, et ses progrès suivent ceux des ducs de France (pp. 14-15).

Cyril Veken. Paris : Fayard, 1997). En matière de vulgarisation, on ne saurait égaler la naïveté du petit ouvrage *La Langue française* d'Ada Giusti (Paris : Flammarion, coll. Dominos, 1997). Le chapitre « Le dialecte d'Île-de-France du XII^e au XV^e siècle » (pp. 30-34) change le récit convenu en fable. On y lit cette perle : « Instituée au début du XIII^e siècle par Philippe Auguste, l'université de Paris prit part à la diffusion du francien » (p. 32). *Tout* dans l'université médiévale (enseignement, discussions, publication) se faisait en latin.

38. Jean-Claude Chevalier, « L'Histoire de la langue française de Ferdinand Brunot », in Pierre Nora (éd.), *Les lieux de mémoire*. Paris : Gallimard, 1997 (rééd), tome III, pp. 3385-3419.

39. *Précis de Grammaire historique de la langue française, avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue*. Paris : Masson. 1887.

Près de dix ans plus tard, nommé maître de conférences à la Sorbonne, Brunot rédige les chapitres que consacre à la langue du Moyen Âge et de la Renaissance le manuel collectif dirigé par Louis Petit de Julleville⁴⁰ ; de ces chapitres, plus personnels et réfléchis, naîtra sa monumentale *Histoire de la langue française* (19 volumes). Gaston Paris l'a pressenti, qui donne de ce travail un compte rendu fort long, élogieux, incitateur, mais très ferme⁴¹. Il « cadre » énergiquement la doctrine, et rappelle en particulier les concepts fondateurs du romanisme, les notions d'histoire externe et d'histoire interne, l'origine francilienne de la langue. En partance pour son grand œuvre, Brunot reçoit sa feuille de route : « l'état où en est arrivée aujourd'hui, en ce qui concerne le français du Moyen Âge, la science historique du langage » (p. 192). Paris rappelle en particulier que le francien « est le latin vulgaire parlé à Paris et dans les alentours » (*ibid.*) ; « à cause de ses destinées politiques et littéraires, il est le seul considéré comme une « langue » parmi les parlers du nord de la France » (p. 177). L'histoire du français se ramène donc à celle du francien, qu'elle soit interne (phonétique, morphologie, etc.) ou externe (situation du parler central, progrès et effets de son extension). C'est en ce domaine que Brunot est insuffisant :

Une histoire de la langue française sera-t-elle l'histoire du groupe des parlers de la France septentrionale, ou une histoire du français propre, du « francien », comme on commence à dire pour éviter l'équivoque ? M. Brunot ne s'est pas nettement prononcé sur ce point (p. 177).

Il avait en effet, dans le chapitre consacré au français médiéval et à ses dialectes, fait preuve de prudence, et émis quelques doutes. Il cite la querelle Ascoli – Meyer, mais sans véritablement trancher⁴² ; de même, il souligne avec probité l'« obscurité » qui règne sur la situation dialectale de la France médié-

40. Louis Petit de Julleville (éd.), *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*. Paris : Colin, 1896 et suiv.

41. *Journal des Savants*, 1897, pp. 542-555, 596-613, 659-675. Repris dans Mario Roques (éd.) *Gaston Paris. Mélanges linguistiques, op. cit.*, fascicule II, pp. 174-230.

42. « M. Brunot résume clairement, mais (comme il lui arrive souvent) sans prendre nettement parti, la discussion... » (p. 192).

vale, l'« inextricable fouillis de faits et de causes inconnues » (tome II, p. 455), la fiabilité douteuse des documents :

Les compositions littéraires, les chartes mêmes, sont loin de nous offrir avec certitude l'image de la langue parlée à l'époque et à l'endroit où elles ont été écrites, de sorte qu'on ne saurait les interpréter avec trop de réserve et de défiance (p. 454).

En Île-de-France ces documents font tout simplement défaut :

On chercherait vainement, au moins dans ce qui nous est parvenu, des œuvres écrites en français de France, à une époque où certaines provinces, particulièrement la Normandie, ont déjà toute une littérature (p. 458).

Notons que Ferdinand Brunot n'utilise pas du terme *francien*, et que la formule qui vient sous sa plume, « le français écrit est sorti du dialecte de l'Île-de-France » est explicitement (et prudemment ?) empruntée⁴³. La réaction de Gaston Paris ne se fait pas attendre : c'est là « une des lacunes les plus importantes à combler ». Dans le chapitre rédigé par Brunot, le francien en effet n'est ni défini, ni délimité, ni étudié :

Le francien est le latin vulgaire parlé à Paris et dans les alentours ; cela lui suffisait, et il pouvait se contenter de dire en quelques mots jusqu'où, à peu près, il faut étendre ces alentours. M. Brunot ne l'a d'ailleurs même pas essayé. [Une page empruntée à Meyer-Lubke], voilà tout ce que nous trouvons dans le livre de M. Brunot sur la question du domaine propre du francien. Ce qui est plus fâcheux, c'est qu'il n'en indique nulle part les traits caractéristiques en regard des parlers voisins, et qu'il ne suit pas dans le cours des siècles l'influence que ces parlers ont pu exercer sur lui (p. 192)⁴⁴.

43. Wilhelm Meyer-Lubke, *Grammaire des langues romanes*. Paris : Welter, tome I (trad. par Eugène Rabet) 1890, p. 14.

44. Quant à l'affirmation selon laquelle il n'y aurait eu aucune littérature en Île-de-France, elle est « exagérée » ; « Il aurait fallu tenir compte non seulement de ce qui a été "écrit", mais de ce qui a été composé, récité, chanté » (p. 193). Pour réfuter les objections de son élève, Gaston Paris développe une curieuse thèse paléo-oraliste (à date ancienne la production parisienne aurait été orale, et donc non attestée), sur laquelle nous aurons à revenir : « Je crois, pour ma part, que l'Île-de-France a été de bonne

Ferdinand Brunot comprend la leçon et agit en conséquence. Dans le premier volume (« De l'époque latine à la Renaissance »), publié en 1905, de son *Histoire de la langue française*, il reprend en substance les pages écrites pour Julleville, mais en leur apportant des corrections révélatrices. Il s'aligne (certes avec souplesse : le Vosgien en lui résiste) sur les thèses de Paul Meyer, délimite et décrit les parlars médiévaux, spécifie le dialecte central⁴⁵, adopte pour ce dernier le nom de *francien*, et fait acte de foi par une formule qui sera abondamment citée :

Le francien ne doit pas être considéré comme un amalgame, une sorte de koiné, analogue à la koiné grecque. C'est essentiellement le parler d'une région, comme le normand est le parler d'une autre (p. 325).

Gaston Paris n'aura sans doute pas eu la satisfaction d'être entendu ; il meurt cette année-là.

Le terme *francien* pénètre également dans les dictionnaires. Il figure dans les grandes sommes lexicographiques du XX^e siècle, y recevant une définition et des commentaires qu'il n'est pas sans intérêt de rapprocher. Le *Larousse du XX^e siècle* (1928) est d'inspiration principalement encyclopédique⁴⁶ :

FRANCIEN, ENNE (de France)

Adj. Linguist. Qui a rapport au dialecte parlé dans l'Île-de-France au Moyen Âge.

Substantiv. et au masc. Dialecte roman (groupe français) parlé dans l'Île-de-France au Moyen Âge.

Encycl. Le mot *francien* a été créé par les romanistes. Il sert à distinguer le dialecte propre à l'Île-de-France des autres par-

heure un centre, sinon proprement littéraire, au moins poétique, et par là même un centre de langue pour les poètes » (*ibid.*).

45. En traits tout négatifs. Notons cette étonnante formulation : « Il ne saurait être question de revenir sur ses caractères. Ils ont été exposés tout au long, puis opposés dans les pages qui précèdent aux caractères divers de l'Est, de l'Ouest » *Histoire de la langue française*, tome I. Paris : Colin, 1905, p. 325.

46. À rapprocher de la brève notice du *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse* : « FRANCIEN, n. m. (de France). Dialecte de langue d'oïl parlé au Moyen Âge en Île-de-France et en Orléanais. (Langue de la cour des rois de France, ce dialecte deviendra le français) » (Tome V, Paris : Larousse, 1983).

lers français (normand, picard, bourguignon, etc.). Le français actuel est un développement du francien, qui supplanta les autres dialectes français pour des causes politiques. *La Chanson de Roland*, qui nous est parvenue sous une forme anglo-normande, semble avoir été rédigée auparavant en francien. (Tome III, Paris : Larousse, 1928.)

Si la première édition du *Dictionnaire alphabétique et analogique* de Paul Robert est assez laconique :

FRANCIEN, n. m. (fin XIX^e s., G. Paris, de *France* et suff. *-ien*). Nom donné au dialecte roman parlé en Île-de-France, au Moyen Âge. (Tome IV, Paris : Société du Nouveau Littré, 1953.)

La seconde, revue par Alain Rey, précise la nature de ce parler (de langue d'oïl), sa localisation et ce qui le singularise parmi les autres dialectes :

FRANCIEN, n. m. et adj. – 1889, n. m. de *France*. Ling. Dialecte de langue d'oïl, parlé en Île-de-France et en Orléanais au Moyen Âge, et qui a supplanté les autres dialectes d'oïl pour donner le français. *Le francien et le picard, le normand, le champenois*. (Tome IV, Paris : Le Robert, 1985)⁴⁷.

Entre-temps, le *Grand Larousse de la langue française* (1971) semble s'être intéressé à lever une difficulté étymologique : *francien* est formé sur *France*, en tant que ce dernier terme désignait alors l'Île-de-France ; l'hypothèse des philologues devient vérité lexicographique :

FRANCIEN, n. m. (de *France*, n. géogr., au sens anc. de « Île-de-France » [XII^e s.] ; fin du XIX^e s.). Nom donné au dialecte roman parlé en Île-de-France et en Orléanais au Moyen

47. L'article est illustré d'un bon exemple emprunté à *Bâtons, chiffres et lettres*, dans lequel Raymond Queneau rapporte le récit d'émergence en évoquant les *Serments de Strasbourg* : « Pauvre latin, qui avait perdu ses déclinaisons, son déponent, son gérondif et toutes sortes d'autres belles choses fort utiles à l'expression latine ! Pauvre latin sans cas, il est devenu le français. C'est parce qu'un général anonyme eut l'idée d'écrire ce latin appauvri et émacié par la famine linguistique qu'il a pu se transformer, germer, renaître sous la forme du "*francien*" qu'une nouvelle évolution de cinq siècles a amené à l'état de français classique ».

Âge, pour le distinguer des autres dialectes de la langue d'oïl. (Tome III, Paris : Larousse, 1971.)

Le *Logos. Grand Dictionnaire de la langue française* (1976) commence par une affirmation synonymique des plus intrépides, pour adopter un point de vue essentiellement historique, dont la précision n'est pas sans audace :

FRANCIEN, n. m. Synonyme d'*ancien français*. Le francien était le dialecte roman parlé au Moyen Âge du IX^e au XIII^e siècle en Île-de-France, et qui devint, après avoir supplanté peu à peu les autres dialectes, pour des raisons politiques, la langue nationale : le *français*. Dialecte de langue d'oïl comme le picard, le wallon, le lorrain, le comtois, le bourguignon... parlés dans la moitié nord de la France, il était parlé dans la région allant de Compiègne à Orléans, de Mantes à Nogent-sur-Seine. (Paris : Bordas, 1976.)

Le rédacteur de l'article du *Trésor de la langue française* fournit les indications devenues stables (situation, oral /écrit, succès)⁴⁸ :

FRANCIEN, IENNE, adj. et subst. masc.

I. *Adj.* Relatif à une région qui comprenait, au Moyen Âge, l'Île-de-France et l'Orléanais.

II. *Subst. masc.* Dialecte roman parlé et écrit dans cette région, à cette époque.

Etymol. et Hist. 1889 subst. (G. Paris ds *Romania* t. 18, p. 570, note 1.) Mot créé par les romanistes, à partir de *France*

48. On les retrouve dans l'article que la 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, en cours de rédaction, consacre au mot *francien* (qui était absent de la 8^e, publiée en 1935) : « FRANCIEN, n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *France*, pris au sens ancien de "Île-de-France". Dialecte d'oïl parlé au Moyen Âge en Île-de-France et en Orléanais. *Le francien est à l'origine du français* ». (Paris : Imprimerie nationale et Fayard, tome II, 2001). Observons également les définitions successives du *Petit Larousse*, dont on sait quel rôle il a joué dans la diffusion du savoir (nous remercions Jean Pruvost) :

Édition de 1948 (première entrée du terme au dictionnaire) : « Dialecte parlé de l'Île-de-France au Moyen Âge. »

Édition de 1960 : « Nom donné au parler roman d'Île-de-France, distingué des autres dialectes (champenois, picard, etc.) de la langue d'oïl. »

Édition de 1981 : « Dialecte de langue d'oïl, parlé en Île-de-France au Moyen Âge et qui est à l'origine du français » (Définition inchangée depuis).

(avec suff. *-ien*) pour désigner le dial. de l'Île-de-France, qui donna naissance au français, après avoir triomphé des autres dialectes. (Tome VIII, Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1980.)

Une localisation assez large (l'Orléanais joint à l'Île-de-France) paraît donc l'emporter. On en devine les raisons. Il convient tout d'abord de tenir compte de cette autre rumeur : le meilleur français proviendrait des bords de la Loire (où les rois de France firent, on le sait, de longs séjours). Il faut expliquer ensuite un prestige ancien (avant même la présence et l'onction royales à Paris) : on y parvient en attribuant au francien une centralité vaste et impérieuse.

Il est évident, pour finir, que la « glorieuse destinée » du *francien* est inscrite dans son nom. Il était fâcheux de ne point disposer de terme propre pour désigner cet important dialecte ; les périphrases (« dialecte central, zone de centre-nord », etc.) étaient d'autant plus malcommodes que l'une d'entre elles (« le parler de l'Île-de-France ») faisait allusion à une entité géopolitique dont on venait d'apprendre avec certitude qu'elle était de formation récente⁴⁹. La création d'un néologisme scientifique s'imposait ; il devait échapper aux anciennes limites (provinces, fiefs et duchés), sans en être totalement affranchi. *Francien* est bienvenu ; il n'est pas arbitraire, car il renvoie indirectement à la région centrale (si l'on admet qu'on la désignait alors par *France*) ; en tant que néologisme, il est sémantiquement malléable (on s'empresse de le définir comme dialecte d'Île-de-France *et* de l'Orléanais) ; formé sur *France*, il porte en lui l'unité nationale qu'il a vocation à fédérer. La formule que Gaston Paris avait forgée en 1868 jouait d'un balancement des substantifs (« le *dialecte* français devint la *langue* française ») ; on peut avantageusement la remplacer par une alternance de suffixes : « le francien devint le français ».

49. Auguste Longnon, *L'Île-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs*. Paris : Gouverneur, 1875. (« Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, I »). Voir également la monographie dubitative rédigée par le jeune Marc Bloch : *Les Régions de la France, IX : l'Île-de-France*. Paris : Bibliothèque de Synthèse historique, 1913. L'expression *Isle de France* apparaît pour la première fois en 1429, dans une lettre du duc de Bedford au roi Charles VII (Longnon, *op. cit.*, p. 17).

Le trait de génie est dans le suffixe. La langue allemande opposait les consonnes (*frankisch / francisch*) ; le français usera habilement des terminaisons. Il fallait concevoir un terme qui se distinguât de la série *françois, français, francique*. Le néologisme *francien*, s'il n'est pas des plus élégants et se ressent d'avoir été façonné sur l'établi philologique, est acceptable. Rappelons que le suffixe *-ien* s'utilise pour désigner des dialectes ou des langues (*alsacien, italien, etc.*), et qu'il lui arrive de faire couple avec le suffixe *-ois* (ainsi, *algérien* désigne ce qui est relatif à l'Algérie, *algérois* ce qui concerne Alger) ; il entre donc dans une opposition fonctionnelle heureuse avec ses concurrents directs, *francique* et *français*⁵⁰. Mais ce choix nous paraît relever principalement d'une opération inconsciente. Notons tout d'abord que deux lignes avant son premier emploi de l'expression *francische Mundart*, Hermann Suchier (p. 572) utilise encore la périphrase « dialecte du duché de France ». Le texte allemand se lit : « die Mundart des Herzogtums *Francien* » (ce dernier terme étant un génitif germanique formé sur *France*) : le signifiant *francien* figure donc dans le proche contexte de l'occurrence première de *francisch*. Rémanence de ce signifiant chez le lecteur Gaston Paris ? Il y a plus évidemment. Pour le linguiste français, le parler prestigieux de l'Île-de-France, devenu l'expression littéraire et de bon usage, est la forme primitive de notre langue commune ; il équivaut à l'ancienne langue (ce que le dictionnaire *Logos* énoncera tout crûment). Le *francien* est donc le *fran(çais an)cien* : le terme est un mot-valise. Par ailleurs, contemplant la carte des dialectes français et considérant les suffixes disponibles, le néologue néglige d'inventer un *francin, françain, françon* (qui eussent été fort jolis), *françand* et autre *françard*, pour choisir *francien* ; il est vrai qu'il ne va pas le chercher bien loin. Nous avons vu que dans ses interventions publiques successives, le grand maître de la grammaire historique restreint le domaine du parler directeur : une vaste région centrale, puis la partie septentrionale de cette région, puis l'Île-de-France, puis la ville

50. Voir Wolfgang Schweickard, *Deonomastik. Ableitungen auf der Basis von Eigennamen im Französischen*. Tübingen : Niemeyer, 1992, pp. 67-72 et 124.

de Paris. Pour ce jacobin le fait n'est pas douteux : le francien fut dès l'abord du *parisien*.

Le choix du suffixe *-ien* est l'ultime épiphanie parisienne, Il constitue également un triomphe personnel. On observait sans doute, dans les dîners en ville, que Gaston, fils de Paulin et son successeur au Collège de France, avait dû, comme Guitry, « se faire un prénom » ; on eût souligné au rebours, dans les cercles analytiques naissants, quelque fixation sur le Nom du Père. Le francien est bien d'origine *parisienne*. Faute de faire don de son corps à la Science, l'éminent romaniste lui a discrètement légué son patronyme.

CHAPITRE VII

L'ADIEU AU TERROIR

Il est admis qu'à partir des années 1200 une forme de français écrit se diffuse depuis la région parisienne, et plus précisément depuis Paris. Le fait est à replacer dans son contexte européen : au cours du XIII^e siècle, selon des rythmes et avec des ampleurs qui diffèrent, les langues vernaculaires commencent à rivaliser avec le latin. Ce progrès des langues maternelles (qui laisse il est vrai à la langue *paternelle* les solides bastions de la foi et du savoir) est d'abord un phénomène urbain ; il est lié au développement d'une bourgeoisie qui commerce et a des loisirs, mais dont la culture n'est pas latine. Secondairement le fait est politique : s'esquisse alors le sentiment d'un lien entre la nation, la langue est un pouvoir unique, sinon central. La précocité et l'ampleur du phénomène en France tiennent à la vigueur de ces deux traits. Ce pays possède une capitale : Paris est à l'époque la plus grande ville d'Europe ; elle est peuplée de bourgeois, d'étudiants, de fonctionnaires, d'un petit peuple laborieux (mais de peu d'aristocrates) ; cette capitale ensuite est le séjour d'un roi. Cette royauté est certes, et pour longtemps encore, d'expression latine, et sa cour est nomade ; le Capétien est cependant désormais très symboliquement parisien ; en outre, il ne manque pas d'ambition. Cette singularité française s'aperçoit bien par contraste. En Espagne, les progrès du castillan écrit attendront la seconde moitié du siècle, en particulier l'union de la Castille avec le León ; ils pâtiront des progrès du catalan, qui bénéficie de la prospérité barcelonaise et du soutien de la couronne d'Aragon.

En Italie, la lente émergence du toscan est due principalement au talent des écrivains : Dante (qui a fort bien vu les choses dans son *De vulgari Eloquentia*), Pétrarque, Boccace. À Paris ce qui se diffuse par le parchemin et bientôt le papier, ce n'est pas le francien, mais tout simplement le français.

Reste à savoir de quel type de français écrit il s'agit. Pour cela, l'option francienne n'est d'aucun secours ; il importe au contraire de la critiquer. Cette thèse, essentiellement narrative, peut se résumer ainsi. Dès la fragmentation dialectale du gallo-roman septentrional, l'Île-de-France posséda un dialecte autonome, et distinct des autres (picard, normand, bourguignon, etc.). Ce dernier entra avec eux dans une rivalité biaisée, car il jouissait d'une vertu et d'un double privilège. Il avait en effet la grâce de n'être point marqué de traits dialectaux ; sa transparence le destinait à servir d'idiome commun. Parler de l'Île-de-France et précisément de Paris, il eut la chance ensuite, d'une part d'être la langue du roi dès l'élection d'Hugues Capet (987), d'autre part de bénéficier de circonstances qui, pour citer une formule que Brunot avait empruntée à Chavallet, « ne cessèrent de lui être favorables » : dès le XI^e siècle, progrès territoriaux des capétiens, qui suivent l'affirmation de leur autorité ; essor démographique, économique puis politique et culturel de la capitale. Une conséquence notable en aurait été l'adéquation précoce du francien et du « bel usage ». On tient en effet, ou bien (version maximale) que tous les textes littéraires, dès le premier (*séquence* de sainte Eulalie, 880) furent composés en francien (les traits dialectaux dont leurs manuscrits, ultérieurs, sont déparés résultant des aléas de la copie), ou bien (version minimale) que leurs auteurs s'efforcèrent de s'exprimer en francien (les traits dialectaux signalant le jaillissement involontaire de la langue régionale maternelle). En d'autres termes, avant même que le roi s'installât principalement à Paris (Philippe Auguste, après 1191¹) et que l'on rédi-

1. John Baldwin note que quand Philippe rentre de croisade, en 1191, il conserve certes les « habitudes itinérantes » de ses prédécesseurs, dont le gouvernement tenait « dans un train de bagage ». Toutefois, datant de Paris le tiers de ses chartes, réformant la chancellerie royale et les finances, s'entourant d'un cabinet de clercs royaux, tenant des réunions parisiennes régulières, le roi fait graduellement de Paris le « moyeu » du gouverne-

geât le premier texte non fictionnel (charte) en langue d'oïl (1204), la littérature, déjà vive au XI^e siècle (vies de saint), et florissante au cours du XII^e (épopée, roman, formes brèves) était d'ambition, sinon de parfaite expression, francienne.

Une telle vision des choses a des vertus. Elle est plaisante et rassure (le français national possède une origine précise et valorisante), tout en confortant l'orgueil d'une nation anciennement pourvue d'un État central, d'une capitale prestigieuse et d'une langue universelle. Elle est vraisemblable (qui nierait l'influence du pouvoir sur la langue française ?) ; elle illustre exemplairement cette vérité : le français ne fut jamais laissé à son libre développement. Elle a enfin reçu le sceau des plus hautes autorités scientifiques. Pour le reste, cette théorie n'est que faiblesse. Sur des points essentiels, son insuffisance permet en particulier de proposer une approche différente, de formuler progressivement un tout autre point de vue.

On pourrait dire, tout d'abord, que la théorie francienne est regrettablement franco-française. Non pas au sens où elle se préoccupe de la situation linguistique de ce seul pays (ce que l'on ne saurait lui reprocher), mais dans la mesure où elle le fait selon l'esprit de la politique nationale, discrètement relayée par la science officielle. Elle raconte en effet l'émergence autoritaire d'un dialecte, dont l'hégémonie réduit promptement les autres au statut de patois : le *Sprachenkampf* est une guerre civile. Si l'on se place en revanche dans un contexte européen, on observe qu'au-delà des conflits locaux (castillan / catalan ; toscan / autres dialectes) le rival principal est partout le latin. C'est au latin que le vernaculaire, graduellement et non sans difficultés, arrache les armes, les privilèges et dont il occupe les fonctions. L'antagonisme est une émulation ; les langues maternelles entendent moins réduire qu'imiter cet idiome paternel, maître des savoirs et de l'écrit, expression transnationale d'une culture. À cet égard, observer qu'au XII^e siècle le français fut une sorte de langue européenne de l'épopée importe sans doute davantage que de débattre du territoire qu'occupait le francien de ce temps. Expansion géographique

ment » et la capitale administrative de fait à compter de l'année 1200. John Baldwin, *Paris 1200* (Paris : Aubier, 2006), chapitre III.

ou extension fonctionnelle ? Dans son émergence, le français repousse moins les parlers dialectaux qu'il ne s'arroe une latinité et s'orne de ses attributs. Illustration révélatrice du long dialogue, fait de dépit et d'envie, affiché ou tenu secret, que la langue française, tout au long de son histoire, a entretenu avec le latin. Il s'agit moins de conquérir la province que de s'emparer d'un prestige, d'une éternité et de l'écrit. Car c'est bien de ce dernier qu'il est question. La théorie du francien, qui se soucie des voies de la conquête, ne se préoccupe guère des formes de son expression. Elle est fidèle en cela à la grammaire historique de la langue française, dont les notions fondamentales sont enracinées dans le XIX^e siècle. Pour une linguistique de ce type, une langue est d'abord orale (le dialecte est d'ailleurs essentiellement une phonétique), chronologiquement (ce qui est une évidence) et par principe. Son développement organique est conforme aux lois de la phonétique, de l'analogie et de l'économie des moyens, agissant dans le vif de la parole. Qu'elle apparaisse à l'écrit a des effets et une signification seulement professionnels. C'est une bénédiction pour le grammairien, qui peut se dispenser d'étoiler les formes qu'il a reconstituées, et qu'attestent désormais les manuscrits qu'il consulte ; cela peut se révéler catastrophique pour le linguiste, qui voit soudain en panne la belle mécanique de lois et de structures qu'il avait construite, qu'il affectionnait et pouvait comprendre. Gaston Paris, on s'en souvient, considérait que la création d'une langue littéraire « fait violence » aux tendances évolutionnistes profondes de l'idiome. Mais, traitant du français, il visait une période tardive : le francien ayant assuré son hégémonie, acquérait alors la stabilité un peu artificielle d'une langue de prestige. Au rebours, le grand romaniste ne disait rien de cette époque ancienne (IX^e-XI^e siècles), où pour la première fois des textes furent rédigés en langue vulgaire. Cette apparition à la fois timide (bas ou verso de folio utilisé²) et audacieuse (car tout écrit se devait d'être latin) de la langue

2. « Les premiers essais d'écriture française se glissent dans les espaces blancs de livres latins, liturgiques ou autres, issus des sciptoria monastiques. », Jacques Monfrin, introduction à Henri-Jean Martin et Jean Vezin, *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit* (Paris : Cercle de la Librairie, 1990), p. 13.

maternelle dans les codex ne participe pas pour lui d'une opération intellectuelle, moins encore d'une stratégie (monumentalisation de l'idiome) ; elle est une simple dictée. Ainsi, la version primitive du *saint Alexis* fut pour lui composée sans doute dans un dialecte central (normand-francien) et fidèlement reproduite par le premier manuscrit. La philologie considère en effet qu'une transparence benoîte définissait l'activité littéraire en ces temps anciens : le poète composait dans sa langue maternelle (forcément locale) ; il dictait une version dialectalement pure à un scribe qui s'efforçait de la préserver. L'opacité est ultérieure : elle résulte de la multiplicité des copies ; la science philologique a pour mission de la dissiper. Les savants qui scrutent avec le plus grand soin ces monuments vénérables négligent d'en approfondir la genèse et le dessein. Il est vrai que cette littérature médiévale primitive devait à leurs yeux s'empreindre de la simplicité des aurores ; il est vrai également qu'il leur était vital d'entendre du dialecte, et du dialecte homogène. Ces premiers textes, monuments imparfaits mais précieux, sont pour eux des *documents* ; ils attestent à la fois le francien et sa précellence. Les publications consacrées aux *Serments de Strasbourg* (842), premier texte écrit en français et dans une langue romane, forment, réunis, l'équivalent d'une bibliothèque ; un rayon en regroupe les études attachées à définir en quel dialecte furent rédigés les serments effectivement lus à Strasbourg (nous n'en possédons qu'une copie tardive, dans la version qu'en a rapportée Nithard). Ces ouvrages et articles proposèrent tour à tour, et non sans âpres polémiques, comme dialecte de rédaction : le messin, le lorrain, le picard, le francien, le franco-provençal, le poitevin ; aucune de ces éminentes contributions à l'archéologie dialectale ne tint compte du fait, par exemple, que l'islandais, qui avait précédé à l'écrit la langue proto-française de plus d'un siècle, fut transcrit dès l'abord dans une langue non dialectale³. On sait aujourd'hui, grâce aux travaux de Jack Goody⁴ et au courant

3. Bernard Cerquiglini, *La Naissance du français*. Paris : Presses universitaires de France, 1991, pp. 106-114.

4. Jack Goody, *La Raison graphique*, trad. Jean Bazin et Alban Bensa. Paris : Minuit, 1986 ; *The Interface between the Written and the Oral*. Cambridge : Cambridge University Press, 1987.

de recherche qu'il a suscité, que le passage de l'oral à l'écrit, qu'il concerne l'ontogenèse d'une œuvre ou la phylogénèse de l'idiome qu'elle adopte, est une opération rien moins que transparente. Toujours et partout, l'écrit acquiert de la distance, il décontextualise et se déprend du spécifique ; la recherche d'une expression commune, ou communément interprétable est dans son principe. La mise en écrit n'enregistre pas les idiomes, elle les immortalise. Les langues romanes ne furent pas indemnes d'un tel processus⁵ ; pour malhabiles qu'elles fussent, les premières lignes tracées en français échappèrent à la présence concrète de la voix ; pour primitives qu'elles aient été, on peut y voir poser la question de la langue scriptible. Il est évident par suite que la constitution d'un français commun écrit ne se réduit pas à un simple recours au français central.

Ce français scriptible est également audible. La thèse francienne prit naissance au sein d'une pensée scientifique dont on peut admirer l'ampleur, la cohérence et la productivité, qu'elle traitât du classement des langues romanes, de l'histoire interne du français ou de l'édition des textes médiévaux. Cette épistémé positive des faits de langue s'accompagnait de conceptions littéraires. Ce n'était certes pas son objet principal ; on doit cependant noter que, sans doute irréflechies, elles frappent par leur pauvreté et leur anachronisme. La philologie, nous l'avons vu, emprunte la conception romantique du génie (l'œuvre première étant par définition parfaite, dans sa langue comme dans son esthétique) ; l'étude grammaticale des manuscrits médiévaux les tient pour des documents linguistiques, certes adultérés par les copies, mais qui devaient, dans leur version initiale, traduire la vérité d'une parlure dialectale. On comprend que, faisant l'impasse sur leur style formulaire, l'archéologie dialectale privilégie les chartes, datées et localisées, souvent originales, et dont on peut savoir jusqu'au nom du scribe ; elle croit y percevoir l'écho d'un parler spécifique, parole privée et acte public conjointement scellés. De quelque façon qu'elle aborde les textes, cette science austère est naïve : sa théorie de la composition est romantique, sa vision de la mise en écrit des plus simples

5. Maria Selig, Barbara Frank et Jörg Hartmann (éds.), *Le Passage à l'écrit des langues romanes*. Tübingen : Narr, 1993.

(une dictée transparente, dégradée par la suite), son idée de l'usage des œuvres, passablement moderne.

La pensée qui a formulé la thèse francienne considère en fait de façon inadéquate le rôle de la parole et de son autorité dans la production littéraire du Moyen Âge ; elle méconnaît son action réelle et ses effets. Pour elle, la parole, amont autoritaire, surplombe l'écrit ; mais elle néglige de la rechercher en aval. En d'autres termes, on se préoccupe fort peu de savoir comment ces textes étaient élus. Le philologue de la fin du XIX^e siècle n'ignore certes pas que nombre d'œuvres médiévales étaient écoutées collectivement ; qu'elles fussent de tradition orale (sans intervention de l'écrit) ou qu'elles fussent lues en public : fabliaux pour la distraction des passants, vies de saint pour l'éducation des fidèles, épopées pour l'exaltation patriotique des pèlerins⁶. La façon dont on goûtait les genres plus distingués (dont le roman, invention littéraire majeure du XII^e siècle) n'était pas interrogée. Or l'individu suffisamment riche pour faire copier à son intention un long roman français, ne le lisait pas ; tout d'abord parce qu'il ne savait pas lire, ensuite parce que cela n'en était pas la coutume. On n'ignore plus maintenant que notre mode de lecture, individuel et silencieux, relève de ces pratiques sociales jugées « naturelles » en ce qu'on en a oublié la constitution historique récente. Innovation technique issue du monde conventuel, la lecture silencieuse (et donc rapide, sélective et qui ne dérange pas les autres lecteurs) fut longtemps affaire de professionnels, traitant du savoir latin ; elle ne fut adoptée et généralisée pour les ouvrages de langue vulgaire qu'à partir de la fin du Moyen Âge⁷. Les textes que nous considérons (IX^e-XII^e siècles) furent donc dans leur ensemble lus publiquement ; le commanditaire du roman français se le faisait lire par son chapelain, par sa fille (comme le rapporte une scène de Chrétien de Troyes) en son privé, – à

6. Voir par exemple les études littéraires classiques de Edmond Faral, *Les Jongleurs en France au Moyen Âge* (Paris : Champion, 1910) et de Joseph Bédier, *Les Fabliaux. Études de littérature populaire et d'histoire littéraire du Moyen Âge* (Paris : E. Bouillon, 1893) et *Les Légendes épiques* (Paris : Champion, 1908-1914).

7. Paul Saenger, « Silent reading : its impact on late medieval script and society », *Viator* 13 (1982), pp. 367-414 et *Space between Words. The Origins of Silent Reading*. Stanford : Stanford University Press, 1997.

une époque où l'espace intime n'est qu'un resserrement du domaine public. Ces manuscrits où la grammaire historique voit l'émergence puis la suprématie du francien étaient donc destinés à une lecture publique ; ils furent conçus pour être interprétés. Dans cet aval de l'écrit, la parole reprend tous ses droits ; elle contextualise, adapte, prononce. Si l'on n'écrit pour personne, on lit toujours pour quelqu'un. La voix première qui dicta le texte nous importe peu, enfouie qu'elle est, évanouie, sous la masse des copies ; nous tiendrons en revanche pour constitutif le couple *mise en écrit* (qui neutralise les particularités) / *interprétation* (qui les restitue, ou les institue). Confiée à l'écriture, l'œuvre n'est liée à aucun parler spécifique : elle est rendue disponible à toutes ; animée par la voix, elle adopte les singularités de celui qui désire l'entendre. La langue de ces textes n'est pas l'écho d'une parole ; elle en est l'anticipation. Les traits dialectaux divers (et pour un esprit logique, contradictoires) que l'on relève dans chaque manuscrit trahissent certes, peut-être le parler maternel de l'auteur⁸, certainement les habitudes linguistiques de chacun des copistes ; mais à coup sûr, ils traduisent une prédisposition. Ce sont moins des lapsus que des signaux. Il convient de renverser la philologie, qui s'est trop occupée de genèse privée (nœud intime de la voix de l'auteur et de la main du premier scribe), et insuffisamment de diffusion publique, qui a pensé le déclin (dégradation de la copie première) et non l'édification. Il

8. Afin de rendre compte de l'hétérogénéité des formes, la philologie suppose en outre volontiers que l'auteur était né aux confins de deux, voire de trois dialectes. Cette explication est d'usage fréquent : l'écrivain médiéval aimait sans doute voir le jour sur une isoglosse. Ayant relevé dans *la Séquence de sainte Eulalie* des traits wallons, picards et champenois, Paul Marchot, nouveau Sherlock Holmes, en déduit le lieu de composition : « Pour situer encore plus exactement *l'Eulalie*, je descends tout le long de la frontière linguistique *ca / ga*, vers le Sud, afin d'atteindre la pointe nord du champenois (...) et j'arrive au point d'intersection des trois dialectes wallon, picard et champenois (...) ; c'est la région d'Anor-Hirson ». Il en conclut que le texte fut rédigé à l'abbaye de bénédictines de Bucilly, proche de Hirson. Ce fin limier néglige le fait, il est vrai des plus secondaires, que le monastère fut fondé bien après la rédaction de *la Séquence...* (« Les principaux traits morphologiques du wallon pré-littéraire ou préhistorique », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 41 (1913), p. 250).

importe de reconsidérer le copiste, qui n'est pas l'auxiliaire maladroit d'une parole initiale, mais un spécialiste de l'écrit travaillant pour des voix professionnelles. Tout comme il est nécessaire de réhabiliter le manuscrit, objet coûteux dans tous les cas, réalisation collective attentive, travail d'une équipe à laquelle nous associerons le lecteur potentiel. Le texte déposé dans le codex est appelé à l'interprétation ; universel parce qu'écrit, il se prête à la localisation de la performance ; il la prépare. On en vient à penser que ces œuvres ne furent pas transcrites en un dialecte miraculeusement préservé de tout trait spécifique, mais dans un français à entrées multiples.

On voit combien il est nécessaire de se déprendre de l'option francienne. Tout d'abord parce qu'elle est erronée ; ensuite parce qu'elle est si évidemment fausse que l'aveuglement de la science en devient révélateur de ce qui profondément l'anime ; enfin parce que, solidifiée par tant de citations et de références, elle encombre le discours sur la langue et paralyse la réflexion.

Des témoignages sujets à caution

Mettre à mal la thèse francienne n'est pas chose malaisée, Et l'on peut trouver singulier qu'à part quelques voix discordantes (Chaurand, Bergounioux, Cerquiglini) tant de pages (grammaires historiques, histoires de la langue⁹, dictionnaires, éditions de texte, ouvrages de vulgarisation) se firent l'écho, comme d'une vérité établie, de conceptions qui, dans leur principe, supposaient l'existence, entre le IX^e siècle et l'extrême fin du XII^e, et leurs effets : d'une région (l'Île-de-France) d'une capitale (Paris), d'un pouvoir (la royauté parisienne), d'un dia-

9. Exception notable, le chapitre « Du protofrançais à l'ancien français classique », rédigé par Jacques Chaurand lui-même, pour l'excellente histoire de la langue qu'il a dirigée : *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Seuil, 1999, pp. 35-52. Sur la traditionnelle carte des parlers régionaux (p. 37), au centre du domaine d'oïl, le terme *français* remplace le mot « francien ». Voir également la mise au point de Marie-Rose Simoni-Aurembou « Le 'francien' : invention et usages », in « Le français et ses patois », *Ibid.*, pp. 547-579.

lecte spécifique enfin. Nos critiques porteront sur les témoignages, la définition, les raisons du rayonnement francien.

La chronologie n'est pas triviale. Il importe à la thèse francienne, pensée de l'origine heureuse, de la parfaite continuité, d'une prédisposition hiérarchique de l'ancienne langue, de supposer une primauté *précoce* du dialecte central. Les témoignages de la valeur du français que l'on écrit à Paris ne manquent pas, à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle ; ils ne nous dérangent guère, le dispositif « capitale – pouvoir central – langue standard écrite » étant en place. Mais afin d'être vérifiée, la théorie francienne doit produire des attestations nettement plus anciennes ; elle doit prouver qu'à l'âge des fondations, qui nous occupe (IX^e – fin XII^e), le dialecte d'Île-de-France jouissait d'une prééminence reconnue, qu'en particulier les textes (alors seulement littéraires) composés en langue vulgaire étaient francien d'intention, sinon toujours de fait. Les pionniers de la thèse francienne (Ampère, Guessard et autres) ne manquèrent pas, il est vrai, d'avancer quelques témoignages, repris depuis. Il s'agit de « a few endlessly recycled anecdotes ¹⁰ », toujours les mêmes ; elles datent de la fin du XII^e siècle. Ces témoignages sont d'ailleurs seulement au nombre de trois. On peut juger curieux qu'un rayonnement d'une telle ampleur soit si peu documenté ; l'on ne se satisfera pas d'une réponse considérant que cette précellence allant de soi, il n'était point nécessaire de la rappeler.

Le premier témoignage, pourtant célèbre et partout cité, ne tient pas. Garnier de Pont-Sainte-Maxence compose vers 1174 une *Vie de Thomas Becket*, où se lit le vers fameux :

Mis languages est bons, car en France fui nez ¹¹.

Sans exception aucune, cette déclaration est interprétée ainsi : « Ma langue est de bonne qualité, car je suis né en Île-de-France ». On aurait la preuve d'une double conviction : géographique (l'Île-de-France existe, j'y suis né) et normative

10. « Quelques anecdotes inlassablement recyclées ». David Trotter, « Not as eccentric as it looks : anglo-french and french french ». *Forum for Modern Language Studies* 39 (2003), p. 431.

11. Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *La Vie de saint Thomas Becket*, éd. par Emmanuel Walberg. Paris : Champion, 1936, v. 6165.

(le parler francilien est supérieur). Adopter cette interprétation implique que l'on néglige, d'une part de consulter une carte (Pont-Sainte-Maxence, dans l'Oise, à dix kilomètres au nord de Senlis, se situe aux confins de la Picardie ; au XII^e siècle, on devait y parler picard¹² ; Garnier a dû naître picardophone), d'autre part de recourir au texte. Dans un épilogue de facture traditionnelle, Garnier vante les qualités de son œuvre :

Ainc mais si bons romanz ne fu faiz ne trovez
 A Cantorbire fu faiz e amendez ;
 N'i ad mis un sul mot qui ne seit veritez.
 Li vers est d'une rime en cinc clauses cuplez.
 Mis languages est bons, car en France fui nez.
 (vv. 6161–6165)

« On ne composa jamais de si bon texte en langue vulgaire ; c'est à Canterbury [donc sur place] qu'il fut rédigé et corrigé ; tout ce qu'on y trouve est vrai ; il a été composé en strophes de cinq vers monorimes. Enfin [bien que le texte ait été composé en Angleterre], ma langue est des plus correctes car je suis né en France¹³ ». Ce dernier terme désigne à l'évidence le pays *dans son ensemble*, par opposition à l'Angleterre.

Cette signification globale se retrouve, semble-t-il, dans le deuxième exemple. Il s'agit du roman de *Florimont*, dont l'auteur, Aimon de Varennes, écrit :

Il ne fu mie fait en France,
 Maix en la langue de François¹⁴.

Faut-il comprendre, par exemple comme Anthony R. Lodge, « It was not written in Île-de-France¹⁵ » ? Aimon compose son ouvrage, vers 1188, à Châtillon-sur-Azergue, au nord de Lyon ; on y parle alors franco-provençal, idiome fort différent de la

12. Jacques Chaurand (communication personnelle).

13. Garnier est donc au nombre de ces écrivains qui vivent en Angleterre, mais font valoir leur naissance continentale. Comme Marie de France, patronyme que les philologues ont bâti à partir du vers : « Marie ai nun, si sui de France ».

14. Aimon de Varennes, *Florimont*, éd. par Alfons Hilka. Göttingen : Gesellschaft für Romanische Literatur, 1932.

15. R. Anthony Lodge, *French. From Dialect to Standard*. Londres : Routledge, 1993, p. 99.

langue d'oïl ; Aymon en a conscience¹⁶. Certes, il affectionne son franco-provençal maternel ; mais les Français (*en général*¹⁷) sont fiers de leur littérature :

Mues ainz [j'aime mieux] ma langue que l'autrui.
Romans ne estoire ne plet
As François, se il ne l'ont fet. (vv. 13620-13622)

Afin de leur complaire, il convient donc d'user du français littéraire. Dans cette région lyonnaise, allophone et frontalière (la rive gauche du Rhône est terre d'Empire), Aimon s'applique donc à rédiger son roman *en français commun*. Reprenons sa déclaration :

Il ne fu mie fait en France,
Maix en la langue de François
Le prist Aymes en Loënois.
Aymes i mist s'entension [tout son soin],
Le romant fist a Chastillon (vv. 14-18)

Rien ne prouve que par *France*, Aimon de Varennes désigne la seule région francilienne ; tout porte à croire au contraire que par *françois*, il entend la langue française *dans son ensemble*.

Reste Conon, mis en avant par Guessard et abondamment exploité depuis. Conon de Béthune, le bourreau probable de notre incrédulité. Car dans l'anecdote qu'il rapporte, tout semble en place : à Paris, vers 1180, le pouvoir royal se moque des termes régionaux employés par un poète picard. Conon chante en effet devant la reine, Adèle de Blois-Champagne, et son fils, le futur Philippe Auguste, en présence de Marie de Champagne et de ses proches ; il est raillé :

Ke mon langaige ont blasmé li François
Et mes cançons, oiant les Champenois
Et la Contesse encoir, dont plus me poise.
La Roine n'a pas fait ke cortoise,
Ki me re prist, ele et ses fieux, li Rois.

16. Il note en conclusion : « As François wel [je veux] de tant servir / Que [Car] ma langue lor est salvaige » (vv. 13614-13615).

17. Rappelons que jusqu'à cette date aucune œuvre de langue française n'est issue de l'Île-de-France.

Encoir ne soit ma parole franchoise,
 Si la puet on bien entendre en franchois ;
 Ne chil ne sont pas bien appris ne cortois,
 S'il m'ont repris se j'ai dit mos d'Artois,
 Car je ne fui pas norris a Pontoise¹⁸.

Cette anecdote n'est pas seulement unique ; elle est très singulière. Par sa précision (on ne trouve rien de tel dans toute la littérature médiévale), par une sorte de modernité (on y débat de la qualité dialectale), par ce qu'elle implique, et que les commentateurs prennent pour argent comptant. Elle suppose, tout d'abord, une sensibilité littéraire du pouvoir royal et de la cour, qui leur fait mépriser une chanson marquée de traits dialectaux. Or il est avéré que jusqu'au XIII^e siècle au moins, aucun roi de France ne montra le moindre intérêt pour la littérature de langue vulgaire ; Philippe Auguste lui-même, comme son père et son grand-père, favorisa tout au plus l'historiographie latine, c'est-à-dire le récit savant de sa propre gloire¹⁹. Entre les X^e et XIII^e siècles, la cour royale de France ne peut être tenue pour un centre littéraire²⁰. La littérature française fut l'affaire de la royauté rivale et des grands vassaux ; elle prit son essor aux cours des ducs de Normandie et rois

18. Conon de Béthune, *Chansons*, éd. par Axel Wallenskold. Paris : Champion, 1921, chanson III, p. 5. (« Car les François ont critiqué ma langue, et mes chansons, en présence des Champenois et de la Comtesse, ce qui m'est encore plus désagréable. Le reine ne s'est pas conduite de façon courtoise, en me reprenant, elle et son fils le Roi. Bien que ma "parole" ne soit pas "franchoise", on peut bien la comprendre en français (commun ?). Ils sont bien mal élevés, ceux qui m'ont repris, si j'ai dit des "mots d'Artois", car je n'ai pas été élevé à Pontoise »).

19. Baldwin, John W., *Philippe Auguste et son gouvernement ; Les Fondations du pouvoir royal en France au Moyen Âge*. Paris : Fayard, 1991.

20. Au sujet de Philippe Auguste : « Il est de notoriété publique qu'il refusait de gratifier de vêtements et de cadeaux jongleurs, comédiens et autres amuseurs publics, et qu'il préférait les distribuer aux pauvres. Aucun auteur vernaculaire ne lui dédie par conséquent de roman » John Baldwin, *Paris 1200, op. cit.*, p. 128. John Baldwin a toutefois récemment découvert que Philippe Auguste fit donner une bourse à un clerc, dans lequel il pense reconnaître le poète Gace Brulé : « Le premier registre de la chancellerie de Philippe Auguste révèle que le nom de Gace est ajouté entre 1205 et 1212 à la prévôté de Mantes en tant que bénéficiaire d'un fief-rente de vingt-quatre livres versées chaque année le jour de la Toussaint » (*op. cit.*, p. 369). Notons que ce bienfait est aussi discret qu'exceptionnel.

d'Angleterre, des comtes de Champagne et de Flandre²¹. Dans le récit rapporté par Conon, la vraie protectrice des Lettres est la comtesse Marie (qui va bientôt commanditer les premiers romans de Chrétien de Troyes) ; elle reste muette. Ce texte, autre problème pour nous, semble désigner un parler spécifique de l'Île-de-France :

Encoir ne soit ma parole franchoise,
Si [cependant] la puet on bien entendre en franchois.

S'il est possible, dans le second vers, de traduire *franchois* par « français commun », on est réduit, semble-t-il, à donner une interprétation restreinte au terme *franchoise* du premier vers : ma « parole » n'est pas « franchoise » (moi qui ai dit « mot d'Artois » et ne fus pas élevé à Pontoise), elle n'est pas « francienne ». Il importe cependant d'examiner de plus près chacun des deux termes, *parole* et *franchoise*. Au sujet du second, il nous faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

Jusqu'à la fin du XII^e siècle, époque qui nous occupe ici, la notion de *France* est, si l'on ose dire, à géométrie variable. Moins qu'une réalité géographique, elle est un sentiment. Hedi Bader²² a bien montré que ce terme désigne, selon les textes, tantôt un minuscule territoire (le plateau autour de Saint-Denis) tantôt un vaste ensemble septentrional, la France carolingienne (Aix-la-Chapelle sera alors en France) tantôt le pays lui-même dans son entier (et l'on y placera volontiers le Mont-Saint-Michel, Besançon, Bordeaux²³, etc.), tantôt une région centrale, un creux entre Normandie, Picardie et Champagne, sans réalité politique, mais où l'on peut voir de fait les prémices idéales de la future Île-de-France. De cette ambivalence du

21. Reto Bezzola, *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en Occident (500-1200)*. Troisième partie : *La Société courtoise : littérature de cours et littérature courtoise*. Paris : Champion, 1963, pp. 3-306 et 349-436.

22. Hedi Bader, *Von der « Francia » zur « Île-de-France »*. *Ein Beitrag zur Geschichte von altfranzösisch France, Franceis, franceis*. Zurich : Winterthur, 1969.

23. Dans *Huon de Bordeaux*, une dame se déclare née en France car elle est native de Saint-Omer (v. 4859) ; d'autres se disent fiers d'être de France « un país renommé », car ils sont nés à Bordeaux (v. 6181). Mais par ailleurs, des Bordelais déclarent : « S'alons en France, au roi de Saint-Denis » (V. 638).

terme *France*, Gaston Paris a déduit que le terme *françois* pouvait également posséder un sens large (la langue française) et une signification restreinte (le parler de l'Île-de-France). Bien plus, il a supposé que l'emploi restreint était premier ; les commentateurs ont suivi²⁴. Les faits cependant ne laissent pas d'être. Afin de désigner la langue d'oïl, l'ancien français utilise le terme *romanz*, puis, à partir du milieu du XII^e siècle, le mot *françois*, qui finit par le supplanter. *Romanz* et *françois* partagent un trait déterminant : ils sont d'emploi contrastif²⁵. C'est-à-dire qu'ils s'emploient pour distinguer la langue d'oïl d'un autre idiome, généralement le latin (le *romanz*, ancêtre de notre *roman* moderne, désigne alors une traduction du latin), mais aussi, par exemple, l'anglais :

Ceo est « russignol » en franceis

E « nitegale » en dreit engleis²⁶.

Man en engleis e en norrois

Senefie « hume » en franceis²⁷

De cette tradition d'opposition résulte un emploi général : *françois* désigne la langue de la France dans son ensemble. Mais toujours comme à distance : c'était le cas de Garnier de Pont-Sainte-Maxence, écrivant en Angleterre ; ce sens est perceptible chez Chrétien de Troyes, qui remarque à la cour du roi Arthur :

Mainte bele dame cortoise

Bien parlant an lengue française²⁸.

24. Ainsi, tout récemment : « The medieval French name used to refer to the speech of the Île-de-France was le *françois* (...) but quite quickly this label was applied synecdochically to the French language as a whole », Anthony R. Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French*. Cambridge : Cambridge University Press, 2004, p. 55.

25. Hans-Georg Kroll, « Lingua latina, lingua roman(i)ca und die Bezeichnungen für die romanischen Vulgärsprechen », *Estudis Romànics* 6 (1957-58), pp. 95-164, en particulier pp. 16 sq.

26. Marie de France, *Les Lais*, éd. Jean Rychner. Paris : Champion, 1966 ; *Lai du Laustic*, vv. 5-6, p. 120.

27. Wace, *Le Roman de Rou*, éd. Anthony J. Holden. Paris : Picard, 1970, I, v. 106-107.

28. Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la Charrette*, éd. Mario Roques. Paris : Champion, 1958, vv. 41-42.

Si, malgré les faits qu'elle produit, Hedi Bader conclut que *françois* pouvait également désigner la langue de la future Île-de-France (« die Sprache der späteren Île-de-France », p. 86), c'est au vu du seul témoignage de Conon. *Testis unus, testis nullus*. N'était ce dernier, nous pourrions affirmer que s'il est une « petite France » dans les représentations mentales, il n'est aucun sentiment d'un « petit français » qu'il lui soit associé. Mais est-il véritablement question d'opposer des parlars ?

Conon de Béthune a-t-il usé de « mot de l'Artois » comme on le comprend d'ordinaire ; aurait-il fait preuve d'un lexique particulier, voué à l'ostracisme ? *Mot*, au XII^e siècle, est encore proche de son étymon *muttum* 'son' ; on connaît les expressions courantes *soner mot, ne pas soner mot*. Nous sommes d'autant plus enclin à y voir une *prononciation* artésienne, que Conon a auparavant évoqué sa *parole*, terme qui renvoie clairement à l'oralité et à la voix (*s'escrier a pleine parole ; avoir la parole basse* ; etc.). Conon a conscience de son accent picard, qui le singularise nettement : certes, « sa prononciation n'est pas française » ! Mais pour le reste, sa langue poétique n'a rien de spécifique. Notre homme n'est pas un « poète artésien » ; Axel Wallensköld, qui l'édite, ayant étudié sa langue, relevé quelques traits picards (mais aussi l'absence de traits attendus), conclut qu'il s'est servi d'« un langage qui tenait le milieu entre le francien et le dialecte picard » (p. xvii) ; nous comprendrons : il s'exprime en un français commun légèrement coloré. Qu'on lise sa chanson et toutes les autres : Conon n'écrit pas plus en picard que Chrétien de Troyes ne rédige ses romans en champenois.

S'il n'est pas un poète artésien, Conon n'est pas non plus un simple trouvère ; a-t-on noté qu'il se permet de traiter la reine et le roi de malappris ? L'œuvre de Conon de Béthune (dix chansons, soit 400 vers) est le délassément d'un très grand personnage. Né dans une famille illustre (la maison de Béthune est liée à celle de Hénault et de Flandre) c'est un proche parent de Beudouin de Flandre. Après la quatrième croisade, où il jouera un rôle de premier plan (Villehardouin le cite à plusieurs reprises) et l'accession au trône grec de Beudouin, Conon fera une splendide carrière dans l'empire latin de Constantinople. À l'époque qui nous retient, Conon est lié à deux autres

de ses cousins : Baudouin de Hénault (futur beau-père de Philippe Auguste) et surtout Philippe de Flandre, le plus célèbre chevalier de son temps, parangon des vertus chevaleresques et courtoises (Chrétien lui dédiera son *Conte du Graal*), homme des plus puissants. Conon appartient donc au « parti flamand », qui cherche à prendre une ascendance sur le jeune roi, dont Philippe fut un temps le protecteur (il porte le glaive royal à son couronnement). Reto Bezzola (*op. cit.*, pp. 358-359) situe à la fin de 1179 la visite de Conon à la cour royale, accompagnant sans doute Beaudouin de Hénault, quelques mois avant que Louis VII, affaibli par une attaque, ne fasse de Philippe de Flandre le conseiller officiel de son fils. Et ceci au grand dépit de la reine Adèle, qui se réfugie chez son frère Thibault de Blois, et tente de fortifier ses châteaux, sur lesquels son fils met promptement la main. On comprend dès lors en quoi cette anecdote est singulière : on sent la familiarité de tous ces personnages, on mesure l'immense non-dit politique. Nous sommes bien loin d'une vignette digne des manuels d'Ernest Lavisse ou de MM. Mallet et Isaac : « un pauvre trouvère provincial, chantant devant la cour, subit les quolibets princiers ». L'entrevue fut certainement des plus orageuses, et rien moins qu'aimable entre le « parti flamand » en visite conquérante, et le « parti français » (Blois-Champagne) sur le point d'être évincé. Comme le remarque Bezzola : « l'attitude peu courtoise de la souveraine n'a rien qui puisse nous étonner » (*op. cit.*, p. 359) ; il ajoute : « les railleries de la reine sur le langage artésien de Conon pouvaient bien être un simple prétexte pour humilier un adversaire politique » (*ibid.*). Conon de Béthune chante à la cour (n'est-il pas également poète ?), arborant un accent picard : c'est une provocation. Il est renvoyé à son « nordisme » par le clan franco-blésois. Conon feint de s'en offusquer ; il le feint seulement (n'est-il pas poète ?). Le reste de la chanson adopte une thématique des plus courtoises : l'auteur déclare que l'on cherche à le faire taire ; il dira néanmoins les sentiments qu'il porte à sa dame²⁹, laquelle voudra bien rendre l'amour responsable de cette audace. D'un conflit politique, avivé par une appartenance nordiste visible-

29. La comtesse Marie de Champagne ?

ment mise en scène, Conon tire la matière d'une jolie déclaration amoureuse. Dans cette affaire, personne n'a eu l'intention de reconnaître, ou de faire reconnaître la spécificité d'un parler parisien, ni sa supériorité esthétique.

Un dialecte résolument non dialectal

Conon de Béthune nous a retenu quelques instants ; c'était la seule pierre dans notre jardin, mais elle était, si l'on ose dire, de taille. Le lecteur que nous n'aurions pas convaincu voudra cependant bien reconnaître que l'anecdote artésienne n'est pas aussi simple qu'elle en a l'air et qu'on l'interprète communément (« le pouvoir royal fustige un poète qui ne s'exprime pas dans la langue de Paris »), et surtout qu'elle est unique. Le témoignage de Garnier de Pont-Sainte-Maxence ne compte pas, celui d'Aymon de Varennes est des plus douteux. Plusieurs siècles de rayonnement esthétique du parler francilien, induisant un apanage précoce, son emploi constant et de bonne grâce, par des écrivains dont aucun n'était parisien seraient donc documentés par la seule rancœur d'un trouvère humilié. Une telle anomalie est impensable.

Pour le reste, mettre en doute la réalité du francien est une promenade de santé ; nous la ferons à grands pas.

Curieux dialecte, en effet, que l'on ne s'accorde pas même à définir. L'extension géographique qu'on lui prête, tout d'abord, est des plus flottantes. Il n'est pas nécessaire de rappeler les définitions que nous avons relevées sous la plume des érudits et dans les dictionnaires : l'Île-de-France, avec ou sans l'Orléanais, avec ou sans la Champagne ; le grand centre ou le centre-est ; etc. La description la plus juste et sans doute la plus floue ; comme le dit Gaston Paris : « entre ces quatre formes [bourguignon, picard, normand, poitevin], de toute façon, se trouve la cinquième...³⁰ ». Le domaine du francien est un reste, le territoire sans unité géographique ni politique que définit sa seule non-appartenance au normand, au picard, au champenois, au berrichon. Il a donc pour limites celles que

30. « Grammaire historique de la langue française », *op. cit.*, p. 156.

l'on veut bien attribuer à ces dialectes, mais celles-ci sont mobiles. S'il on est romaniste ou dialectologue, et privilégie par suite le morcellement d'oïl en de vastes parlers, on ne laissera guère au francien qu'un mince quadrilatère central³¹. Si l'on est historien du français et intéressé par la genèse de son hégémonie, on lui accordera la meilleure part de la France du nord³². Peu importe, d'ailleurs, son extension ; le francien « de toute façon » est une inscription symbolique. Il n'est que l'espace, quel qu'il soit, inséré dans la fragmentation dialectale et qui échappe à cette fragmentation, le non-dialectal trouvant la carte des parlers, le frayage de ce qui l'excède. Le francien n'est rien d'autre que l'irruption hétérogène de la langue au sein des dialectes, de la norme s'imposant à la disparate.

On comprend par suite que le francien ne reçoive pas non plus de caractérisation interne, ni de description positive³³. Inauguré par Ernst Metzke en 1881, et repris fidèlement depuis³⁴, le procédé de la comparaison circulaire permet de définir le parler central par ce qu'il n'est pas. Comme le dit Ferdinand Brunot avec la candeur du nouveau converti : « Il ne saurait être question de revenir sur ses caractères. Ils ont été exposés tout au long, puis opposés dans les pages qui

31. Voir la carte « le français et ses dialectes » en appendice à Pierre Bec, *Manuel pratique de philologie romane* (Paris : Picard, 1971), tome II, carte N° 1.

32. Voir la carte « Dialect map of France, C.A.D. 1200 », in Peter Rickard, *A History of the French Language* (Londres : Unwin Hyman, 1974), carte p. 40. Le francien règne en maître dans le domaine d'oïl, repoussant les autres parlers aux confins.

33. Gabriel Bergounioux (*op. cit.*, p. 29) a relevé que le prix triennal Bordin, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, réservé à des travaux philologiques, eut en 1880 le sujet suivant : « Étudier à l'aide des documents d'archives et de textes littéraires le dialecte parlé à Paris et dans l'île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré au Moyen Âge comme la langue littéraire de la France ». Bergounioux commente : « En 1883, aucun essai n'ayant concouru, l'échéance du prix est reportée à 1885, sans plus de succès. Le sujet est abandonné, remplacé par l'étude des chroniques normandes et des noms de saint en France. »

34. Voir tout récemment le chapitre « Reconstructing francien » dans R. Anthony Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French*, *op. cit.*, pp. 57 sq.

précèdent aux caractères différent de l'Est, de l'Ouest³⁵ ». Certes. Les érudits eussent pu toutefois s'interroger sur cet étrange dialecte strictement non dialectal, sur cette parlure diaphane et sans relief au royaume des particularités phoniques ; linguistes, ils eussent pu se souvenir que, pour la conscience commune, ce sont les autres qui possèdent un accent, que la science du langage a pour berceau la critique d'un tel préjugé et qu'il y a donc quelque naïveté à originer le français de bon usage dans un idiome auquel on suppose la même limpidité ; historiens, ils eussent pu se rappeler (les exemples en abondent) que la constitution d'un parler commun (*koiné* orale ou écrite) passe par l'élimination consciente des traits spécifiques : il n'est point besoin d'enraciner une telle épuration. Et l'on pouvait supposer que la production et la diffusion de l'écrit vernaculaire médiéval avaient, de par leurs conditions matérielles, suscité ce travail sur la langue. L'enracinement était toutefois nécessaire à ces érudits. Pensée du terroir, de l'émergence locale des formes de la langue, la grammaire historique cartographie strictement la diversité : le francien se doit donc d'être un dialecte comme les autres, mais irréductible. Cette singularité, ensuite, doit s'affilier à un lieu, car elle justifie un destin. La géographie dialectale est hagiographique : la transparence du parler d'Île-de-France est première ; elle révèle sa prédestination.

Comment expliquer en effet la singularité du francien, « dialecte sans qualité » et dont c'est justement la grandeur ? L'interprétation la plus courante est romantique ; elle est clairement exprimée, par exemple, par le manuel célèbre de von Wartburg (nous soulignons) :

Nous avons fait le tour de toutes les régions de langue française, excepté celle du *centre*. Là où se rejoignent trois grandes

35. *Histoire de la langue française, op. cit.*, tome I, p. 325. Karl Vossler remarquait que notre connaissance du francien est purement négative (nous soulignons) : « Wir kennen das Franzische des 10., 11. Jahrhunderts überhaupt *nicht*, d. h. wir kennen es nur *negativ* al seine *nicht*-champagnische, *nicht*-pikardische, *nicht*-normandische, *nicht*-normannische usw., mehr oder weniger abstrakte nordfranzösische Mundart », *Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung* (Heidelberg : Winters, 1921), p. 34.

rivières (Seine, Marne, Oise) s'est formé *le centre naturel* du pays (...) Géographiquement Paris est *le centre de l'Île-de-France*. Les communications convergeaient également vers Paris. Il n'est pas étonnant que son dialecte ait gardé une sorte de *juste milieu*. Quelque forte que dût être la position du normand par exemple ou du picard au XII^e siècle, ces dialectes devaient avoir quelque chose d'extravagant, de rébarbatif pour les autres régions. Tous ces traits dialectaux avaient quelque chose de périphérique, d'excentrique. (...) Et ainsi on se rencontre sur une base commune. Cette base ne pouvait être que le parler du centre, de l'Île-de-France et de Paris. (...) On peut dire que ce sont le sentiment de la *mesure*, le besoin d'un *équilibre* qui ont contribué puissamment à faire du dialecte de Paris la koiné³⁶.

Pour le romaniste suisse, la neutralité dialectale du francien résulte de cette double centration (France → Île-de-France → Paris), laquelle renforce le centralisme climatique, culturel, voire politique et moral de la région : mesure et équilibre. Wartburg ne dit cependant pas selon quelle loi scientifique une région « de juste milieu » développe un parler de même caractère³⁷ ; il lui suffit de supposer cette très ancienne transparence centrale, fort propice d'abord aux poètes, qui l'élisent depuis longtemps comme langue littéraire, des plus précieuses ensuite au pouvoir royal, dès lors qu'il fait de Paris sa capitale : le Capétien y trouve le véhicule de son ambition nationale, l'expression de sa souveraineté. Divine surprise et concorde heureuse : le francien, parler moyen des coteaux modérés d'Île-de-France, attendait son roi.

Ainsi se préparait de très loin le choix du français comme langue officielle de la France et des pays de langue française³⁸.

On reconnaît les idées de Michelet. Dans le *Tableau de la France* qu'il insère en introduction au deuxième volume de son *Histoire de France* (1833) le jeune historien romantique (il a

36. Walther von Wartburg, *Évolution et structure de la langue française*. Berne : Francke, 1946, pp. 78-79.

37. Les exemples contraires sont légion. À commencer par le parler ancien de Rome, devenu le latin. Voir également le castillan.

38. Alexis François, *Histoire de la langue française cultivée des origines à nos jours*. Genève : Jullien, 1959, tome I, p. 95.

trente-cinq ans et vient de participer à la révolution de Juillet) dresse un portrait de sa France. Cette incursion de la géographie au sein du récit historique n'est pas neutre ; la constitution physique et ethnographique du pays détermine en effet pour lui la spécificité de son développement, et dessine les voies d'une politique en sa faveur : le *Tableau* est une thèse. Passant en revue les diverses provinces françaises Michelet en note les traits spécifiques, qu'il s'agisse du sol et de ses fruits, des arts ou des mœurs ; on est frappé par la vision somme toute critique qu'il en donne, chaque province faisant preuve d'une originalité quasi centrifuge. Comment, de la *vineuse* Bourgogne, de l'*ironique* Champagne, de la *guerrière* Lorraine, du *fanatique* Languedoc, de la *massive* Flandre, etc. a-t-on pu faire un pays ? Non pas en additionnant ses parties, mais en les organisant. Lecteur et traducteur de Vico, Michelet adopte la métaphore de l'organisme, puissamment dirigé par un centre cérébral ; le tour de la France des excentricités s'achève dans la région centrale :

C'est entre l'Orléanais et le Vermandois, entre le coude de la Loire et les sources de l'Oise, entre Orléans et Saint-Quentin, que la France a trouvé enfin son centre, son assiette et son point de repos³⁹.

Ce qui anime « ce vaste et puissant organisme » est une région sans limites précises, sans aspérités géographiques ni ethnographiques, presque sans qualité :

Le génie de la France devait descendre dans les plaines décolorées du centre, abjurer l'orgueil et l'enflure, la forme oratoire elle-même, pour porter son dernier fruit, le plus français (p. 69).

Ce qui, paradoxalement, fait sa force. Car ce centre possède lui-même un centre, Paris, siège de l'influx nerveux (« Paris est le sensorium », p. 89), creuset de l'universel (« le général y domine » p. 88), pure négativité efficiente :

Le génie parisien est la forme la plus complexe à la fois et la plus haute de la France. Il semblerait qu'une chose qui résultait de l'annihilation de tout esprit local, de toute provincialité,

39. Jules Michelet, *Tableau de la France*, éd. par Lucien Refort. Paris : Belles Lettres, 1934, p. 85.

dût être purement négative. Il n'en est pas ainsi. De toutes ces négations d'idées matérielles, locales, particulières, résulte une généralité vivante, une chose positive, une force vive. Nous l'avons vu en Juillet (p. 89).

Cette vision hégélienne, qui explique la transcendance de l'esprit parisien par le travail de sa négativité, aboutit à cette *Aufhebung* heureuse qu'est la France :

La force résistante et guerrière, la vertu d'action est aux extrémités, l'intelligence est au centre ; le centre se sait lui-même et sait tout le reste. (...) Les provinces se regardent en lui ; en lui elles s'aiment et s'admirent sous une forme supérieure (p. 90).

Triomphe de l'action humaine sur la nature, l'histoire l'emporte sur la géographie. Cette explication est non seulement politique, elle énonce le programme républicain :

Diminuer, sans la détruire, la vie locale, particulière, au profit de la vie générale et commune, c'est le problème de la sociabilité humaine (p. 93).

Depuis 1789 et 1830, ce programme semble en passe d'être réalisé :

Les époques barbares ne présentent presque rien que de local, de particulier, de matériel. (...) L'esprit local a disparu chaque jour ; l'influence du sol, du climat, de la race, a cédé à l'action sociale et politique. La fatalité des lieux a été vaincue (p. 94).

Notons que le *Tableau de la France* s'ouvre sur la langue française :

L'histoire de France commence avec la langue française. La langue est le signe principal d'une nationalité (p. 3).

Il n'en sera plus question par la suite ; mais ce n'est pas nécessaire. Michelet énonce le cadre théorique dans lequel la théorie du francien viendra tout naturellement se placer : le français résulte du succès tout politique d'un dialecte central sans particularité ; la langue de la Nation, idiome de l'universel, forme supérieure, prend sa source dans le parler transparent des plaines décolorées du centre. Notons pour finir que le

Tableau est inséré, au début du volume II, avant l'examen du x^e siècle. 987, arrivée des Capétiens, vraie naissance du pouvoir royal, de son ambition et peut-être de sa langue. Le *Tableau de la France* est la meilleure introduction au francien.

On peut comprendre que cette idée naïve d'un parler intrinsèquement limpide, issu d'une région centrale dont il partage et la simplicité naturelle et le destin, ait fini par gêner les plus récents de ses défenseurs. Les progrès et la fécondité de l'approche sociale du langage se prêtaient en effet à la redéfinition de la vieille thèse francienne que, sur le fond, une telle approche ne mettait pas en cause. Ne parlait-elle pas de la diffusion d'un dialecte que favorisaient son lien symbolique à l'autorité centrale, son éléction comme variété « haute », puis sa très concrète protection royale ? Depuis longtemps le francien avait rempli d'aise la linguistique sociale⁴⁰. Aux anciennes conceptions de la grammaire historique du XIX^e siècle, la sociolinguistique peut offrir aujourd'hui deux de ses vertus. La conviction, tout d'abord, qu'il n'est pas de parler homogène : la langue, le dialecte, la parole individuelle sont à tout instant des mixtes. Le francien (tout comme le picard, le normand, etc. d'ailleurs) n'était donc pas ce parler à la fois étanche, parfaitement spécifique ainsi qu'égal en chacun de ses points ; il était un brassage. Mais (au rebours du picard, du normand, etc.) il était un brassage intentionnel. La sociolinguistique souligne en effet l'importance de la ville ; elle reproche à la dialectologie sa prédilection rurale. Tout comme la III^e République qui est son horizon politique, la dialectologie scientifique affectionne les campagnes : les *Atlas linguistiques*, modernes Virgile, en rapportent inlassablement les travaux et les jours. La belle affaire, dira-t-on : c'est à la campagne que l'on parle patois ! Mais que l'on veuille bien y regarder de plus près : attachée à cartographier la France en territoires se jouxtant, convaincue de l'ancienneté, de la permanence et de l'essentialité des dialectes, appliquée à restaurer, dans la parole paysanne confuse, la pureté dialectale, cette discipline ne s'intéresse pas

40. Voir les pages très marxiennes que lui consacre Marcel Cohen, savant éminent, chroniqueur grammatical du quotidien *L'Humanité* (*Histoire d'une langue : le français*. Paris : Éditions sociales, 1977, pp. 84 sq.)

aux villes, dont même elle se méfie. Elles sont le lieu d'une parole pervertie parce que nouvelle ; la terre et ses parlars, eux, ne mentent pas. La république « bourgeoise » ayant gagné le cœur des ruraux, trouvait en eux son soutien le plus solide, face à un prolétariat urbain qui, depuis la Commune, n'était plus sûr ; le dialectologue, de même, faisait son bonheur des comices agricoles et des moissons. La perspective sociolinguistique, joignant ces deux critiques, reformule la thèse : le francien était un parler mixte, issue de l'innovation urbaine. Certes, nous avons noté combien la grammaire historique avait été imprécise dans l'extension qu'elle donnait au francien : parler du Centre, plus précisément de l'Île-de-France et particulièrement en tant que cette dernière entourait la capitale (un tel recentrage progressif s'observant, par exemple, dans les affirmations de Gaston Paris). La sociolinguistique permet de franchir le pas : le francien était le dialecte, mixte et innovant, de la seule ville de Paris.

Dans un chapitre pénétrant « le français est-il le dialecte d'Île-de-France ? », qui tente de sauver la thèse francienne tout en ne masquant pas les critiques que l'on peut lui apporter, Jacqueline Picoche attire l'attention sur le véritable nœud de voies d'eau que constituait la proche région parisienne, « lieu de rencontre quasi obligé pour les voyageurs qui avaient intérêt, pour mieux se comprendre, à y employer les formes les plus “communes” de leurs dialectes, de préférence aux formes spécifiques » ; elle suppose par suite que l'on parlait à Paris « un *françois* commode pour les relations interrégionales⁴¹ ». C'est toutefois chez R. Anthony Lodge que l'on peut lire la tentative la plus courageuse pour reformuler, dans les termes nouveaux de la sociolinguistique, l'ancienne hypothèse francienne⁴². L'érudit britannique rappelle quelques faits propres à nuancer le « naïf positivisme du XIX^e siècle » : les dialectes

41. Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française*. Paris : Nathan, 1994, p. 23. (Chapitre rédigé par J.P.)

42. *A Sociolinguistic History of Parisian French*, *op. cit.* ; en particulier le chapitre 4 « The Beginnings of Parisian French ». Lodge en a publié l'essentiel en français, sous le titre « 'Francien' et 'français de Paris' », in D. Lagorgette et M. Lignereux (éds.), *Comme la lettre dit la vie. Mélanges offerts à Michèle Perret*, LINX, nov. 2002, pp. 221-250.

ne sont pas des entités homogènes et géographiques discrètes, l'innovation linguistique se produit dans les villes, où l'accommodation entre locuteurs, inhérente à la pratique du langage, s'accroît du nombre des interactions socio-économiques et tend à produire des formes nouvelles et stables. Il en déduit que l'on peut, d'un autre côté, protéger la thèse francienne du « scepticisme postmoderne » qui l'a mise en cause. Il convient pour cela de renverser la perspective géographique : le francien est d'abord le parler de Paris, lequel n'est pas au centre d'une région, l'Île-de-France, mais est entouré d'un *hinterland*, arrière-pays lui fournissant approvisionnement, force de travail et traits dialectaux ; l'interaction urbaine suscite une koinéisation orale du parler quotidien, que le progrès démographique de Paris tout à la fois amplifie et stabilise :

L'intensité et la régularité de ces interactions n'ont pu qu'aboutir à une nouvelle focalisation dialectale et à la stabilisation graduelle d'une variété urbaine qui finira par élever le parler de la ville au-dessus du continuum dialectal persistant dans les campagnes. Si nous cherchions une variété koinisée qui aurait servi de source première à la standardisation du français, on ne peut mieux que de la rattacher à la koiné orale amorcée probablement dans la métropole parisienne au XII^e siècle⁴³.

L'élégance de cette explication, si proche de la sensibilité actuelle en matière d'analyse linguistique, est toutefois déparée par deux défauts majeurs. Le premier tient en un paradoxe : on entendait bien dans le Paris médiéval une forme de français, mais ce n'était pas le francien ! L'étude de la langue parisienne ancienne, et plus généralement du parler rural d'Île-de-France a été longtemps retardée ; d'une part à cause de la rareté de la documentation (on ne dispose guère que des mazarinades, ainsi que de pièces burlesques ou poissardes⁴⁴), du fait d'autre part de la croyance universelle en un dialecte central transparent, ancêtre du français commun. On découvre aujourd'hui l'existence d'un véritable « patois » en région parisienne ; on

43. « 'Francien' et 'français de Paris' », *op. cit.*, p. 244.

44. Étant donné la minceur de son corpus, l'ouvrage de Lodge est un tour de force.

mesure son rôle dans l'histoire dialectale du français⁴⁵. Marie-Rose Simoni-Aurembou, à qui cette résurrection doit beaucoup (elle est notamment l'auteur de *l'Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais, Perche, Touraine*⁴⁶) remarquait par exemple que l'insistance à enracciner la langue parlée au Canada dans le français régional de l'ouest de la France⁴⁷ participait de la croyance au francien ; une telle conviction oublie que l'Île-de-France fut la première région d'émigrations ; elle manque à noter que bien des particularités du français canadien se relèvent en région parisienne⁴⁸. Une archéologie du « parler central » est possible ; elle est pour nous des plus importantes ; ses traits spécifiques⁴⁹ renvoient à la langue des paysans de Molière, pas à celle des chevaliers de Chrétien de Troyes. Le second défaut tient à la chronologie :

Il est important de ne pas faire remonter trop haut l'émergence d'un parler spécifiquement parisien en surestimant l'importance démographique et économique de Paris avant le XIII^e siècle⁵⁰.

Malgré les difficultés à évaluer la population intra-muros, les travaux démographiques les plus sérieux nous amènent à préciser : « avant *la seconde moitié* du XIII^e siècle ». Dans son récent ouvrage *Paris, 1200* John Baldwin note une progression rapide dans les dernières années 1100, aboutissant à quelque 50 000 habitants au début du XIII^e siècle. Le processus de koinéisation orale, dû à l'accroissement des interactions quo-

45. Voir Jakob Wüest, « Le 'patois de Paris' et l'histoire du français », *Vox Romanica* 44 (1985), pp. 234-258 et de R. Anthony Lodge lui-même « Vers une histoire du dialecte urbain de Paris », *Revue de linguistique romane* 62 (1998) pp. 95-128.

46. Paris : C.N.R.S., 1973.

47. Nous ajouterions : ainsi que le désir des linguistes québécois d'originer leur langue dans un français « naturel », ne devant rien au pouvoir central parisien.

48. Marie-Rose Simoni-Aurembou, « Mirages génétiques » in Brigitte Horiot (éd.), *Français du Canada – Français de France*. Tübingen : Niemeyer, 1991, pp. 69-77. Voir également « Aperçus sur la langue de l'Île-de-France » in Jacques Chaurand (éd.), *Nouvelle histoire de la langue française, op. cit.*, pp. 564-572.

49. [ar] pour [er] (Piarrot, tarre) ; [jo] pour [o] (biau, mantiau) ; [kj] pour [tj] (piqué) ; etc.

50. R. Anthony Lodge, « Vers une histoire... », *op. cit.*, p. 102.

tidiennes, ne peut donc qu'avoir été tardif⁵¹ ; et fort tardif en ce qui nous concerne. Tout à son histoire du parler parisien, le chercheur britannique oublie en effet de quel dispositif idéologique la thèse francienne est l'enjeu : rien moins que l'origine de la langue nationale, c'est-à-dire, dans les termes de Michelet, de la France elle-même. L'ancienneté lui est essentielle, ainsi qu'une continuité la plus étroite possible avec la forme primitive de l'idiome, substitut gratifiant au latin vulgaire décevant et déchu. Le francien est l'amont incomparable de notre parlure la plus précieuse ; on ne saurait lui attribuer une émergence tardive. Faire du francien la langue du roi Hugues Capet (987) est un délire, mais des plus significatifs ; il énonce le mythe dans sa vérité. Le secours sociologico-historique apporté à l'option francienne néglige enfin un fait concret. Quand s'achève le XII^e siècle, une littérature d'expression vernaculaire est en place ; brillante et déjà célèbre (*Chanson de Roland*, Chrétien de Troyes, etc.) elle est rédigée en un français commun où l'on voit traditionnellement du francien (de fait ou d'intention). Anthony Lodge (*Sociolinguistic History*, pp. 71-76) moque l'idée d'une « koiné écrite ancienne », dont il nous attribue principalement l'inanité ; elle ne laisse pas d'être. Sinon, Chrétien aurait écrit ses romans dans une langue « centrale » neutre et prestigieuse qui n'avait, au plus juste, pas la moindre raison d'exister. On n'a donc pas progressé d'un pouce.

Un rayonnement des plus douteux

Soumettant à une critique scientifique solide la question de la « signification linguistique de Paris et de l'Île-de-France avant le XIII^e siècle », Max Pfister, dès 1973, dans un article décisif (et donc peu commenté) avait conclu qu'un rayonnement linguistique (*sprachliche Ausstrahlung*) n'était pas repé-

51. Cette théorie de la koinéisation due à l'accroissement des échanges suppose en effet « une période relativement longue d'interactions régulières et intensives, au cours de laquelle les actes individuels d'accommodation en viennent à s'orienter plus ou moins dans le même sens » (« 'Francien' et 'français de Paris' » *op. cit.*, p. 243.

nable avant la seconde moitié du XII^e siècle⁵². Comment aurait-il pu en être autrement ? En admettant que la koinéisation orale décrite par Lodge se soit produite plus tôt (grâce, par exemple, aux voyageurs traversant Paris dont parle Jacqueline Picoche) de quel prestige ce parler moyen aurait-il pu bénéficier ? Chemin faisant nous avons constaté la faiblesse des diverses raisons avancées : le poids économique de Paris est tardif (les grandes foires de dimension européenne se tiennent ailleurs : Troyes, Provins, etc.) ; le roi, sa cour, son administration s'y fixent tardivement ; on n'y connaît pas de production littéraire avant le XIII^e siècle (ni auteur, ni texte, ni manuscrit) ; on n'y trouve point de cénacle artistique, princier ou privé ; les écoles et l'Église parlent latin. En outre, le roi aussi.

Avec le récent ouvrage qu'il a consacré à l'écrit royal médiéval, Serge Lusignan vient conforter nos doutes. Il montre en effet que « l'administration de la France passa tardivement à la langue vernaculaire » : le rayonnement précoce, depuis Paris, d'un français royal est une illusion :

On ne pouvait plus mal orienter l'étude du français du roi lorsqu'on le définissait comme le dialecte de la région parisienne, le francien, qui finit par s'imposer à toute la France⁵³.

52. Max Pfister, « Die sprachliche Bedeutung von Paris und der Ile-de-France vor dem 13. Jahrhundert », *Vox Romanica* 32 (1973), pp. 217-253. Ayant dépouillé grâce à l'informatique plus de 3 000 chartes du XIII^e siècle, Anthonij Dees croit pouvoir repousser une influence centrale plus tard dans le XIII^e siècle (« Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français », *Revue de linguistique romane* 49 (1985) pp. 87-117). En prenant acte Max Pfister précise sa pensée : « Vers 1200, on ne peut pas encore parler d'une koinè formée à partir d'un noyau linguistique parisien, bien que Paris soit résidence royale, centre administratif et centre religieux. (...) Vers 1200, le dialecte de l'Île-de-France commence à s'imposer dans la cour royale, mais sans irradiation linguistique sensible dans les régions linguistiques avoisinantes. » (« Scripta et koinè en ancien français au XII^e et XIII^e siècle ? » in Pierre Knecht et Zygmunt Marzys (éds.), *Écriture, langues communes et normes. Formation spontanée de koinès et standardisation dans la Galloromania et son voisinage*. Neuchâtel-Genève : Droz, 1993, pp. 17-41).

53. Serge Lusignan, *La Langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*. Paris : Presses universitaires de France, 2004, p. 142.

L'excellent historien de la fonctionnalité et de la valeur des langues vernaculaires médiévales⁵⁴ rappelle que les premiers documents administratifs rédigés en français, postérieurs de plus d'un siècle à ceux préparés en occitan, apparaissent « à la périphérie du pays d'oïl, loin de Paris et de l'Île-de-France, dans le nord, à l'est, ainsi que dans le sud-ouest » (page 47)⁵⁵. La première charte prise en français le fut à Douai en 1204 : le phénomène est d'abord urbain, nordique et bourgeois (échevinages et villes de marché) ; on sait par ailleurs l'abondante production littéraire française liée aux confréries marchandes de ces villes. La petite noblesse locale suit, puis vers 1240 les chancelleries princières (comtales et ducales ; toutes à l'est, en terre d'Empire) ; les grands féodaux ont devancé le roi :

À l'aube du XIV^e siècle, le français était devenu la langue juridique et administrative des autorités urbaines, féodale et princièrre dans tout le nord de la France (*La Langue des rois*, p. 92).

Mais dans le nord seulement ; le français de l'administration est à Paris plus tardif (première charte française parisienne : 1249) et plus complexe. Si la prévôté adopte la langue vernaculaire dans la seconde moitié du siècle⁵⁶, la Chancellerie royale (toujours évoquée, rappelons-le, à propos des succès du francien) reste latine : globalement et par conviction (elle sera même au XV^e siècle un foyer important de diffusion de l'Humanisme, et d'une belle latinité classique) ; on mesure l'emprise du latin, langue identitaire des chanceliers et du notariat⁵⁷. Le

54. Serge Lusignan, *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*. Montréal : Presse de l'université de Montréal, 1986

55. « L'usage du français dans les actes paraît un phénomène périphérique ; une innovation qui se produit à la marge » Jacques Monfrin « L'emploi de la langue vulgaire dans les actes diplomatiques du temps de Philippe Auguste » in Robert Bautier (éd.), *La France de Philippe Auguste*. Paris : C.N.R.S., 1982, p. 790.

56. « Dès le temps d'Étienne Boileau, garde de la prévôté de 1260 à 1270, la plupart sinon tous les actes y sont rédigés en langue française », Louis Carolus-Barré. « L'apparition de la langue française dans les actes de l'administration royale », *Compte-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1976, p. 154.

57. Le premier acte diplomatique prit en français à la Chancellerie est daté de décembre 1254.

désir d'un « français du souverain » proviendra... du roi lui-même. Serge Lusignan, rouvrant le dossier, fait apparaître ce qu'il nomme à bon droit une politique linguistique royale, que l'on peut lire, sur le long terme, comme une adoption identitaire du français. Encore faut-il noter que cette politique est lente, timide et contradictoire. La Chancellerie reste foncièrement latine jusqu'à la mort de Philippe V (1322) ; elle s'ouvre ensuite quelque peu (10 % des chartes) au français sous Charles IV (1322-1328), puis pendant les deux premières années du règne de Philippe VI. De 1330 à 1350 (mort du roi) le français domine très largement, et pour la première fois. Accédant au trône, Jean II bannit de la Chancellerie un emploi du français, qui ne réapparaît à partir de 1356 (sous la régence de Charles, duc de Normandie et futur Charles V), que pour régresser avec le retour de Jean de sa captivité anglaise (1360). C'est seulement sous le règne de Charles V (1364-1380) que l'on note une nouvelle faveur accordée à la langue vulgaire, selon la nature de l'acte (les lettres de rémission et les donations royales sont majoritairement en français, tout le reste est latin), aboutissant à un équilibre global sous Charles VI (1380-1422). Serge Lusignan montre en outre que cette préférence (relative et brève) accordée au français n'est pas étrangère à une *faiblesse* politique du souverain :

La langue vernaculaire semble faire des progrès chaque fois que les bénéficiaires des actes sont davantage en mesure de faire entendre leur voix : sous Philippe VI la langue du roi s'accorde avec celle des grands barons, et sous Charles V, avec celle de la bourgeoisie parisienne (*La Langue des rois*, p. 125).

On voit donc que, sans parler des XI^e et XII^e siècles, le français n'est pas la langue du pouvoir royal au XIII^e, « qu'on ne peut souscrire sans réserve à la thèse souvent répétée que le français devint la langue du roi au XIV^e siècle » (p. 94), qu'il faut donc attendre le XV^e siècle pour que cet idiome devienne la seconde langue royale. En d'autres termes, l'émergence d'un « français du roi » est un lent, complexe et ambigu prélude à Villers-Cotterêts ; ce ne sont pas les épousailles langagières, précoces et romantiques, d'un prince et de sa bonne ville.

Serge Lusignan insiste, non sans raison, sur la dimension

écrite, le caractère abstrait et artificiel du français administratif devenu une des expressions du souverain. Né dans le notariat des échevinages et les chancelleries princières, élaboré (avec réticence et par à-coups) à la Chancellerie royale, à partir du moment où Philippe VI en 1330 eut l'intention d'élever ce langage au rang d'attribut du pouvoir, ce français des écrits diplomatiques se développa dans l'ombre du latin des juristes. Ce dernier lui fournissait à l'évidence lexicque et graphie, sans doute des modèles syntaxiques, à tout le moins une stabilité structurante. Le français des actes était une langue « que les officiers apprenaient de façon réflexive, sans égard ou presque à leur langue maternelle » (*La Langue des rois*, p. 142) ; moins que le français du roi, c'en était le latin⁵⁸. Utiliser à son propos les termes de dialecte ou de parler central est un contresens ; c'est une langue écrite, qui se diffuse (plus tard et plus lentement qu'on l'a cru) depuis Paris, grâce aux bureaux des bailliages et des sénéchaussées. Si l'historien québécois a raison d'y voir l'ancêtre du « français national », il convient alors de se déprendre de l'oral.

Les obstacles matériels que rencontre la thèse du francien ne sont pas passés inaperçus ; afin d'y répondre l'inventivité philologique est allée bon train. Les réponses apportées furent tantôt très astucieuses. Ainsi, Maurice Delbouille fit une suggestion qui déclencha la foudre, mais ne manquait pas d'à-propos. Il proposait d'avancer jusque vers l'an 1000 la différenciation dialectale, et de considérer que la langue littéraire française s'était constituée, pour l'essentiel, avant cette date : « La tradition de la langue écrite d'oïl avait, à la fin du XII^e siècle, quelque trois cents ans d'âge⁵⁹ ». L'unité du français écrit

58. Notons au passage qu'une telle perspective conduit à réévaluer le français médiéval pratiqué en Angleterre. Méprisé par les philologues français, qui n'y voyaient qu'un produit d'exportation, arraché au terroir fécond (Gaston Paris écrit quelque part qu'il ne fut jamais un dialecte, mais une manière imparfaite de parler le français) il requiert aujourd'hui notre attention, de par son artificialité même : de la fin du XIII^e au début du XV^e siècle, il fut une langue administrative vivante, sans être l'idiome maternel de personne.

59. Maurice Delbouille « la notion de 'bon usage' en ancien français. À propos de la genèse de la langue française », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 14 (1962), p. 18.

médiéval tenait à son enracinement dans un idiome encore faiblement dialectalisé⁶⁰, au conservatisme de la langue littéraire, à l'influence constante du latin des écoles et de l'Église, etc. Il n'était pas besoin de l'imputer à une affiliation ancienne au parler central :

J'avais proposé d'expliquer l'apparence francienne du fonds commun aux divers usages par l'ancienneté de la tradition écrite, les divers dialectes d'oïl étant loin d'avoir atteint au IX^e siècle le degré de différenciation qui devait les opposer entre eux au XII^e et au XIII^e. Ce qui nous apparaît comme francien dans tous les textes était, pour moi, le souvenir d'un temps où les dialectes d'oïl était encore à peu près identiques et possédaient dès lors par eux-mêmes les caractères qui unissaient chacun d'eux au francien, situé au centre du domaine et se présentant naturellement, de ce fait, comme une sorte de commun dénominateur entre tous ses voisins⁶¹.

Comme on le voit, le grand médiéviste belge ne met pas en cause l'existence de ce parler ; il juge seulement inutile de lui supposer une influence dont on n'a aucune preuve ni justification sérieuses. D'autres réponses révèlent une dialectique qui laisse pantois. Aggravant une bourde de Ferdinand Brunot, qui considérait que l'absence de tout texte littéraire parisien avant le XIII^e siècle était due à... leur regrettable disparition, Anthony Lodge prouve par cette carence la vigueur de la production littéraire parisienne du XII^e siècle : ce dynamisme a entraîné un prompt remplacement du vieux par le neuf⁶² ! Ces réponses, enfin, par leur excès sont révélatrices de ce qui meut profondément la cause francienne. On peut tenir le grand

60. « L'unité que l'on croit *francienne* ou *parisienne*, n'est-elle pas surtout une *unité ancienne d'oïl*, c'est-à-dire la manifestation d'une tradition 'non-dialectale' parce que 'prédialectale' dans ses origines ? » (p. 21).

61. Maurice Delbouille, « Comment naquit la langue française ? », in *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*. Strasbourg : Société de linguistique romane, 1970, tome I, p. 189.

62. *A Sociolinguistic History*, *op. cit.*, p. 82. La proposition complémentaire est également digne de la logique de Lewis Carroll. Que la majorité des quelques manuscrits français du XII^e siècle conservés provienne du domaine Plantagenêt ne prouve pas que la littérature en langue vulgaire y ait été particulièrement vivace ; cela montre au contraire combien il était difficile de se procurer des copies mises à jour, et de quel prestige jouissait les versions vieilles ! (*ibid.*).

romaniste suisse Gerold Hilty pour le représentant actuel le plus orthodoxe de cette doctrine. Grand pourfendeur des propositions de Maurice Delbouille, Gerold Hilty croit à une dialectalisation des plus précoces du français⁶³ ; corrélativement il adhère à l'idée d'un rayonnement de l'un de ces dialectes, celui du centre⁶⁴, très précoce également puisqu'il est repérable dès les premiers textes (*Serments de Strasbourg*, 842 ; *séquence de sainte Eulalie*, vers 880)⁶⁵. Il n'a cependant pas échappé à l'éminent philologue qu'afin de prouver une influence francienne à l'époque de *l'Eulalie*, nous manquons singulièrement (et pour plusieurs siècles) de textes franciens ! L'obstacle est surmontable ; reprenant une idée qui avait effleuré Gaston Paris dans son compte rendu de Brunot, Gerold Hilty soutient que si les œuvres littéraires en provenance certaine de la région parisienne manquent, ce n'est pas qu'elles aient été perdues ni recyclées : elles ne furent tout simplement pas écrites :

Mais a-t-on suffisamment envisagé la possibilité de l'effet d'une littérature orale perdue qui aurait pu être le véhicule d'une langue littéraire portant les traits caractéristiques du francien ? Ne pourrait-on pas établir un rapport entre le problème des origines et de la formation des chansons de geste et celui d'une irradiation linguistique du centre dès le IX^e siècle ?⁶⁶

63. « Je réaffirme ici mon opinion que les grands dialectes du nord de la Gaule étaient déjà individualisés en 842 quant à leurs traits différenciateurs essentiels », « Les origines de la langue littéraire française », *Vox Romanica* 32 (1973), p. 270.

64. La preuve unique qu'il fournit pour ce rayonnement est la diffusion des consonnes épenthétiques, dont la provenance centrale est très discutée.

65. « De même que dans la langue de *l'Eulalie* je vois une base picardowallonne modifiée par une tradition originaire du Centre, je suis enclin à voir dans la langue des *Serments de Strasbourg* une base sud-orientale (ou orientale) modifiée par une tradition de même provenance géographique » (*ibid.*). Encore récemment : « Les premiers monuments littéraires contiennent tous des traits qui ne s'expliquent pas par la langue de la région d'où proviennent ces textes et qui convergent en ce sens qu'ils correspondent aux particularités du parler de l'Île-de-France », « Les plus anciens textes français et l'origine du standard » in Pierre Knecht et Zygmunt Marzys (éds.), *Écriture, langues communes et normes*, op. cit., p. 16.

66. « La *Séquence de sainte Eulalie* et les origines de la langue littéraire française », *Vox Romanica*, 27 (1968), p. 9.

Une littérature épique orale, abondante et prestigieuse, issue de l'Île-de-France, en aurait diffusé la langue ; « l'hypothèse est séduisante » :

Elle nous donnerait une clé pour comprendre comment à une époque où rien, ou à peu près, ne conférait encore à l'Île-de-France la suprématie politique qu'elle possédait au haut Moyen Âge⁶⁷, l'irradiation de ses formes linguistiques était déjà possible par l'activité de ceux qui collaboraient à la lente élaboration de la poésie épique (*ibid.*, p. 10).

Les chansons de gestes qui nous sont parvenues (lesquelles datent, au plus tôt, de l'extrême fin du XI^e siècle et ne sont pas parisiennes) font de régulières allusions à Paris, et plus exactement à Saint-Denis. On sait quelle importance politico-religieuse la vieille abbaye mérovingienne eut pour les Capétiens ; se fondant sur ces épopées, Leonardo Olschki a pu voir dans l'abbaye un « centre idéal » de la France médiévale⁶⁸. Que, traduisant l'ambition capétienne, la littérature épique à partir des années 1080, ait anticipé la réalité, rien de plus vraisemblable. Mais pour justifier un rayonnement francien précoce, il faut supposer tout autre chose, ce que fait Hilty. Il est nécessaire d'imaginer, en région parisienne, une production épique orale, populaire et vernaculaire, dont l'ampleur et la qualité auraient imposé, dans tout le pays, le parler d'Île-de-France comme norme linguistique de l'expression littéraire. Une telle hypothèse s'expose à de fatales difficultés. Par exemple, cette immense et célèbre activité poétique n'a pas laissé la moindre trace (puisque, fort opportunément, on la suppose orale !), mais pas non plus le plus petit témoignage, la plus légère allusion : tout comme le francien qu'elle diffuse, son prestige s'accompagne d'une révérence dont le mutisme complet traduit la profondeur. Mais surtout, la conjecture de l'éminent romaniste opère un curieux retour. Faisant l'impasse sur les travaux qui ont souligné la part de la culture savante dans la genèse des chansons de geste (y compris la *Chanson de Roland*)

67. Sur ce point, nous ne pouvons que donner raison à Gerold Hilty.

68. Leonardo Olschki, *Der ideale Mittelpunkt Frankreichs im Mittelalter*. Heidelberg : Winters, 1913. Cet ouvrage n'aborde pas la question de la langue.

bien réelles et que nous avons conservées⁶⁹, Gerold Hilty, afin de justifier « une influence linguistique très ancienne du centre » s'appuie sur la solution la plus traditionnelle apportée à ce qu'il nomme « le problème des origines et de la formation des chansons de geste ». Conçue et diffusée oralement, l'épopée n'échappe pas pour lui à la parole jongleresque. Outre qu'elle est anachronique (elle suppose des troupes de jongleurs, quittant Paris comme en mission, pour aller offrir à la province leurs chants et leur idiome) cette vision des choses est strictement romantique. En cela elle vaut qu'on s'y arrête. La science positive, inconsidérément appliquée à prouver son fait, révèle innocemment le romantisme spontané de l'option francienne. Comme ce parler improbable qu'elle propage, l'épopée francilienne archaïque a l'attrait d'une simplicité naturelle, la vérité de la parole populaire, la perfection naïve que l'on prête au primitif disparu. L'autorité vibrante des voix qui se sont tuées et que l'on ne connaîtra jamais.

Alors ?

« Les origines du français demeurent obscures » écrivait Louis Rémacle, au milieu du siècle dernier⁷⁰. Malgré tant de travaux érudits... Afin d'espérer y jeter quelque lumière, la thèse francienne est un bon guide. À condition toutefois de la prendre à rebours et de révoquer les traits qui forment son principe. Il faut se déprendre du territorial, de l'homogène et de l'oral.

Il n'est pas sans intérêt de méditer sur la petite révolution qui se produit dans la description et l'interprétation du français des actes diplomatiques. Comme nous l'avons dit, le XIX^e siècle eut l'amour des chartes. Datées et surtout localisées, porteuses d'un contenu qui ne laissait rien à l'imagination,

69. Pour une mise au point, voir le chapitre « Syncrétismes : le tumulte des origines » in Dominique Boutet, *La Chanson de geste : forme et signification d'une écriture au Moyen Âge*. Paris : Presses Universitaires de France, 1993.

70. *Le Problème de l'ancien wallon*. Liège : Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, 1948, p. 141.

copiées par des professionnels peu enclins à la fantaisie, elles étaient tenues pour fiables, représentant, telles des disques de cire, le parler quotidien local, l'ancienne langue dans sa vérité dialectale. Car c'est bien le dialecte médiéval, ancêtre du parler moderne, que l'on pensait atteindre ainsi :

Les chartes sont à l'abri de l'imagination ou du caprice des scribes (...); elles offrent donc la langue vulgaire dans toute sa vérité (...) On étudiera dans ces travaux le dialecte picard ou du Vermandois au treizième ou au quatorzième siècle, en s'appuyant sur le témoignage des Chartes en langue vulgaire⁷¹.

Dans les années 1880, Paul Meyer et Gaston Paris dirigent à l'École des Chartes des thèses qui entreprennent une description, positive et cumulative, de la langue des actes diplomatiques pris en français; Jacques Monfrin en fournit la liste :

À l'École des Chartes, toute une série de travailleurs se mirent à l'œuvre. Ceux qui se sentaient une vocation philologique tentèrent une étude grammaticale, appuyée sur un recueil de textes : Raynaud (Ponthieu, thèse, 1875), Philipon (Lyonnais, thèse, 1878), d'Herbomez (Tournaisis, 1883), Bonnier (Douai, thèse, 1887), Lavergne (Bourbonnais, thèse, 1908). (...) Les autres se contentèrent d'une publication de documents...⁷².

71. Gaston Raynaud, « Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu d'après les Chartes des XIII^e et XIV^e siècles (1254-1333) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 37 (1876), p. 6. (Le titre que Raynaud donne à son étude est révélateur.)

72. Jacques Monfrin, *Introduction aux Documents linguistiques de la France*, vol. I, *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département de la Haute-Marne*, éd. J.-G. Gigot. Paris : Éd. du CNRS, 1974, pp. xiii-xiv. Dans son article « Le mode de tradition des actes écrits et les études de dialectologie » (in G. Straka (éd.), *Les Dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui*. Paris : Klincksieck, 1972), Jacques Monfrin donne une liste plus brève, en la commentant; on y lit : « puis en 1887 l'essai malheureux de Charles Bonnier », lequel, publié, « a donné lieu à un compte rendu sans douceur de P. Meyer » (p. 27). En revanche, dans sa solide mise au point récente sur « L'École des chartes et la dialectologie » Françoise Vielliard omet de citer Charles Bonnier, qui ne semble plus faire partie de la famille (*Avant-propos à Littératures dialectales de la France. Diversité linguistique et convergence des destins*, éd. F. Vielliard. Paris-Genève : Champion-Droz, 2001, pp. 5-11).

On y relève le nom de Charles Bonnier. Celui-ci avait déposé sous la direction de Paul Meyer, directeur de l'École, un sujet de tout repos : l'étude linguistique des chartes françaises prises à Douai, au XIII^e siècle. Charles Bonnier connaît bien le dialecte picard, son parler (il est né à Templeuve, Nord) ; il est au fait de la dialectologie savante (il est l'étudiant (souvent unique !) de Gilliéron aux Hautes Études) ; mais il a l'esprit critique et c'est pour tout dire un original sympathique⁷³. Il doute par suite que les chartes, comme l'affirme Raynaud, « représentent dans toute sa pureté et sa fidélité la langue vulgaire à une époque et dans une localité déterminées » (*op. cit.*, p. 6). Il met en lumière le caractère composite de leur langue, le registre littéraire de leur lexique, le caractère artificiel et formulaire de leur expression stylistique. Rédigées par un scribe, elles en expriment les habitudes, les tournures, la langue :

Je veux instituer l'expérience suivante : étant donné que les chartes ne représentent pas la langue vulgaire (d'après observation), il en ressort qu'elles ne peuvent être que le produit d'un scribe et d'une école. (Lettre à Gaston Paris, 21 octobre 1888 ; BNF, manuscrits, NAF 24432, 310-354).

Telle est bien la *thèse* de Bonnier, argumentée avec précision ; il n'est pas de ceux « qui croient à l'excellence des Chartes, comme M. Raynaud » (au même, 16 mai 1902) et entend le montrer. Admirez son courage, ou blâmons son inconscience : cet élève de l'École rédige, sous l'autorité du directeur de l'établissement, un mémoire dont le corpus comprend le premier acte pris en français (Douai, 1204) et qui met en cause la fiabilité des chartes ! On ne saurait s'opposer plus frontalement à la doxa philologique officielle. Son mémoire pour le diplôme d'archiviste, refusé à la session de 1887 :

Quand ce fut le tour de P. Meyer, la scène changea : on assista à un abattage systématique. (...) Je sais – G. Paris me l'a

73. Par ailleurs, il fréquente chez Mallarmé et milite aux côtés de Jules Guesde. Voir ses *Souvenirs*, édités par Gilles Candar, *Les Souvenirs de Charles Bonnier. Un intellectuel socialiste européen à la Belle Époque*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2001, et Bernard Cerquiglini, « Un philologue à l'Internationale », in C. Guillot, S. Prévost et S. Heiden (éds.), *À la quête du sens*, Lyon : ENS Éditions, sous presse.

dit depuis – que la lutte fut vive entre examinateurs mais, malgré ses efforts, Paul Meyer tint bon et ma thèse ne fut pas acceptée. (*Souvenirs*, p. 114).

ne fut pas même admis à soutenance l'année suivante. Paul Meyer s'était montré féroce à la soutenance ; puis, quand Bonnier finit par publier la substance de son mémoire de thèse sous forme d'articles dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* de Gröber⁷⁴ il lui consacra un compte rendu assassin :

Ce travail n'est point inconnu des directeurs de la *Romania*, qui ne l'ont pas jugé favorablement lorsqu'ils ont eu à l'examiner en une autre circonstance, et ne peuvent lui donner leur assentiment maintenant qu'il a trouvé asile dans la *Zeitschrift*. (...) Ce travail n'est qu'une série de paradoxes émaillés d'erreurs et présentés en mauvais style⁷⁵.

Bonnier se range donc au nombre des rares élèves qui, au XIX^e siècle, sortirent sans diplôme de l'École des Chartes. Discrètement aidé toutefois par Gaston Paris, il partit pour l'Allemagne puis pour la Grande-Bretagne, où il connut une carrière professorale sans éclat.

Et pourtant, Charles Bonnier avait raison. Examinant ses chartes wallonnes, et constatant qu'elles sont rédigées en un français commun seulement coloré de traits dialectaux, Louis Remacle, ayant salué le travail pionnier du malheureux chartiste⁷⁶, proposait le terme de *scripta régionale* pour décrire le type de français employé dans les actes. Celui-ci présentait en effet le double caractère, non contradictoire, d'être « le produit

74. Sous le titre (nous soulignons) « Étude critique des chartes de Douai de 1203 à 1275 » ; elle se présente en deux parties : « Recherches sur l'antagonisme des Chartes et du langage vulgaire », « Caractéristiques des Chartes de Douai », et se conclut : « Nous avons été amenés à cette conclusion que les Chartes ne représentaient pas le langage vulgaire. Nous sommes donc conduits logiquement (...) à y voir le produit d'un scribe et, par suite, de l'École à laquelle il appartenait ». *Zeitschrift für romanische Philologie* 13 (1889), pp. 431-462 et 14 (1890), pp. 66-88 et 298-343.

75. Paul Meyer, « Périodiques », *Romania* XIX (1890), pp. 349 et 617. Il est vrai que Bonnier avait commis l'incroyable légèreté de publier en Allemagne un travail que les Chartes avait refusé !

76. Voir également l'hommage que vient de rendre à Bonnier un jeune romaniste : Harald Völker, *Skripta und Variation*. Tübingen : Niemeyer, 2003, pp. 9-67.

d'une formation régionale » et « une langue commune dont les éléments essentiels se retrouvaient dans la plupart des parlers d'oïl » (p. 154). Remacle ouvrait ainsi la voie aux recherches sur les *scriptae*, distinguait l'archéologie historique des dialectes de la philologie des documents, jetait les bases d'une étude diachronique des formes de l'écrit. On sait le destin et la fécondité de la notion de *scripta*, telle qu'elle fut reprise par Carl-Theodor Gossen et son école⁷⁷. Certes, cette scriptologie ne s'était pas encore séparée de l'idée de francien. Elle voyait dans la relative conformité linguistique des *scriptae* l'intention de rédiger les chartes dans le dialecte central de prestige ; le francien était le « parlé directeur » des *scriptae* régionales gravitant autour de lui. Elle expliquait l'importance (80 % en moyenne) de la part non dialectale des chartes par la précocité de l'attraction francienne ; sur ce point, Gossen tombait d'accord avec son collègue Hilty :

Il est permis de supposer qu'autour de l'an 1000 l'influence du français parisien s'est fait sentir jusque dans les contrées les plus éloignées du domaine d'oïl⁷⁸.

Dans une série de travaux statistiques conduits sur un vaste ensemble de chartes⁷⁹, Anthonij Dees a ruiné la thèse d'une influence parisienne avant la fin du XIII^e siècle⁸⁰. Insistant sur la plasticité de cette langue des actes diplomatiques, les échanges se produisant en tout sens, Dees en vient à douter de l'existence même de *scriptae* régionales bien définies et, pour le moins, tient pour fallacieux le sentiment d'une irradiation parisienne⁸¹. Tout juste distingue-t-il, dans la France du nord, deux

77. Voir notamment Carl-Theodor Gossen, *Französische Skriptastudien, Untersuchungen zu den Nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*. Vienne : Österreichische Akademie der Wissenschaft, 1967.

78. Carl-Theodor Gossen, « Considérations sur le franco-picard, langue littéraire du Moyen Âge », *Les Dialectes belgo-romans* 13 (1956), p. 99.

79. *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du XIII^e siècle*, Tübingen : Niemeyer, 1980 ; *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*, Tübingen : Niemeyer, 1987.

80. La diffusion depuis Paris d'un français écrit commun n'est pas antérieure pour lui à 1330. Notons que cette date correspond à la première politique linguistique royale, celle de Philippe VI.

81. « Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français », *op. cit.*, pp. 112 sq.

formes générales de *scripta* documentaire : une variété orientale (Champagne, Picardie, Hainaut, Wallonie, Lorraine) une variété occidentale (Ouest, Centre, Normandie, Angleterre). Ce qui ignore toute emprise parisienne, et réduit fortement l'influence du sol. On est dans l'écrit ; la dialectalisation des paroles induit seulement une bipartition tendancielle de la *scripta*, ainsi qu'une minorité de traits dialectaux au sein des actes. Ces derniers sont rédigés par des clercs dont la langue maternelle est certes dialectale, mais qui pratiquent professionnellement le latin, sont conscients des caractères de l'écrit (stabilité, décontextualisation) et dont la démarche est réfléchie. Ils prennent un acte dont la genèse est due aux circonstances mais la finalité pérenne, dont la localisation (qui l'authentifie) est secondée par la circulation (qui le valorise) ; sa langue se doit d'échapper au localisme. Les clercs du notariat nordiste, les officiers des chancelleries de l'Est n'ont pas la moindre intention d'user du francien de la région parisienne ; ils aspirent à employer le *françois*, forme commune et monumentale de la langue vulgaire qui s'érige face au latin. Artisans modestes de cette édification, ils particularisent quelque peu, innovent parfois sans succès, se prêtent à des traditions provisoires et multiples. Ils manipulent ce *françois* mais globalement le stabilisent. C'est cette langue que la Chancellerie royale met en œuvre puis (à partir sans doute du XIV^e siècle) va diffuser, en tant que français royal et de prestige, par l'administration mais au-delà d'elle, l'offrant comme norme des échanges de bonne tenue, expression de la naissante appartenance nationale. Le français standard en provient ; nous pratiquons, à l'oral également, une langue écrite.

Mais cette *scripta documentaire* possède elle-même une histoire ; il faut se souvenir qu'une *scripta littéraire* l'a précédée : la littérature a devancé les chancelleries. Quand le français fait son apparition dans les actes diplomatiques, comme le dit Jacques Monfrin : « l'instrument linguistique était parfaitement au point : la langue française, en 1200, a largement fait ses preuves ; nous savons que depuis cinquante ans au moins elle est d'une souplesse, d'une précision, d'une efficacité merveilleuses ⁸² ».

82. « L'emploi de la langue vulgaire... », *op. cit.*, p. 789.

La chartre de Douai (1204) est émouvante car elle est un commencement ; elle frappe néanmoins par la qualité de sa langue, qui n'est pas faite de rien. Les historiens du droit et ceux des lettres se sont trop fâcheusement ignorés : on composait par ailleurs en français, à Douai, en ce début du XIII^e siècle ! Et, à la génération précédente, Chrétien de Troyes, le grand romancier européen, avait fait admirer une langue parvenue à maturité. Chrétien n'écrivait certes pas dans la langue de Paris (pourquoi l'aurait-il fait ?), et très modérément en champenois ; il utilisait un français littéraire dont on peut écrire la genèse.

Il résulte à l'évidence, très précocement, de la renaissance carolingienne laquelle, restaurant une latinité classique, a fait apparaître comme distincte la langue vulgaire. En 813 le concile tenu à Tours désigne cette langue (*lingua romana rustica* : le protofrançais) et demande qu'on en compose un choix d'homélies, destinées à la prédication de langue vulgaire. Il n'est pas déraisonnable de penser que cette directive fut suivie de quelque effet ; on se mit sans doute, en milieu monastique, à préparer des homélies françaises, à rédiger dans cette langue et donc à s'interroger, même humblement, sur les conditions d'un écrit vernaculaire. En témoigne le fait que le français fut la première des langues romanes à accéder au codex : *Serments de Strasbourg* (842)⁸³ et surtout la *Séquence de sainte Eulalie* (vers 880) premier écrit poétique. Elle inaugure la littérature française et une ambition, celle d'un discours qui n'est pas réductible à son milieu⁸⁴. Suivront au X^e et XI^e siècle des textes d'inspiration religieuse (*Vie de saint Léger*, *Passion*, *Vie de saint Alexis*) avant qu'apparaisse, à l'aube du XII^e siècle, une littérature profane. Ces œuvres diverses frappent par la communauté

83. Nous proposons de voir dans la langue de ce texte politique une tension entre l'ambition linguistique interrégionale, une légère coloration dialectale (peut-être poitevine) et la reprise d'une tradition juridique mérovingienne (formules et graphies).

84. « À côté des ces tentatives parfois infructueuses, on découvre une langue qui ne déroutait pas un lecteur du XII^e et du XIII^e siècle », Roger Berger et Annette Brasseur, *Les Séquences de sainte Eulalie*. Genève : Droz, 2004, p. 162. Refusant de localiser la langue, commune d'oïl, de la séquence, les auteurs paraissent sensibles aux idées de Maurice Delbouille (pp. 162-163).

et la continuité de leur langue. Celle-ci ne traduit pas l'irradiation, l'accueil et pour ainsi dire l'enregistrement d'une oralité parisienne. Concertés et transcrits en milieu monastique, puis par les écrivains laïcs et leurs scribes, ces textes sont aux mains de professionnels. Immérgés dans le latin, ceux-ci n'ignorent rien des privilèges de l'écrit ; ils en maîtrisent l'usage et, concrètement, en disposent l'interprétation. Ces textes naissent en marge du latin et dans son ombre ; ils en adoptent l'ambition universelle ; copiés au sein du scriptorium, ils préparent la lecture dans la nef ou sur le tombeau du saint ; issus de quelque fête locale, ils aspirent à la diffusion. Le français qu'ils emploient entend se défaire du localisme ; il se dépouille, ou désire se dépouiller, des traits propres à son environnement, lesquels seront réinsérés, ou bien insérés *ad libitum* par le lecteur professionnel. Ces œuvres se font sans doute l'écho d'une composition orale ; afin d'en comprendre la langue il est nécessaire, comme nous l'avons dit, de considérer moins la parole qui les précède, que celle qui les suit et qui les sert. C'est un français « à entrées multiples » qui se conçoit très tôt en milieu clérical, s'élabore puis se développe, de scriptorium en atelier ; un français littéraire et proprement littéral, normes d'écriture, habitudes graphiques si l'on veut, mais qui prennent forme et stabilité, s'intègrent au savoir technicien du scribe, se répandent comme telles. Elles constituent le creuset du français standard.

Si la normalisation a une histoire, des plus anciennes, possède-t-elle également une géographie ? Le protofrançais des codex ne suit pas un hypothétique « parler directeur » central. Mais pour autant échappe-t-il aux aires régionales qui l'ont vu naître ? Dans une série de cours consacrés aux premiers textes français⁸⁵, Silvio D'Arco Avalle a présenté une hypothèse sur laquelle il importe de revenir. Examinant avec soin cette « *scripta galloromanza* », dont la formation lui paraît antérieure

85. Silvio D'Arco Avalle, *Alle origini della letteratura francese (I Giuramenti di Strasburgo e la Sequenza di Santa Eulalia)*. Turin : Giappichelli, 1966 ; *Monumenti prefranciani (Il Sermone di Valenciennes e il Sant Lethgier)*. Turin : Giappichelli, 1967. Voir également *Latino 'circa romançum' e rustica romana lingua*. Padoue : Antenore, 1970.

aux serments de Strasbourg⁸⁶, le romaniste italien, tout comme Anthonij Dees le fera pour la scripta documentaire du XIII^e siècle, distingue plusieurs traditions interdialectales. La première, visible dans des textes des IX^e et X^e siècles (*Eulalie, saint Léger*) reflète l'unité culturelle qui s'étendait alors au domaine picard, wallon et champenois ; la deuxième, repérable dans des œuvres des X^e et XI^e siècles (copie du *saint Léger, Passion, Sponsus*) témoigne d'une aire culturelle dont le Poitou formait le centre ; la troisième, qu'illustrent les productions du XI^e siècle et de la suite (*saint Alexis, etc.*), relève de l'ouest. Cela ne devrait surprendre : les textes vernaculaires et leur langue furent élaborés aux endroits où ce maintint la culture (abbayes carolingiennes picardes, etc.) puis au foyer d'où elles rayonna. Notons que ces trois inflexions de la protoscripta littéraire ignorent la région parisienne ; observons que la plus récente, celle dans laquelle sont rédigées, au XI^e siècle, les premières œuvres de quelque ampleur (*Vie de saint Alexis, premières épopées*) est globalement normande. La genèse de cette scripta littéraire fait preuve, à l'évidence, d'un tropisme normand.

Gaston Paris, nous l'avons vu, doit beaucoup à Hemann Suchier, dont il est un lecteur fidèle. Il est pourtant une indication du maître de Halle que Paris ne retient pas, et dont il ne souffle mot. Suchier soutient en effet que le français littéraire médiéval, fondé sur le parler de l'Île-de-France, connut en fait deux époques. Aux XI^e et XII^e siècles il était suffisamment marqué de traits occidentaux pour que le romaniste le qualifie de « normand » ; après l'annexion de la Normandie par Philippe Auguste (1204) cette « langue littéraire normande »

fit place au dialecte francien pur, celui dont s'est formée la langue française qui s'écrit encore aujourd'hui⁸⁷.

On en comprend les raisons : Suchier rappelle que « la littérature française a commencé à fleurir à la cour des rois anglo-normands, depuis l'époque d'Henri I^{er}, jusqu'à celle d'Henri II et de ses fils » (p. 23). De fait, l'étude de la littérature

86. « Costituita in epoca molto più alta, sicuramente precarolingia » (*Alle origini*, p. 74).

87. Hermann Suchier, *Le Français et le provençal*. Paris : Bouillon, 1891, p. 49.

rédigée en français aux XI^e et XII^e siècles ne cesse de croiser la piste anglo-normande et normande : localisation des rares manuscrits conservés de cette époque, lieu de composition des œuvres, possibles commanditaires. Le fait prend son évidence, son ampleur et son éclat au milieu du XII^e siècle, à l'heure où la littérature en France atteint un de ses sommets : Henri II est couronné, après qu'il a épousé Aliénor d'Aquitaine (petite-fille du prince troubadour Guillaume IX de Poitiers, mère de Marie de Champagne, la protectrice de Chrétien de Troyes) ; leur cour est éclatante : « depuis les Carolingiens, voire depuis l'Antiquité, il n'y avait plus eu en Occident un centre littéraire de l'importance qu'aura la cour d'Henri II⁸⁸ ». Que l'on s'intéresse à la littérature du demi-siècle 1150-1200 rédigée en langue d'oc (troubadours), en latin (historiographie, littérature morale) et surtout en français (romans « antiques » puis courtois d'inspiration arthurienne) on en revient à cette cour, et à Aliénor. Les raisons ne manquaient donc pas pour que fleurît dans ce grand Ouest anglo-normand une littérature française. On voit certes mal pourquoi on y aurait employé, comme le pensait Suchier, un « francien » teinté de normandismes ; on mesure au contraire que c'est là que fut achevée l'élaboration d'un français écrit que l'on avait conçu ailleurs (aires picarde-wallonne-champenoise et poitevine) et sur place (aire normande). La mise au point définitive d'un français commun écrit interdialectal et sa diffusion ne durent rien à l'Île-de-France, mais tout aux principautés de l'Ouest. Si l'on y tient, et pour le dire sans précaution : le français standard est né dans l'ouest, chez les ducs de Normandie et d'Anjou. Lesquels, accessoirement, étaient rois d'Angleterre.

La filière « normande » de Suchier fut admise par les philologues allemands⁸⁹ ; mais elle ne franchit jamais le Rhin. Les romanistes français firent tous leurs efforts au contraire pour

88. Reto Bezzola, *Les Origines et la formation de la littérature courtoise...*, op. cit., 3^e partie, tome I, p. 3.

89. Ainsi Gertrud Wacker distingue une période « normande » (XI^e-XII^e siècles) puis une période « francienne-picarde » (XIII^e siècle). On peut penser en effet que les grandes villes marchandes du Nord (où, rappelons-le, naquit le français documentaire) jouèrent après 1200 un rôle littéraire comparable à celui de la cour d'Henri II. *Ueber das Verhältnis von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen*. Halle : Karras, 1916.

imposer la thèse francienne « pure » et lui donner force de loi. Leur ardeur devait plus au patriotisme qu'à la science. La brillante cour littéraire d'Henri II reflétait la grandeur d'un régime, l'« empire » des Plantagenêt et l'idéologie dynastique de cet empire⁹⁰. Officiellement vassaux en leurs possessions continentales du roi de France, ils en étaient les rivaux puissants et longtemps victorieux. Se défaire de leur présence, Louis VII puis Philippe Auguste « y pensèrent toujours ». La linguistique française, après 1870, pense à autre chose : aider à repousser l'envahisseur prussien, possesseur indu de l'Alsace et de la Lorraine. Les conditions diffèrent de celles du XII^e siècle, mais le sentiment est le même : celui d'une patrie amoindrie. Comment le jacobinisme affligé de la linguistique française eût-il pu tolérer l'idée qu'une puissance « étrangère » ait pris la moindre part à l'élaboration de l'idiome national ? Il le pouvait d'autant moins qu'il percevait que cette puissance avait été, durant le premier âge d'or des lettres françaises, le foyer principal de leur floraison ; d'autant moins également que le romanisme français rivalisait sourdement avec l'école allemande, son aînée et son inspiratrice. Il convenait d'assurer le prompt retour vers la capitale, de *rapatrier* le plus d'œuvres possible⁹¹ et pour le moins la langue même qu'elles illustraient.

Paris outragé, Paris brisé, Paris martyrisé, mais Paris libéré... par le grand rêve qu'il aurait été, depuis toujours, la source unique et pure de l'idiome national, l'arbitre des élégances langagières, le modèle incontesté, l'éternel fournisseur d'un parler éminent que l'on imitait jusque dans les prestigieuses cours étrangères. Lesquelles, sur ce plan, lui rendaient les armes. Le francien a vengé Sedan.

90. Martin Aurell, *L'Empire des Plantagenêt*. Paris : Perrin, 2003, pp. 95-148. Martin Aurell note en conclusion que l'Angleterre et la Normandie furent, après 1152, les entités politiques les mieux administrées d'Europe : un « laboratoire où sont éprouvées toutes les expériences gouvernementales, fiscales et judiciaires les plus à la pointe » (p. 296). L'auteur y ajouterait certainement les expériences littéraires, qu'il a précisément décrites ; nous y adjoindrions pour notre part l'expérimentation linguistique.

91. Nous avons vu comment Gaston Paris faisait glisser vers le centre la genèse du *saint Alexis*. La francisation de la *Chanson de Roland*, à la même époque, en constitue un cas d'école.

CONCLUSION

Une recherche de paternité s'achève. Elle s'est accompagnée d'une aspiration à la grandeur, à l'unité, à l'ancienneté. La réflexion savante y a répondu dans les modes de sa pensée, selon les cadres de son temps ; elle s'est faite l'écho d'un désir collectif ; elle a souvent authentifié des opinions communes. Nous avons vu que la genèse de la langue nationale ne peut se réduire à l'émergence hégémonique d'un parler central. Les choses sont plus complexes ; elles passent par l'élaboration littéraire, puis administrative, d'une langue commune écrite.

Telle est la thèse qu'a développée ce livre, au terme duquel nous insisterons sur deux points. Tout d'abord, le rôle de l'écriture. La prise en considération de la partie phonique de la langue, des régularités aveugles de son évolution, des divergences systématiques qu'elle entraîne, a permis de résoudre le problème premier : celui du développement des langues romanes et corrélativement des origines lointaines du français, trouvées dès lors dans le latin vulgaire celto-germanisé. Ce culte de la parole a toutefois égaré une science qu'il avait puissamment fondée. La diffraction du latin en Gaule a été vue comme un éparpillement préjudiciable des parlures, une mosaïque d'entités dialectales inconsistantes avec l'unité du français moderne. À cette géographie centrifuge, on a opposé une histoire centripète : l'émergence puis la suprématie d'un parler singulier. Cette hégémonie fut justifiée diversement ; elle s'accordait avec une réputation, avec des habitudes centralisatrices, avec une intention politique. Elle apaisait aussi bien des

chagrins. La légende francienne donnait à lire, c'est le rôle des légendes, une histoire tendue vers l'union, toujours fragile, d'un peuple et de son destin ; elle expliquait l'origine commune et donnait du sens au lien collectif ; c'est le rôle des mythes¹. Ce faisant, elle négligeait un honneur dont la fierté nationale eût pu se flatter : l'apparition précoce, dans l'ombre du latin, d'un écrit vernaculaire, la perception corrélatrice, dès l'époque carolingienne, des vertus et des contraintes de l'écriture, les succès rapides d'une littérature d'expression française. La préparation, complexe et diverse, d'un français écrit commun, sans attache particulière consciente, mais à l'intention interdialectale, bon à toute bouche qui voulût bien le prononcer, fut le véritable creuset de la standardisation. Cette décontextualisation stabilisante, lente et anonyme, inaugure les normalisations opérées par la suite sur la langue : latinisation du lexique et des graphies, érection monumentale et royale, régulation puriste, péjoration du diastratique, mépris du diatopique. Cette langue orpheline de latinité avait entrepris très tôt sa propre élévation. Le français est un latin de désespoir, avon-nous dit ; certes, dans ce qui le meut profondément ; mais d'une déception ressentie, d'une rivalité entrevue puis poursuivie résulte une langue dont on sait la qualité et l'universalité. Et puisqu'il s'agit toujours de caresser l'orgueil national, il y avait, dans ces noces anciennes et fécondes avec les prérogatives de l'écrit, d'autres motifs de satisfaction que n'offrait le « fabuleux destin » du dialecte de Paris.

Nous soulignerons ensuite la vérité de l'hétérogène. Le thème de la pureté de la langue française apparaît dès la Renaissance. Il se mêle à la recherche d'une provenance gratifiante (grecque, celte, etc.), explique la stupeur devant la mise au jour des origines réelles (un latin vulgaire créolisé), motive la

1. En ce sens le francien, « dialecte du Roi », paraît anticiper et justifier l'ordonnance de Villers-Cotterêts, dans laquelle les historiographes de la monarchie puis la linguistique jacobine ont vu une étape décisive de l'unification linguistique autoritaire du pays : l'invention du francien rejoint la glorification de l'édit dans la mythologie de la langue nationale. Voir l'essai stimulant de Paul Cohen, « L'imaginaire d'une langue nationale : l'État, les langues et l'invention du mythe de l'ordonnance de Villers-Cotterêts à l'époque moderne en France », *Histoire, Épistémologie, Langage* 25/1 (2003), pp. 19-69.

quête d'une source autochtone valorisante, éclaire le désarroi devant les premières découvertes en ce domaine (un français archaïque, disparate et sans loi), justifie enfin le processus de reconstruction dont s'accompagne la réhabilitation de la langue ancienne (philologie réductionniste, invention du francien). Ce thème est dans la science ce qu'est le purisme en grammaire (qui protège la langue contre elle-même), mais aussi le réflexe quotidien, rétif à l'innovation, à la variété, à l'ambivalence. De l'agacement personnel incontrôlable à l'exposé solennel, dans la Sorbonne positiviste fin de siècle, d'une vérité révélée en matière d'histoire de la langue, en passant par la création rhétorique, au XVII^e siècle, d'une « clarté française » devenue caractère inhérent et vertu cardinale, le même désir est à l'œuvre, qui préserve des altérités l'identique qui nous constitue. Ou dont on espère qu'il nous institue, protégeant le moi labile, la fratrie chimérique, la Nation composite, des forces du délitement. Une langue au prestige ancien, à la norme établie, issue d'un centre organique et lumineux, tel est le socle de l'aspiration collective comme de l'idée de soi. Sommaire représentation, certes, illusion vitale, imaginaire de sauvegarde, pacte communautaire : l'amour de la langue est la chose du monde la mieux partagée, son respect également, adhésion votive à une norme rigide que l'on connaît mal, que l'on révoque en fait. La réalité des échanges, que la cruauté des moyens modernes d'enregistrement dénonce, est tout autre : énoncés inachevés, structures variables, ajustements divers. Il n'est pas d'essence du langage, fidèle à lui-même, à un héritage et à une alliance ; en chacun de nous la parole est multiple. On la croit uniforme, on aspire du moins à le croire ; mais la science n'a pas à partager ce rêve. C'est dans le respect de la variation, l'acceptation peut-être douloureuse du divers, la compréhension difficile certainement de sa raison, de sa démarche et de sa valeur que réside le progrès du savoir. Et les quelques lumières dont on peut éclairer notamment la question des origines du français. La créolisation est un processus naturel, la constitution d'une langue écrite un procédé complexe, l'intention interdialectale un déséquilibre de la parlure, le manuscrit médiéval l'anticipation universalisante particulière d'une interprétation, la langue littéraire une stratification progressive. À

l'idée d'un parler primordial imité gauchement, il faut opposer la bigarrure des appartenances irrépressibles, des innovations ponctuelles, des adhérences normatives ; à l'archéologie des perfections essentielles, une philologie de la variance. L'apparition de la langue commune n'est pas une émergence victorieuse, c'est une genèse multiforme. Ce qui invite à penser que le développement ultérieur de cette langue, jusqu'à nous, ne fut pas le règne sans partage d'un homogène conquérant. L'histoire de la langue française est l'inlassable quête nostalgique d'une stabilité unitaire, au travers d'une pratique singulièrement diverse. La science qui décrit la langue doit prendre en compte ce double caractère, de même que la politique qui la promeut. L'invention du francien alla de pair avec une action publique qui ne fut pas des plus favorables à la diversité linguistique ; le savoir actuel nous donne sans doute les voies et moyens d'une tout autre politique.

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources

Aimon de Varennes, *Florimont*, éd. par Alfons Hilka. Göttingen : Gesellschaft für Romanische Literatur, 1932.

Bonamy Pierre-Nicolas, *Sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules, Mémoires de littérature de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres* 24 (1756).

Bonamy Pierre-Nicolas, *Réflexions sur la latine vulgaire, pour servir d'introduction à l'explication des serments en langue romane prononcés par Louis de Germanie...*, *Mémoires de littérature de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres* 24 (1756).

Bouhours Dominique, *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, éd. Bernard Beugnot et Gilles Leclercq. Paris : Champion, 2003.

Bovelles Charles de, *Sur les langues vulgaires et la variété de la langue française. Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate (1533)*. Texte latin, trad. et notes par Colette Dumont-Demaizière. Paris : Klincksieck, 1973.

Chrétien de Troyes, *Le Chevalier de la Charrette*, éd. Mario Roques. Paris : Champion, 1958.

Cittadini Celso, *Trattato della vera origine, e del processo e nome della nostra lingua (1601)*, éd. Gerd Schlemmer. Hambourg : Buske, 1983.

Conon de Béthune, *Chansons*, éd. Axel Wallenskold. Paris : Champion, 1921.

Diderot Denis et Jean Le Rond d'Alembert, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Paris : Briasson, 1751-1765.

Dubois Jacques (Sylvius), *Introduction à la langue française suivie d'une grammaire*. Texte latin, trad. et notes de Colette Demaizière. Paris : Champion, 1998.

Estienne Henri, *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* (1565), éd. Léon Feugère. Paris : Delalain, 1853.

Estienne Henri, *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps* (1578), éd. P.M. Smith. Genève : Slatkine, 1980.

Estienne Henri, *Hypomneses* (1582). Texte latin, trad. et notes par Jacques Chomarat. Paris : Champion, 1999.

Estienne Henri, *La Précéllence du langage françois*, éd. Edmont Huguet. Paris : Colin, 1896.

[Faidit Uc] *The 'Donatz Proensals' of Uc Faidit*, éd. par J.H. Marshall. Londres : Oxford University Press, 1969.

Fauchet Claude, *Recueil des Antiquités gauloises et françoises*. Paris : Du Puys, 1579.

Fauchet Claude, *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*. Paris : Patisson, 1581.

Fénelon François de Salignac de la Mothe, *Lettre à l'Académie*, éd. Ernesta Caldarini. Genève : Droz, 1970.

Fontenelle Bernard Le Bouyer de, « Digression sur les Anciens et les Modernes », in *Entretiens sur la Pluralité des mondes*, éd. Robert Shackleton. Oxford : Clarendon, 1955.

Grégoire Henri, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Paris : Imprimerie nationale, 1793.

Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *La Vie de saint Thomas Becket*, éd. Emmanuel Walberg. Paris : Champion, 1936.

Hédelin François, abbé d'Aubignac, *Conjectures académiques ou Dissertation sur l'Illiade* (1676), éd. Victor Magnien. Paris : Hachette, 1925.

La Ramée, Pierre de, *Grammaire* (1572), éd. Colette Demaizière. Paris : Champion, 2001.

Levesque de La Ravalière Pierre-Alexandre, *L'Histoire des révolutions de la langue française depuis Charlemagne jusqu'à*

Saint Louis, Mémoires de littérature de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres 24 (1756), pp. 24-102.

Marie de France, *Les lais*, éd. Jean Rychner. Paris : Champion, 1966.

Meigret Louis, *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise, faict par Loys Meigret Lyonnois, auquel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres*. Paris : Denis Janot, 1542.

Meigret Louis, *Le Tretté de la Grammere Françoese*, éd. Wendelin Förster. Heilbronn : Henninger, 1888.

Michelet Jules, *Tableau de la France*, éd. Lucien Refort. Paris : Belles-Lettres, 1934.

Palsgrave John, *L'Éclaircissement de la langue française*. Texte original, trad. et notes par Susan Baddeley, Paris : Champion, 2003.

Pasquier Etienne, *Choix de Lettres sur la Littérature, la Langue et la Traduction*, éd. Dorothy Thickett. Genève : Droz, 1956.

Pasquier Etienne, *Les Recherches de la France*, éd. Marie-Madeleine Fragonard, François Roudaut et alii. Paris : Champion, 1996.

Rivarol Antoine de, « Discours sur l'universalité de la langue française », in Académie de Berlin, *De l'universalité européenne de la langue française*, éd. Pierre Pénisson. Paris : Fayard, 1995.

Schwab Johann Christoph, « Dissertation sur la langue françoise », in Académie de Berlin, *De l'universalité européenne de la langue française*, éd. Pierre Pénisson. Paris : Fayard, 1995.

[*Séquence de sainte Eulalie*] Berger Roger et Annette Brasseur, *Les Séquences de sainte Eulalie*. Genève : Droz, 2004.

Tory Geoffroy, *Champ Fleury ou L'Art et science de la proportion des lettres*, éd. Gustave Cohen, Kurt Reichenberger et Theodor Berchem. Genève : Slatkine, 1973.

[*Vie de saint Alexis*] Paris Gaston et Léopold Pannier, *La Vie de saint Alexis, poème du XI^e siècle, et renouvellements des XII^e, XIII^e et XIX^e siècles*, publiés avec préfaces, variantes, notes et glossaire. Paris : Franck, 1872. (« Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences philologiques et historiques », septième fascicule).

[*Vie de saint Alexis*] Perugi Maurizio (éd.), *La Vie de saint Alexis*. Genève : Droz, 2000.

[Villon François] Marot Clément, *Les Œuvres de François Villon..., reveues et remises en leur entier*. Paris : Galiot du Pré, 1533.

[Villon François], *Le Testament Villon*, éd. Jean Rychner et Albert Henry. Genève : Droz, 1974.

Wace, *Le Roman de Rou*, éd. Anthony J. Holden, Paris : Picard, 1970.

II. Études

Abel du Chevallet Albin d', *Origine et Formation de la langue française*. Paris : Imprimerie impériale, 1853-1857.

Ampère Jean-Jacques, *Histoire de la littérature française au Moyen Âge comparée aux littératures étrangères. Introduction : Histoire de la formation de la langue française*. Paris : Tessier, 1841.

Ascoli Graziado-Isaia, « Schizzi franco-provenzali », *Archivio glottologico* 3 (1873), pp. 61-130.

Aurell Martin, *L'Empire des Plantagenêt*. Paris : Perrin, 2003.

Avalle D'Arco Silvio, *Alle origini della letteratura francese (I Giuramenti di Strasburgo e la Sequenza di Santa Eulalia)*. Turin : Giappichelli, 1966.

Avalle D'Arco Silvio, *Monumenti prefranciani (Il Sermone di Valenciennes e il Sant Lethgier)*. Turin : Giappichelli, 1967.

Avalle D'Arco Silvio, *Latino 'circa romançum' e rustica romana lingua*. Padoue : Antenore, 1970.

Bader Hedi, *Von der « Francia » zur « Île-de-France »*. *Ein Beitrag zur Geschichte von altfranzösisch France, Franceis, françois*. Zurich : Winterthur, 1969.

Baggioni Daniel, « De Coquebert de Montbret et Raynouard au duo G. Paris/P. Meyer : aux sources de la linguistique et dialectologie romanes françaises », *Revue des langues romanes*, 100 (1996), pp. 135-162.

Baggioni Daniel, *Langues et nations en Europe*. Paris : Payot, 1997.

Bähler. Ursula, *Gaston Paris et la philologie romane*. Genève : Droz, 2004.

Baldwin, John W., *Philippe Auguste et son gouvernement ; Les Fondations du pouvoir royal en France au Moyen Âge*. Paris : Fayard, 1991.

Baldwin John W., *Paris 1200*. Paris : Aubier, 2006.

Beaulieu Charles, *Histoire de l'orthographe française*. Paris : Champion, 1927.

Beaune Colette, *Naissance de la nation France*. Paris : Gallimard, 1985.

Bec Pierre, *Manuel pratique de philologie romane*. Paris : Picard, 1971.

Bédier Joseph, *Les Fabliaux. Études de littérature populaire et d'histoire littéraire du Moyen Âge*. Paris : E. Bouillon, 1893.

Bédier Joseph et Mario Roques (éds), *Bibliographie des travaux de Gaston Paris*. Paris : Société amicale Gaston Paris, 1904.

Bédier Joseph, *Les Légendes épiques*. Paris : Champion, 1908-1914.

Berghaus Heinrich, « Sprachkarte von Frankreich », in *Physikalischer Atlas*. Gotha : Perthes, 1847.

Bergounioux Gabriel, « Le francien (1815-1914) : la linguistique au service de la patrie », *Mots* 19 (1989), pp. 23-39.

Bergounioux Gabriel, *Aux origines de la linguistique française*. Paris : Pocket, 1994.

Bezzola Reto, *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en Occident (500-1200)*. Troisième partie : *La société courtoise : littérature de cours et littérature courtoise*. Paris : Champion, 1963.

Bloch R. Howard and Stephen G. Nichols (éds.), *Medievalism and the Modernist Temper*. Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1996.

Bloch Marc, *Les Régions de la France, IX : l'Île-de-France*. Paris : Bibliothèque de Synthèse historique, 1913.

Bonnier Charles, « Étude critique des chartes de Douai de 1203 à 1275 », *Zeitschrift für romanische Philologie* 13 (1889), pp. 431-462 et 14 (1890), pp. 66-88 et 298-343.

Boussard Jacques, *Nouvelle Histoire de Paris : De la fin du*

siège de 885-6 à la mort de Philippe Auguste. Paris : Hachette, 1976.

Boutet Dominique, *La Chanson de geste : forme et signification d'une écriture au Moyen Âge*. Paris : Presses Universitaires de France, 1993.

Brachet Auguste, *Grammaire historique de la langue française*. Paris : Hetzel, 1867.

Branca Sonia, « Espace national et découpage dialectal : deux étapes de la construction de la dialectologie au XIX^e siècle », in *Trames, Histoire de la langue : méthodes et documents*. Limoges : Presses universitaires, 1982, pp. 43-53.

Branca Sonia, « Les débats sur la variation au milieu du XIX^e siècle », *Recherches sur le français parlé* 5 (1983), pp. 263-290.

Brownlee Marina S., Kevin Brownlee, and Stephen G. Nichols, (éds.). *The New Medievalism*. Baltimore : Johns Hopkins University Press, 1991.

Brunot Ferdinand, *Précis de Grammaire historique de la langue française, avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue*. Paris : Masson. 1887.

Brunot Ferdinand, *Histoire de la langue française*, tome I *De l'époque latine à la Renaissance*. Paris : Colin, 1905.

Burguy Georges Frédéric, *Grammaire de la langue d'oïl, ou Grammaire des dialectes français aux XII^e et XIII^e siècles*. Berlin : Schneider, 1853.

Candar Gilles (éd.), *Les Souvenirs de Charles Bonnier. Un intellectuel socialiste européen à la Belle Époque*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2001

Carolus-Barré Louis, « L'apparition de la langue française dans les actes de l'administration royale », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1976, pp. 148-155.

Cerquiglini Bernard, *Éloge de la variante. Histoire critique de la philologie*. Paris : Seul, 1989.

Cerquiglini Bernard, *La Naissance du français*. Paris : Presses universitaires de France, 1991.

Cerquiglini Bernard, *L'Accent du souvenir*. Paris : Minuit, 1995.

Cerquiglini Bernard, *La Genèse de l'orthographe française (XII^e – XVII^e siècles)*. Paris : Champion, 2004.

Cerquiglini Bernard, « La révolte des clercs. Estienne, Gourmont, Etiemble contre l'« invasion » lexicale », in Michèle Lenoble-Pinson et Christian Delcourt (éds.), *Le Point sur la langue française. Hommage à André Goosse*. Bruxelles : Timperman, 2006, pp. 55-72.

Cerquiglini Bernard, « Un philologue à l'Internationale », in C. Guillot, S. Prévost et S. Heiden (éds.), *À la quête du sens*, Lyon : ENS Editions, sous presse.

Champollion-Figeac Jean-Jacques, *Nouvelles recherches sur les patois ou idiomes vulgaires de la France et en particulier sur ceux du département de l'Isère*. Paris : Goujon, 1808.

Chanet Jean-François, *L'École républicaine et les petites patries*. Paris : Aubier, 1996.

Chaurand Jacques, « Relectures et rétrospectives : comment on se représentait les dialectes médiévaux de langue d'oïl en France dans le deuxième quart du XIX^e siècle », *Cahiers de Civilisation médiévale*, 18 (1975), pp. 45-51.

Chaurand Jacques, « Pour l'histoire du mot *francien* », in C. Deparis, F. Dumas et G. Taverdet (éds.), *Mélanges de dialectologie d'oïl à la mémoire de Robert Loriot*. Dijon : Presses universitaires, 1983, pp. 91-99.

Chaurand Jacques, « Du protofrançais à l'ancien français classique », in Jacques Chaurand (éd.), *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Seuil, 1999, pp. 35-52.

Chervel André, *Histoire de la grammaire scolaire*. Paris : Payot, 1977.

Chevalier Jean-Claude, « L'Histoire de la langue française de Ferdinand Brunot », in Pierre Nora (éd.), *Les Lieux de mémoire*. Paris : Gallimard, 1997, tome 3, pp. 3385-3419.

Cocheris Hippolyte, *Origine et formation de la langue française*. Paris : Dumoulin, 1881.

Cohen Marcel, *Histoire d'une langue : le français*. Paris : Éditions sociales, 1977.

Cohen Paul, « L'imaginaire d'une langue nationale : l'État, les langues et l'invention du mythe de l'ordonnance de Villers-Cotterêts à l'époque moderne en France », *Histoire, Épistémologie, Langage* 25/I (2003), pp. 19-69.

[Coquebert de Montbret Eugène] C.M. « Essai d'un travail sur la géographie de la langue française », in *Mélanges sur les*

langues, dialectes et patois... Paris : Bureau de l'Almanach du Commerce, 1831.

Dees Anthonij, *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du XIII^e siècle*, Tübingen : Niemeyer, 1980.

Dees Anthonij, « Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français », *Revue de linguistique romane* 49 (1985), pp. 87-117.

Dees Anthonij *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*, Tübingen : Niemeyer, 1987.

Delbouille Maurice « La notion de 'bon usage' en ancien français. À propos de la genèse de la langue française », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 14 (1962), pp. 9-24.

Delbouille Maurice, « Comment naquit la langue française ? », in *Phonétique et linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*. Strasbourg : Société de linguistique romane, 1970, tome I, pp. 187-199.

Demaizière Colette, *La Grammaire française au XVI^e siècle : les grammairiens picards*. Paris : Didier-Erudition, 1983.

Dubois Claude-Gilbert, *Mythe et langage au seizième siècle*. Bordeaux : Duclos, 1970.

Fallot Gustave, *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIII^e siècle*, publiées par Paul Ackermann et précédées d'une notice sur l'auteur par M. B. Guérard, membre de l'Institut. Paris : Imprimerie royale, 1839.

Faral Edmond, *Les Jongleurs en France au Moyen Âge*. Paris : Champion, 1910.

François Alexis, *La Langue postclassique*, tome VI 2^e partie de F. Brunot, *Histoire de la langue française*. Paris : Colin, 1932.

François Alexis, *Histoire de la langue française cultivée des origines à nos jours*. Genève : Jullien, 1959.

Génin François, *Les Jésuites et l'Université*. Paris : Paulin, 1844.

Génin François, *Des variations du langage français depuis le XII^e siècle, ou Recherche des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation*. Paris : Firmin-Didot, 1845.

Génin François, *Lexique comparé de la langue de Molière*. Paris : Firmin-Didot, 1846, p. 430.

Giusti Ada, *La Langue française*. Paris : Flammarion, 1997.

Goody Jack, *La Raison graphique*, trad. Jean Bazin et Alban Bensa. Paris : Minuit, 1986.

Goody Jack, *The Interface between the Written and the Oral*. Cambridge : Cambridge University Press, 1987.

Gossen Carl-Theodor, « Considérations sur le francopicard, langue littéraire du Moyen Âge », *Les Dialectes belgo-romans* 13 (1956), pp. 97-121.

Gossen Carl-Theodor, *Französische Skriptastudien, Untersuchungen zu den Nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*. Vienne : Österreichische Akademie der Wissenschaft, 1967.

Gossman Lionel, *Medievalism and the Ideologies of the Enlightenment. The World and Work of La Curne de Sainte-Palaye*. Baltimore : Johns Hopkins Press, 1968.

Guessard François, « Examen critique de l'histoire de la formation de la langue française par M. Ampère », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2 (1840-1841), pp. 478-498 et 3 (1841-1842), pp. 63-101.

Guessard François, « Examen critique de l'ouvrage intitulé *Des variations du langage français depuis le XII^e siècle* », *Bibliothèque de l'École des Chartes* 7 (1845-1846), pp. 191-215.

Guylaine Brun-Trigaud, *Le Croissant : le concept et le mot. Contribution à l'histoire de la dialectologie française au XIX^e siècle*. Lyon : Université Lyon III, 1990.

Hilty Gerold, « La *Séquence de sainte Eulalie* et les origines de la langue littéraire française », *Vox Romanica* 27 (1968), pp. 4-18.

Hilty Gerold, « Les origines de la langue littéraire française », *Vox Romanica* 32 (1973), pp. 254-271.

Hilty Gerold, « Les plus anciens textes français et l'origine du standard » in Pierre Knecht et Zygmunt Marzys (éds.), *Écriture, langues communes et normes. Formation spontanée de koinès et standardisation dans la Galloromania et son voisinage*, Neuchâtel-Genève : Droz, 1993, pp. 9-16.

Kibbee Douglas A., *For to Speke French Trewely. The French Language in England, 1000-1600 : its Status, Description and Instruction*. Amsterdam-Philadelphie : Benjamins, 1991.

Kroll Hans-Georg, « Lingua latina, lingua roman(i)ca und

die Bezeichnungen für die romanischen Vulgärsprechen », *Estudis Romànics* 6 (1957-58), pp. 95-164.

Littré Émile, *Histoire de la langue française. Études sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification et les lettres au Moyen Âge*. Paris : Didier, 1863.

Lodge R. Anthony, *French, from Dialect to Standard*. Londres : Routledge, 1993 ; *Le français : histoire d'un dialecte devenu langue*, trad. Cyril Veken. Paris : Fayard, 1997.

Lodge R. Anthony, « Vers une histoire du dialecte urbain de Paris », *Revue de linguistique romane* 62 (1998), pp. 95-128.

Lodge R. Anthony, « 'Francien' et 'français de Paris' », in D. Lagorgette et M. Lignereux (éds.), *Comme la lettre dit la vie. Mélanges offerts à Michèle Perret*, LINX, nov. 2002, pp. 221-250.

Lodge Anthony R., *A Sociolinguistic History of Parisian French*. Cambridge : Cambridge University Press, 2004.

Longnon Auguste, *L'Île-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs*. Paris : Gouverneur, 1875. (*Mémoires de la Soc. de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, I).

Lusignan Serge, *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1986.

Lusignan Serge, *La Langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*. Paris : Presses universitaires de France, 2004

Marchot Paul, « Les principaux traits morphologiques du wallon pré-littéraire ou préhistorique », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 41 (1913), pp. 235-258.

Meschonnic Henri, *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*. Paris : Hachette, 1997.

Metzke Ernst, « Der Dialekt von Ile-de-France im XIII. und XIV. Jahrhundert », *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 64 (1880), pp. 385-412 et 65 (1881), pp. 57-96.

Meyer Paul, « Les études de M. Littré sur l'histoire de la langue française », *Bibliothèque de L'École des Chartes* 24 (1863), pp. 353-387.

Meyer Paul, compte rendu de « Schizzi franco-provenzali », *Romania*, 4 (1875), p. 293-294.

Meyer Paul, « Périodiques », *Romania* 19 (1890), pp. 348-350 et 615-617.

Meyer-Lubke Wilhelm, *Grammaire des langues romanes*, trad. par Eugène Rabiet. Paris : Welter, 1890.

Monfrin Jacques, « Le mode de tradition des actes écrits et les études de dialectologie », in Georges Straka (éd.), *Les dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui*. Paris : Klincksieck, 1972, pp. 25-55.

Monfrin Jacques, « Introduction » aux *Documents linguistiques de la France*, vol. I, *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département de la Haute-Marne*, éd. J.-G. Gigot. Paris : Éd. du CNRS, 1974, pp. xi-lix.

Monfrin Jacques, « L'emploi de la langue vulgaire dans les actes diplomatiques du temps de Philippe Auguste » in Robert Bautier (éd.), *La France de Philippe Auguste*. Paris : C.N.R.S., 1982, pp. 785-792.

Monfrin Jacques, « Introduction », Henri-Jean Martin et Jean Vezin, *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*. Paris : Cercle de la Librairie, 1990.

Nodier Charles, *Notions élémentaires de linguistique, ou Histoire abrégée de la parole et de l'écriture* (1834), éd. Jean-François Jeandillou. Genève : Droz, 2005.

Olschki Leonardo, *Der ideale Mittelpunkt Frankreichs im Mittelalter*. Heidelberg : Winters, 1913.

Orell Conrad von, *Alt Französische Grammatik, vorin die Conjugation vorzugsweise berücksichtigt ist*. Zürich : Füssli, 1830.

Paris Gaston, « Les parlers de France », lecture faite à la Réunion des sociétés savantes, le 26 mai 1888, in Mario Roques (éd.), *Mélanges linguistiques*. Paris : Champion, 1906, pp. 432-448.

Paris Gaston, « Hugues de Berzé », *Romania* 18 (1889), pp. 553-570.

Paris Gaston, « Grammaire historique de la langue française », in Mario Roques (éd.), *Mélanges linguistiques*. Paris : Champion, 1906, pp. 152-173.

Petit de Julleville Louis (éd.), *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*. Paris : Colin, 1896 et suiv.

Pfister Max, « Die sprachliche Bedeutung von Paris und der Ile-de-France vor dem 13. Jahrhundert », *Vox Romanica* 32 (1973), pp. 217-253.

Pfister Max, « Scripta et koinè en ancien français au XII^e et XIII^e siècle ? » in Pierre Knecht et Zygmunt Marzys (éds.), *Écriture, langues communes et normes. Formation spontanée de koinès et standardisation dans la Galloromania et son voisinage*, Neuchâtel-Genève : Droz, 1993, pp. 17-41.

Picoche Jacqueline et Christiane Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française*. Paris : Nathan, 1994.

Raynaud Gaston, « Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu d'après les Chartres des XIII^e et XIV^e siècles (1254-1333 », *Bibliothèque de l'École des Chartes* 37 (1876), pp. 5-34 et 317-357.

Raynouard François, *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine, dans leurs rapports avec la langue des Troubadours*. Paris : F. Didot, 1816-1821.

Raynouard François, *Observations philologiques et grammaticales sur le « Roman de Rou » et sur quelques règles de la langue des trouvères au douzième siècle*. Rouen : Frère, 1829.

Remacle Louis, *Le Problème de l'ancien wallon*. Liège : Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, 1948

Rickard Peter, *A History of the French Language*. Londres : Unwin Hyman, 1974.

Ridoux Charles, *Évolution des études médiévales en France de 1860 à 1914*. Paris : Champion, 2001.

Saenger Paul, « Silent reading : its impact on late medieval script and society », *Viator* 13 (1982), pp. 367-414.

Saenger Paul, *Space between words. The origins of silent Reading*. Stanford : Stanford university press, 1997.

Saint-Gérard Jacques-Philippe, « Figures d'une renaissance : philologues et philologie au XIX^e siècle », in Simone Bernard-Griffiths, Pierre Glaudes et Bertrand Vibert (éds.), *La Fabrique du Moyen Âge au XIX^e siècle*. Paris : Champion, 2006, pp. 127-166.

Schmitt Christian, « La grammaire française des XVI^e et XVII^e siècles et les langues régionales », *Travaux de linguistique et de littérature* 15 (1977), pp. 215-225.

Schweickard Wolfgang, *Deonomastik. Ableitungen auf der*

Basis von Eigennamen im Französischen. Tübingen : Niemeyer, 1992.

Selig Maria, Barbara Frank et Jörg Hartmann (éds.), *Le passage à l'écrit des langues romanes*. Tübingen : Narr, 1993.

Simoni-Aurembou Marie-Rose, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais, Perche, Touraine*. Paris : Centre national de la Recherche scientifique, 1973.

Simoni-Aurembou Marie-Rose, « Mirages génétiques » in Brigitte Horiot (éd.), *Français du Canada – Français de France*, Tübingen : Niemeyer, 1991, pp. 69-77.

Simoni-Aurembou Marie-Rose, « Le français et ses patois », in Jacques Chaurand (éd.), *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris : Seuil, 1999. pp. 547-579.

Smith Pauline M., *The anti-courtier Trend in sixteenth Century French Literature*. Genève : Droz, 1966.

Suchier Hermann, « Die französische und provenzalische Sprache und ihre Mundarten », in Gustav Gröber (éd.), *Grundriss der romanischen Philologie*, vol. I, Strasbourg : Trübner, 1888, pp. 561-668.

Suchier Hermann, *Le Français et le provençal*, trad. Pascal Monet, Paris : Bouillon, 1891.

Swiggers Pierre, « Le Donait françois : la plus ancienne grammaire du français », *Revue des langues romanes* 89 (1985), pp. 235-251.

Thiesse Anne-Marie, *Ils apprenaient la France*. Paris : Maison des Sciences de l'homme, 1997.

Timpanaro Sebastiano, *La Genesi del metodo del Lachmann*. Florence : Le Monnier, 1963.

Tourtoulon Charles de « La classification des dialectes », *Revue des langues romanes* 34 (1890), pp. 130-178.

Trotter David, « Not as eccentric as it looks : anglo-French and french French ». *Forum for Modern Language Studies* 39 (2003), pp. 427-438.

Trudeau Danielle, *Les Inventeurs du bon usage (1529-1647)*. Paris : Minuit, 1992.

Väänänen Veikko, *Introduction au latin vulgaire*. Paris : Klincksieck, 1963.

Vielliard Françoise « L'École des chartes et la dialectologie », *Avant-propos* à Françoise Vielliard (éd.), *Littératures dia-*

lectales de la France. Diversité linguistique et convergence des destins. Paris-Genève : Champion-Droz, 2001. (Bibliothèque de L'École des Chartes, t. 159).

Völker Harald, *Skripta und Variation.* Tübingen : Niemeyer, 2003.

Vossler Karl, *Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung.* Heidelberg : Winters, 1921.

Wacker Gertrud, *Ueber das Verhältnis von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen.* Halle : Karras, 1916.

Wailly Natalis de, « Observations grammaticales sur les chartes françaises d'Aire en Artois », *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 28 (1874).

Waquet Françoise, *Le Latin ou l'empire d'un signe.* Paris : Albin Michel, 1998.

Wartburg Walther von, *Évolution et structure de la langue française.* Berne : Francke, 1946.

Wüest Jakob, « Le 'patois de Paris' et l'histoire du français », *Vox Romanica* 44 (1985), pp. 234-258.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
CHAPITRE I Misère de la filiation	13
CHAPITRE II Épiphanie parisienne.....	35
CHAPITRE III La fabrique de l'origine	53
CHAPITRE IV La raison dialectale.....	75
CHAPITRE V Les récits de la genèse	109
CHAPITRE VI L'invention du francien	127
CHAPITRE VII L'adieu au terroir	165
CONCLUSION	211
BIBLIOGRAPHIE	215